

Le Plan de Relance de la Wallonie

Rapport annuel 2022



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION	5
VUE MACRO DU PRW	7
REALISATIONS DES PROJETS PRIORITAIRES	10
PAP1 – SORTIR DE LA PRECARITE	13
PAP 2 – MENER UNE POLITIQUE ECONOMIQUE ET INDUSTRIELLE FORTE ET DURABLE	24
PAP 3 – RENFORCER L’INDEPENDANCE ET LA TRANSITION ENERGETIQUE.....	57
PAP 4 – FORMER	77
PNRR	96
PREREQUIS	147
REALISATIONS DES PROJETS HORS ACCORD	159
SUIVI BUDGETAIRE	162
PROGRAMME D’EVALUATION	177
LEXIQUE DES ABREVIATIONS	181
TABLE DES MATIERES	195



I. Introduction

CONTEXTE

Le Plan de relance pour la Wallonie (PRW) a été adopté en octobre 2021, au lendemain de la crise sanitaire du COVID et des inondations de juillet 2021. Pour rappel, ce plan rassemble les mesures issues :

- Du Plan wallon de transition,
- De Get up Wallonia,
- De la Facilité pour la Reprise et la Résilience,
- De la réponse aux inondations pour la reconstruction des zones sinistrées.

Depuis lors, le plan a fait l'objet d'un suivi trimestriel. Le présent rapport dresse, sur la base de ce suivi, un état des lieux de la mise en œuvre des projets depuis le démarrage du Plan jusqu'au 31 décembre 2022¹, après un peu plus d'un an de travail et de collaborations développées au bénéfice de l'avancement des projets.

Initialement composé de 319 mesures réparties en 6 axes, plusieurs éléments ont amené le contenu du Plan de relance à évoluer :

1. Tout d'abord, l'accord intervenu entre le Gouvernement wallon et les partenaires sociaux et environnementaux (PSE) le 28 mars 2022 a amené à recentrer le plan sur **42 mesures** regroupées en 4 Programmes d'Actions Prioritaires (PAP). Suite à cet accord l'ensemble des projets du Plan ont été répartis dans les 4 thématiques correspondant aux 4 PAP :
 - Sortir de la précarité,
 - Mener une politique économique et industrielle forte et durable,
 - Renforcer l'indépendance et la transition énergétique,
 - Former.
2. Ensuite, le contexte de crise énergétique ainsi que la réduction du financement européen ont débouché sur le retrait d'un certain nombre de projets, **faisant passer le Plan de 319 à 291 mesures**.

A noter que pour des besoins de gestion opérationnelle et de reporting, les mesures ont été déclinées en programmes et projets, amenant une déclinaison des 291 mesures en 419 projets.

STRUCTURE DU RAPPORT

Le présent rapport² est structuré en 3 parties.

La **première partie** présente un **état d'avancement détaillé des projets prioritaires** :

- Projets **ciblés par les PSE** classés par PAP :
 - PAP 1 : Sortir de la précarité
 - PAP 2 : Mener une politique économique et industrielle forte et durable
 - PAP 3 : Renforcer l'indépendance et la transition énergétique
 - PAP 4 : Former

¹ Le rapport couvre les données arrêtées au 31/12/2022, il sera complété d'une annexe reprenant les jalons et les indicateurs de réalisation arrêtés au 31/03/2023.

² Une version synthétique de ce rapport est disponible.

- Projets **financés par l'UE** dans le cadre du Plan National de Reprise et de Résilience (PNRR) ;
- Projets **considérés comme des prérequis** au succès des autres mesures du Plan.

La **deuxième partie** présente un **état d'avancement sous forme de tableau** des **projets (hors PNRR) non ciblés dans l'accord avec les PSE**.

La **troisième partie** présente un état de la **consommation budgétaire** ainsi qu'un état d'avancement des actions menées par l'IWEPS dans le cadre de **l'évaluation** du Plan.

UN TRAVAIL COLLABORATIF

Le Plan de Relance de la Wallonie fait la part belle à un écosystème coopératif. En effet, le Plan nécessite la participation de plus de 50 organismes (Service Public de Wallonie -SPW et Unités d'Administration Publique - UAP) représentés par près de 220 chefs de projet qui mettent en œuvre pas moins de 400 projets.

Sans oublier les parties prenantes, telles que l'ensemble des Cabinets Ministériels, les Partenaires sociaux et environnementaux ainsi que les Hauts Fonctionnaires dirigeants des SPW et UAP impliqués.

La mise en œuvre du Plan est coordonnée par le Secrétariat général du SPW qui assure également le suivi des projets et le reporting vers le Gouvernement.

Sans tous ces partenaires, la mise en œuvre du Plan ne serait pas possible.



II. Vue Macro du PRW

Le Plan de Relance pour la Wallonie comprend **291 mesures** (correspondant à **419 projets**) pour un budget de près de **7 milliards d'euros**.

Les graphiques ci-dessous présentent la répartition de ces projets selon 2 clés :

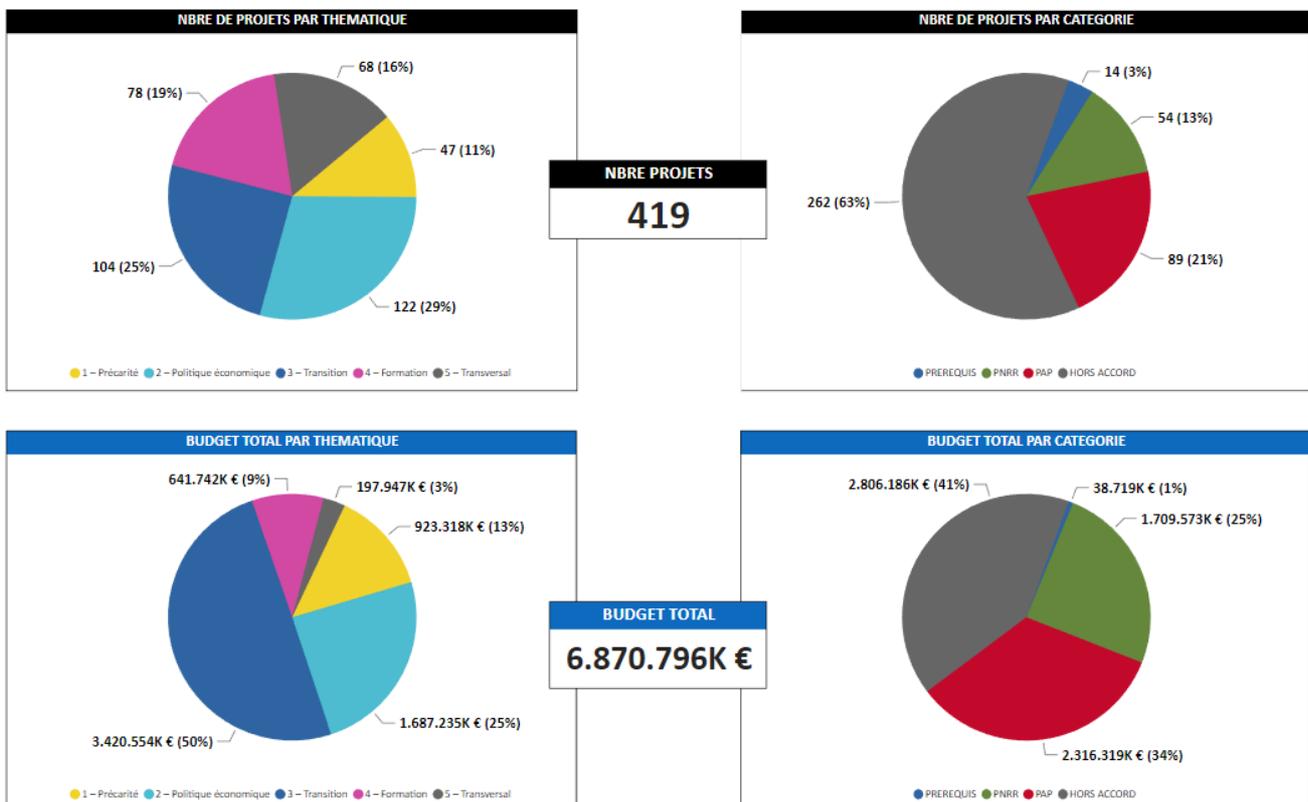
➤ Par **thématique** :

1. Sortir de la précarité ;
2. Politique économique et industrielle ;
3. Transition énergétique ;
4. Formation ;
5. Transversale (projets qui ne relèvent pas d'une des 4 thématiques spécifiques, mais contribuent au succès du Plan de manière transversale).

➤ Par **catégorie** :

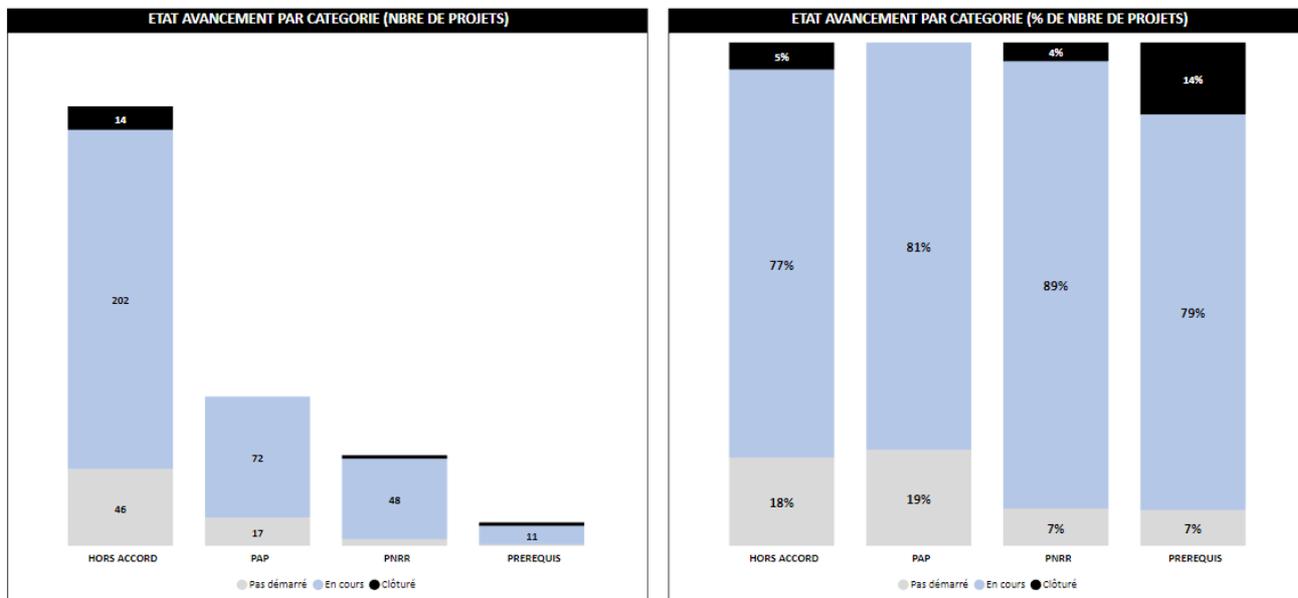
- PAP (Programme d'action prioritaire) : projets prioritaires ciblés dans l'accord avec les PSE,
- PNRR (Plan National de Relance et Résilience) : projets du PRW financés par l'UE,
- Prérequis : projets considérés comme des prérequis au succès du Plan,
- Hors accord : projets hors PNRR non ciblés dans l'accord avec les PSE.

On observe une répartition relativement homogène du nombre de projets entre les différentes thématiques, même si l'économie et la transition énergétique prennent une part plus importante (respectivement 29% et 25%). En terme budgétaire, on retrouve la prédominance de ces 2 thématiques, avec toutefois une part nettement plus importante (50%) pour la transition énergétique.



Les graphiques ci-dessous présentent la répartition des projets (en nombre et en %) selon leur état d'avancement (non démarrés, en cours ou clôturés).

On observe qu'une grande majorité des projets sont en cours et que, les projets prioritaires (PAP, PNRR et prérequis) présentent un pourcentage de projets en cours et clôturés plus important que celui des projets hors accord. Ceci s'explique par le focus qui est mis sur ces projets prioritaires.



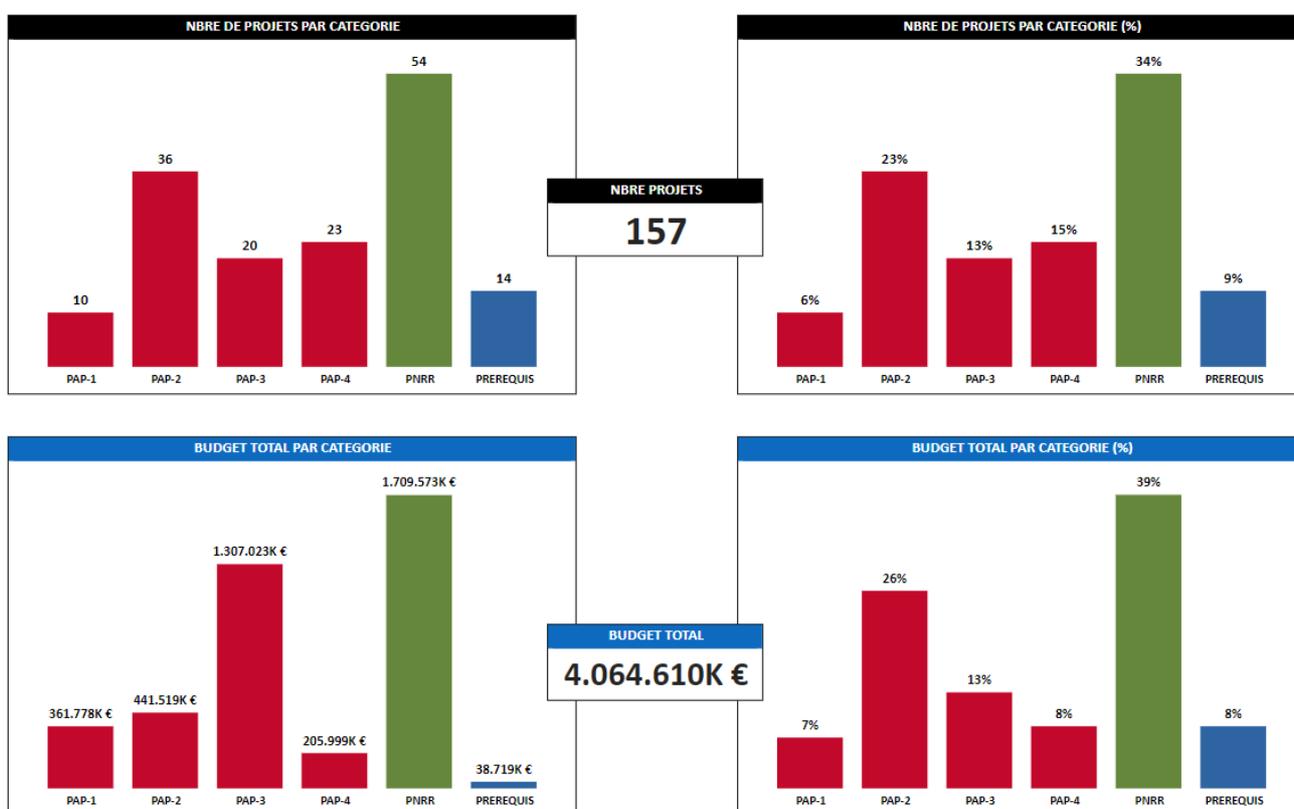


III. Réalisations des projets prioritaires

On trouvera dans cette première partie un **état d'avancement détaillé** des **42 mesures** (correspondant à **157 projets**) dites « **prioritaires** », représentant un budget d'un peu plus de **4 milliards d'euros**.

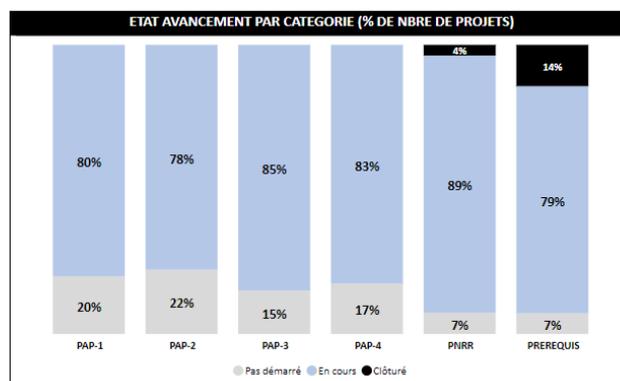
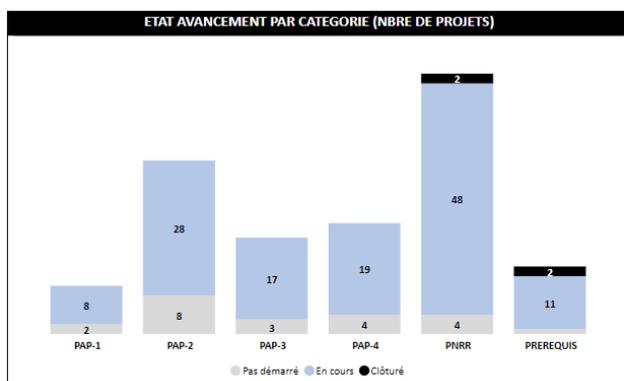
Ces projets sont considérés comme prioritaires :

- Soit parce qu'ils ont été ciblés dans l'accord avec les PSE comme faisant partie d'un des 4 Programmes d'Actions Prioritaires (**PAP³**),
- Soit parce qu'ils relèvent du financement européen dans le cadre du Plan National de Reprise et de Résilience (**PNRR**),
- Soit encore parce qu'ils sont considérés comme des **prérequis** au succès des autres projets du Plan.

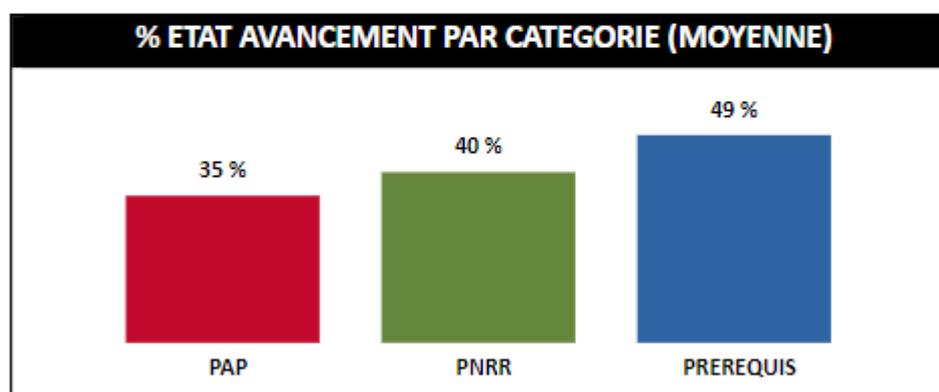
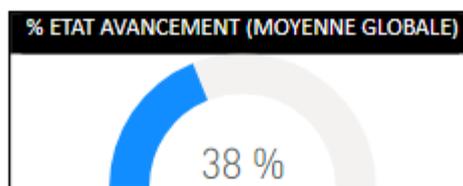


³ PAP1 = Précarité ; PAP2 = Economie ; PAP3 = Transition énergétique ; PAP4 = Formation

Les graphiques ci-dessous présentent la répartition des projets (en nombre et en %) selon leur état d'avancement (non démarrés, en cours ou clôturés). C'est au sein du **PNRR** qu'on observe **la proportion la plus importante de projets démarrés**. Ceci s'explique par le fait que la CE impose des contraintes fortes dans le respect des délais, sous peine de ne pas octroyer le financement.

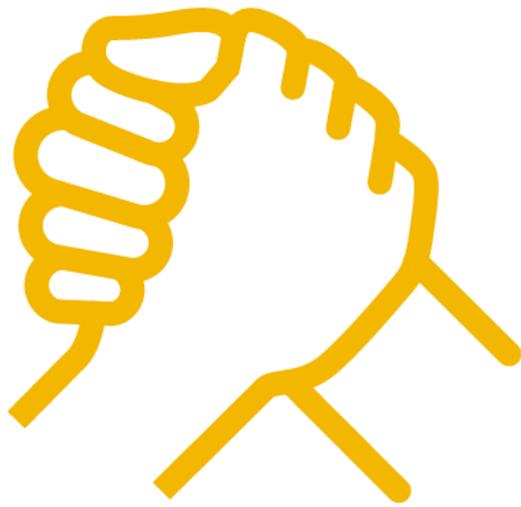


Les graphiques ci-dessous présentent le taux d'avancement des projets globalement et par catégorie. Ce taux d'avancement représente une moyenne du taux d'avancement de chacun des jalons des projets. On observe que les **projets prérequis** présentent logiquement **le taux d'avancement le plus élevé (49%)**, tandis qu'en moyenne **les projets prioritaires** présentent un pourcentage d'avancement de **38%**.



PAP 1

Sortir de la précarité

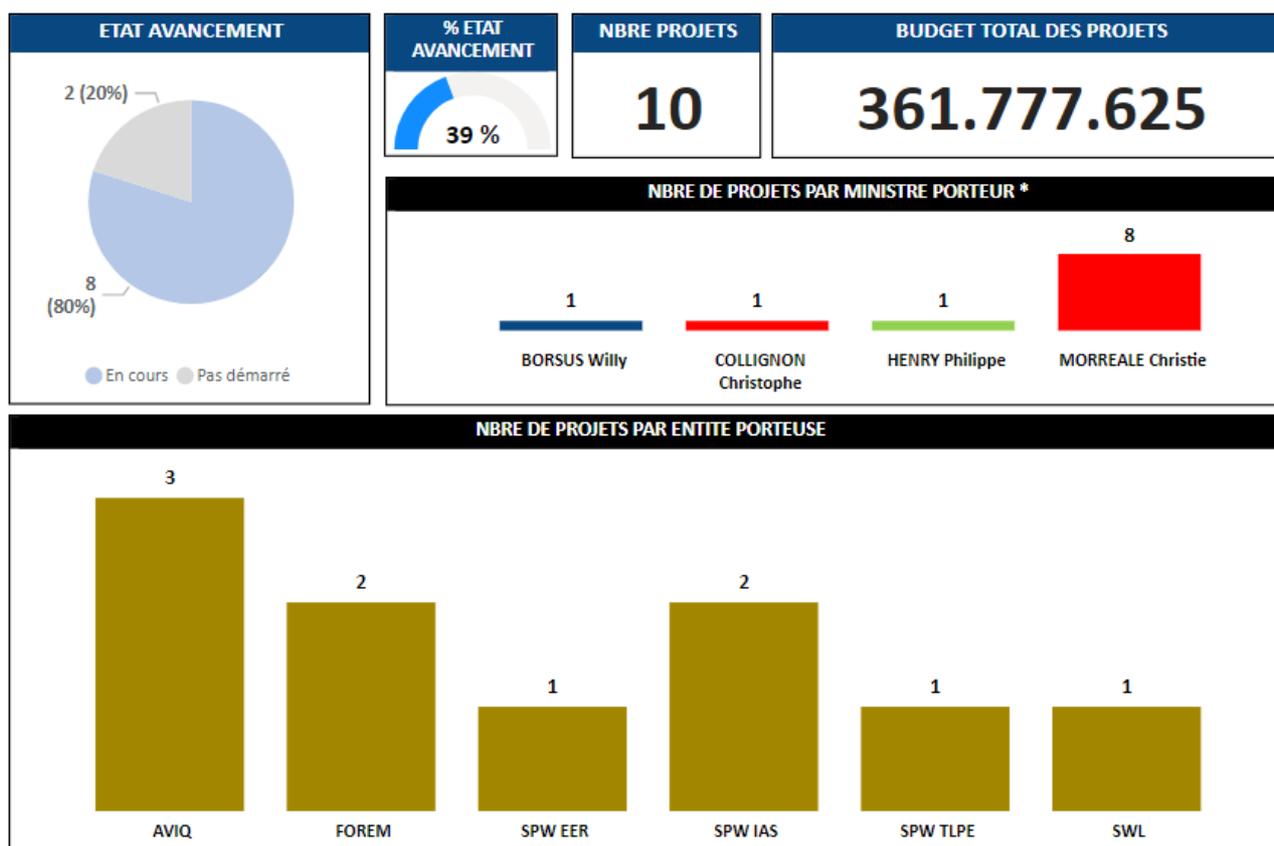


INTRODUCTION

La volonté du Gouvernement est de faire face à la paupérisation croissante de sa population en proposant à toutes les Wallonnes et tous les Wallons un emploi de qualité et un cadre de formation performant tout au long de leur vie. La crise sanitaire a également montré la nécessité de renforcer le système de santé en Wallonie. Ainsi, les mesures visées dans le **programme d'actions prioritaires « Sortir de la Précarité » (PAP1)** ont également pour finalité d'offrir des services coordonnés et intégrés qui permettront à tous les citoyens, sans distinction, de bénéficier du soutien nécessaire afin d'atteindre le meilleur état de santé possible et de l'accompagnement adéquat en cohérence avec leurs attentes, besoins et parcours de vie.

VUE MACRO

La PAP 1 comprend **9 mesures** (correspondant à **10 projets**) pour un budget de **361 millions d'euros**. La majorité d'entre eux sont portés par la **Ministre Christie Morreale** et principalement mis en œuvre par **l'AViQ, le SPW IAS et le FOREM**. **80%** des projets sont **en cours** et présentent un **taux d'avancement** moyen de **39%**.



* Les projets co-portés par plusieurs Ministres sont comptabilisés à l'actif de chacun des ministres porteurs, ce qui explique que la somme du nombre de projets portés par chaque Ministre (11) soit supérieure au nombre réel de projets (10).

Le budget de ce PAP 1 (361.777 milliers €) est essentiellement consacré à la création de logements d'intérêt public (161.750.000 € – 45%) et à la politique intégrée de la ville dans son volet énergétique (125.000 milliers € – 35%).

Le reste du budget se répartit entre les 8 autres mesures-phares :

1. Favoriser l'accès à l'emploi des NEETS via la généralisation du dispositif Coup de boost – 14.641.625 € – 4% ;
2. Améliorer l'inclusion de tous les wallons par la réduction de la fracture numérique – 4.100.000 € – 1% ;
3. Renforcer et élargir les dispositifs « Housing First/Housing Led » sur tout le territoire wallon – 7.875.000 € – 2% ;
4. Initier des expériences pilotes de type « Territoire zéro sans-abri » - 4.511.000 € - 1%
5. Créer des « one-stop-shop au niveau local pour les personnes en recherche d'emploi confrontées à des freins spécifiques- 1.600.000€ – 1% ;
6. Créer des réseaux sur base des travaux des Assises via notamment l'élaboration de la Gouvernance et du maillage territorial et soutenir les acteurs locaux – 12.300.000 € – 3% ;
7. Réformer la Promotion de la Santé et Prévention grâce à la mise en œuvre d'une programmation structurée en promotion de la santé et prévention en Wallonie – 30.000.000 € – 8%.

ÉTAT D'AVANCEMENT PAR PROJET

036 - Favoriser l'accès à l'emploi des NEETS via la généralisation du dispositif Coup de boost

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
FOREM	Christie MORREALE	14.641.625€

Le projet « Coup de Boost » vise la remobilisation et l'accompagnement de jeunes de 18 à 29 ans qui ne sont ni à l'emploi, ni en formation, ni aux études (*Not in Employment, Education or Training*, en abrégé « NEETs »).

Concrètement, les dispositifs « Coup de Boost » représentent 10 sites répartis sur le territoire wallon et au sein desquels des conseillers et accompagnateurs sociaux développent un encadrement spécifique et intensif d'une durée de six mois auprès de jeunes NEETs wallons. En proposant un service adapté aux attentes et aux besoins des NEETs, les « Coups de Boost » visent à les remobiliser et les mener vers un emploi durable, la reprise d'études ou encore des formations qualifiantes. L'encadrement réalisé auprès des NEETs par les équipes des différents « Coups de Boost » comprend différentes actions :

- De l'accompagnement vers l'emploi par des activités collectives et des suivis individuels ;
- De l'accompagnement pour réduire les freins psycho-sociaux ;
- L'organisation de modules collectifs en matière d'estime de soi et de confiance en soi ;
- De l'orientation vers des formations qualifiantes ;
- La réalisation de visites d'entreprises et de centres de formations ;
- La gestion des avantages financiers accordés aux jeunes.

Parmi les 10 « Coups de Boost » prévus par ce projet, 7 sont d'ores et déjà opérationnels. Il s'agit de ceux de Mons, Charleroi, Namur, Arlon, Liège, La Louvière et WAPI. Les dispositifs du Brabant-wallon, de Verviers et de Huy ouvriront en 2023.

Chaque « Coup de Boost » accompagne une cinquantaine de NEETs par année. À ce stade, 285 jeunes ont bénéficié d’un accompagnement. À l’échéance du Plan de Relance, ce sont 1.500 NEETs qui bénéficieront du dispositif.

060 - Stimuler la rénovation énergétique par quartier, dans le cadre de la politique de la Ville, et également dans le cadre de pôles urbains de taille moyenne, en vue de développer et expérimenter des méthodes et approches

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW TLPE	Philippe HENRY	125.000.000€

La politique intégrée de la ville (PIV) se traduit par le lancement d’une opération transversale et pluriannuelle visant à apporter des moyens nouveaux aux villes de plus de 50.000 habitants. Les villes étant au cœur de la transition énergétique, le présent projet s’intègre dans cette PIV dans le but de stimuler la rénovation énergétique des quartiers, poursuivre la réhabilitation urbaine et redynamiser l’économie des quartiers défavorisés.

Au sein de l’enveloppe budgétaire dédié à la PIV, un minimum de 35% est ainsi consacré à la rénovation énergétique des bâtiments et au placement de systèmes économiseurs d’énergie. Les villes de Charleroi, Liège, Mons, La Louvière, Tournai, Seraing, Verviers, Namur et Mouscron ont ainsi accès aux moyens prévus par la PIV. Concrètement, au prorata de leur population, un droit de tirage leur est octroyé afin de soutenir financièrement des projets regroupés au sein de plan d’actions locaux mis en œuvre jusqu’en 2026.

Le Gouvernement a validé l’intégralité des plans d’actions des Villes. Les attributions des marchés et la réalisation des investissements au sein des neuf villes précitées ont ainsi débuté.

Les informations relatives aux premières réalisations seront disponibles après la réception des rapports intermédiaires prévue pour la fin 2023.

230 - Améliorer l’inclusion de tous les Wallons par la réduction de la fracture numérique

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW EER	Christie MORREALE – Willy BORSUS	4.100.000 €

Ce projet s’inscrit au sein du plan d’inclusion numérique mis en œuvre par le SPW EER en partenariat avec l’Agence du Numérique (AdN) et dont les objectifs sont : mettre en place de la cohérence entre les actions existantes, créer des synergies entre tous les acteurs de l’inclusion numérique, et favoriser la rencontre entre les accompagnements et les publics en développant la visibilité des structures et les parcours d’orientation.

Le présent projet consiste en diverses actions en faveur de la médiation numérique destinées à répondre à la résorption de la fracture numérique :

1. *L’identification des parcours de l’inclusion numérique* : il s’agit de mettre en évidence les canaux les plus pertinents à utiliser et/ou mettre en place pour que les publics en fracture (d’accès, d’usage et/ou de compétences) puissent connaître les services proposés et les utiliser aussi massivement que possible.



D’ici la fin du premier semestre 2023, l’Instance Bassin (IBEFE) est chargée d’identifier 5 à 10 parcours d’inclusion numérique ;

2. *Le soutien aux acteurs en contact avec les publics fragilisés* : il s’agit de sensibiliser les agents de première ligne à la digitalisation des services numériques et les doter d’outils permettant d’orienter les publics vers les services adéquats. **Un marché public sera initié durant le premier trimestre 2023 dans le but de s’adjoindre les services d’un expert en accompagnement au changement chargé de préparer des actions, qui débiteront au second semestre 2023, de sensibilisation des managers de proximité (notamment des CPAS) et de recensement des besoins des structures de première ligne ;**
3. *Le renforcement du maillage d’accompagnement et d’espaces publics numériques* : il s’agit de renforcer le maillage d’accompagnement et d’espaces publics numériques (EPN), en consolidant leur fonctionnement et en augmentant leur efficacité et impact sur leurs missions d’accueil, d’accompagnement, d’aide et de formation. **Un appel à manifestation d’intérêt visant à renforcer l’offre de services des EPN en fonction de 5 thématiques (citoyenneté et services en ligne, autonomie des seniors, accès à la santé – inclusion au digital des personnes en situation de handicap, éducation des jeunes au numérique, lutte contre les inégalités de genre) a été initié en septembre dernier. 66 EPN ont ainsi obtenu une subvention afin de développer leur projet, et ce jusqu’à la fin 2023 ;**
4. *Le développement et le partage de contenus* : il s’agit de créer un « portail des médiateurs ». Cette plateforme de partage sera une porte d’entrée unique rassemblant des informations relatives aux lieux et aux offres de formations disponibles. Elle permettra également l’échange entre les différents acteurs de l’inclusion numérique. **Un marché public sera initié en 2023 dans le but de développer la plateforme qui sera aussi un véritable back office de l’ensemble du Plan d’Inclusion Numérique ;**
5. *Le développement des compétences des aidants numériques* : il s’agit de mettre en place un partenariat avec Formaform » (dispositif partenarial mis en place par le Forem, Bruxelles Formation, l’IFAPME et le SFPME) afin de mettre à disposition leur plateforme d’outils et de ressources pédagogiques pour des EPN, des formateurs aux compétences numériques de base et aidants bénévoles afin de renforcer leurs compétences pédagogiques à l’accompagnement. **L’évaluation des besoins se déroulera durant le premier semestre 2023 avant le développement de formations d’ici la fin 2023 ;**
6. *La validation et la reconnaissance des compétences numériques* : il s’agit d’instituer une épreuve de validation des compétences accessible aux médiateurs numériques, aidants numériques, animateurs afin de leur permettre de bénéficier d’un titre reconnu. **Une demande de validation de compétence auprès du Centre de Validation des Compétences (CVDC) a déjà été introduite et l’année 2023 verra la constitution de la COREF au CVDC avec pour objectif la mise en place d’une épreuve de validation des compétences ;**
7. *Le rassemblement des acteurs de l’inclusion numérique* : **le premier événement se tiendra durant l’année 2023 et visera à rassembler tous les acteurs de l’inclusion numérique ou qui gravitent autour de l’inclusion numérique ;**
8. *Enfin, la mise en place d’une gouvernance* : **les organes de gouvernance que sont d’une part, le comité de pilotage regroupant les Cabinets de la Ministre Morreale et du Ministre Borsus ainsi que le SPW EER et l’AdN, et d’autre part, le comité de suivi réunissant l’ensemble des partenaires assurent le copilotage des projets et activités qui composent le plan d’inclusion numérique.**

233 - Renforcer et élargir les dispositifs « Housing First /Housing Led » sur tout le territoire wallon

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW IAS	Christie MORREALE	7.875.000 €

Le « Housing First / Housing Led » consiste à faire du logement la première étape de l’insertion sociale des personnes sans-abri les plus fragiles, c’est-à-dire au parcours long de vie en rue et cumulant des problématiques de santé physique/mentale/assuétudes. Pour maintenir la personne en logement, le dispositif prévoit un accompagnement adapté aux besoins et aux attentes des bénéficiaires par une équipe spécialisée.

Ainsi, ce projet vise à développer les dispositifs « Housing First / Housing Led » sur l’intégralité du territoire wallon via :

- Le renforcement des équipes existantes « Housing First / Housing Led » au sein des relais sociaux de Charleroi, Liège, Namur, Mons et Tournai ;
- La mise en place d’une équipe « Housing First / Housing Led » dans les relais sociaux qui en sont dépourvus, à savoir La Louvière, Verviers, Brabant wallon et Luxembourg ;
- La création de nouveaux dispositifs dans les zones non couvertes par des relais sociaux par l’intermédiaire d’organismes spécialisés comme les Associations de Promotion du Logement (APL).

Les subventions mobilisées pour ce projet ont été octroyées aux 9 relais sociaux, ainsi qu’aux 4 APL suivantes : ASBL Collectif Logement pour le territoire de Huy-Waremme, ASBL Logement et Insertion pour le territoire de Dinant, ASBL Compagnons pour le territoire d’Ath, ASBL Château Mondron pour le territoire de Thuin-Philippeville. Les équipes dédiées « Housing First / Housing Led » sont désormais en place, afin d’assurer l’accompagnement des personnes sans-abri.

À l’échéance du Plan de Relance, les 5 relais sociaux disposant préalablement d’une équipe dédiée au « Housing First/ Housing Led » accompagneront au total 150 personnes sans-abri, tandis que les 4 relais sociaux qui en étaient dépourvus avant l’entame du présent projet en suivront 120 au total, de même que les APL. Les premiers chiffres en termes d’accompagnement seront disponibles dès mars 2023.

235 - Initier des expériences pilote de type « Territoire zéro sans-abri »

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW IAS	Christie MORREALE	4.511.000 €

Ce projet consiste à mener des expériences pilotes de type « Territoire zéro sans-abri » sur un minimum de deux territoires « volontaires », au sein desquels des expériences de dénombrement des personnes sans-abris et mal logées ont été menées ces dernières années. Précisément, il s’agit, via un appel à projets, de réaliser les activités suivantes :

- L’analyse des besoins du public-cible, basée sur les résultats du dénombrement mené sur le territoire identifié ;

- L'identification des acteurs (associatifs et publics) actifs dans la lutte contre le sans-abrisme (ou, plus largement, le logement) au sein du territoire identifié et qui peuvent être associés à l'expérience pilote ;
- La réalisation d'une comparaison entre l'offre et la demande de services, dans le but d'identifier les besoins non-rencontrés sur le territoire et apporter des solutions pertinentes ;
- La conception et la mise en œuvre d'un plan d'actions basé sur l'ensemble de ces observations et analyses, axé sur l'interconnexion des services (en ce compris de nouveaux partenariats), afin d'éviter le basculement en rue.

Le projet est étroitement lié aux travaux de « l'Observatoire du sans-abrisme » (projet 232 du PRW) dont les travaux ont débuté en octobre dernier. Sur la base de l'expertise des représentants des opérateurs actifs dans la lutte contre le sans-abrisme, l'Observatoire devra définir et coordonner les grandes orientations à prendre en matière de lutte contre le sans-abrisme. Le développement des expériences pilotes « Territoire zéro sans-abri » est un des principaux chantiers dont l'Observatoire a la charge. L'appel à projets prévu dans le cadre de ce projet 235 sera initié au cours du premier semestre 2023.

243 - Augmenter la création de logements d'intérêt public via le PPP (valorisation foncière et acquisition)

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SWL et SPW TLPE	Christophe COLLIGNON	161.750.000 €

En décembre dernier, le Gouvernement a approuvé les contours du projet dont le but est de renforcer l'offre de logements sur le marché wallon, prioritairement dans les centralités. Il s'agit ainsi de redonner la possibilité aux opérateurs publics tels que les Sociétés de Logement du Service Public (SLSP), les Communes, CPAS ainsi qu'à la Société Wallonne de Logement (SWL) d'étendre leur offre de logements, de constituer des réserves foncières et de leur permettre de mener de véritables politiques de redéploiement du logement public locatif ou acquisitif.

Par le biais d'appel à partenaires et de partenariats public-privé, le projet vise à dépasser le schéma de montage classique de création de logements publics centré d'une part sur les marchés publics et d'autre part sur la scission des phases de conception et de construction. À travers l'originalité de ces mécanismes, il s'agit d'étendre le spectre des entreprises en capacité de produire du logement conforme aux attentes publiques.

Concrètement, le projet comprend deux volets :

- *Le premier volet* consiste en la diffusion d'un appel à partenaires privés via le bulletin des adjudications en vue d'acquérir des logements privés. **Durant toute l'année 2023, les partenaires privés pourront proposer à la Société wallonne du Logement (SWL) des ensembles de logements neufs déjà construits, en cours de construction ou sur plan, pour lesquels les permis ont été délivrés et sont en cours de validité. D'ici la fin de ce volet du projet, il est prévu de subventionner l'acquisition d'un minimum de 550 logements ;**
- *Le deuxième volet* consiste à acquérir et valoriser des terrains. **Pour aider les porteurs de projet, une assistance juridique sera mise en place durant le premier semestre 2023. À travers ces acquisitions, ce volet devrait déboucher sur un potentiel de création de 1.000 logements.**

268 - Créer des "one-stop-shop" (MdE, ALE, Cpas, ADL, ...) au niveau local pour les personnes en recherche emploi confrontées à des freins spécifiques (santé, logement, endettement, garde d'enfants, information, ...) qui entravent leur recherche d'emploi

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
FOREM	Christie MORREALE	1.600.000 €

Le projet vise à expérimenter la mise en œuvre d'un modèle de guichets de proximité (*one-stop-shop*) destinés aux publics fragilisés et très éloignés de l'emploi. En tant que « pôles Insertion », ces guichets auront pour missions de :

- Dispenser gratuitement des informations de première ligne ;
- Soutenir le public cible dans les premières démarches (virtuelles ou physiques selon le degré d'autonomie numérique de la personne) ;
- Le cas échéant, mettre en lien les personnes avec les services spécialisés compétents pour en assurer le suivi.

Sur la base de ces différentes actions et de la modélisation, les guichets poursuivront les objectifs suivants :

- La réduction du non-recours aux droits dans un maximum de domaines ;
- La captation des publics plus fragilisés ;
- La facilitation de l'accès à l'information à travers sa centralisation et son individualisation ;
- Dans les communes où un guichet unique est déjà en place, l'articulation et le renforcement de l'offre de service en concertation avec les acteurs présents ;
- L'articulation avec les services « Handi-contact » ou lorsque ceux-ci sont absents, la création de tel service.

À travers leur capacité à mener à bien un projet expérimental rapidement réalisable et activable, les communes d'Herstal et de Chapelle-lez-Herlaimont ont été choisies comme « pilotes ». Cette première étape vise à construire un modèle qui sera par la suite généralisé à d'autres communes. Pour ce faire, un réseau rassemblant les acteurs actifs sur les territoires visés sera mobilisé (Maison de l'Emploi, CPAS, Commune, Plan de cohésion sociale, Régies de quartier, Espaces Publics Numériques, etc.).

Les marchés publics d'accompagnement à la construction (méthodologie et construction du modèle) et de mise en œuvre du modèle seront attribués début 2023. D'ici 2024, cette expérimentation auprès des deux communes précitées débouchera ainsi sur un modèle partenarial de gouvernance et de financement du dispositif « One-stop-shop » qui pourra par la suite être mis en œuvre au sein d'autres localités.

273 - Créer des réseaux sur base des travaux des Assises via notamment l'élaboration de la Gouvernance et du maillage territorial et soutenir les acteurs locaux dans l'implémentation de leur écosystème

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
AVIQ	Christie MORREALE	12.300.000 €

En matière de Santé, le Plan de Relance prévoit la création de réseaux locorégionaux de première ligne intégrant la santé mentale. Le rassemblement des acteurs par territoires contigus permettra à l'ensemble des services (promotion de la santé et prévention, 1ère ligne de soins, 2ème ligne, résidentiel, santé mentale, aide et soins à domicile) offerts à la population d'être représentés, tout en gardant une proximité suffisante pour faciliter la coordination sur le terrain.

La première étape de cette ambition s'est matérialisée par la mise en œuvre du projet 272 qui consistait en l'organisation d'Assises de la première ligne et la concertation des acteurs dans le but d'identifier le meilleur maillage, la meilleure organisation et l'offre de services la plus adéquate. Ce projet s'est ainsi clôturé en décembre dernier par la présentation de l'ensemble des travaux dans l'enceinte du Parlement wallon, en présence de l'intégralité des acteurs concernés, des représentants des organisations syndicales, des organismes assureurs et des membres des organes de l'AVIQ. La présentation s'est articulée autour :

- **Des fondements et principes transversaux ;**
- **Des objectifs, stratégies et une proposition de définition de la première ligne ;**
- **Des missions de la première ligne ;**
- **De la vision du futur modèle organisationnel.**

Le présent projet 273 débutera durant le premier trimestre 2023 une fois l'approbation par le Gouvernement de la note d'orientation rédigée sur la base des conclusions des Assises. Il représente la seconde étape destinée à développer un système de santé intégré couvrant l'ensemble du territoire wallon.

Concrètement, il vise à élaborer la Gouvernance et le maillage territorial en poursuivant un triple objectif :

- Modifier le système de l'aide et des soins wallons en impliquant l'ensemble des acteurs ;
- Construire un écosystème efficient, coordonné et pérenne permettant l'inclusion et l'orientation efficace des citoyens (au niveau local), une réelle intégration, concertation et optimisation des projets sur le territoire, un financement structuré des actions en santé (promotion de la santé, prévention, santé mentale, chronique, trajets de santé) et une articulation entre les lignes de soins ainsi qu'avec les institutions hospitalières ;
- Permettre de répondre aux enjeux à plus long terme tant dans la prévention des maladies chroniques, qu'en matière d'orientation du citoyen vers le bon acteur ou d'accompagnement dans des soins de longue durée.

278 (PROGRAMME) - REFORMER LA PROMOTION DE LA SANTE ET PREVENTION GRACE A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE PROGRAMMATION STRUCTUREE EN PROMOTION DE LA SANTE ET PREVENTION EN WALLONIE

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
AVIQ	Christie MORREALE	30.000.000 €

Ce programme vise à :

- 278a - Structurer et renforcer le secteur de la promotion de la santé et de la prévention par la mise en application du décret du 2 mai 2019 ;

- 278b - Disposer pour la première fois en Wallonie d’une programmation structurée en promotion de la santé et prévention afin de rencontrer les objectifs de santé fixés par le Plan de prévention et de promotion de la santé (WAPPS)⁴ et renforcer les actions de promotion de la santé et la prévention en Wallonie ;
- 278b - Renforcer la digitalisation de la direction « Prévention promotion de la santé » de l’AVIQ dans une optique d’amélioration continue du service public et un suivi efficace de la programmation en promotion de la santé et prévention.

278a – Mise en application du décret Promotion de la Santé et Prévention du 2 mai 2019

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
AVIQ	Christie MORREALE	Cf. programme

Depuis le transfert en 2014 de la compétence de promotion de la santé de la Communauté française de Belgique à la Wallonie, le Parlement wallon a adopté le 2 mai 2019 un décret visant à organiser le secteur. Celui-ci restait toutefois sans application en l’absence d’un arrêté du Gouvernement et les financements du secteur étaient ainsi « gelés » depuis la régionalisation de la compétence. Le présent projet visait à structurer et renforcer le secteur par la mise en application dudit décret. Une réécriture du projet pour en préciser certains points a fait l’objet d’une concertation étroite entre le Cabinet, l’AVIQ et les partenaires.

Le Parlement wallon a ainsi adopté le décret le 2 février 2022 (publié au moniteur le 3 février 2022) modifiant le Code wallon de l’Action sociale et de la Santé en ce qui concerne la promotion de la santé et en ce compris la prévention. Au-delà de précisions légistiques, ce décret prévoit un cadre structurel pour les acteurs intervenant dans le champ de la promotion de la santé et de la prévention en Wallonie. L’Arrêté du Gouvernement fixant le cadre d’application du décret est a été adopté le 19 juillet dernier. D’ici la fin du premier trimestre 2023, l’adoption par la ministre des Agréments des acteurs devrait clôturer ce projet. Cette opérationnalisation du dispositif ancrera définitivement le secteur dans le paysage wallon.

278b – Construction et mise en œuvre d’une programmation en Promotion santé et Prévention pour rencontrer les objectifs de santé poursuivis par le WAPPS

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
AVIQ	Christie MORREALE	Cf. programme

Ce projet vise à disposer d’une programmation structurée en promotion de la santé et prévention afin de :

- Mener des actions agissant sur l’ensemble des déterminants de la santé (modes de vie, environnement et milieux de vie) en structurant (pour la première fois) le secteur grâce à des objectifs précis ;

⁴ Le plan de prévention et de promotion de la santé présente le diagnostic de situation relatif à l’état de santé de la population wallonne, et fixe les objectifs de santé, guidant les actions et les stratégies à mettre en œuvre en matière de promotion de la santé et de prévention des maladies.



- Appliquer de la transversalité pour répondre aux défis sanitaires et environnementaux ;
- Renforcer le taux de couverture des programmes de médecine préventive via les programmes de dépistage de maladies chroniques (cancers et vaccination) ;
- Organiser le pilotage de la programmation structurellement avec l'AVIQ en y associant l'ensemble des acteurs du secteur (mutuelles, administrations, pouvoirs locaux) ;
- Renforcer l'articulation des acteurs de promotion de la santé et ceux de la prévention de première et seconde ligne.

La programmation a été écrite et adoptée par le Gouvernement en septembre 2022. Elle décrit selon 5 axes les objectifs et les stratégies de santé à mettre en œuvre pour l'amélioration de la santé et la prévention des Wallons.

De plus, il est également prévu la mise en œuvre des actions de promotion de la santé en ce compris la prévention par les acteurs. Chaque acteur est tenu de fournir un plan d'actions coordonnées pluriannuel. La mise en œuvre de la programmation prévoit également une collaboration étroite entre les acteurs et la mise en place d'un comité de pilotage.

PAP 2

**Mener une politique
économique et industrielle
forte et durable**





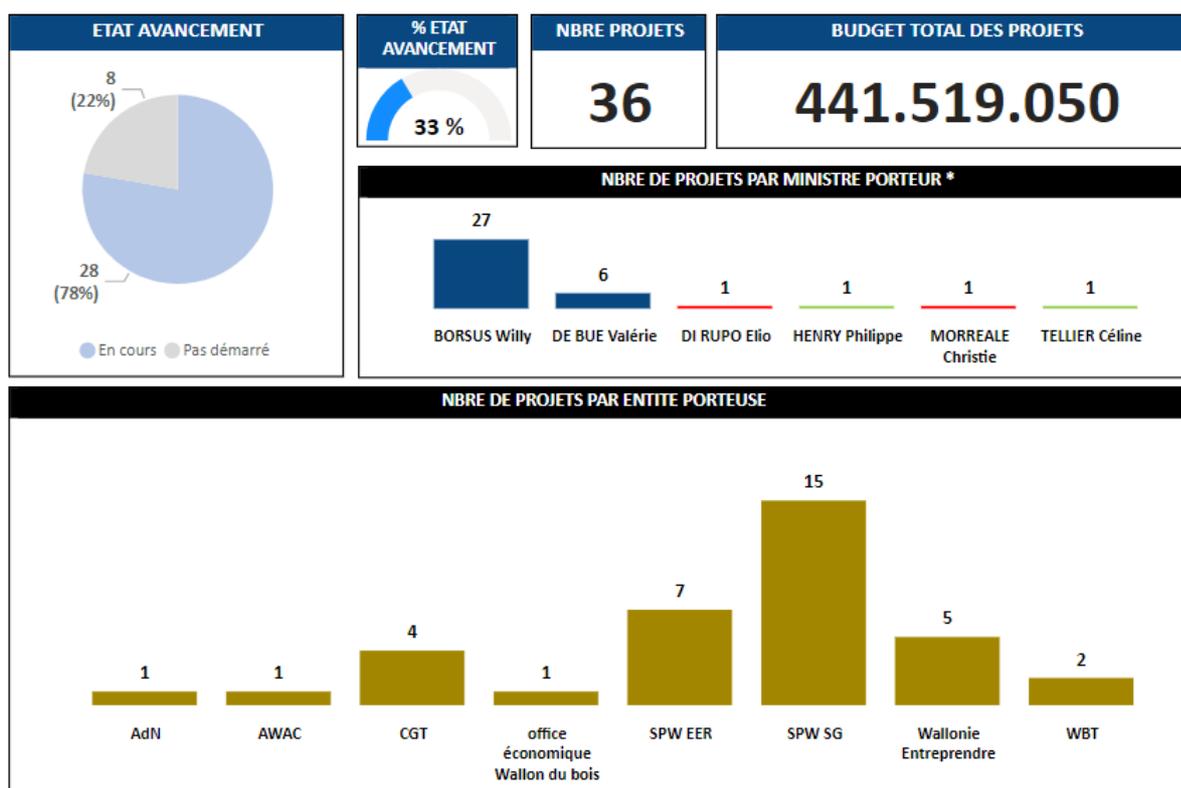
INTRODUCTION

La Wallonie a travaillé ces 20 dernières années à la reconversion du tissu productif ainsi qu'à la diversification des activités vers des secteurs industriels à haute valeur ajoutée (industrie pharmaceutique, aérospatial, génie mécanique...). Malgré ces évolutions, plusieurs défis restent à relever pour transformer le tissu économique wallon.

Ainsi, les mesures visées dans le **programme d'actions prioritaires « Mener une politique économique et industrielle forte et durable » (PAP2)** ont pour finalité de permettre à la Wallonie d'amplifier le développement de son économie en intensifiant la numérisation, en encourageant la politique industrielle, en favorisant l'économie circulaire, en développant le tourisme, en renforçant la souveraineté alimentaire et en investissant dans les territoires locaux.

VUE MACRO

Le PAP2 comprend **21 mesures** (correspondant à **36 projets**) pour un budget de **441 millions d'euros**. La majorité d'entre eux sont portés par le **Ministre Willy Borsus** et principalement mis en œuvre par le SPW SG (15), suivi de SPW EER (7) et de Wallonie Entreprendre (5). 78% des projets sont en cours et présentent un **taux d'avancement moyen de 33%**.



* Les projets co-portés par plusieurs ministres sont comptabilisés à l'actif de chacun des ministres porteurs, ce qui explique que la somme du nombre de projets portés par chaque Ministre (37) soit supérieure au nombre réel de projets (36).

Le budget de ce PAP2 (**441.519.050 €**) est essentiellement consacré à la mise en œuvre d'une gouvernance pour la stratégie régionale d'innovation S3 (102.400.000 € – 23%), au développement de programmes de recherche collective et d'excellence autour de thématiques clés pour la Wallonie (97.840.000 € – 22%), et au soutien de la



recherche stratégique en vue du déploiement économique des aires stratégiques définies dans les feuilles de route de la RIS3 et dans le Walloon Economic Program (68.000.000 € - 15,5%).

Le reste du budget se répartit entre plusieurs autres mesures-phares :

1. Renforcer la chaîne de valeur biotech/medtech pour consolider la position de leader de la Wallonie - 48.000.000 € – 11% ;
2. Concrétiser le potentiel de l'économie circulaire à travers la mise en œuvre de Circular Wallonia - 36.794.250 € - 8,5% ;
3. Opérer l'implantation de projets de relocalisation industrielle/manufacturière (industrie ou PME) - 17.204.800 € - 4% ;
4. Redynamiser les zones rurales sur le volet économique et territorial - 15.000.000 € - 3,5% ;
5. Soutenir le commerce dans son volet économique - 10.820.000 € - 2,5%.

D'autres mesures moins onéreuses (< 10.000.000 €) méritent également d'être mentionnées pour leur impact potentiellement basculant sur l'industrie et l'économie wallonnes : favoriser le déploiement des technologies de l'industrie 4.0 au sein des entreprises manufacturières wallonnes, la gestion du co2 (capture, transport, ...), la valorisation du bois feuillus, l'accès des PME/TPE aux marchés publics, etc.

ÉTAT D'AVANCEMENT PAR PROJET

038 - Soutenir la recherche stratégique en vue du déploiement économique des aires stratégiques définies dans les feuilles de route de la RIS3 et dans le Walloon Economic Program

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
WEL Research Institute (anciennement WELBIO) (SPW EER rapporteur de l'état d'avancement)	Willy BORSUS	68.000.000 €

Le projet vise à soutenir la recherche fondamentale stratégique en lançant 2 appels à projets dans chacun des 2 domaines suivants : les sciences de la vie et les sciences de l'ingénieur, de la chimie et de la physique. Ce type de recherche, tout en restant non orientée, a pour vocation de trouver des solutions technologiques à des besoins industriels ou sociétaux.

Le dispositif existait déjà avant le lancement du Plan de Relance de la Wallonie, mais se limitait aux sciences de la vie. Sa mise en œuvre était gérée par l'ASBL WELBIO.

À travers ce projet, en septembre 2022, l'ASBL WELBIO est devenue l'ASBL WEL Research Institute (Walloon Excellence Research Institute) composée de 2 départements : WELBIO (déjà existant) pour les sciences de la



vie et WEL-T (nouvellement créé) pour les technologies, à savoir les sciences de l'ingénieur, chimie et physique.

L'objectif des 4 nouveaux appels à projets est de financer des équipes de recherche avec une perspective ambitieuse de valorisation des résultats, en lien avec les domaines d'innovation stratégique de la stratégie régionale d'innovation S3 (voir projet 045), à savoir une santé renforcée (WELBIO) et la transition durable (WEL-T).

Concrètement :

- Dans le domaine des sciences de la vie pour un impact « santé renforcée » (WELBIO) :
 - Le 1^{er} appel à projets a été lancé en octobre 2021 et a permis de sélectionner 23 équipes de recherche en avril 2022 ;
 - Le 2^{ème} appel à projets sera lancé à la fin de l'année 2023.
- Dans le domaine des sciences technologiques pour un impact « transition durable » (WEL-T) :
 - Le 1^{er} appel à projets a été lancé le 15 décembre 2022 et a été clôturé le 9 février 2023. Les décisions de financement sont attendues fin juin 2023.
 - Le 2^{ème} appel à projets sera lancé à la fin de l'année 2024.

039 - Développer des programmes de recherche collective et d'excellence autour de thématiques clés pour la Wallonie

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW EER	Willy BORSUS	97.840.000 €

Ce projet comprend 3 volets :

- Un 1^{er} volet relatif aux programmes d'excellence à destination des Universités. Celui-ci vise à financer des projets de recherche ambitieux dans des thématiques porteuses pour la Wallonie, en lien avec les domaines d'innovation stratégique de la stratégie régionale d'innovation S3 (voir projet 045). L'objectif est d'inciter les universités à collaborer de manière forte dans des thématiques jugées prometteuses en termes de retombées économiques futures pour la Wallonie, en collaboration avec les centres de recherche agréés afin de répondre aux besoins et attentes du tissu industriel wallon.

Deux appels ont été lancés dans le cadre du Plan de Relance de la Wallonie, le premier en 2021 ayant abouti au financement du projet CyberExcellence axé sur la cybersécurité et le second en 2022 ayant abouti au financement des projets Win4Launch axé sur les technologies spatiales et FOODWALL axé sur la chaîne agroalimentaire. La ou les thématiques qui seront retenues pour l'appel à projets 2023 sont en cours de discussion.

- Le 2^{ème} volet est relatif à la recherche collective à destination des Centres de Recherche agréés. Celui-ci vise à renforcer l'expertise et le savoir-faire de ces derniers dans des domaines d'activités utiles à un grand nombre d'entreprises wallonnes.



Deux appels ont été lancés dans le cadre du Plan de Relance de la Wallonie et ont permis le financement partiel de plusieurs projets dont, en 2022, les projets :

- LighFunc porté par le CRM et Sirris. Ce projet traite du développement de structures hybrides légères avec des éléments fonctionnels rapportés par impression 3D ;
 - PROCOPIDO porté par Sirris et Multitel. Ce projet vise la problématique des silos de données et des solutions à apporter afin que les PME puissent être capables d'initier plus facilement et à moindre coût de nouvelles applications pilotées par les données acquises en temps (quasi) réel.
 - SARE4BE porté par le Centre de recherches routières (CRR), le Centre Scientifique et Technique de la Construction (CSTC) et l'ULiège. Ce projet traite de de la valorisation de sables issus du recyclage dans le béton.
- Le 3^{ème} volet porte sur l'optimisation des centres de recherche agréés et est complémentaire à la fiche 157 du Plan de Relance de la Wallonie (projet prérequis).

042 - Renforcer la chaîne de valeur biotech/medtech pour consolider la position de leader de la Wallonie

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW EER	Willy BORSUS	48.000.000 €

Ce projet porte sur le renforcement de la chaîne de valeur biotech/medtech pour consolider la position de leader de la Wallonie. Il s'inscrit dans les initiatives d'innovation stratégique de la stratégie régionale d'innovation S3 (projet 045). Le projet est composé de 3 volets :

- L'appel à projets « Belgium Biotech Valley of the future »;
- Un projet international dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt européen dans le domaine de la santé ;
- Un projet visant à dynamiser l'innovation au sein des hôpitaux et du personnel hospitalier.

Les 2 premiers volets, dont les contours sont en cours de précision, concernent le financement de divers projets d'investissement et de recherche & développement :

- **L'appel à projets « Belgium Biotech Valley of the future » a été lancé à l'initiative du Gouvernement fédéral, en partenariat avec les acteurs de terrain. Dans ce cadre, les régions sont sollicitées pour financer des projets liés à leurs compétences. En Wallonie, deux projets font toujours l'objet de concertation entre entités fédérales et fédérées, à savoir les projets *Biotech Nation* et *AMP Hub* ;**
- **La Commission européenne a lancé un appel à manifestation d'intérêt dans le cadre du mécanisme des IPCEI (*Important Projects of Common European Interest*). Cet appel portait sur le domaine de la santé. Les négociations sont toujours en cours avec la Commission européenne afin de bénéficier de l'exemption d'aides d'État au bénéfice d'entreprises wallonnes du secteur.**

Le 3^{ème} volet est en cours. Il s'agit d'une mission confiée au *Wallonia e-health Living Lab*. Elle vise à dynamiser l'innovation au sein des hôpitaux et du personnel hospitalier (produits, services, outils, bonnes pratiques,



etc.) et permettre la mise en contact du personnel hospitalier avec des ingénieurs qui pourront développer leurs idées.

045 - Mettre en œuvre une gouvernance pour la stratégie régionale d'innovation (S3)

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW EER	Willy BORSUS	102.400.000 €

En date du 19 mars 2021, le Gouvernement wallon a adopté la Stratégie de Spécialisation Intelligente (S3 pour Smart Specialisation Strategy) 2021-2027 de la Wallonie. Il s'agit d'une dynamique européenne qui a pour objet d'identifier les forces en recherche et innovation (R&I) des différentes régions qui composent l'Europe avec un objectif clair : contribuer à la création de chaînes de valeur européennes. Les régions sont ainsi appelées à définir quels sont leurs atouts en R&I, dans quels domaines elles excellent et où elles décident de mettre leurs priorités.

Ce projet prévoit des moyens spécifiques pour soutenir la mise en place de la gouvernance de la stratégie S3, mais également pour soutenir des projets d'innovation concrets s'inscrivant dans la stratégie :

- Le financement des Pôles du Cluster Tweed pour leur rôle dans les cellules de coordination,
- Le lancement d'appels spécifiques pour la mise en œuvre des plans d'action des IIS.

Le financement des Pôles du Cluster Tweed pour leur rôle dans les cellules de coordination

La gouvernance de la S3 se veut pérenne, multi-niveaux, inclusive, collaborative, transparente et intelligente. Elle doit permettre de dépasser les silos et de stimuler les collaborations entre les acteurs (pouvoirs publics, monde de la recherche, entreprises, société civile).

Une équipe opérationnelle S3 a été mise en place au sein de la Direction de la Politique Economique du SPW EER. Elle est chargée du pilotage et de la coordination générale de la stratégie.

Dans le cadre de la Stratégie S3, le Gouvernement et les acteurs de terrain ont défini 5 Domaines d'Innovation Stratégiques (DIS) à partir des défis sociétaux majeurs auxquels la Wallonie est confrontée et pour lesquels des solutions innovantes et des opportunités de développement économiques sont identifiées.

Les 5 Domaines d'Innovation Stratégiques (DIS) sont les suivants :

- Matériaux circulaires,
- Innovation pour une santé renforcée,
- Modes de conception et production agiles et sûrs,
- Systèmes énergétiques et habitats durables,
- Chaînes agro-alimentaires du futur et gestion innovante de l'environnement.

Pour chacun des DIS, une feuille de route a été élaborée. Des cellules de coordination ont également été mises en place pour accompagner le développement stratégique des DIS. Celles-ci sont constituées de représentants du SPW EER (Direction de la Politique Economique et Département de la Recherche et du Développement Technologiques) et de représentants des Pôles de Compétitivité et du Cluster Tweed, ainsi que de l'Agence du Numérique, selon les domaines visés. **Dans le cadre du projet 045, des subventions spécifiques ont donc été allouées aux 6 Pôles de compétitivité et au Cluster Tweed pour assurer cette mission au sein des cellules de coordination.**

Le lancement d'appels spécifiques pour la mise en œuvre des plans d'action des IIS.



En septembre 2021, un appel à manifestation d'intérêt a été publié à l'attention des acteurs de terrain, avec pour objectif de constituer des Initiatives d'Innovation Stratégiques (IIS). Celles-ci découlent des objectifs fixés dans les feuilles de route des DIS. En septembre 2022, 19 IIS ont été sélectionnées.

Les IIS sélectionnées bénéficient d'un appui par les cellules de coordination des DIS pour le développement et la mise en œuvre de leurs plans d'action. L'objectif est de mettre en place un dialogue stratégique entre les acteurs de terrain et la Région et d'identifier les leviers pertinents à mobiliser pour atteindre les objectifs de la Stratégie S3. **Outre la mobilisation des instruments de financement régionaux et européens existants, des appels à projets s'ouvriront en 2023 au niveau wallon pour soutenir le déploiement des IIS et la mise en œuvre de leurs plans d'action, dans le cadre du projet 045. Des financements sont également prévus pour soutenir la participation régionale à des projets collaboratifs européens, notamment en lien avec les chaînes de valeur européennes prioritaires.**

067 - Inciter à la mise en place de techniques innovantes de gestion du CO2 et soutenir des projets pilotes (Capture, transport, réutilisation et séquestration)

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
AWAC	Philippe HENRY	8.000.000 €

Ce projet consiste en un appel à projets de recherche, volet développement expérimental.

Il a pour objectif de permettre la mise en place de projets pilotes industriels et une amélioration de l'expertise des unités de recherche actives dans les technologies de capture, de transport, de stockage ou d'utilisation du CO2. Il est en effet nécessaire de compléter l'arsenal de mesures visant à lutter contre le réchauffement climatique par ce type de technologie afin de diminuer les stocks de carbone de l'atmosphère et espérer pouvoir respecter l'Accord de Paris.

Les techniques de transport et de conditionnement, le stockage, l'utilisation ou la neutralisation définitive du carbone, le tout dans une approche respectueuse de l'environnement, sont les technologies visées par le présent appel à projets de recherche.

Le projet est en cours de planification à ce jour. Les partenaires sociaux et le gouvernement prendront attitude prochainement pour que l'appel à projet puisse être lancé au printemps 2023. Dès que l'appel sera clôturé, les projets seront analysés puis sélectionnés par le jury pour que les premiers projets puissent débiter au plus tard fin 2023. Une évaluation des projets à mi-parcours est prévue.

071 - WAIÉnergie et le dispositif de financement zéro carbone

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
Wallonie Entreprendre	Willy BORSUS	3.000.000 €

Actuellement, l'industrie wallonne contribue aux émissions de gaz à effet de serre à concurrence de plus ou moins 30% par an, soit près de 11 millions de tonnes équivalent CO2. Toutes les entreprises industrielles sont aujourd'hui



engagées dans des réflexions et des actions visant à réduire leur impact carbone en faisant évoluer leur processus de production et en verdissant l'énergie utilisée. Néanmoins, il apparaît que trop peu d'actions sont mises en œuvre par les entreprises. Parmi les raisons évoquées, le manque de compétences en interne au niveau technique et organisationnel est souvent cité, ainsi que le manque de financements appropriés.

Ce projet consiste donc à accompagner gratuitement les entreprises industrielles wallonnes en Accord de branche (c'est-à-dire les entreprises engagées volontairement avec le Gouvernement wallon dans un objectif d'amélioration de l'efficacité énergétique en contrepartie de réductions sur leur facture énergétique), dans leur transition énergétique et bas-carbone. Dans ce cadre, plusieurs actions sont proposées aux entreprises :

- Une analyse des rapports d'Accord de branche (ou tout autre rapport sur l'efficacité énergétique) et une visite du site de production de l'entreprise avec l'aide de deux ingénieurs énergéticiens ;
- Une orientation en matière de subsides à l'investissement ou à la recherche ;
- Une analyse de la rentabilité des investissements envisagés ;
- Une possibilité d'accès, si pertinent, aux moyens de financement de Wallonie Entreprendre.

L'équipe projet pour l'accompagnement est fonctionnelle et se compose d'un ingénieur de projet en utilisation rationnelle de l'énergie, un ingénieur de projet en sources d'énergie renouvelable et une analyste financière.

L'objectif étant d'accompagner 230 entreprises sur 2022, 2023, 2024 et 2025. On entend par entreprise accompagnée, une entreprise qui a partagé ses données de consommation et pour laquelle une entrevue et/ou une visite des installations a été réalisée. Dans les deux cas, un feed-back est envoyé par WalEnergie, lequel propose une marche à suivre pour avancer dans les pistes d'amélioration. **Au 31/12/22, 30 entreprises ont été accompagnées et 2 entreprises font l'objet d'une étude pour une offre de financement par Wallonie Entreprendre.**

107 - Développer la filière de première et deuxième transformation du bois feuillus. Créer des filières de valorisation locales avec des produits finis de qualité, limitant la dépendance à l'exportation

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
Office économique wallon du bois (OEWB)	Céline TELLIER et Willy BORSUS	8.000.000 €

La Wallonie assiste à un phénomène croissant d'exportation de ses bois laissant ainsi échapper une matière première dont elle perd toute la valeur ajoutée. Ce projet consiste à soutenir la Recherche et développement et les investissements visant à dynamiser, moderniser et diversifier l'ensemble de la filière locale de transformation du bois feuillus en Wallonie, en intégrant les problématiques d'approvisionnement et de commercialisation.

Afin d'aborder le virage de la valorisation des produits forestiers issus d'une forêt plus résiliente et d'insuffler une redynamisation de la filière bois, la Région wallonne a décidé d'apporter un soutien aux entreprises de transformation du bois dans l'identification d'opportunités de marché pour les produits à base de bois feuillus



locaux, par l'aide à l'innovation et à la recherche et développement dans la filière bois, par le développement de nouvelles solutions à la mobilisation du bois en forêt résiliente ainsi que par une commercialisation plus efficace sur le marché du bois.

Deux appels à projets ont été lancés :

- **L'un dans la recherche et développement (R&D) de la valorisation locale du bois feuillu. Cet appel est scindé en deux volets. Un premier volet dans la recherche industrielle dont les porteurs de projets sont des unités de recherche d'universités ou hautes écoles, ou des centres de recherche. Un deuxième volet concerne le développement expérimental dont les porteurs de projets sont des entreprises ;**
- **L'autre appel à projets est destiné à soutenir les investissements dans les entreprises leur permettant de moderniser et diversifier leur équipement et leurs produits de manière innovante afin de les rendre plus compétitives et concurrentielles sur les marchés qu'elles occupent ou sur de nouveaux marchés.**

L'objectif est de subventionner au moins 5 projets en recherche et développement et au moins 30 projets d'investissement. À l'issue d'une première phase, 23 projets ont été sélectionnés : 9 d'entre eux concernent la partie recherche et développement et les 14 autres projets concernent l'investissement en entreprise. L'objectif de minimum 5 projets en recherche et développement a donc été dépassé.

Une deuxième phase d'appel à projets en investissement sera lancée prochainement et permettra d'atteindre les objectifs définis (30 projets d'investissement).

137 - Favoriser le déploiement des technologies de l'industrie 4.0 au sein des entreprises manufacturières wallonnes

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
Agence du Numérique (AdN)	Willy BORSUS	9.790.000 €

Le projet "Industrie du Futur" vise à accélérer la transformation numérique des entreprises manufacturières wallonnes. Ce projet vise, au travers d'actions de sensibilisation, de diagnostic de maturité et d'appels à projets "Industries du futur", à renforcer la position concurrentielle des entreprises, à faire émerger de nouvelles niches à dimension numérique au sein des domaines de spécialisation actuels, à fédérer pour atteindre des masses critiques au niveau européen, à maintenir et à renouveler le tissu industriel, à conserver l'emploi en Wallonie, voire à le relocaliser et/ou à le recréer.

Les 3 étapes clés de ce projet sont :

1. Le lancement de plusieurs appels à projets « Industrie du futur » pour soutenir les projets de rupture et de réindustrialisation du territoire. **Le premier appel à projet « Industrie du futur » a été lancé au troisième trimestre 2022 et a débouché sur la sélection de 4 projets structurants et une réunion de démarrage est en cours d'organisation. Le second appel à projets sera lancé au dernier trimestre 2023 ;**
2. L'augmentation et le renforcement des actions de sensibilisation menées auprès des entreprises cibles (ateliers, visites d'entreprises, conférences ...), principalement les TPE et le PME. **Les actions de**



sensibilisation sont en cours, à la suite des projets sélectionnés dans le cadre du premier appel à projets (voir ci-dessus). L'objectif étant de sensibiliser 800 entreprises d'ici fin 2024 ;

3. L'évaluation de la maturité 4.0 de 1 400 entreprises manufacturières et l'accompagnement d'environ 40% de celles-ci dans l'identification des technologies et solutions à déployer. **L'objectif étant d'accompagner 580 entreprises d'ici fin 2024. À ce stade, 180 diagnostics ont été réalisés.**

À ce jour, 10 entreprises sont labellisées "Industrie du Futur" et 10 autres le seront d'ici fin 2024.

Entre outre, 2 évènements ont été organisés en février 2023 :

1. 13/02 : Il s'agit d'une **remise de prix pour les industries du futur**. Dans le cadre du programme Industrie du Futur de Digital Wallonia, le processus d'accompagnement Made Different Digital Wallonia à destination des entreprises manufacturières distingue des Usines du Futur (Factories of The Future / FoF) et des Ambassadeurs. Pour accéder au titre de Factory of the Future, les entreprises doivent être engagées sur les 7 transformations clés de la méthodologie Made Different. Les Factories of the Future fournissent aux clients des produits spécifiques à haute valeur ajoutée. Elles ont l'agilité nécessaire pour répondre de manière agile à l'évolution rapide de la demande du marché. Ouvertes aux nouveaux business modèles, elles s'engagent résolument sur la voie des procédés de production numériques, qu'elles utilisent au maximum tout en maintenant une approche humaine forte. Ce titre national est valable pour une durée de 3 ans. **Lors de cet évènement, 2 nouvelles entreprises ont été labellisées (SPADEL et PURATOS), 2 entreprises ont été "re-labellisées" pour la 3ème fois (JTEKT et VALEO) et une entreprise a reçu le label pour la deuxième fois (ALSTOM).**
2. 14/02 : Il s'agit de **l'évènement « Industrie du futur Digital Wallonia 2023 »** organisé par les 37 partenaires du programme Industrie du Futur by Digital Wallonia, qui consiste en des parcours de démonstrations, le village technologique et des séances d'information. Cet évènement annuel est organisé au bénéfice des entreprises manufacturières de Wallonie, des offreurs de solution 4.0 et des acteurs du numérique. L'objectif est de faire découvrir les dernières tendances technologiques au niveau industrie 4.0, sensibiliser aux outils et aides existants afin de permettre au secteur manufacturier de se développer et d'être plus compétitif. **L'évènement a rencontré un franc succès avec 220 participants et 300 étudiants des Ecoles techniques liégeoises.**

149 (PROGRAMME) – SOUTENIR UNE STRATEGIE DE REBOND DES ENTREPRISES

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
Wallonie Entreprendre	Willy BORSUS	2.540.000 €

Ce programme vise d'une part, à mettre en place une cellule de veille et d'anticipation stratégique renforcée et d'autre part, à dynamiser les mécanismes de reprise-transmission d'entreprise pour maintenir l'activité et l'emploi local et assurer la pérennité d'activités et emplois existants en maximisant les chances de succès de ces reprises.

A cette fin, le programme comprend 2 projets :

- 149a – Doter la Wallonie d'une cellule de veille et anticipation ;



- 149b – Amplifier et monitorer la sensibilisation et l’accompagnement à la transmission des entreprises en Wallonie.

149a - Doter la Wallonie d’une cellule de veille et d’anticipation

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
Wallonie Entreprendre	Willy BORSUS	2.000.000 €

L’un des objectifs de la réforme des outils économiques et financiers wallons consiste en la mise en place d’une cellule de veille et d’anticipation stratégique renforcée, capteur de l’évolution de l’environnement et des besoins des entrepreneurs wallons et déclencheur d’une offre de services qui répondent à ces objectifs.

La cellule renforcée opérera dans quatre activités qui se veulent complémentaires :

- Contribuer à une meilleure connaissance des entreprises dans le portefeuille de Wallonie Entreprendre ;
- Assurer un monitoring et une caractérisation des chaînes de valeur et écosystèmes prioritaires afin d’identifier les forces wallonnes et opportunités qui se profileraient, voire les menaces éventuelles dans une optique d’amplification de la résilience, de l’ancrage et de la compétitivité des entreprises et plus globalement du tissu wallon ;
- Réaliser des études spécifiques internes, mais aussi assurer le pilotage d’études externalisées ;
- Mener une veille ciblée, y compris internationale.

Ainsi, la cellule de veille et d’anticipation constituera un véritable centre d’excellence dans l’analyse des tendances économiques actuelles, pour orienter et aligner au mieux la politique économique, d’accompagnement et de financement de la Région, de même que la stratégie des entreprises eu égard aux besoins évolutifs du marché et des chaînes de valeur.

Par ailleurs, en assurant une veille permanente du tissu wallon, la cellule devra permettre de détecter suffisamment tôt les entreprises « à risque » nécessitant un accompagnement spécifique pour intervenir davantage en amont, ou encore les filières présentant un potentiel spécifique voire une menace à laquelle elles seraient confrontées à plus ou moins brève échéance. Les conséquences de la pandémie ou plus récemment la guerre en Ukraine et ses conséquences délétères sur notre économie illustre parfaitement cette nécessité.

Le 15 décembre 2022, le Gouvernement wallon s’est accordé pour octroyer un montant de 400.000 € à la cellule de veille et d’anticipation afin qu’elle puisse étoffer son équipe et assurer la mise en œuvre des activités précitées.

La prochaine étape consiste donc à établir une feuille de route et un plan d’action visant à opérationnaliser les quatre activités de la cellule.



149b - Amplifier et monitorer la sensibilisation et l'accompagnement à la transmission des entreprises en Wallonie

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
Wallonie Entreprendre	Willy BORSUS	540.000 €

On constate un nombre grandissant d'indépendants et dirigeants d'entreprises qui approchent de l'âge de la retraite. La transmission d'entreprises représente plus que jamais un levier essentiel de la pérennisation et du développement de l'emploi et de l'activité économique en Wallonie. C'est la raison pour laquelle le projet 149b porte sur la sensibilisation et l'accompagnement à la transmission des entreprises en Wallonie.

L'année 2022 a été mise à profit afin d'amplifier les actions de sensibilisation et d'accompagnement déjà existantes :

- **Contacts avec des cédants potentiels ;**
- **Accompagnement d'entrepreneurs cédants par un Agent de Stimulation à la Transmission (ASTE) ;**
- **Contacts avec des candidats acquéreurs ;**
- **Matches entre des entreprises et candidats acquéreurs sur la plateforme PME de Cession & acquisition ou au Transeo Deal Club ;**
- **Publications d'annonces sur Affairesasivre.be ;**
- **Vérification de demandes de Chèques Transmission ;**
- **Organisation de sessions d'Elevator Pitches ou de cycles des Clubs Repreneurs.**

En 2023, de nouvelles actions de plus grande ampleur seront proposées au Gouvernement.

150 - Permettre une politique industrielle centrée sur les chaînes de valeur stratégique

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
Wallonie Entreprendre	Willy BORSUS	8.290.000 €

La stratégie de spécialisation intelligente constitue le cadre stratégique pour la politique de Recherche et d'Innovation et la politique industrielle wallonne. Ce programme consiste à lancer des appels à projets visant à renforcer l'industrialisation des chaînes de valeur dans les domaines d'innovation stratégique afin de stimuler sur le territoire wallon des projets au croisement de chaînes de valeurs (innovation-production-usage/défis sociétaux) qui présentent le meilleur potentiel de création de valeur et d'avantages compétitifs durables pour les entreprises de Wallonie.

Le 15 décembre 2022, le Gouvernement a décidé de mutualiser le budget de ce projet et du projet 151 (« Opérer l'implantation de projets de relocalisation industrielle/manufacturière (industrie ou PME) ») dans le but de lancer un appel à projets unique dans le domaine de la production, du reconditionnement et/ou du recyclage de batteries destinées au stockage d'énergie.



L'appel à projets vise à favoriser l'implémentation, en Wallonie, de projets de production, de reconditionnement et/ou de recyclage des batteries ou cellules de batteries ou encore de la réutilisation/recyclage des sous-produits issus de la production de batteries destinées au stockage d'énergie pour des applications stationnaires et/ou mobiles. Tous les projets de production, de reconditionnement et/ou de recyclage de batteries électrochimiques sont visés, mais l'emphase sera mise sur des technologies destinées aux applications du futur (notamment voitures électriques et stockage des énergies intermittentes).

L'inclusion des projets de recyclage de batteries dans l'appel à projets doit permettre aux industriels produisant des batteries de rencontrer les futures obligations de reprise des batteries, soit en investissant directement dans des outils de production, soit en disposant d'outils à proximité pour nouer les partenariats nécessaires à la reprise des batteries.

La prochaine étape du projet est donc la définition des modalités de l'appel à projets. Le lancement de l'appel à projets est envisagé pour le 2^{ème} trimestre de l'année 2023.

151 - Opérer l'implantation de projets de relocalisation industrielle/manufacturière (industrie ou PME)

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
Wallonie Entreprendre	Willy BORSUS	17.204.800 €

Les mesures de confinement et de fermeture des frontières qui ont été décidées par les Gouvernements pour endiguer la pandémie de la COVID-19 ont fait apparaître certaines limites à l'éclatement et la mondialisation des chaînes de valeur. Ce projet vise à assurer un soutien adéquat aux projets de relocalisation de certaines activités afin d'assurer la souveraineté régionale via l'internalisation d'anciennes ou nouvelles activités ou la diversification des sources d'approvisionnement auprès de tiers situés sur le territoire wallon.

Le 15 décembre 2022, le Gouvernement a décidé de mutualiser les budgets de ce projet et du projet 150 (« Permettre une politique industrielle centrée sur les chaînes de valeur stratégique ») dans le but de lancer un appel à projets unique dans le domaine de la production, du reconditionnement et/ou du recyclage de batteries destinées au stockage d'énergie (cf. projet 150).

161 (PROGRAMME) - CONCRETISER LE POTENTIEL DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE A TRAVERS LA MISE EN ŒUVRE DE CIRCULAR WALLONIA

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW SG	Willy BORSUS	36.794.250 €

Le programme 161 intitulé « Concrétiser le potentiel de l'économie circulaire à travers la mise en œuvre de Circular Wallonia » consiste à la mise en œuvre de 14 des 61 projets de la Stratégie Wallonne de déploiement de l'économie circulaire, Circular Wallonia, adoptée le 4 février 2021 par le Gouvernement wallon. La stratégie Circular Wallonia vise à faciliter la transition circulaire des entreprises grâce à une meilleure visibilité et à un renforcement des dispositifs en matière d'accompagnement, de financement et de soutien.



Les 14 projets mis en œuvre dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie consistent à :

- Adapter et renforcer les dispositifs existants en matière d'accompagnement et de financement pour y intégrer davantage l'économie circulaire - Projet Next + Projet « Opérationnalisation de la chaîne de valeur eau » (Projet 161a) ;
- Renforcer l'approche territoriale du développement de l'économie circulaire (Projet 161 b) ;
- Accélérer le déploiement de l'économie circulaire à travers la transition numérique (Projet 161 c) ;
- Favoriser la mise en réseau, la créativité et l'innovation, l'émergence de nouvelles activités et le développement de l'entrepreneuriat innovant (Projet 161 d) ;
- Développer une stratégie de communication autour du déploiement de l'économie circulaire en Wallonie (Projet 161 e) ;
- Assurer une veille stratégique et politique, notamment en prenant part aux travaux européens et internationaux sur l'économie circulaire et par le biais d'études & Mutualiser l'information, assurer le suivi des actions, renforcer la coordination et maintenir une dynamique d'engagement des acteurs (Projet 161 f) ;
- Chaîne de valeur de la construction : développer des outils permettant de concevoir en amont le bâtiment de manière circulaire (Projet 161 g) ;
- Chaîne de valeur construction : mettre en place des dispositifs d'accompagnement auprès de l'offre et de la demande en construction/rénovation circulaire (Projet 161 h) ;
- Chaîne de valeur construction : lancer des appels à projets pour des bâtiments au travers de chantiers, produits et services circulaires (Projet 161 j) ;
- Chaîne de valeur Plastiques : améliorer la séparabilité dans les produits multi matériaux et les techniques de purification dans le recyclage – RDI (Projet 161 k) ;
- Chaîne de valeur Métallurgie : stimuler la valorisation de la recherche en économie circulaire des métaux vers des applications (Projet 161 l) ;
- Chaîne de valeur Textiles : soutenir le tri - l'utilisation circulaire et le remanufacturing des textiles – RDI (Projet 161 m) ;
- Chaîne de valeur Industrie alimentaire et les systèmes alimentaires : développer des filières agroalimentaires ancrées localement et porteuses pour l'ensemble de la chaîne et permettant une valorisation totale et circulaire et stimuler les pratiques circulaires au sein des acteurs du système agroalimentaire (Projet 161 n) ;
- Chaîne de valeur Biobasé - Organiser les réseaux régionaux des acteurs de l'économie biobasée dans une logique de filières et les inscrire dans leur contexte belge et européen (Projet 161 o).

On trouvera ci-dessous une présentation de l'état d'avancement de chacun de ces projets.



161a - Adapter et renforcer les dispositifs existants en matière d'accompagnement et de financement pour y intégrer davantage l'économie circulaire (Projet NEXT + Projet Opérationnalisation de la chaîne de valeur eau)

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW SG	Willy BORSUS	11.794.250 €

En ce qui concerne le projet Next :

Ce projet consiste principalement au renforcement du dispositif de financement existant NEXT, qui est une mission déléguée confiée par le Gouvernement wallon à B.E.FIN (filiale de la SRIW), société spécialisée de la Région wallonne axée sur l'environnement, l'économie circulaire et la transition énergétique sous tous ses aspects.

Ce dispositif de financement permet le soutien financier de projets wallons d'économie circulaire en phase de croissance.

Dans le cadre du PRW, ce dispositif a été renforcé par une nouvelle enveloppe de 6,3 millions d'euros dédiée à des interventions en capital, l'octroi de prêts, la prise en charge du coût d'études devant faciliter la prise de décisions d'investissement ainsi que les frais de fonctionnement de la mission déléguée.

Un site internet qui explique précisément le dispositif Next a été créé (<https://next.circularwallonia.be>). Les dossiers pour demande d'octroi de financement sont en cours d'analyse : 11 entreprises ont été analysées en 2022 et 4 ont été financées pour un montant de 695.000 €.

En ce qui concerne le projet de l'opérationnalisation de la chaîne de valeur eau :

Ce projet consiste en l'opérationnalisation de plusieurs mesures de la chaîne de valeur eau de la stratégie Circular Wallonia. Ce projet est coordonné par le cluster H2O et la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE).

Ce projet a démarré courant 2022 avec une investigation auprès des acteurs wallons pour identifier les projets déjà menés en Wallonie qui contribuent à la feuille de route de la chaîne de valeur Eau établie dans la stratégie Circular Wallonia.

Un plan d'actions a été présenté aux différents cabinets ministériels afin de débloquer des moyens financiers pour réaliser une partie des actions du plan sur la période allant de fin 2022 à fin 2024. Le but de ce plan étant de faire avancer la feuille de route de la chaîne de valeur Eau.

D'autres actions sont également en cours depuis 2022 :

- **Un événement a eu lieu en 2022, co-organisé par les Clusters TWEED et H2O, Fevia Wallonie et Wagralim sur les solutions énergie et eau durable dans le secteur agroalimentaire ;**
- **La rédaction de cahiers de charges pour lancer 2 marchés pour la réalisation d'une cartographie du potentiel de stockage d'énergie par pompage/turbinage en Région wallonne et une étude des dispositifs économes dans les bâtiments, y compris essais grandeur nature.**

Enfin, certaines actions sont en cours depuis début 2023 :

- **Une conférence grand public au salon Batimoi sur « L'eau : les bons gestes et les bonnes pratiques » (janvier 2023) ;**



- **La préparation d'un workshop sur l'utilisation de l'eau de pluie dans les écoles ;**
- **La rédaction d'un second plan d'actions pour la chaîne de valeur Eau, complémentaire à celui de 2022 (pour la période 2023 à septembre 2025).**

161b - Renforcer l'approche territoriale du développement de l'économie circulaire

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW SG	Willy BORSUS	8.400.000 €

Ce projet de croisement d'une approche territoriale avec les objectifs de l'économie circulaire consiste à mettre en place de nouvelles organisations du territoire, en repensant la gestion des flux de matière et de la mobilité, en privilégiant des approches transversales à différentes échelles géographiques. L'approche territoriale vise à amplifier les liens entre les entreprises, leurs activités économiques et les territoires, à créer plus de valeur économique à l'échelle locale et réduire l'impact sur l'environnement.

Ce projet est composé de 3 sous-projets :

1. Le projet « Go Circular » : consiste en un appel à projet (2 éditions) qui s'adresse aux entreprises, aux ASBL de type économique et aux coopératives wallonnes présentant un produit ou service circulaire réaliste et faisable techniquement. Les lauréats de cet appel peuvent bénéficier d'un accompagnement personnalisé dans la mise en œuvre de leur projet circulaire ainsi qu'un subside (allant de 20.000 à 120.000 €). **La 1^{ère} édition (non financée par le plan de relance) a été un succès avec plus de 80 candidatures reçues et 17 projets retenus et mis en œuvre (la période de subvention des projets lauréats est arrivée à son terme le 11 décembre 2022 pour 15 projets, et 2 bénéficient d'un délai supplémentaire allant jusque fin juin 2023). La 2^{ème} édition (financée par le plan de relance) a été lancée fin 2022 et est en cours. Les lauréats devraient être sélectionnés d'ici le mois de juin 2023.**
2. Le projet « Symbioses industrielles » : consiste en un appel à projets pour la mise en place de facilitateurs en symbiose industrielle au sein des Agences de développement territorial (ADT). En pratique, la symbiose consiste en des échanges entre les acteurs d'un territoire (entreprises, collectivités, infrastructures hospitalières, agriculteurs, ...) où le co-produit ou « déchet » de l'un est une matière première de l'autre. Elle peut aussi permettre de mutualiser des équipements ou des achats. **L'appel à projets a été lancé en juin 2022. Sur les 6 dossiers de candidatures reçus, 5 ont été sélectionnés et seront subventionnés pour un montant total de 2.106.904,45 € (il s'agit des candidatures d'IDEA, IDELUX, BEP, InBW et IDETA).**
3. Le projet « Circular Design » : consiste en un accompagnement au design circulaire permettant aux entreprises wallonnes d'utiliser le plein potentiel des stratégies du design pour mettre en place une dynamique circulaire, dans leurs projets et produits. Cet accompagnement est réalisé par Wallonie Design, l'organisme wallon de référence qui facilite le recours au design pour concrétiser des innovations et anticiper les changements de la société. L'objectif étant de toucher au moins 120 entreprises à travers les actions spécifiques de sensibilisation au design circulaire et d'accompagner 10 entreprises dans un parcours d'innovation de plusieurs mois.



L'accompagnement consiste en 3 actions complémentaires :

1. Actions de 2^{ème} ligne auprès des opérateurs en contact avec les entreprises : il s'agit de séances de sensibilisation des opérateurs afin de présenter les différentes stratégies de design circulaire, de propositions de cas inspirants, d'identification des besoins des opérateurs pour créer ou adapter les outils utilisés, de développement d'outils pour les opérateurs, et d'interventions ponctuelles spécifiques dans des formations, évènements, pour préparer des appels à projets, etc. **Cette action est en cours. Trois séances d'information ont été réalisées.**
2. Actions de 1^{ère} ligne auprès des entreprises et des designers :
 - Conférence, masterclass, workshops afin de sensibiliser et informer concrètement les entreprises et les designers sur des aspects spécifiques du design circulaire **(8 ont eu lieu à ce jour)** ;
 - Développement et mise en œuvre d'outils pour les entreprises et les designers et renvoi et diffusion des outils existants ;
 - Entretiens individuels avec les entreprises, en collaboration ou non avec d'autres acteurs tels que les référents bas carbone **(une dizaine d'entretiens ont eu lieu à ce jour)** ;
 - Parcours d'innovation pour les entreprises avec un projet d'économie circulaire. Les entreprises sont accompagnées pendant plusieurs mois pour avancer sur leur projet avec Wallonie Design et des experts externes sélectionnés sur base du problème rencontré **(5 parcours entamés à ce jour).**
3. Réalisation d'une étude sur la plus-value et le potentiel des méthodes du design, appliquées aux matériaux biobasés, plus particulièrement sur les gisements non-valorisés de biomasse locale. **Les interviews et visites de terrain sont en cours ainsi que le recensement des projets similaires, de l'expertise et de l'équipement wallon. Les prochains mois seront consacrés à l'analyse des données, la création d'une grille d'évaluation des projets et la rédaction du rapport.**

161c – Accélérer le déploiement de l'économie circulaire à travers la transition numérique

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW SG	Willy BORSUS	3.300.000 €

Ce projet consiste à accélérer le déploiement de l'économie circulaire et la résilience des chaînes d'approvisionnement à travers la transition numérique. Le projet comprend plusieurs actions.

Une première action a été initiée fin 2021 et consiste en la mise en place d'un axe économie circulaire dans le cadre du programme existant Industrie du Futur (IdF) et au financement d'un expert en économie circulaire et numérique pendant 2 ans à l'Agence du Numérique (AdN).

Afin d'amplifier cette première action, il est nécessaire de mettre en place un programme d'actions complet appelé « Digital 4Circular Wallonia », qui contribuera non seulement à la relance de la Wallonie, mais également au déploiement de l'économie circulaire.



Ce projet vise donc la mise en œuvre de ce programme d'actions « Digital 4 Circular Wallonia » qui vise à développer l'utilisation et l'intégration de technologies porteuses pour l'économie circulaire, assurer une bonne connaissance et une mobilisation de l'écosystème wallon et de ses acteurs et visibiliser l'écosystème et les actions qui en découlent en Wallonie et à l'international.

Différents types d'actions seront réalisées pour atteindre les objectifs mentionnés ci-dessus :

- L'identification du potentiel des technologies numériques, la veille de technologies numériques favorisant la circularité et la sensibilisation aux technologies numériques accélérant la transition circulaire. Dans ce cadre, une étude va être réalisée. Celle-ci portera sur le potentiel des technologies numériques dans le renforcement du déploiement de l'économie circulaire en Wallonie, et notamment au niveau des 6 chaînes de valeur prioritaires de la stratégie wallonne dédiée à l'économie circulaire. **Les résultats de l'étude sont attendus début du 3^{ème} trimestre 2023.**
En parallèle, d'autres actions seront réalisées, telles que l'organisation de webinaires/ateliers et des actions de communication par le SPW et l'AdN.
- La valorisation des bonnes pratiques, des acteurs et des projets à travers des cartographies dynamiques. Cette action correspond à l'élaboration de l'outil digital coordonnée par le SPW EER. Cet outil digital sera alimenté à travers la base de données Data4Wallonia comprenant plus d'une centaine de données (entreprises, organismes publics, ASBL, acteurs de la formation, universités, centres de recherche, ...). L'encodage de nouveaux acteurs spécifiques à l'économie circulaire est en cours de réalisation. Concernant le design de l'outil, le prestataire sélectionné collabore avec l'AdN pour les aspects techniques et travaille également au niveau des visuels. Cet outil digital a comme objectifs dans un court/moyen terme de :
 - Mettre en évidence les principaux acteurs wallons de l'économie circulaire (entreprises, centres de recherche, universités, ...) engagé dans une démarche innovante ;
 - Mettre en évidence les principaux projets innovants en économie circulaire ;
 - Favoriser les liens, collaborations entre ceux-ci (acteurs et porteurs de projets) à travers des mises en synergie d'entreprises et/ou de technologies ;
 - Permettre de visualiser les écosystèmes existants en Région wallonne dans le cadre de l'économie circulaire, particulièrement au sein des chaînes de valeur prioritaires de Circular Wallonia, et d'identifier d'éventuels maillons manquants dans une chaîne de valeur spécifique ;
 - Permettre un soutien et un monitoring de la stratégie et du développement de filières.

Cette action s'articule également avec le projet 150 relatif à la mise en place d'un outil d'intelligence territoriale.

- Des appels à projets visant à amplifier l'intégration et l'utilisation des technologies numériques dans une logique d'économie circulaire. Des appels à projets seront lancés afin de soutenir, d'une part, la demande de technologies numériques (intégration et utilisation) en lien avec la transition circulaire et d'autre part l'offre technologique wallonne dans le développement de nouvelles solutions commercialisables apportant une réelle valeur ajoutée au déploiement de l'économie circulaire en Wallonie.



- Le 1^{er} appel à projets « Implement4CW » vise à financer des démonstrateurs individuels ou collectifs de technologies numériques accélérant l'économie circulaire en Wallonie. **Dans ce cadre, 6 démonstrateurs ont été financés pour un budget de 436.656,8 €.**
- **Les 2^{ème} et 3^{ème} appel à projets seront lancés en 2023.** Il s'agit de l'appel « Explore IT4circularity » qui a pour but d'accompagner les entreprises wallonnes dans leur découverte des technologies numériques à mettre en œuvre afin de booster une approche circulaire dans le cadre de leurs activités et de l'appel « Develop IT4Circularity » qui apportera un soutien stratégique et business aux entreprises et acteurs d'innovation ou de recherche qui développent des solutions numériques porteuses pour l'économie circulaire. Ces solutions devront être proches de la commercialisation afin d'encourager à plus d'innovation et de diversité de l'offre numérique wallonne. **Un 4^{ème} appel à projets pourrait être lancé en 2024.**

161d - Favoriser la mise en réseau, la créativité et l'innovation, l'émergence de nouvelles activités et le développement de l'entrepreneuriat innovant

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW SG	Willy BORSUS	1.200.000 €

Afin de créer un environnement propice à l'innovation circulaire, la Wallonie va intégrer davantage l'économie circulaire au sein des dynamiques d'innovation existantes. Pour ce faire, elle favorisera notamment la mise en réseau, la créativité, l'incubation de nouvelles activités et le développement de l'entrepreneuriat innovant. Cela passera par différentes actions telles que des marchés publics pilotes innovants (partenariats publics innovants et achats publics avant commercialisation) dans des thématiques des chaînes de valeur prioritaires.

La programmation des actions est en cours de définition.

161e - Développer une stratégie de communication autour du déploiement de l'économie circulaire en Wallonie

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW SG	Willy BORSUS	0 €

Ce projet consiste à mener des campagnes de sensibilisation et d'information sur l'économie circulaire adaptées aux différents publics cibles. Cette stratégie de communication donnera aux citoyens et aux entreprises l'envie de s'impliquer dans l'économie circulaire, mais également améliorera la valorisation des actions déjà menées au sein de la Région wallonne.

Plusieurs actions ont été mises en œuvre jusqu'ici :

1. **Le site Internet dédié à l'économie circulaire (<https://economiecirculaire.wallonie.be/>) a été retravaillé et renforcé : la première étape de la refonte de celui-ci est donc clôturée. Le site Internet met en valeur les initiatives existantes, les diverses actions des acteurs et les bonnes pratiques (il est**



la référence d'information de ce secteur). Des adaptations mineures seront apportées en vue d'améliorer le site afin qu'il réponde davantage encore aux besoins des usagers.

2. La mise en place d'une stratégie de communication (notamment des spots radio et des posts sur les réseaux sociaux communiquant sur l'avantage qu'ont les entreprises à adopter l'économie circulaire) est également terminée. Celle-ci s'est déroulée entre mi-novembre et fin décembre 22.
3. La première édition de la Quinzaine de l'économie circulaire, qui a pour but de sensibiliser les acteurs wallons à l'économie circulaire, s'est déroulée du 30 mai au 10 juin 2022, avec plus de 50 événements sur la thématique de l'économie circulaire aux quatre coins de la Wallonie. Celle-ci s'est très bien passée avec la présence de 1200 personnes, citoyens et professionnels issus de secteurs très variés, qui ont eu l'occasion de se rencontrer, de partager les bonnes pratiques déjà mises en place, apprendre des expériences d'autrui, échanger sur des pistes de solutions, visiter des projets inspirants, ...

L'organisation de la deuxième édition est initiée depuis début janvier 2023 et se tiendra du 22 mai au 2 juin 2023. La troisième édition aura lieu au printemps 2024.

161f - Assurer une veille stratégique et politique, notamment en prenant part aux travaux européens et internationaux sur l'économie circulaire et par le biais d'études & Mutualiser l'information, assurer le suivi des actions, renforcer la coordination et maintenir une dynamique d'engagement des acteurs

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW SG	Willy BORSUS	550.000 €

Ce projet correspond aux mesures 16 et 17 de la Stratégie Circular Wallonia visant respectivement à assurer une veille stratégique et politique sur l'économie circulaire et à mutualiser l'information, assurer le suivi des actions, renforcer la coordination et maintenir une dynamique d'engagement des acteurs.

Tel que prévu dans la mesure 16 de Circular Wallonia, des études spécifiques sont nécessaires pour mettre en œuvre l'économie circulaire en Wallonie.

Ce projet consiste donc à faire une étude du potentiel de développement d'une filière de valorisation de la laine. L'objectif étant de créer une plus-value économique sur le territoire, développer l'économie circulaire et diversifier les sources de revenus pour les agriculteurs. Le livrable consistera en une étude de faisabilité économique propre à notre réalité territoriale comprenant un cadastre (acteurs, volume...), les marchés actuels et potentiels, les freins, et des recommandations concrètes d'actions à mettre en œuvre en 2023.

Une subvention a été accordée à Valbiom (coordinateur de la chaîne de valeur "biobasée" dans le cadre de Circular Wallonia) et un recrutement a été effectué pour réaliser cette étude.

De nombreuses informations sont en cours de collecte : la quantité de laine produite, mais aussi les utilisations potentielles de celle-ci, les exemples des pays voisins, ... À ce stade, 3 procédés industriels font l'objet de cette étude : une analyse concernant l'extraction de kératine a été menée, une analyse de pellets



de laine à destination agricole est en cours et l'utilisation de la laine en matériaux isolants est en phase de test.

161g - Chaîne de valeur Construction : Développer des outils permettant de concevoir en amont le bâtiment de manière circulaire

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW SG	Willy BORSUS	400.000 €

Ce projet pilote porte sur le développement d'un outil informatique visant à faciliter la réalisation d'EPD (Environmental Product Declaration). Une EPD consiste en une déclaration écrite reprenant des informations quantifiées sur une série définie d'impacts environnementaux basés sur une analyse du cycle de vie dans le secteur de la construction. Ces EPD portant sur des matériaux de construction pourront ensuite alimenter l'outil Totem, qui est un outil pour évaluer la performance environnementale des bâtiments.

Les modalités de mise en œuvre de ce projet sont en cours de réflexion.

161h - Chaîne de valeur Construction : Mettre en place des dispositifs d'accompagnement auprès de l'offre et de la demande en construction/rénovation circulaire

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW SG	Willy BORSUS	1.800.000 €

Ce projet correspond à la mesure 25 de Circular Wallonia qui consiste à mettre en place des dispositifs d'accompagnement de l'offre et de la demande en construction/rénovation circulaire au travers des leviers des marchés publics, de la sensibilisation, de la formation, de la collaboration belge et du financement.

On constate en effet que le secteur de la construction durable et circulaire est composé d'une pluralité d'organismes, d'acteurs et d'expertises spécifiques ou généralistes. Les questionnements des organismes privés ou publics sont également très diversifiés et touchent généralement plusieurs domaines (juridique, économique, technique, ...). Actuellement, lorsqu'un porteur de projet (public ou privé) a une question ou un besoin spécifique dans la thématique de construction circulaire, il doit chercher par lui-même l'organisme le plus à même de l'aiguiller. Les différents acteurs sont chacun actifs dans un périmètre bien déterminé et avec des moyens limités pour accompagner les demandes qui sont très diverses en la matière. Le dispositif permettra ainsi de créer un point de contact unique, soutenu par un réseau d'experts « facilitateurs » pour répondre aux questions et accompagner les publics cibles (les pouvoirs publics wallons, les maîtres d'ouvrages privés et les auteurs de projets et les professionnels du bâtiment) vers plus de durabilité et de circularité.



161j - Chaîne de valeur Construction : Lancer des appels à projets pour des bâtiments au travers de chantiers, produits et services circulaires

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW SG	Willy BORSUS	1.800.000 €

Une première édition « pilote » de l'appel à projets « Chantiers et services circulaires » a été lancée en 2021 (financée en dehors du plan de relance). Trois catégories de projets pouvaient rentrer dans l'appel : les chantiers en construction neuve, les chantiers en rénovation et les services à la construction circulaire pour des subventions de 60 000 € maximum. Sur les 15 dossiers déposés, 8 lauréats (notamment la construction d'un bâtiment passif destiné à des bureaux et des salles de réunions dédiés à des organisations du secteur associatif et la réutilisation des matériaux de déconstruction collectés sur le chantier) ont été retenus pour un montant total de 432 000€.

Suite à cette première édition, plusieurs constats ont été posés, à savoir : l'importance de la qualité du dossier (certains bons projets n'ont pas été retenus car le dossier remis n'était pas complet), certains projets n'étaient pas assez matures, le temps nécessaire pour l'analyse des dossiers et pour le suivi des lauréats était important, etc.

Ainsi, il a été jugé nécessaire de mettre en place un accompagnement spécifique dans le cadre de la 2^{ème} édition de l'appel à projets, qui s'inspire des leçons de la 1^{ère} édition.

L'accompagnement de la 2^{ème} édition de l'appel à projets (financé par le plan de relance) est prévu en 4 phases :

- Pré-candidature : un accompagnement sera mis en place pour aider l'administration dans l'organisation de l'appel à projets et pour aider les candidats à introduire leur dossier de candidature ;
- Vérification des conditions d'éligibilité ;
- Post-sélection : un accompagnement sera mis en place pour les lauréats dans la mise en œuvre de leur projet d'économie circulaire, et ce afin notamment de les challenger vers plus de circularité et d'identifier à temps les barrières et les solutions potentielles ;
- Reporting : la structure d'accompagnement collectera également des informations de suivi des projets (bonnes pratiques, facteurs de réussite des projets, impacts des projets, etc.).

Ce 2^{ème} appel à projets est officiellement ouvert depuis le 20 janvier 2023. L'annonce des lauréats devrait se faire durant le 3^{ème} trimestre 2023.

161k - Chaîne de valeur Plastiques : Améliorer la séparabilité dans les produits multi matériaux et les techniques de purification dans le recyclage – RDI

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW SG	Willy BORSUS	2.000.000 €

Ce projet a pour objet le « Circular Design » (conception circulaire) dans la chaîne de valeur plastique. Il concerne les mesures 53 et 56 de la Stratégie Circular Wallonia. La conception circulaire vise à intégrer dès la conception du



produit les principes de l'économie circulaire et contribue ainsi au développement d'une économie durable. La conception circulaire des produits constitués en tout ou en partie de matières plastiques est un enjeu complexe. En effet, afin de revoir la conception des produits qui nous entourent, plusieurs facteurs doivent être pris en compte tout au long de la chaîne de valeur du produit. À cela s'ajoute la pluralité des acteurs intervenant sur le design des produits plastiques qui s'étend au-delà des entreprises actives en Région wallonne. Dans le cadre de cette mesure, Plastiwin (cluster wallon de l'industrie des (bio)-plastiques, des composites, du caoutchouc et des textiles synthétiques), Essenscia (Fédération belge de l'industrie chimique et des sciences de la vie), Denuo (Fédération belge des entreprises actives dans le traitement et le recyclage des déchets) et Canopea (Fédération d'associations environnementales) sont en collaboration pour la mise en œuvre de ce projet.

Plusieurs actions ont déjà été réalisées.

1. **Une conférence de lancement du projet a été organisée lors de la Quinzaine de l'économie circulaire (mai/juin 2022) pour présenter les actions à venir aux entreprises ainsi que la conception circulaire dans les plastiques.**
2. **Un séminaire d'introduction à la conception circulaire dans les plastiques a été organisé en octobre 2022.**
3. **4 ateliers thématiques à destination des entreprises ont été organisés en novembre et décembre 2022 portant respectivement sur l'Analyse de Cycle de vie, les procédés de mise en œuvre et éco-conception et l'utilisation de matériaux recyclés. Une quarantaine d'entreprises y ont participé.**

Le marché public visant la mise à disposition d'experts pour réaliser des "diagnostics" techniques auprès des entreprises devrait être attribué en mars 2023. Il est prévu que 10 entreprises puissent bénéficier d'un diagnostic et d'un accompagnement personnalisé permettant de mettre en place des pratiques de design circulaire au sein des processus de l'entreprise.

161I - Chaîne de valeur Métallurgie - Stimuler la valorisation de la recherche en économie circulaire des métaux vers des applications

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW SG	Willy BORSUS	2.000.000 €

L'économie circulaire représente un enjeu important pour la filière métallurgique en Wallonie. Le potentiel de valorisation des métaux présents au sein des déchets est très important. D'une part les gisements de métaux existent localement et sont ou ont été générés par nos propres modes de consommation en produits finis ou semi-finis et par les fabrications des industries wallonnes et d'autre part, à ce flux interne, s'ajoute un flux très important résultant de la balance import-export de déchets divers contenant des métaux.

Ce projet en cours vise à opérationnaliser les 5 mesures suivantes de la chaîne de valeur « métallurgie » inscrites dans la stratégie Circular Wallonia.

1. **Mesure 40 « Création et animation d'un programme d'activation de l'innovation au sein des acteurs de la chaîne de valeur métallurgie et batterie » : un groupe de travail a été créé pour l'animation de la chaîne de valeur batterie ainsi qu'une taskforce liée à la thématique « métallurgie » de manière plus**



générale. La planification des animations est en cours pour qu'elles aient lieu au premier semestre 2023. L'objectif étant de faire 5 animations batterie et 5 animations métallurgie.

2. Mesure 42 « Création de l'observatoire des métaux critiques en Wallonie via une cartographie des flux des métaux » : **les 2 cartographies sont en cours de réalisation (une cartographie sur les besoins en métaux des entreprises wallonnes et une sur les flux).**
3. Mesure 42 « Stimulation de la collaboration intersectorielle et la symbiose industrielle : Réalisation d'étude de faisabilité symbiose industrielle » : **L'étude à propos du déploiement des symbioses industrielles a été réalisée. Une personne a été engagée à temps partiel pour gérer ce projet. La création du plan d'actions à mener sur le territoire (pour favoriser les symbioses entre entreprises en termes de matières métalliques) a été réalisé.**
4. Mesure 43 « Prolongation du projet pilote relatif au Circular Design » : **deux « tracks » (workshop collectif) ont été réalisés en octobre 2022 et 2 autres sont prévus pour début d'année 2023. Il s'agit d'ateliers permettant à des entreprises de s'approprier la méthodologie afin de l'appliquer au sein des processus de l'entreprise pour y développer des pratiques circulaires.**
5. Mesure 44 « Création et animation d'un réseau Wallon Batteries et transport Métallurgie » : **la création du réseau se fait en continu. Les activités (liées à des rapprochements stratégiques, collaborations, détection d'opportunités internationales et européennes, ...) sont prévues pour le premier semestre 2023 en rapport avec la mesure 43 via 2 tracks dédiés aux batteries (voir ci-dessus).**
6. Mesure 44 « Participation de la Wallonie à plusieurs événements (EIT Raw Materials, ERMA, ...) » :
 - **Le « Circular Wallonia Days », évènement qui a consisté à trois jours de conférences et de visites d'entreprises organisés sur la thématique "matériaux et métaux dans une économie transfrontalière », a été organisé en novembre 2022.**
 - **La Wallonie est active dans EIT Raw Materials (<https://eitrawmaterials.eu/about-us/>), qui propose un accompagnement entrepreneurial aux jeunes entreprises dans le développement de projets (stade précoce) de transition vers de nouveaux business models innovants et des financements pour booster l'innovation, du stade d'idée à celui de la commercialisation.**
 - **Circular Wallonia a été à plusieurs reprises représentée à l'étranger via la chaîne de valeur Métallurgie dans le cadre de la participation du coordinateur de la chaîne de valeur (le Pôle de compétitivité Mecatech) à Munich, Berlin, Bruxelles, en Suède et Norvège.**
7. Mesure 45 « Création et mise en œuvre d'un programme de promotion et de détection d'investisseur étranger dédié à la CDV métallurgie et batteries en partenariat avec l'Awex » : **Le secteur de la métallurgie est un des piliers des économies suédoises, norvégiennes et islandaises. C'est pourquoi l'AWEX a organisé en avril 2022, en collaboration avec le Pôle MecaTech, un déplacement en Suède et Norvège pour une mission collective dans le secteur de la nouvelle métallurgie ciblant les échanges tant commerciaux qu'en matière de recherche et développement.**



161m - Chaîne de valeur Textiles : Soutenir le tri - l'utilisation circulaire et le remanufacturing des textiles – RDI

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW SG	Willy BORSUS	1.350.000 €

Afin de contribuer au déploiement de l'économie circulaire dans la chaîne de valeur textiles, 2 actions différentes ont été lancées dans le cadre de ce projet :

- La première action est la mise en place d'un soutien aux micro-entreprises textiles dans leur trajet circulaire. Cette action est née notamment suite à l'appel à projets « Go Circular », qui a permis de montrer (dans les candidatures et les lauréats) que de nombreuses initiatives en économie circulaire dans la filière textile wallonne émanent de très petites entreprises ou d'indépendants. Plusieurs projets en gestation - ou qui n'ont pas été sélectionnés - ont besoin de mûrir afin de pouvoir se développer. Ces projets, tout comme ceux qui ne s'inscrivent pas dans l'optique d'un appel à projets, sont importants pour développer l'écosystème textiles circulaires en Wallonie et nécessitent un soutien technique circulaire et de la mise en réseau. Il s'agit donc d'accompagner celles-ci (pas de soutien financier) afin de stimuler des collaborations, mieux comprendre les difficultés, confronter les idées et approches et assurer une montée en compétences circulaires ciblée et rapide pour ces entreprises. **Cette action est en cours : un premier atelier d'accompagnement s'est tenu fin novembre 2022 avec 10 entreprises participantes.**
- La seconde action est la réalisation d'une étude sur la réparation, la réutilisation et les nouveaux business modèles pour prolonger la durée de vie des textiles. Cette action a vu le jour pour s'aligner avec la stratégie européenne, à savoir la nécessité d'anticiper rapidement les actions à mettre en œuvre afin de soutenir la mise en place des services de réparation et autres business modèles circulaires (économie de la fonctionnalité), le tout dans une optique de rentabilité économique. **La réalisation de cette étude a été confiée à Centexbel (centre scientifique et technique de l'industrie textile belge). L'étude a commencé en décembre 2022 et devrait durer 9 mois. Ensuite, un plan d'action dont l'objectif est de mettre en œuvre les recommandations de l'étude sera présenté fin 2023. Une subvention de 141.050€ a été octroyée à Centexbel pour la réalisation de l'étude.**

161n - CdV Industrie alimentaire et les systèmes alimentaires : Développer des filières agroalimentaires ancrées localement et porteuses pour l'ensemble de la chaîne et permettant une valorisation totale et circulaire et stimuler les pratiques circulaires au sein des acteurs du système agroalimentaire

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW SG	Willy BORSUS	1.000.000 €

Ce projet correspond à la mise en œuvre de la mesure 58 de la chaîne de valeur « Alimentation » de la Stratégie Circular Wallonia, à savoir « Développer des filières agroalimentaires ancrées localement et porteuses pour l'ensemble de la chaîne et permettant une valorisation totale et circulaire ». Celle-ci est en cours.

Une subvention a été octroyée au pôle de compétitivité Wagralim pour la coordination et la mise en œuvre générale de l'action, associé au CRAW (Centre wallon de Recherches agronomiques) et au CEPICOP (Centre Pilote Céréales et Oléo-Protéagineux) pour la technicité de la mesure.



Le développement de filières agroalimentaires, ancrées localement, porteuses pour l'ensemble de la chaîne et permettant une valorisation totale et circulaire, mise en premier lieu sur la filière des protéines végétales. En effet, celle-ci est une priorité pour l'Europe, qui souhaite diminuer sa dépendance aux importations, tant pour l'alimentation animale que l'alimentation humaine. Outre les aspects purement agronomiques (qui sortent du champ d'action de Circular Wallonia), l'un des enjeux pour améliorer l'ancrage local et la circularité dans la filière « protéines » se situe au niveau des intermédiaires en charge du stockage et de la maîtrise de la qualité des matières premières à destination des industries alimentaires. En effet, une bonne maîtrise de la qualité permet de diminuer les pertes, d'anticiper les déclassements, d'augmenter la performance industrielle et d'améliorer la circularité en valorisant toute la matière première, mais également les co-produits.

La première étape clé de cette mesure a débuté en juin 2022. Il s'agit de développer des méthodes rapides permettant de déterminer le taux de protéine avant la récolte et le taux de protéine post-récolte en vue de la sélection des lots. Le développement est en cours de finalisation et les essais sont prévus pour le 1er trimestre 2023.

L'étape de validation de ces différentes méthodes est prévue en parallèle des essais et ce jusque fin 2023. La mise en œuvre et l'analyse de la robustesse des méthodes validées se fera tout le long de l'année 2024.

161o - CdV Biobasé - Organiser les réseaux régionaux des acteurs de l'économie biobasée dans une logique de filières et les inscrire dans leur contexte belge et européen

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW SG	Willy BORSUS	1.200.000 €

Ce projet correspond à la mesure 9 de Circular Wallonia qui contient plusieurs actions ayant pour objectif d'une part d'optimiser les chaînes de valeur existantes et développer des voies de valorisation complémentaires pour les industries wallonnes employant de la biomasse et d'autre part de renforcer l'accompagnement des acteurs pour détecter les besoins des marchés et ainsi stimuler les demandes pour les produits biobasés et circulaires.

Actuellement, l'industrie de l'extraction végétale en Région wallonne suscite un intérêt croissant, mais reste cependant très peu développée. Elle ne s'intéresse, qui plus est, que peu à la valorisation d'extraits issus de coproduits, éléments pourtant clés du déploiement de l'économie circulaire et du développement de nouvelles filières de valorisation. Ainsi, les actions qui seront menées dans ce projet ont pour objectif de développer une filière de l'extraction basée sur la valorisation des coproduits dans deux secteurs d'intérêt : le bois et le chanvre textile.

Valbiom, organisation qui accompagne les initiatives de valorisation non alimentaire de la biomasse, a reçu une subvention pour mener à bien ce projet.

À ce jour et concernant la filière bois, 3 essences de bois (le douglas, l'épicéa et le chêne) ont été étudiées et testées pour l'extraction. Concernant la filière chanvre textile, 7 variétés de chanvre ont été analysées. Le centre de services scientifiques et techniques Celabor va rendre un rapport en ce début d'année 2023 dont les résultats seront analysés par Valbiom.

On peut également confirmer qu'à ce jour un acteur du bois et du secteur chimie a démontré un intérêt pour le développement d'une telle filière d'extraction et une dizaine d'acteurs ont montré un intérêt pour la covalorisation du chanvre textile.



179-183 (PORTEFEUILLE) - ASSURER LA TRANSITION DIGITALE DU SECTEUR DU TOURISME

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
CGT et WBT	Valérie DE BUE	3.150.000 €

Ce portefeuille comprend 6 projets liés à la transition digitale du secteur du tourisme, portés soit par le Commissariat général au Tourisme (CGT), soit par Wallonie Belgique Tourisme (WBT)/ VISITWallonia.

179 - Mettre en place un Chèque numérique pour accélérer la transition numérique du secteur

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
CGT	Valérie DE BUE	1.750.000 €

Ce projet consiste à mettre des vouchers (chèques) numériques à disposition des opérateurs et organismes touristiques wallons. Ces vouchers leur donnera accès à des sessions de formation ou de coaching, individuelles ou en petits groupes, visant à accélérer leur transition numérique.

Dans le cadre de ce projet, un marché public a été passé afin de :

- **Développer un programme de formation conjointement avec le CGT et ses partenaires ;**
- **Développer un outil de gestion et de suivi des vouchers numériques ;**
- **Mettre à disposition et former des animateurs numériques qui dispenseront les sessions d'accompagnement.**

Le marché public a été attribué en décembre 2022. Les opérateurs touristiques pourront découvrir les vouchers numériques et les sessions d'accompagnement y relatives en 2023.

180 - Mettre en place un outil de gestion des flux

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
Commissariat général au tourisme (CGT)	Valérie DE BUE	300.000 €

Le secteur du Tourisme wallon ne dispose actuellement pas d'outil de gestion et d'information incluant l'utilisation de données de type Big Data. Ce projet consiste dès lors à mettre en place un outil de gestion des flux basé sur l'utilisation du Big Data à destination des touristes.

Durant l'année 2022, l'accent a été mis sur la définition du périmètre du projet, en lien avec un plan global de transformation digitale du secteur touristique.



Concrètement, un marché public (commun aux projets 178a, 178b, 180 et 182) ayant pour objet la mise en place d'une plateforme numérique entre les administrations, les opérateurs et les organismes touristiques sera attribué à la fin de l'année 2023 et mis en œuvre en 2024.

181 - Adapter la plateforme visitwallonia.be

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
Wallonie Belgique Tourisme (WBT)	Valérie DE BUE	500.000 €

Le projet vise à adapter la plateforme visitwallonia.be pour répondre à l'ambition « touriste connecté ». Cette adaptation permettra d'améliorer l'expérience client, de développer l'offre de services proposée et de relier directement VISITWallonia.be à la base de données du Tourisme wallon afin de proposer une offre intégrée, complète et actualisée.

En 2022, l'accent a été mis sur la définition du périmètre projet, en lien avec le plan global de transformation digitale en cours du secteur touristique en collaboration avec le CGT.

Le projet sera mis en œuvre dès que la base de données et l'environnement digital seront créés (projets 178, 180 et 182).

182 - Adapter la plateforme du CGT

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
CGT	Valérie DE BUE	300.000 €

Ce projet prévoit de transformer le site web du CGT en une plateforme transactionnelle dédiée au secteur du tourisme. Cette plateforme vise à répondre aux ambitions des « administrations connectées » et de « l'écosystème touristique connecté ».

Ce projet s'inscrit dans un plan plus global de transformation digitale du secteur du tourisme. Il est donc étroitement lié aux projets 178, 180 et 183 du Plan de Relance. **Durant l'année 2022, l'accent a été mis sur la définition du périmètre du projet.**

Cette plateforme permettra à chaque acteur soit d'introduire ses demandes (d'autorisation, de subsides, de promotion, etc.) soit de les traiter, selon ses prérogatives. Toutes les données et opérations seront ainsi centralisées et visibles en temps réel par tous les intervenants autorisés.

Concrètement, un marché public (commun aux projets 178a, 178b, 180 et 182) ayant pour objet la mise en place d'une plateforme numérique entre les administrations, les opérateurs et les organismes touristiques sera attribué à la fin de l'année 2023 et mis en œuvre en 2024.



183 (PROGRAMME) - PASSER DEUX MARCHES PUBLICS POUR L'ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DIGITALE

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
Commissariat général au tourisme (CGT)	Valérie DE BUE	300.000 €

Ce programme concerne la passation de deux marchés publics pour l'accompagnement à la mise en œuvre de la stratégie digitale et comporte 2 projets :

- 183a - Passer un marché public pour l'accompagnement à la mise en œuvre de la stratégie digitale (CGT) ;
- 183b - Passer un marché public pour l'accompagnement à la mise en œuvre de la stratégie digitale (WBT).

183a - Passer un marché public pour l'accompagnement à la mise en œuvre de la stratégie digitale (CGT)

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
Commissariat général au tourisme (CGT)	Valérie DE BUE	Cf. programme

La mise en œuvre de la stratégie digitale pour le secteur du Tourisme nécessite un accompagnement du CGT. Ce projet consiste à passer un marché public afin de disposer de ressources et d'expertises complémentaires à celles dont dispose le CGT. Cet accompagnement permettra au CGT d'avancer plus rapidement et efficacement dans son plan global de transformation digitale.

Le marché public d'accompagnement à la mise en œuvre de la stratégie digitale pour le CGT a été attribué en décembre 2022. La mise en œuvre débutera donc en 2023.

183b - Passer un marché public pour l'accompagnement à la mise en œuvre de la stratégie digitale (WBT)

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
Wallonie Belgique Tourisme (WBT)	Valérie DE BUE	Cf. programme

La mise en œuvre de la stratégie digitale pour le secteur du Tourisme nécessitera un accompagnement de Wallonie Belgique Tourisme ASBL (VISITWallonia). Ce projet consiste à passer un marché public afin de disposer de ressources et d'expertises complémentaires à celles dont dispose VISITWallonia. Cet accompagnement permettra à VISITWallonia d'avancer plus rapidement et efficacement dans son plan global de transformation digitale.



Le marché public d'accompagnement à la mise en œuvre de la stratégie digitale pour WBT a été attribué en juillet 2022. L'exécution du marché a débuté et est liée aux projets 178b (transition digitale du secteur du tourisme) et 181 (plateforme VISITWallonia).

224 - Soutenir le commerce dans son volet économique

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW EER	Willy BORSUS	10.820.000 €

Ce projet consiste en un appel à projet intitulé « Objectif Proximité » qui a pour but de développer ou redéployer le commerce physique dans les centralités urbaines et villageoises de Wallonie. Il comprend deux volets :

1. « Je m'installe » : visant à soutenir l'installation de nouveaux commerces dans des cellules commerciales vides sur base d'une identification des besoins non rencontrés réalisée par les communes participantes. Ce volet s'inspire majoritairement du mécanisme CRÉASHOP déjà connu (CRÉASHOP permettait aux communes d'octroyer à un nouveau commerçant souhaitant s'installer dans une cellule vide, une prime d'un maximum de 6.000€ représentant maximum 60% des dépenses effectuées pour l'aménagement du nouveau commerce).
2. « Je me réinvente » : destiné aux commerçants existants désirant se repositionner et faire évoluer leur business model afin de pérenniser leur présence dans les centralités, d'attirer une nouvelle clientèle, le tout en répondant à un besoin identifié de la centralité. Dans le contexte actuel de relance, il apparaît en effet important de pouvoir soutenir des entreprises déjà installées, mais souhaitant faire évoluer significativement leur projet, notamment via une diversification des activités, une transformation du concept de leur commerce, un élargissement de leur clientèle, ...

Ce projet a démarré courant du dernier trimestre 2022 avec la sélection par marché public d'un coordinateur pour organiser l'appel à candidatures, coordonner le mécanisme et communiquer au niveau wallon. Un courrier a été envoyé auprès des 262 communes de Wallonie pour les inviter à répondre à l'appel à projet. 104 candidatures ont été reçues et 100 communes ont été retenues par le Comité de pilotage régional. Une fois la liste des communes participantes établies, les jurys communaux seront installés et les premiers projets pourront être déposés. Début 2024, une première évaluation du succès de la mesure est prévue par l'équipe-projet. La clôture du mécanisme est prévue à la fin 2025.

227 - Redynamiser les zones rurales sur le volet économique et territorial

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW EER	Willy BORSUS	15.000.000 €



Ce projet entend rencontrer les besoins des territoires ruraux en matière commerciale, tout en favorisant la consommation des produits locaux. L'accessibilité aux commerces de détail constitue une plus-value pour la majorité des consommateurs, enjeu d'autant plus important en milieu rural.

Ce projet est composé de 2 volets.

1. Volet 1 (Numérique) : Soutien à des projets encourageant les initiatives en e-commerce et logistique en ruralité.

L'objectif de cette action est d'accompagner et de former les producteurs locaux pour les aider à relever le défi de la transition numérique dans le but de tirer profit du développement de l'e-commerce et de diversifier leurs canaux de vente et leur clientèle. A terme, cela va favoriser la présence et la commercialisation de produits locaux dans les rayons des commerces de proximité en Wallonie, avec un focus sur les zones rurales.

Aujourd'hui, le manque de maturité numérique global des producteurs ou artisans en Wallonie est le principal frein au développement de cette activité économique. En les accompagnant dans l'acquisition de compétences digitales de base nécessaires à tout opérateur qui souhaite proposer ses produits à la vente en ligne (gestion du catalogue, des stocks, des commentaires en ligne, etc.), cette action va permettre aux producteurs wallons d'entrer en relation commerciale avec les grossistes et distributeurs et de figurer dans les catalogues en ligne proposés à des milliers de points de vente (moyennes surfaces, indépendants et franchisés, épiceries, établissements Horeca, cinémas, etc.) qu'ils fournissent déjà à travers toute la Wallonie.

Ce faisant, non seulement les producteurs accompagnés intègrent une boucle commerciale existante et performante (réseau de distribution, circuits logistiques), mais, de plus, les commerces de proximité verront apparaître dans leur catalogue davantage de choix de produits locaux, ce qui répond à la demande de plus en plus forte de leurs clients réguliers.

2. Volet 2 (Commerce) : Soutien spécifique aux commerces ruraux de proximité

Ce volet a pour objectif d'investir principalement sur le déploiement de distributeurs automatiques. La France, en 2022, a fortement accéléré le déploiement de ces derniers : près de 100.000 distributeurs ont vu le jour dans les nombreuses zones rurales de l'hexagone. La Flandre a aussi déployé des moyens ces dernières années afin d'investir massivement dans ce type d'outils. La demande est réelle sur le terrain. Ce service de proximité permet aux populations rurales un accès 24h/24 et 7j/7 à des produits essentiels du quotidien. Il évite l'engagement de personnel, ce qui est vital quand on sait que les plus gros freins au fonctionnement des commerces de proximité en zones rurales ce sont les ressources humaines.

Actuellement, les contours et modalités de ce projet sont toujours en cours de réflexion autour de ces 2 volets. Le projet devrait démarrer d'ici la fin du 1er semestre 2023.

237 - Développer une politique de soutien à la création de sociétés coopératives en Wallonie

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW EER	Christie MORREALE	2.500.000 €



Ce projet vise à booster la création, la transmission, le développement et la croissance des nouvelles sociétés coopératives grâce à un soutien financier au démarrage de l'activité au travers de la bourse d'amorçage et via un accompagnement personnalisé, professionnel et de terrain en cohérence avec le projet d'incubateur en économie sociale (projet PRW n°236).

En collaboration avec les Agences-conseil en économie sociale et la SA W.Alter, filiale de la SRIW active dans le financement des entreprises d'économie sociale et coopérative, le projet comporte 3 volets :

1. L'évaluation et l'amélioration du dispositif Brasero (dispositif de soutien financier aux coopératives). **L'étude terminée depuis septembre 2021 a permis de dégager 9 recommandations ;**
2. 2 appels à projets visant à soutenir la pré-crétion, la création et la diversification des sociétés coopératives agréées en Wallonie actives dans les secteurs d'activités prioritaires d'Alternative'ES Wallonia (circuits courts alimentaires, énergie renouvelable, immobilier social, réutilisation des biens et matières, culture). **Le premier appel à projets a été lancé en juillet 2022 : 161 projets étaient éligibles et 30 ont été sélectionnés (ils seront donc accompagnés et financés via la bourse d'amorçage, de création, de diversification et de transformation). Au vu du succès de ce premier appel, un second sera lancé au premier semestre 2023.**
3. La création et la mise en œuvre d'un nouveau dispositif de financement visant à soutenir la création et la croissance des entreprises d'économie sociale en Wallonie via un chèque économie sociale. **Ce dispositif est en cours de réflexion et est prévu pour 2024 (après le 2^{ème} appel à projet).**

302 - Faciliter l'accès des PME/TPE aux Marchés publics

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW SG	Elio DI RUPO	190.000 €

Le projet consiste à améliorer l'accès des PME/TPE aux marchés en professionnalisant les acheteurs publics (c'est-à-dire les administrations et les pouvoirs locaux wallons) et en accompagnant les PME/TPE dans leur participation aux marchés publics. En effet, alors que le paysage économique wallon est composé majoritairement de PME et de TPE, trop peu d'entre elles remportent des marchés lancés par des acheteurs publics. Les PME et TPE mettent en avant plusieurs freins à leur participation aux marchés publics : manque d'information ou de connaissance, des formalités administratives trop lourdes, des documents peu lisibles, ou encore des délais de paiement trop longs.

Afin de remédier à ce constat et *in fine* renforcer la participation des PME/TPE aux marchés publics, plusieurs initiatives sont entreprises :

- Mettre à disposition des canevas de cahiers spéciaux des charges orientés entreprises ;
- Mettre en place des cellules d'accompagnement pour les acheteurs publics et les PME/TPE afin de les accompagner dans les différentes phases du cycle de vie d'un marché public ;
- Revoir le portail des marchés publics afin qu'il soit plus orienté vers les acheteurs publics et les PME/TPE ;
- Mettre à disposition des acheteurs publics et des PME/TPE un répertoire des entreprises de Wallonie ;
- Professionnaliser les acheteurs publics du SPW.



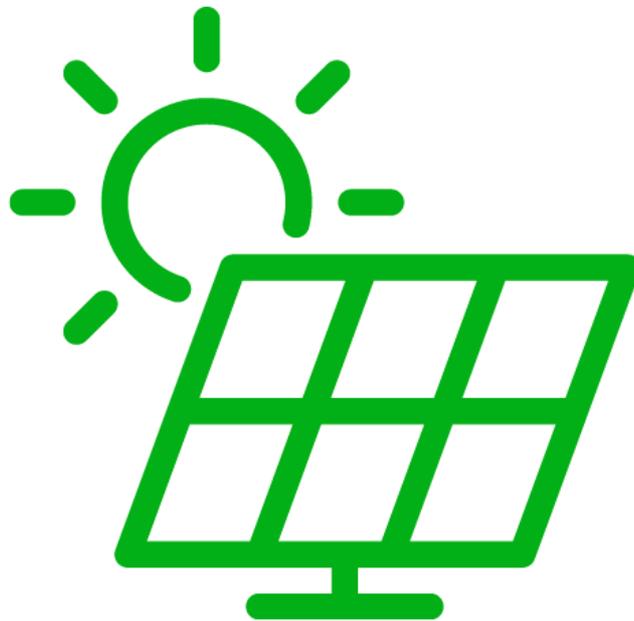
Certaines de ces initiatives ont déjà débouché sur des réalisations concrètes :

- Trois canevas de cahiers spéciaux des charges orientés entreprises ont été validés par le Gouvernement le 15 juillet 2022. Trois autres canevas ont été élaborés et seront transmis au Gouvernement au début de l'année 2023.
- La cellule d'accompagnement des acheteurs publics est opérationnelle tandis que la cellule d'accompagnement des PME/TPE devrait être mise en place durant le 3ème trimestre de l'année 2023.
- Une collaboration entre la direction des marchés publics du SPW Support et la direction des réseaux entreprises du SPW EER a débuté afin d'établir un répertoire des entreprises. Une 1ère phase test est attendue au début de l'année 2023.
- Ces initiatives sont accompagnées d'une mise en réseau des acheteurs publics en Wallonie qui vise à professionnaliser ceux-ci, mais aussi à mettre en lumière les bonnes pratiques existantes. Le travail de co-construction avec les partenaires sociaux et environnementaux a également été entamé et sera poursuivi.

Parallèlement et complémentaires à ce qui précède, l'Observatoire de la commande publique wallonne a démarré une collecte de données relatives aux marchés publics qui seront lancés dans le cadre du Plan de Relance de la Wallonie. Un état des lieux du travail en cours est attendu dans le courant du 1^{er} trimestre de l'année 2023.

PAP 3

Renforcer l'indépendance et la transition énergétique



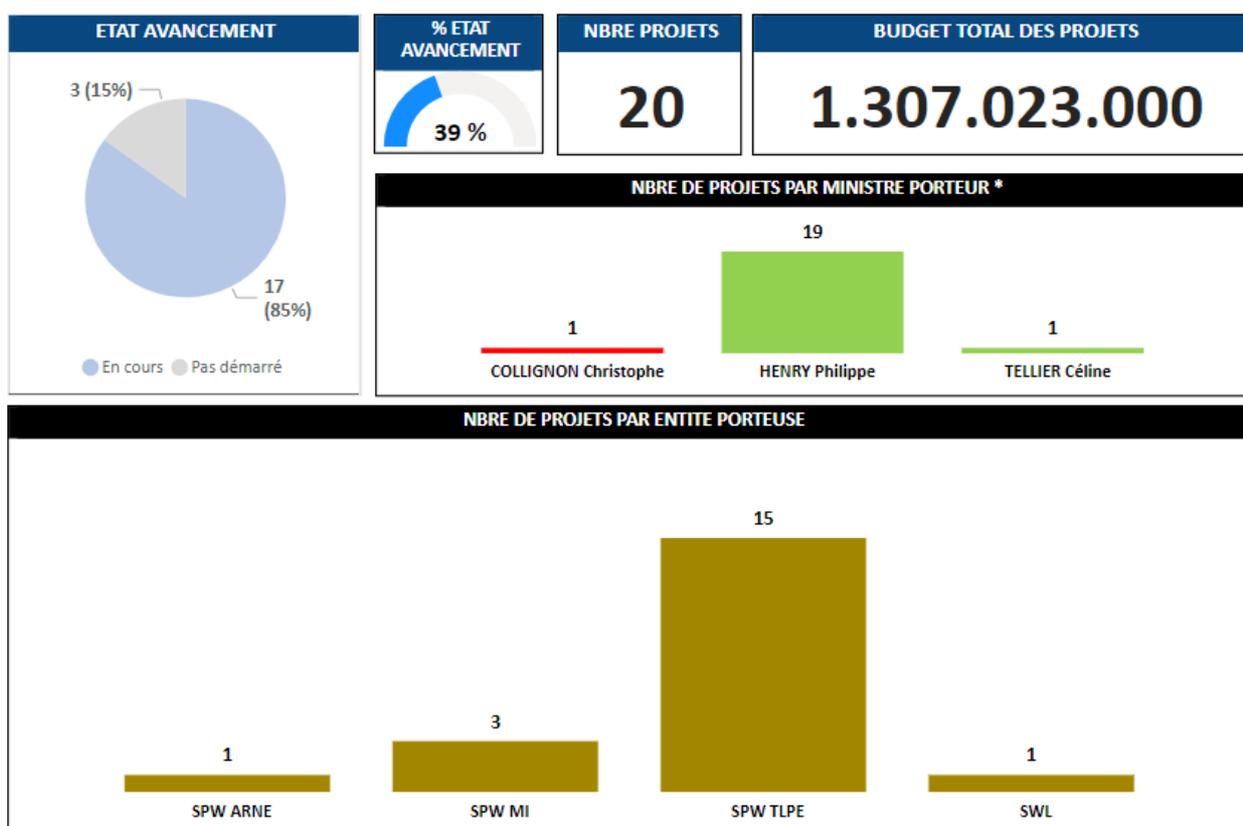
INTRODUCTION

La Wallonie poursuit un développement à la fois respectueux des limites de notre environnement et qui contribue activement à la préservation de la biodiversité et du climat. L'ambition est double : offrir une meilleure qualité de vie aux citoyens et réduire les inégalités liées au cadre de vie tout en limitant les effets de nos activités sur les évolutions climatiques.

Les projets de ce **programme d'actions prioritaires « Renforcer l'indépendance et la transition énergétique » (PAP3)** s'inscrivent dans cette politique ambitieuse, agissant notamment sur la diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES) et des polluants, une mobilité plus partagée et la protection de la nature.

VUE MACRO

Le PAP 3 comprend **17 mesures** (correspondant à **20 projets**) pour un budget de **1,3 milliard d'euros**. La majorité de ces projets sont portés par le **Ministre Philippe Henry** et mis en œuvre principalement par le **SPW TLPE**. **85%** des projets sont **en cours** et présentent un **taux d'avancement** moyen de **39%**.



* Les projets co-portés par plusieurs ministres sont comptabilisés à l'actif de chacun des ministres porteurs, ce qui explique que la somme du nombre de projets portés par chaque Ministre (21) soit supérieure au nombre réel de projets (20).

Le budget de ce PAP3 (1.307.023 milliers €) est essentiellement consacré à la rénovation énergétique du bâti (406.231 milliers € – 31%) et de 20.000 logements d'utilité publique (721.000 milliers € – 55%), le reste du budget se répartit entre 5 autres mesures-phares :

1. Soutenir les communes pour la création d'espaces verts en milieu urbanisé – 56.292 milliers € – 4,5%,



2. Soutenir les communes dans le cadre du plan Wallonie cyclable – 45.000 milliers € – 3,5%,
3. Implémenter des Mobipôles – 43.000 milliers € – 3%,
4. Soutenir la géothermie et les projets de géothermie minière – 25.500 milliers € – 2%,
5. Soutenir la création de 35 Communautés d'énergie renouvelable – 10.000 milliers € – 1%.

ÉTAT D'AVANCEMENT PAR PROJET

050 - Mettre en place la prime simplifiée pour les isolations de toitures et les travaux de rénovations énergétiques de moins de 3000 euros

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW TLPE	Philippe HENRY	51.000.000 €

Afin d'accélérer la mise en conformité et la rénovation énergétique des bâtiments privés, le Gouvernement wallon a décidé, via le projet 050, de mettre en place une prime plus facilement accessible pour les travaux d'isolation de toiture et pour des petits travaux améliorant la qualité et l'efficacité énergétique du logement.

Sans devoir réaliser d'audit préalable du logement en question ou passer obligatoirement par un professionnel, il peut donc désormais obtenir une prime pour la réalisation de travaux de toiture (montant non plafonné) ou certains travaux de moins de 3 000€.

Les travaux qui sont pris en compte pour l'octroi de cette prime sont variés, ils vont du remplacement de la couverture du toit à son isolation jusqu'à la mise en conformité de l'électricité et du gaz, du raccordement à l'égouttage, en passant par des investissements relatifs aux systèmes de chauffage ou encore divers travaux de salubrité.

Le montant de base de la prime peut être multiplié par 1, 2, 3, 4 ou 6 en fonction des revenus du demandeur et de la composition de son ménage. Le montant des primes dépend aussi des travaux entrepris, mais toujours avec un maximum de 80 % de la facture.

Les travaux réalisés depuis le 1^{er} mai 2022 sont éligibles et peuvent faire l'objet d'une demande de prime via un formulaire disponible sur le site : <https://energie.wallonie.be>.

Depuis le 1^{er} septembre 2022, cette nouvelle prime peut être demandée par tout citoyen titulaire d'un droit réel sur le logement pour lesquels les travaux seraient entrepris. Au 31 décembre 2022, 1589 dossiers avaient été introduits dans le cadre de ce projet, le traitement de ces demandes a débuté fin janvier 2023.

051 - Mettre en place une prime « chauffage » spécifique

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW TLPE	Philippe HENRY	4.000.000 €

Par le projet 051, le Gouvernement wallon a souhaité offrir la possibilité aux sinistrés des inondations de juillet 2021 de rentrer leur demande de prime pour le remplacement d'un système de chauffage ou d'eau chaude sanitaire, avec une temporalité plus longue par rapport au système de prime classique. Une demande de prime pour un logement



sinistré peut être introduite jusqu'au 30 juin 2023. Les factures finales des travaux doivent se situer entre le 14 juillet 2021 et le 31 décembre 2022. En outre, il est également à noter la suspension temporaire de l'audit pour obtenir cette prime.

Le montant de base de la prime peut être multiplié par 1, 2, 3, 4 ou 6 en fonction des revenus et de la composition de ménage. Le montant des primes varie selon l'appareil installé, mais toujours avec un maximum de 70 % de la facture.

Un monitoring mensuel est prévu, **au 31 décembre 2022, 260 dossiers avaient été introduits, 200 dossiers avaient pu être traités et 160 primes octroyées.**

052 - Augmenter l'incitation à la rénovation (primes)

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW TLPE	Philippe HENRY	15.949.000 €

Visant à répondre à la crise des prix de l'énergie, le projet 052 a pour ambition de suspendre temporairement l'obligation d'audit pour l'obtention d'une prime « chauffage », mais aussi d'inciter les citoyen-ne-s à réaliser des audits énergétiques.

Le Gouvernement wallon a donc décidé de rendre plus accessible son régime d'aide par 2 mesures parallèles :

1. Mise en place d'une simplification temporaire, suspendant l'obligation d'audit pour l'obtention d'une prime pour le remplacement de leur système de chauffage obsolète ou défectueux à destination de tous les ménages (contrairement à la prime habitation qui nécessite un audit du logement);
2. Augmentation du montant de la prime de base à l'audit afin de le rendre plus accessible.

Ce projet vise à améliorer le rendement des systèmes de chauffage des Wallon-ne-s afin de les encourager à remplacer les systèmes obsolètes ou défectueux par des systèmes durables.

Grâce à la 1^{ère} mesure, tout-e citoyen-ne titulaire d'un droit réel sur le logement où un système de chauffage est remplacé peut désormais temporairement, sans devoir passer par un audit préalable, bénéficier d'une prime pour l'installation d'un système de chauffage durable parmi les suivants :

- Pompe à chaleur pour l'eau chaude sanitaire,
- Pompe à chaleur pour le chauffage ou combinée,
- Chaudière biomasse,
- Chauffe-eau solaire,
- Poêle bio-masse local.

Grâce à la 2^{ème} mesure de ce projet, le montant de base de la prime audit Logement a été augmenté et est désormais de 150€ (contre 110€ précédemment). Ce montant de base peut être multiplié par 1, 2, 3, 4 ou 6 en fonction des revenus et de la composition de ménage.

Les demandes de primes peuvent être introduites via un formulaire disponible sur le site <https://energie.wallonie.be> depuis le 1^{er} juin 2022 et devront l'être avant le 30 octobre 2023. À dater de la facture finale, les demandeurs ont 4 mois maximum pour introduire leur demande de primes. Les factures finales doivent être datées entre le 1^{er} février 2022 et le 30 juin 2023.



Fin décembre 2022, 4455 dossiers ont été introduits, 505 traités et 383 primes ont été versées.

053 - Mettre en place un programme pour soutenir la rénovation des « passoires » énergétiques

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW TLPE	Philippe HENRY	30.000.000 €

Les bâtiments sont responsables d'un tiers des émissions de gaz à effets de serre (GES) en Wallonie. Tous les bâtiments ne sont toutefois pas sur un même pied d'égalité, car si une grande proportion des bâtiments est de niveau PEB G, cette catégorie montre une diversité de situations importante. Certains bâtiments sont effectivement catégorisés G parce qu'ils sont anciens et nécessitent des travaux, tandis que d'autres sont de véritables « passoires » énergétiques, mettant en jeu la santé de leurs habitant·e-s.

Selon les baromètres des précarités énergétique et hydrique (chiffres de 2020), plus d'un ménage sur cinq en Région wallonne enregistre des dépenses énergétiques liées à son logement qui pèsent trop lourd dans son budget. En conséquence, 3,7 % des ménages wallons (soit près de 58 000 ménages) doivent restreindre leur consommation en deçà de leurs besoins élémentaires et environ 10 % des ménages wallons craignent de ne pas avoir les moyens de se chauffer correctement.

Le projet 053 vise donc à augmenter le montant des aides octroyées pour soutenir la rénovation énergétique de ces « passoires » énergétiques dont les propriétaires occupants n'ont pas accès au crédit du fait d'un revenu trop faible.

Le projet est en phase de co-construction avec les partenaires sociaux et environnementaux afin de mettre en place une expérience pilote qui vise à octroyer un subside en capital à destination des ménages très précaires.

Celui-ci a pour objectif de les rendre éligibles au dispositif rénopack qui consiste en un prêt à tempérament à 0% octroyé par la Société wallonne du crédit social (SWCS). Le montant minimum empruntable, pour un rénopack, est de 1.000 € et le maximum empruntable est de 60.000 €.

Ce projet se fera donc sur base d'une mission déléguée à la SWCS qui devra évaluer et suivre les dossiers de demandes.

Des actions de communication seront mises en œuvre pour informer les demandeurs éligibles que le dispositif sera accessible à partir du printemps 2023 et un relais d'information vers les structures qui accompagnent les ménages en situation de précarité sera également mis en place.

054 - Réformer et renforcer le système d'aides MEBAR

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW TLPE	Philippe HENRY	19.500.000 €

Dans le cadre du dispositif MEBAR (ménages à revenu modeste), la Région wallonne accorde une subvention aux ménages à revenu modeste pour la réalisation, dans leur logement, de travaux qui vont leur permettre d'utiliser plus rationnellement l'énergie. Cela peut être le remplacement de châssis ou de portes extérieures, des travaux d'isolation, l'installation d'un poêle, le gainage d'une cheminée, le placement d'une chaudière ou d'un chauffe-eau,



... Si le demandeur est locataire, il doit obtenir au préalable l'accord de son propriétaire, si la nature des travaux l'exige (travaux immobiliers principalement).

Pour obtenir la subvention, le demandeur doit s'adresser au CPAS de sa commune. C'est le travailleur social qui veillera à réunir les documents nécessaires à l'introduction du dossier et qui lancera la procédure via l'administration.

Par le projet 054, le Gouvernement wallon a voulu améliorer et renforcer ce dispositif MEBAR en :

- Révisant le montant de l'aide octroyée,
- Augmentant le seuil de revenu des ménages bénéficiaires,
- Renforçant la diffusion vers les associations qui accompagnent les ménages à revenu modeste.

Depuis le 13 juin 2022, le montant maximum de la subvention est de 2000€. La subvention peut, dans certains cas, être doublée moyennant certaines conditions relatives à la nature de travaux.

Les travaux doivent être réalisés dans le logement principal du demandeur et ses revenus ne peuvent excéder les revenus d'intégration sociale (RIS) majorés de 30%.

Sur l'année 2022, 1727 dossiers ont été réceptionnés par l'administration parmi ceux-ci 1069 sont arrivés au 2^{ème} semestre. Au total, 1494 ménages ont pu bénéficier de la subvention dont 837 au 2^{ème} semestre. À titre comparatif, par rapport au 2^{ème} semestre 2021, il est intéressant de relever une nette augmentation :

- + 51% du nombre de demandes réceptionnées (709 dossiers au 2^{ème} semestre 2021),
- + 49% du nombre de dossiers acceptés (562 primes accordées au 2^{ème} semestre 2021).

056 - Stratégie de rénovation du SPW MI

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW MI	Philippe HENRY	24.825.000 €

Le patrimoine immobilier géré par le SPW Mobilité et Infrastructures (MI) est composé de 958 bâtiments répartis sur 237 implantations partout en Wallonie. Il s'agit principalement de bâtiments techniques abritant des équipements ou infrastructures nécessaires à l'exploitation des routes et autoroutes ainsi que des voies hydrauliques (régies routières, autoroutières, ateliers territoriaux, poste de commande, ateliers hydrauliques, silos, hangars à sel, remises à matériel, ...).

Ce parc immobilier, également composé de quelques bâtiments de bureaux et de 235 maisons éclusières, souffre d'importants manquements d'un point de vue :

- Sécurité : certaines installations électriques ne sont plus aux normes ;
- Salubrité : certains sanitaires ont plus de 60 ans et la vétusté de certaines canalisations d'eau rend l'eau non potable à certains endroits ;
- Étanchéité : des infiltrations d'eau endommagent certaines toitures ;
- Confort : des chaudières sont à remplacer ;



- Stabilité : des dalles de sols s'effondrent/se délitent, des toitures et structures portantes de hangars sont attaquées par le sel, ...

Ces différents éléments affectent directement le quotidien, la sécurité et le bien-être de nombreux agents/ménages (au nombre de 1943) occupant ces bâtiments ou maisons éclusières.

La Direction des Bâtiments du SPW MI apporte support et expertise aux districts et régies pour assurer la sécurité, l'entretien, la maintenance, la rénovation et la construction de leurs différents bâtiments.

Le budget total alloué au projet (24.825 milliers d'euros), permettra de financer la rénovation de 110 bâtiments via 8 sous-projets qui porteront notamment sur la rénovation énergétique de ces bâtiments, mais avec chacun une spécificité comme :

- La rénovation des maisons éclusières, des bâtiments de la cellule plongeurs à Jambes et de la régie de Sinsin ;
- La reconstruction de la régie de Marchienne-au-Pont ;
- La mise en ordre des installations électriques des bâtiments et la verdurisation de leurs alentours ;
- Un marché de travaux pour les bâtiments déjà audités ;
- Une mission d'assistance et d'accompagnement du maître d'ouvrage sur l'ensemble des paramètres fixés au niveau de la régulation énergétique d'un bâtiment ;
- L'autoproduction d'électricité sur les régies routières et autoroutières.

Depuis mai 2022, 10 marchés de travaux ont pu être lancés et 4 être attribués. 5 marchés d'études ont également été publiés, dont 4 ont également été attribués. Les premiers travaux concernant 3 régies routières et 6 maisons éclusières (pour environ 4000m² de bâtiments) vont pouvoir débuter en avril/mai 2023.

057 - Elargir les missions de RENOWATT

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW TLPE	Philippe HENRY	10.000.000 €

Les bâtiments (privés et publics) représentant plus de 40% de la consommation d'énergie de la Communauté européenne, les pouvoirs publics ont un rôle important à jouer pour atteindre les objectifs européens fixés en matière de climat et d'énergie (- 55 % de gaz à effets de serre (GES) d'ici 2030).

Le Gouvernement wallon, soucieux d'apporter à ces pouvoirs publics une solution concrète, a mis en œuvre dès 2018 un programme de transition énergétique appelé RenoWatt, visant à accompagner ceux-ci dans l'amélioration de l'efficacité énergétique de leurs bâtiments.

Afin d'atteindre l'objectif fixé par l'Union européenne de rénover 3% de bâtiments publics par an, le Gouvernement a décidé, via ce projet 057, de prolonger l'accompagnement offert par RenoWatt. Sur la période 2022-2026, RenoWatt aura donc pour mission de rénover chaque année 340 000 m², ce qui représentera au total environ 680 bâtiments publics, soit 170 bâtiments par an.



Tous les pouvoirs publics (provinces, communes, CPAS, zones de secours et de police, régies, intercommunales, ASBL communales, ...) peuvent donc faire appel à RenoWatt, qui en tant que guichet unique, analyse leurs besoins, réalise les audits et études, passe les marchés de services et de travaux afin de rénover les bâtiments publics sélectionnés.

RenoWatt fournit aux autorités locales un accompagnement « clé-sur-porte », depuis la sélection des bâtiments les plus énergivores jusqu'à la signature des contrats avec les adjudicataires des marchés publics.

En plus de diminuer la consommation énergétique des bâtiments publics de façon à viser, en moyenne, une diminution des émissions de gaz à effet de serre de plus de 55%, RenoWatt a pour objectif de favoriser la circularité, les emplois locaux et décents en faisant appel aux entreprises de l'économie sociale via des clauses éthiques et sociales dans ses cahiers de charges.

La taille des lots des marchés publics pourra aussi être limitée afin de favoriser une plus grande mise en concurrence, permettre l'accès de ces marchés aux PME et gagner en flexibilité dans le planning des travaux.

Il s'agit d'un projet de longue haleine. Depuis le 1^{er} juin 2022, la société B.E.FIN, en charge de la gestion de RenoWatt, a vu sa mission prolongée de 4 ans. Elle va bénéficier d'un renforcement de ses moyens humains (+ 30 % d'effectifs) et le recrutement des équipes a été finalisé en janvier 2023.

En 2022, 5 entités locales ont signé une convention et la situation de 8 bâtiments était en cours d'étude.

059 (PROGRAMME) - DEPLOYER L'ALLIANCE CLIMAT EMPLOI RENOVATION, AVEC LES PARTIES PRENANTES DU SECTEUR DE L'ISOLATION DES BATIMENTS

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW TLPE	Philippe HENRY	35.957.000 €

L'Alliance Climat Emploi Rénovation (ACER) est reprise par le Gouvernement wallon dans sa Déclaration de Politique Régionale (DPR). Elle s'inscrit, en particulier, dans le cadre de l'atteinte des objectifs wallons, européens et internationaux en matière d'énergie et de lutte contre les changements climatiques.

Grâce à ce programme, le Gouvernement wallon veut créer des partenariats concrets et participer à la mise en œuvre des actions de la Stratégie Rénovation à Long Terme des bâtiments (SRLT). Il entend donc réunir les acteurs de terrain, les entreprises, les syndicats, les associations, les chercheurs et les pouvoirs publics pour :

- Dialoguer et lancer des partenariats ;
- Stimuler la demande par la promotion et la mise en place de mesures d'accompagnement et de solutions de financement adaptées ;
- Renforcer quantitativement et qualitativement l'offre proposée.

Ce programme entre dans le cadre des défis à relever pour préparer les bâtiments aux exigences fixées à l'horizon 2050 et réduire nos émissions de gaz à effet de serre (GES) afin de lutter contre le réchauffement climatique.

Il représente une belle opportunité pour la création d'emplois, le développement économique local, la salubrité et le confort des logements.



Concrètement, des groupes de travail poursuivront le travail participatif entrepris pour la Stratégie Rénovation à Long Terme des bâtiments (SRLT). Les nombreuses propositions d'actions issues de cette participation seront soit poursuivies, soit activées afin d'accélérer le rythme des rénovations et d'encourager à la rénovation profonde du bâti. Un plan d'action évolutif sera suivi tout au long du programme.

059a - Stimuler la demande de rénovation énergétique durable des bâtiments publics

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW TLPE	Philippe HENRY	Cf. programme

Actuellement, une série de barrières empêche d'accroître le taux et la qualité de rénovation des bâtiments wallons et donc d'atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans laquelle la Wallonie s'est engagée.

La rénovation du parc de bâtiments tertiaire (dont les bâtiments publics) fait face à une diversité d'enjeux. Le secteur présente une hétérogénéité qui se reflète tant dans la diversité des bâtiments à rénover que dans celle de leur mode d'utilisation. Les changements d'affectation rendent complexe l'élaboration d'un plan de rénovation à long terme et les décisions d'investissements sont motivées par des temps de retour bien en deçà de ce que requiert la rénovation énergétique profonde de ces bâtiments.

Les consultations des parties prenantes menées pour la préparation de la Stratégie Rénovation à Long Terme des bâtiments (SRLT) ont mis en évidence l'importance d'avancer sur le développement et le déploiement d'outils pour stimuler la rénovation énergétique.

Dans le cadre de ce projet, des outils seront mis à disposition des pouvoirs adjudicateurs. Certains d'entre eux existent déjà, comme le cahier des charges types bâtiments 2022 (CCTB) ou l'outil d'évaluation de la durabilité (GRO).

Ce projet a donc pour objectif de continuer leur développement et de déployer de nouveaux outils, en fonction des besoins rencontrés. Les outils en matière de marché public (CCTB) seront développés en synergie avec le programme 303 (*Renforcer la dynamique d'achats publics responsables en Wallonie*).

Ce projet 059a se déclinera en 4 activités :

1. Soutien à la mise en œuvre d'un outil pour une stratégie immobilière pour les rénovations énergétiques des bâtiments publics via une **subvention d'une durée de 22 mois octroyée, le 15 décembre 2022, à l'intercommunale Ecetia;**
2. Mise à disposition des pouvoirs publics en 2023 de la nouvelle version de l'outil d'évaluation de la durabilité (GRO) élargi aux trois Régions suite à la **signature le 4 avril 2022 d'une convention entre celles-ci ;**
3. Renforcement du cahier des charges types bâtiments 2022 (CCTB) suite à une concertation avec les parties prenantes et adaptation des clauses techniques ;
4. Développement et mise en place de nouveaux outils suite à la **concertation en cours avec les parties prenantes :**
 - **2 groupes opérationnels relatifs à la rénovation des bâtiments publics ont eu lieu les 8 décembre 2022 et 9 février 2023 ;**



- **Au total 5 groupes opérationnels bâtiments publics sont prévus sur la période 2022-2023.**

059b – Stimuler la demande de rénovation énergétique durable des bâtiments privés

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW TLPE	Philippe HENRY	Cf. programme

Parmi les barrières qui empêchent d'accroître le taux et la qualité de rénovation des bâtiments privés en Wallonie, on retrouve notamment la méconnaissance par les citoyen-ne-s des (co)bénéfices qu'il-elle-s pourraient tirer d'une rénovation énergétique et la complexité intrinsèque de celle-ci (quels travaux, dans quel ordre, ...).

Le morcellement des mécanismes de soutien (compétences multiples, conditions d'accès non harmonisées, ...) et la complexité de leur répartition entre les différents niveaux de pouvoir (comme p.ex. l'additionnalité des mesures entre le régional et le fédéral) rendent aussi l'analyse financière difficile.

De plus, peu de solutions innovantes voient le jour pour inciter à la décision d'investir (comme p.ex : la recherche de financements alternatifs).

Ces obstacles ne permettent ni la mise en place d'un projet global de rénovation pour le bâtiment dans son ensemble (comme p.ex au travers d'une « feuille de route » intégrée à l'audit logement) ni une vision à long terme et globale (comme p.ex. une approche multi critères tels que confort, énergie, salubrité,...).

La situation actuelle reflète donc l'importance d'une vision à long terme et globale du bâtiment via notamment la mise à disposition d'outils techniques à destination des citoyen-ne-s (comme p.ex. une « feuille de route » et un « calendrier » des rénovations à entreprendre) et de solutions pratiques d'accompagnement de ces dernier-e-s dans leur démarche de rénovation.

Il ressort notamment des échanges dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie Rénovation à Long Terme des bâtiments (SRLT) que formuler un calendrier de renforcement des exigences minimales en matière de PEB des bâtiments existants est une condition sine qua non au déclenchement de la rénovation dans le rythme et au niveau de qualité requis.

Ce projet 059b se déclinera en 10 activités :

1. Mise en place jusqu'au 31 décembre 2024 de plateformes locales de rénovation qui ont pour but :
 - D'identifier de manière proactive les candidat-e-s rénovateur-ric-e-s et de les accompagner tout au long du processus de rénovation globale du logement ;
 - D'accompagner la montée en compétence technique et organisationnelle des entreprises du bâtiment par la constitution de grappes d'entreprises locales capables de proposer aux citoyen-ne-s une offre de rénovation globale profonde et de qualité de leur bâtiment ;
2. Développement et mise en place de nouveaux outils, en concertation avec les parties prenantes, pour soutenir l'auto-rénovation auprès des copropriétés, écoles et publics en précarité énergétique ;



3. Développement tant d'un point de vue informatique qu'opérationnel du volet énergie du passeport bâtiment **(le marché public a été attribué début 2023)** ;
4. Étude des futures normes et obligations en matière de rénovation énergétique avec les parties prenantes **(un groupe opérationnel s'est réuni les 1^{er} décembre 2022 et 26 janvier 2023)** ;
5. Soutien au projet pilote RENO+ via **une subvention d'une durée de 18 mois octroyée, le 19 mai 2022, au consortium constitué de la confédération de la construction wallonne, du centre de recherche CSTC et du pôle de compétitivité Greenwin. Initiative qui aura pour but de :**
 - Accélérer la rénovation de logements privés en Wallonie ;
 - Proposer des solutions de massification de la rénovation vers la transition 0 carbone ;
6. Évaluation des guichets de l'Energie **(rapport d'analyse et de recommandations du fonctionnement transmis en décembre 2022)** ;
7. **Étude de la mise en place d'un guichet unique en Wallonie, qui a débuté en juillet 2022 et dont les résultats sont attendus en septembre 2023** ;
8. Faciliter la rénovation énergétique des bâtiments scolaires de l'enseignement libre ;
9. Cartographier le potentiel solaire des bâtiments ;
10. Renforcer l'aide aux personnes en situation de précarité énergétique grâce aux facilitateurs précarité énergétique.

059c - Renforcer quantitativement et qualitativement l'offre de rénovation énergétique durable

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW TLPE	Philippe HENRY	Cf. programme

L'offre actuellement fragmentée des entreprises actives dans le secteur de la rénovation énergétique durable, le manque d'innovation, la formation et la qualité de mise en œuvre sont autant d'autres barrières qui empêchent aussi d'accroître le taux et la qualité de rénovation des bâtiments wallons. Pour atteindre les ambitions de la Wallonie, le secteur de la construction est un partenaire essentiel pour que l'offre des entreprises puisse répondre à la demande de rénovation des bâtiments privés et publics, le Gouvernement wallon a donc souhaité par ce projet renforcer cette offre tant qualitativement que quantitativement.

Le projet 059c se déclinera en 3 activités :

1. Développement et mise en place d'une stratégie de sensibilisation, orientation et formation à la rénovation durable avec l'ensemble des parties prenantes afin d'augmenter la main d'œuvre dans le secteur de la rénovation énergétique ;
2. Lancement d'une concertation avec les parties prenantes pour définir de nouveaux outils et mettre en place des actions pour renforcer les entreprises ;
3. Aide à l'adaptation/transformation des métiers et des techniques.



La concertation pour ces 3 activités est en cours, un groupe de travail spécifique sur la stratégie de sensibilisation, orientation et formation à la rénovation durable a débuté en 2022. Plusieurs réunions seront organisées en 2023 pour la mise en place de cette stratégie de formation.

Au total 5 groupes opérationnels sur l'offre de rénovation énergétique durable sont prévus sur la période 2022-2023, 2 d'entre eux ont eu lieu les 8 décembre 2022 et 9 février 2023.

059d - Opérationnaliser une Gouvernance participative de l'ACER

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW TLPE	Philippe HENRY	Cf. programme

La situation actuelle reflète l'importance d'une gouvernance participative de l'Alliance Climat Emploi Rénovation (ACER) afin de permettre un déroulement efficace et structuré des interactions, aboutir à des décisions claires, donner des orientations et permettre de passer à l'action ensuite. Par ce projet 059d, le Gouvernement wallon a donc voulu :

- Stimuler la rénovation énergétique auprès de tous les publics afin d'accroître le taux et la qualité de rénovation des bâtiments wallons ;
- Assurer la transversalité et la cohérence des différentes politiques via la gouvernance ;
- Valider les moyens à mettre en œuvre et en assurer le suivi ;
- Définir les rôles et responsabilités pour la coordination et le suivi de l'implémentation de l'ACER (contrôle – suivi – monitoring) ;
- Informer les citoyen-ne-s et autorités publiques des outils et services à leur disposition.

Un marché de services relatif au lancement de groupes de travail, à la mise en œuvre d'une structure de gouvernance et à la communication sur l'Alliance Climat Emploi Rénovation (ACER) a été attribué le 6 décembre 2022. La mission a débuté pour une période de 30 mois.

Le prestataire devra, en collaboration avec la cellule de coordination de l'administration :

- **Organiser les groupes opérationnels et les évènements en lien avec l'ACER ;**
- **Proposer et mettre en œuvre une stratégie de communication grand public afin d'informer et sensibiliser la population sur les outils à leur disposition.**

061 - Soutenir les réseaux de chaleur (par quartier d'habitation)

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW TLPE	Philippe HENRY	30.000.000 €

À l'horizon 2050, la consommation d'énergie thermique dans le secteur résidentiel devra diminuer presque de moitié. Dans les secteurs tertiaire et industriel toutefois, on s'attend à une consommation à peu près équivalente, ce qui

signifie qu'un changement dans la source d'approvisionnement sera indispensable pour augmenter la part d'énergie renouvelable et durable en chaleur.

Bien que le potentiel des réseaux d'énergie thermique soit important, lors du choix technologique pour approvisionner les bâtiments en énergie thermique, de nombreux acteurs écartent cette piste car cette technologie de distribution doit intégrer de multiples types de consommateurs (tertiaire, industrie, résidentiel) pour être rentable et est plus complexe à mettre en œuvre.

La stratégie chaleur actée par le Gouvernement wallon en 2022 a cependant démontré que la très grande durée de vie de ces réseaux les rend financièrement compétitif à moyen terme (10-15 ans) et qu'ils présentent des atouts indéniables dans le déploiement rapide de solutions de décarbonation performante, surtout quand les travaux de rénovation sur le bâti sont difficiles à justifier économiquement ou complexe techniquement. En lançant un appel à projets pour la mise en place de réseaux de chaleur, le Gouvernement wallon veut donc, via ce projet 061, promouvoir cette technologie d'approvisionnement en énergie thermique trop peu souvent sollicitée alors qu'elle permet de :

- Faciliter la transition énergétique à un moindre coût via une mutualisation des coûts ;
- Assurer une meilleure performance énergétique et environnementale ;
- Valoriser la chaleur géothermique et la chaleur de récupération ou chaleur fatale comme p.ex la production de chaleur dérivée d'un site de production qui n'en constitue pas l'objet premier, et qui, de ce fait, n'est pas nécessairement récupérée) ;
- Décarboner des bâtiments dont la rénovation serait trop coûteuse.

Il existe déjà de nombreux projets de réseaux d'énergie thermique en Wallonie, qui n'exploitent pas le plein potentiel disponible sur le territoire. La priorité doit être donnée soit à la création de projets de grands réseaux, supérieurs à plusieurs megawatts, soit à l'optimisation de projets existants pour en augmenter le nombre de consommateurs.

Le potentiel en chaleur fatale et géothermie étant très important en Wallonie, l'impact CO² par euro investi sera le plus important pour la Wallonie. Il faut les soutenir de manière prioritaire. Concrètement le projet devra financer :

- Les études de faisabilité pour la création, la densification ou l'extension de réseaux d'énergie thermique en Wallonie basés sur une ressource en énergie géothermique ou fatale ;
- La mise en place de réseaux de chaleur via un appel à projet dans les cas où il y a une adéquation optimale entre l'offre et la demande d'énergie thermique.

062 - Faciliter le financement de rénovations énergétiques de bâtiments par la mécanique des fonds d'investissement

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW TLPE	Philippe HENRY	135.000.000 €



Ce projet propose la création ou la promotion de moyens de financement de la rénovation énergétique des bâtiments. Une accélération du rythme des rénovations est nécessaire et pour se faire le Gouvernement wallon désire par ce projet soutenir une variété de moyens de financements possibles.

Il est en effet nécessaire de pouvoir massifier la demande de rénovation énergétique de certains bâtiments dans le but d'atteindre un rythme annuel d'au moins 3% du bâti existant. La massification de la demande devrait permettre de prévoir les besoins de rénovation, de développer une méthodologie semi industrielle et d'organiser adéquatement le financement pour :

- Aider à sa concrétisation,
- Bénéficier de coûts réduits vu la masse de travaux.

Le projet a donc pour but d'étudier, élaborer et définir les balises des meilleures solutions de financement qui, pour des raisons d'efficacité et d'efficience, seront implémentées. Parmi les solutions qui seront étudiées se retrouvent notamment :

- Des outils existants tels que :
 - Le prêt avance rénovation, prêt hypothécaire destiné aux ménages modestes souhaitant financer des travaux de rénovation énergétique dans leur logement et pour lequel le capital emprunté doit être remboursé au moment de la vente du logement ;
 - La reprise d'encours, qui consiste à réutiliser l'hypothèque constituée pour un crédit antérieur afin de garantir un nouveau crédit-logement.
- De nouveaux outils potentiellement prometteurs comme :
 - Le prêt à la pierre qui permettrait de lier le crédit au bâtiment et non pas au propriétaire afin d'allonger la durée du remboursement ce qui peut être intéressant dans le cas de travaux de rénovation lourds ayant une durée de vie supérieure à 25 ans ;
 - Les trains de rénovation qui consisteraient à regrouper des bâtiments entre eux afin de réduire les délais, les coûts et la gestion des dossiers. Ces regroupements pourraient s'opérer sur plusieurs plans géographique (une rue, un quartier), typologique (maisons similaires p.ex.) ou encore temporel (via une seule grande opération de rénovation).

Les besoins en financement sont conséquents et nécessiteront la mise en place de mécanismes d'investissements publics-privés qui devront massifier les opérations de rénovation énergétique, mais aussi offrir :

- Un service de support financier et technique pour (pré)financer des travaux,
- Des solutions de rénovation.

Une attention particulière du projet se portera aussi sur l'utilisation de matériaux biosourcés et circulaires, afin de permettre à des petites et moyennes entreprises (PME) de montrer leur savoir-faire, de se développer et de créer de l'emploi pour un nombre important de personnes faiblement diplômées et formées sur le tas à des métiers valorisants de moyenne technicité. Statistiquement on estime en effet que pour 1.000 milliers d'euros investis dans le secteur de la construction 19 équivalents temps plein directs ou indirects sont créés ou confirmés.



En 2023-2024, les premiers essais se matérialiseront par :

- La création des fonds d'investissement via mission déléguée,
- Le financement de ces fonds.

En outre et concernant 2022, 40.000 milliers € ont d'ores et déjà été octroyés de façon complémentaire à la Société wallonne du crédit social (SWCS) et au Fonds du Logement de Wallonie (FWL) pour financer les prêts rénovation à 0%.

063 - Lancer des appels à projets en vue de valoriser et favoriser la rénovation énergétique de « Bâtiments Exemplaires », en vue de démontrer qu'il est possible d'atteindre de très bonnes performances énergétiques et environnementales dans un budget raisonnable

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW TLPE	Philippe HENRY	50.000.000 €

Ce projet dénommé RENOBATEX entend soutenir financièrement les projets, outils et mécanismes ambitieux et innovants qui permettent de lever divers freins à la rénovation, notamment en augmentant le taux de rénovation énergétique des bâtiments, en stimulant les innovations dans l'offre de rénovations énergétique, en mettant en œuvre des projets de démonstration ou qui permettent de contribuer à la sobriété énergétique.

Le projet 063 contribuera à l'émergence de solutions concrètes et structurelles pour faire face à la crise énergétique en soutenant les projets qui agissent sur les factures énergétiques en diminuant les besoins en énergie et/ou les consommations. Il se concrétisera par le lancement de deux appels à projets en vue de soutenir les :

- Idées innovantes qui permettent de lever des freins à la rénovation ou de contribuer à la sobriété énergétique - Renobatex.ID ;
- Rénovations énergétiques de bâtiments exemplaires en Région wallonne.

Le 1er appel à projet qui devait être lancé à la fin du 1er trimestre est passé en GW le 17/03. Il devra répondre aux enjeux climatiques et aux objectifs de la stratégie wallonne de rénovation énergétique à long terme en soutenant des projets qui proposent de contribuer, tester et améliorer le déploiement de solutions innovantes pour la rénovation énergétique du bâti résidentiel wallon ou pour la sobriété énergétique.

Le 2^{ème} appel à projets (rénovation énergétique de bâtiments exemplaires) sera lancé ultérieurement.

076 - Soutien à la création de 35 Communautés d'énergie renouvelable (CER)

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW TLPE	Philippe HENRY	10.000.000 €

Par ce projet 076, le Gouvernement wallon entend augmenter la production d'énergie renouvelable en Région wallonne et encourager l'appropriation des questions liées à l'énergie par les citoyen·ne·s et les entreprises. Au travers d'un appel à projets, le projet vise à permettre l'émergence à court terme de 35 communautés d'énergies renouvelables (CER) opérationnelles et viables.



Concrètement toute personne physique, autorité locale, petite ou moyenne entreprise (à condition que leur participation ne constitue pas leur principale activité commerciale ou professionnelle) peut décider de constituer une CER dont les membres partagent l'énergie produite soit par les installations :

- De production dont la CER est propriétaire ;
- Sur lesquelles la CER dispose d'un droit de jouissance susceptible de lui conférer le statut de producteur ;
- En autoproduction détenues par ses membres.

Cet appel à projet s'adressera à une large variété de configurations de communautés et aura pour objectifs de :

- Tracer rapidement la voie pour tou-te-s les act-ric-eur-s qui souhaiteraient se lancer dans une CER,
- Accélérer le déploiement et l'intégration des énergies renouvelables en Région wallonne.

Un cahier spécial de charges est en cours de préparation pour la désignation d'un adjudicataire pour le suivi et l'encadrement de cet appel à projets.

À noter que le contexte ayant évolué depuis les prémices du projet, notamment avec l'augmentation très importante des prix de l'énergie, son champ d'application devrait prochainement être élargi pour inclure d'autres dimensions à soutenir.

079 - Soutenir la géothermie profonde et les projets de géothermie minière en Région wallonne

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW TLPE	Philippe HENRY	25.500.000 €

Afin d'augmenter sa production d'énergies renouvelables et contribuer de ce fait à une plus grande autonomie énergétique, le Gouvernement wallon a souhaité soutenir des appels à projets ainsi que des projets pilotes de développement de géothermie sur son territoire.

La géothermie, c'est l'énergie disponible dans le sous-sol. Elle est notamment déjà utilisée dans certains logements grâce à des pompes à chaleur, mais on peut aussi développer des installations à grande échelle pour les besoins d'entreprises ou de collectivités.

Cette énergie renouvelable locale et respectueuse de l'environnement associe performance énergétique et économique. Elle est disponible en permanence, peut fournir chauffage, refroidissement et stockage de chaleur et de froid. De plus, elle a un faible impact visuel et environnemental car elle émet peu de CO².

Le choix du recours à la géothermie a pour but d'activer la décarbonation à long terme des activités et plus particulièrement de l'économie et du résidentiel.

Un marché de caractérisation des sites miniers de Liège et Mons a été attribué en mars 2022. Les deux projets ont démarré le 9 septembre 2022. Techniquement, l'eau des anciennes mines wallonnes sera utilisée pour répondre à nos besoins énergétiques futurs, non seulement pour chauffer des bâtiments (en utilisant les eaux souterraines des galeries les plus profondes), mais aussi pour le refroidissement lorsque cela s'avère nécessaire.

Dans le cadre de la politique énergétique wallonne à l'horizon 2030 et de la déclaration de politique régionale, le Gouvernement avait déjà lancé un premier appel à projets pour la géothermie peu profonde le 8 juillet



2021. Le projet du nouvel Hôpital d'Ottignies avait alors été sélectionné pour un budget de 2.326 milliers d'euros.

Un 2^{ème} appel à projets pour la géothermie peu profonde a été lancé en juillet 2022. Le 21 décembre 2022, le Gouvernement a sélectionné 33 projets de géothermie peu profonde (25 projets pour le secteur privé et 8 projets pour le secteur public).

081 - Implémenter des Mobipôles

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW MI	Philippe HENRY	43.000.000 €

Face à la nécessité d'une mobilité repensée et à l'évolution des usages, il convient de renforcer l'offre de transports en commun, la mobilité active (vélo, marche, ...) et les formes partagées de mobilité (covoiturage, vélos partagés, ...).

Le Gouvernement wallon veut donc encourager l'intermodalité en soutenant les pouvoirs locaux dans la création de « mobipôles », ces lieux où les divers modes de transport se rencontrent, afin de favoriser leur utilisation combinée. Des espaces de co-working ou d'autres services peuvent d'ailleurs aussi s'installer à proximité directe de ces « mobipôles ».

Ce projet 081 a donc pour but de créer des pôles multimodaux se basant sur une infrastructure et une offre existante, à compléter de manière à accroître les modes alternatifs à la voiture individuelle. Ces pôles doivent proposer des niveaux de prestation différents selon où ils se trouvent et l'offre de mobilité à proximité afin d'augmenter l'usage des transports en commun et des modes actifs.

À noter que ce projet est couplé au projet 093 (*Mettre en œuvre un nouvel appel à projets WACY3 : soutien aux communes pour leurs investissements en infrastructures cyclables sur leur territoire afin de développer des réseaux locaux*).

En complément des montants prévus par le plan de relance de la Wallonie (PRW), le budget total du Plan d'investissement mobilité active communal et intermodalité (PIMACI) est de 210.000 milliers d'euros. Le tout forme un droit de tirage unique, commun avec le projet 093, à destination des pouvoirs locaux, soit les 262 communes de Wallonie.

Dans les 124 plans d'investissements (soit environ la moitié des communes de la Région) approuvés par le Ministre, on retrouve 159 projets d'intermodalités qui sont susceptibles d'être financés dans le cadre du PIMACI.

093 - Mettre en œuvre un nouvel appel à projets WACY3 : soutien aux communes pour leurs investissements en infrastructures cyclables sur leur territoire afin de développer des réseaux locaux

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW MI	Philippe HENRY	45.000.000 €



Depuis plusieurs années, le Gouvernement wallon a décidé de soutenir activement l’utilisation du vélo pour les déplacements au quotidien. En effet, le choix du vélo comme mode de déplacement au quotidien s’avère extrêmement efficace sur le plan de la mobilité, mais aussi aux niveaux économique, environnemental et santé.

Pour y parvenir, de nombreuses mesures ont été mises en place, parmi lesquelles un plan vélo régional global (WACY3 - plan d'actions Wallonie cyclable 2030) qui vise à augmenter le nombre de déplacements quotidiens à vélo et propose un ensemble cohérent de mesures offrant une approche structurée de la politique cyclable au sein de la Wallonie.

Dans le cadre de ce plan, le Gouvernement a souhaité, par le projet 093, poursuivre son soutien aux communes dans leurs investissements en infrastructures cyclables sur leur territoire afin de développer des réseaux locaux. Ce projet a en effet pour objectif d’augmenter le nombre de kilomètres d’infrastructures cyclables de qualité au travers de l’ouverture d’un droit de tirage, commun avec le projet 081, qui s’étend sur 3 ans pour les pouvoirs locaux.

Tel que présenté, ci-dessus, ce projet ainsi que le 081 (*Implémenter des Mobipôles*) font partie du Plan d’investissement mobilité active communal et intermodalité (PIMACI).

L’enjeu est de relancer l’investissement public au plus vite, en s’appuyant également sur ces territoires comme moteur de la relance territoriale et écologique. Les budgets sont anticipativement versés aux pouvoirs locaux qui doivent remettre un plan d’investissement, élaborer les projets, rédiger les cahiers spéciaux des charges, attribuer les marchés publics pour pouvoir les utiliser. Les marchés de travaux seront attribués par les collèges communaux au plus tard le 31 décembre 2024. La mise en œuvre des projets se poursuivra les années suivantes (jusqu’en 2030 au plus tard).

124 plans d’investissements ont été approuvés par le Ministre (soit environ la moitié des communes de la Région). Ces plans permettront de financer 301 aménagements cyclistes, 289 aménagements piétons et 159 projets d’intermodalité.

095 - Lancer des appels à projets pour la création d’espaces verts en milieu urbanisé dans le contexte d’adaptation à la crise climatique

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW ARNE	Céline TELLIER et Philippe HENRY	56.292.000 €

Les changements climatiques impactent la vie de chacun-e en multipliant notamment les vagues de chaleur et de sécheresse, mais aussi les risques d’inondations. La végétalisation de nos villes, quartiers et communes est un levier majeur pour renforcer la résilience de notre territoire.

Ce projet 095 consiste à lancer des appels à projets à destination des acteurs publics, éventuellement en partenariat avec des acteurs privés, pour multiplier les espaces verts et la présence de la nature afin de répondre à la nécessité sociétale de pouvoir accéder rapidement à des coins d’espaces verts, mais aussi d’améliorer la résilience de nos sociétés face aux changements climatiques à venir.

L’objectif est avant tout d’améliorer la résilience de nos territoires face au changement climatique, la qualité de vie et la santé des habitant-e-s en :



- Luttant contre les îlots de chaleur par la plantation d'arbres et autres végétaux à potentiel d'ombrage et/ou d'évapotranspiration qui agissent sur la température locale ;
- Luttant contre les inondations et/ou la sécheresse en contribuant à la régulation du cycle de l'eau. Celui-ci sera possible en favorisant l'infiltration, soit par l'augmentation de la surface perméable, soit par la création de dispositifs de rétention d'eau pour créer un effet tampon. Le choix des plantes nécessitant peu d'arrosage et la récupération de l'eau de pluie pour l'arrosage favorisera également une bonne gestion de l'eau ;
- Garantissant un accès aisé à un espace vert pour tou-te-s en impliquant les citoyen-ne-s et act-ric-e-ur-s locaux à différents stades du projet.

Le Gouvernement wallon a donc souhaité par ce projet renforcer l'adaptation au changement climatique en végétalisant nos villes et communes en lançant quatre appels à projets :

1. Parcs en milieu urbain,
2. Maillage vert et bleu – urbain,
3. Maillage vert et bleu – rural,
4. Végétalisation de l'espace public à l'échelle d'un quartier.

Les projets devront renforcer le couvert végétal par la plantation d'arbres, de bosquets, de taillis, de haies, de vergers, de plans d'eau, de zones humides, ... Les projets fondés sur la nature, qui demandent peu d'entretien, qui consomment peu de ressources seront privilégiés. Ils devront être conçus selon les principes d'une gestion écologique permettant une organisation simple et facilitée de leur entretien. Ils se voudront également inclusifs en étant accessibles aux personnes à mobilité réduite, aux publics les plus précarisés et en intégrant la dimension de genre visant l'égalité des femmes et des hommes. La sobriété sera le maître-mot. Ils seront sélectionnés sur base de leur capacité à participer à l'adaptation aux changements climatiques, leur qualité environnementale et leur qualité sociale.

3 premiers appels à projets ont été lancés et 33 projets ont été sélectionnés dans le cadre des 2 premiers appels :

- **17 pour les parcs en milieu urbain ;**
- **16 pour le maillage vert et bleu – urbain.**

Les communes sélectionnées pour leurs projets en sont au stade de l'étude et de l'élaboration du dossier d'exécution pour l'appel à projet « Parcs en milieu urbain » et au stade de l'étude pour l'appel à projet « Maillage vert et bleu - urbain ».

251 - Rénover énergétiquement 20.000 logements d'utilité publique

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SWL	Christophe COLLIGNON	721.000.000 €

Le Gouvernement wallon a souhaité par ce projet de rénovation de logements d'utilité publique :



- Offrir aux locataires des conditions de vie favorables et leur assurer des charges financières (loyer et charges énergétiques) supportables ;
- Mettre à disposition des logements sains et économes en énergie ;
- Permettre à ces logements de perdurer dans le temps.

Les 20.000 logements rénovés, sur la période 2020-2025, devront donc être salubres, les installations (gaz, électricité, ascenseur, ...) être conformes et la présence d'amiante et/ou de plomb devra avoir été traitée.

Chaque logement devra être rénové dans une logique de rénovation profonde, en assurant l'atteinte effective, dans un premier temps, d'un label PEB de niveau B minimum et à terme d'un label de niveau A. Concrètement, les indicateurs spécifiques définis au travers de la certification PEB devront rencontrer au minimum, pour chaque logement rénové, les performances suivantes :

- Besoins en chaleur du logement : faibles,
- Performances des installations de chauffage : bonnes,
- Performances des installations d'eau chaude sanitaire : bonnes,
- Système de ventilation : complet.

Ce projet 251 a également pour but de permettre à tou-te-s de pouvoir s'inscrire au mieux, par un accompagnement social adéquat, dans les grands changements sociétaux que le Gouvernement wallon entend mettre en œuvre pour construire une société durable.

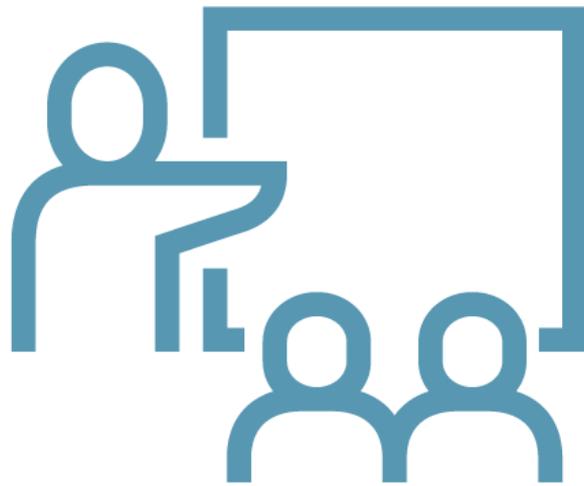
La mise en place d'un droit de tirage et de mécanismes administratifs simplifiés favorisant la souplesse de gestion et l'autonomie responsabilisante des opérateurs devrait aussi permettre d'optimiser le processus immobilier.

Il est important de noter que le projet a dû faire face à la hausse des coûts des matériaux, aux difficultés pour les Sociétés de logements publics wallonnes (SLSPs) de recruter du personnel technique et à la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur du bâtiment. C'est pourquoi, le Gouvernement a décidé en juillet 2022 d'adapter certaines modalités en donnant la possibilité de réduire la programmation pour les SLSPs, de financer des technicien-ne-s via le subside, d'augmenter le taux de subside par logement et d'allonger d'un an le délai de mise en œuvre (jusqu'à fin 2025).

En 2022, 1.149 logements étaient en cours de rénovation et au total 76 logements avaient été rénovés.

PAP 4

Former



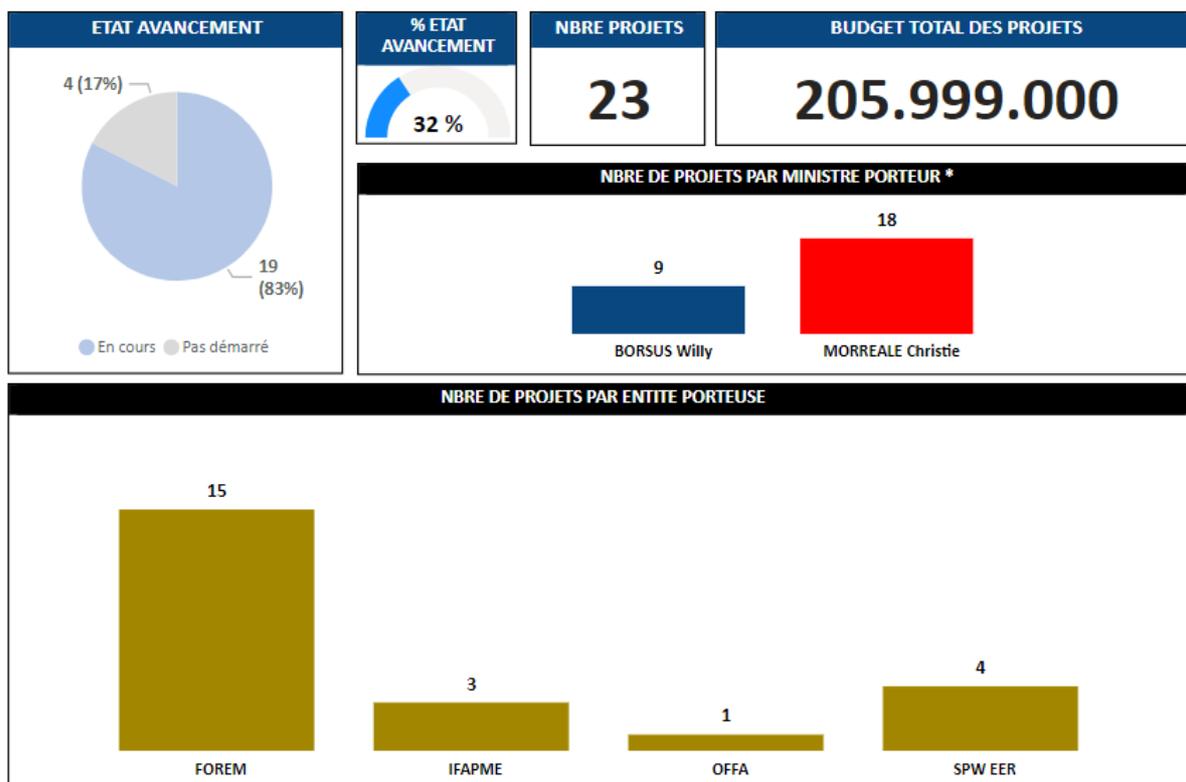
INTRODUCTION

La plus grande richesse de la Wallonie est sa jeunesse. Elle regorge aussi de nombreux talents. Il faut donc continuer à les développer en mettant en place les conditions pour mener une politique de formation coordonnée qui permette de déboucher sur des perspectives positives en termes d'emploi durable et de qualité, de répondre à l'ensemble des besoins des entreprises et surtout d'améliorer le taux d'emploi en Wallonie, en particulier chez les jeunes.

Dans le cadre du **programme d'actions prioritaires « Former » (PAP4)**, la Wallonie entend créer un maximum de synergies entre les acteurs de la Formation et de l'Enseignement, s'engager dans une réforme de l'alternance, renforcer le tutorat ou encore investir dans les infrastructures et équipements de formation. Elle entend également lutter contre la pénurie dans certains métiers, notamment ceux liés aux activités scientifiques et à l'évolution des technologies.

VUE MACRO

Le PAP 4 comprend **9 mesures** (correspondant à **23 projets**) pour un budget de **205 millions d'euros**. La majorité de ces projets sont portés par la **Ministre Christie Morreale** et mis en œuvre principalement par le **FOREM**. **83%** des projets sont **en cours** et présentent un **taux d'avancement** moyen de **32%**.



* Les projets co-portés par plusieurs Ministres sont comptabilisés à l'actif de chacun des ministres porteurs, ce qui explique que la somme du nombre de projets portés par chaque Ministre (27) soit supérieure au nombre réel de projets (23).

Le budget de ce PAP4 (**205.999 milliers €**) est essentiellement consacré à **la réforme des aides à la formation** (67.170 milliers € – 33%) et **aux investissements dans les infrastructures et les équipements de formation** (61.673 milliers € – 30%), le reste du budget se répartit entre 7 autres mesures-phares :

- Porter la réforme de l'alternance pour les jeunes de 15 à 25 ans – 540 milliers € – 0% ;
- Développer l'offre de formations pour l'enseignement dans les Centres de compétence – 6.400 milliers € – 3% ;
- Augmenter l'attractivité de la formation en alternance sous convention de stage IFAPME – 9.707 milliers € – 5% ;
- Réformer le tutorat – 5.863 milliers € – 3% ;
- Améliorer les incitants à la formation menant à des emplois en pénurie – 7.420 milliers € – 4% ;
- Mettre en place un plan coordonné de promotion des métiers/filières/compétences porteurs d'emploi et de sensibilisation aux STEAM (Science, Technology, Engineering, Arts, Mathematics) et au numérique – 16.345 milliers € – 8% ;
- Pérenniser « Tremplin 24 mois+ » – 30.880 milliers € – 15%.

ÉTAT D'AVANCEMENT PAR PROJET

001 (PROGRAMME) - PORTER LA REFORME DE L'ALTERNANCE POUR LES JEUNES DE 15 A 25 ANS

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
OFFA et IFAPME	Christie MORREALE et Willy BORSUS	540.000 €

Le programme 1 contient deux projets et a pour objet une réforme politique, dont les cabinets de tutelle souhaitent à ce stade piloter directement la mise en œuvre.

Une note d'orientation relative à la méthodologie à mettre en œuvre en vue d'un renforcement transversal de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle, et en particulier de l'alternance, a été adoptée par le Gouvernement le 28 avril 2022. La même note a été adoptée par les Gouvernements et Collège des 4 entités francophones (Région wallonne, Fédération Wallonie-Bruxelles, Région de Bruxelles-Capitale et Commission communautaire francophone).

La méthodologie proposée repose sur deux approches se déroulant en parallèle (et correspondant aux deux projets 001a et 001b) :

- Une approche de moyen et long terme : réaliser un état des lieux transversal de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle, et en particulier de l'alternance, afin d'établir une compréhension factuelle commune du point de départ. Sur la base des principaux domaines d'action ressortant de l'état des lieux, il s'agira de définir et lancer la mise en œuvre d'une feuille de route d'amélioration transversale ;
- Une approche de court terme : mettre en œuvre un plan d'actions dans le but d'apporter une réponse rapide aux problématiques tant des apprenants que des opérateurs et des entreprises. Le focus sera mis en particulier sur l'amélioration de l'alternance.

001a (PROJET) - Réaliser un état des lieux de la filière de l’alternance dans le paysage global de la formation et de l’enseignement et organiser les Etats généraux de l’Alternance

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
Cabinets des ministres Morreale et Borsus	Christie MORREALE et Willy BORSUS	287.500 €

Pour le suivi des travaux, un Comité de pilotage politique a été institué et bénéficie de l’appui technique d’un consultant externe pour la réalisation de l’état des lieux transversal. L’ASBL Agir pour l’enseignement (APE) a été désignée pour apporter un appui technique et son expertise aux entités concernées.

L’ASBL APE a débuté les travaux de réalisation de l’état des lieux au mois de mai 2022 et a présenté aux partenaires sociaux la méthodologie en juin 2022.

Le Comité de pilotage s’est réuni à 10 reprises pendant la durée des travaux.

Le 22 novembre 2022, le projet de synthèse a été présenté à plusieurs acteurs et aux partenaires sociaux en vue d’une relecture technique. Le 11 janvier 2023, la synthèse de l’état des lieux dans sa version finale a été transmise aux partenaires sociaux. Le 23 janvier 2023, les partenaires sociaux ont remis leur avis.

La prise d’acte du rapport complet de l’état des lieux par les Gouvernements et Collège des 4 entités francophones a eu lieu le 9 février 2023. Cette prise d’acte inclut les premières lignes méthodologiques relatives à la suite des travaux à mener au sein de chaque Gouvernement et entre entités, dans le but d’identifier les réformes de court terme, dont certaines sont déjà initiées, et les réformes de moyen et de long terme.

Le rapport complet sera, dans la foulée, communiqué pour avis aux partenaires sociaux.

001b (PROJET) - Mettre en œuvre un plan d'action à court terme

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
OFFA, IFAPME	Christie MORREALE et Willy BORSUS	252.500 €

Concernant les actions de court terme, un Groupe de Travail Interministériel (GTI) a été constitué réunissant l’ensemble des Ministres compétents sous la houlette des Ministres-Présidents.

Plusieurs réunions du GTI se sont tenues entre juin et novembre 2022. Un premier plan d’actions prioritaires a été identifié pour l’alternance. Il vient particulièrement en appui du projet 7 « Garantir les effets de droits des certifications et le continuum de l’apprentissage » et intègre le projet 11 « Développer une plateforme de matching des offres et demandes de stage » du Plan de Relance de la Wallonie. Il a été transmis pour avis aux partenaires sociaux.

Le premier plan d’actions prioritaires, approuvé fin 2022 par les 3 autres entités, a été présenté pour approbation au Gouvernement wallon le 9 février 2023, parallèlement à l’état des lieux transversal.

002 (PROJET) - Développer l’offre de formations pour l’enseignement dans les Centres de compétence

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – Enveloppe globale
FOREM	Willy BORSUS	6.400.000 €

Ce projet de développement de l’offre de formations pour l’enseignement dans les Centres de compétence comprend trois volets : le développement de l’offre de formations pour l’Enseignement dans les Centres de compétence, la réponse aux besoins structurels de ces centres en matière de sensibilisation et d’information à destination des jeunes (actions kids & teens) et l’élaboration de parcours de formation au sein des Centres de compétence conçus de manière plus intégrée aux cursus des élèves, des apprenants ou des étudiants.

Les deux premiers volets ont démarré au deuxième semestre 2022 : les centres ont été invités à rentrer leurs plans d’actions via un appel annuel. Les projets retenus leur ont été notifiés et les actions de formation à destination des publics scolaires comme les actions de sensibilisation à destination des jeunes ont pu démarrer.

Au total, le projet a déjà permis de réaliser 47.239 heures de formation (ce qui représente 3.791 bénéficiaires de l’Enseignement), et à sensibiliser 8.519 jeunes.

En 2022, les moyens octroyés pour le deuxième semestre ont donc servi à renforcer quantitativement les actions de formation et de sensibilisation dans le cadre de l’Accord de coopération sur la refondation de l’enseignement qualifiant.

En ce qui concerne les parcours intégrés de formation au sein des Centres de compétence (troisième volet du projet), cet aspect est toujours en négociation avec les partenaires sociaux et environnementaux.

De nouveaux appels à plans d’actions auprès des centres de compétences sont prévus en 2023, tant pour le volet « développement de l’offre de formation à destination de l’Enseignement » que pour le volet « actions de sensibilisation et d’information à destination des jeunes ».

003 (PROJET) - Augmenter l’attractivité de la formation en alternance sous convention de stage IFAPME

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – Enveloppe globale
IFAPME	Willy BORSUS (Avec Christie MORREALE)	9.707.500 €

Grâce à ce projet, le Gouvernement wallon entend renforcer l’attractivité de la Convention de stage, conclue entre l’employeur et le stagiaire. L’objectif est également d’encourager plus d’entreprises à former des apprenants dans la filière de formation de Chef d’entreprise et de Coordination et Encadrement (FCE/COEN) sous convention de stage pour les publics adultes en formation.



Pour renforcer cette attractivité, le projet prévoyait :

- D’octroyer une dispense de droits d’inscription pour reprise de formation en alternance (toutes formations confondues) ;
- D’octroyer un incitant financier aux entreprises qui forment des stagiaires en formation en alternance sous convention de stage ;
- De faciliter l’accès des bénéficiaires du revenu d’intégration sociale (RIS) à la formation en alternance.

Afin d’augmenter l’attractivité de la formation en alternance sous convention de stage et augmenter le nombre d’apprenants en formation dès la rentrée de septembre 2022, l’IFAPME a remboursé les frais d’inscription (en moyenne 300€) dans les formations d’adultes (formations de chef d’entreprise, en ce compris l’année préparatoire et les formations de coordination et d’encadrement) conduisant à un métier en pénurie ou une fonction critique. Les bénéficiaires de ce remboursement sont les demandeurs d’emploi sous convention de stage depuis au moins 30 jours. À ce jour 3047 dispenses ont été octroyées. Le projet se déroule selon le timing prévu.

L’incitant financier à destination des entreprises formatrices, d’un montant de 750€, est destiné à couvrir les frais d’accompagnement du stagiaire tout au long de la première année de formation et les démarches administratives liées à la conclusion de la convention de stage. Pour l’année 2022, 2200 primes devraient être versées aux entreprises qui accueillent et forment des stagiaires.

Afin d’augmenter le nombre de stagiaires sous convention de stage IFAPME parmi les personnes bénéficiant du revenu d’intégration sociale, des concertations ont été entreprises avec la Fédération des CPAS et le Conseil Régional de la Formation (CRF). De premiers échanges établis entre l’IFAPME et la Fédération des CPAS, il ressort que les possibilités de formation, notamment sous convention de stage, des bénéficiaires des CPAS ne sont pas suffisamment exploitées par les bénéficiaires, d’une part, et par les CPAS, eux-mêmes, en tant qu’entreprises formatrices, d’autre part. Pour remédier à la méconnaissance des dispositifs de formation proposés par l’IFAPME, un plan de communication a été élaboré avec la Fédération des CPAS.

Les premières actions réalisées ont été :

- **Un article informatif sur l’offre de services et de formations en alternance de l’IFAPME dans le mensuel et la newsletter de la Fédération des CPAS : « CPAS+ » ;**
- **Un descriptif des dispositifs de formation IFAPME dans le « Guide des Services et Outils » à l’attention des CPAS ;**
- **Une conférence sur l’alternance en partenariat avec le CRF et une présence assurée à Municipalia en avril ;**
- **Une information dédiée à l’alternance durant la journée de la fonction publique organisée par le CRF en juin ;**
- **Des webinaires sur l’alternance à l’attention des Pouvoirs locaux organisés avec l’Union des Villes et Communes et la Fédération des CPAS ;**
- **La création d’une vidéo informative sur l’alternance dans les Pouvoirs locaux ainsi que sa diffusion, en collaboration avec le CRF ;**

➤ **Un petit déjeuner en juillet à l’attention des pouvoirs locaux.**

008 (PROGRAMME) - REFORMER LE TUTORAT

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – Enveloppe globale
IFAPME et FOREM	Willy BORSUS et Christie MORREALE	5.863.000 €

Ce programme a pour objectifs de renforcer les formations au tutorat tout en menant une réflexion globale sur le tutorat/mentorat avec les opérateurs de formation et les parties prenantes.

Il comporte deux projets :

- 008a « Tutorat Alternance IFAPME » ;
- 008b « Tutorat dans le cadre des FMT (Formations en Milieu de Travail) » qui a été modifié en « Mener une réflexion globale sur le tutorat ».

Ce programme fait l’objet d’un groupe de travail avec les partenaires sociaux, qui souhaitent faire évoluer le périmètre du projet 008b à partir de 2023. Cela explique le changement de libellé de ce projet, dont l’objectif a été élargi.

008a - (PROJET) Tutorat Alternance IFAPME

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – Enveloppe globale
IFAPME	Willy BORSUS	500.000 €

L’IFAPME organise des formations au tutorat depuis de nombreuses années. Ces formations sont également liées à l’octroi d’un l’incitant financier pour les entreprises qui forment un apprenant en alternance sous contrat d’alternance.

En formation d’adultes, dans les filières IFAPME Chef d’Entreprise (FCE) et Coordination Encadrement (COEN), l’IFAPME souhaite augmenter encore la qualité de la formation en entreprise en renforçant la formation des tuteurs.trices. En effet, la formation au tutorat proposée par l’IFAPME vise la maîtrise de compétences pédagogiques dans l’accueil de l’apprenant, son intégration en entreprise, l’établissement de son plan de formation, son encadrement tout au long de la formation ainsi que l’évaluation de l’acquisition des compétences de l’apprenant. Dans cette dynamique, l’IFAPME souhaite élargir l’offre de formation au tutorat et les outils de supports, notamment en les numérisant, pour améliorer la formation en entreprise et ainsi aider les tuteurs dans la réalisation de leur importante mission de transmission de leur savoir.

Les référentiels et supports pédagogiques pour le module de base et les modules de perfectionnement sont en cours d’élaboration. Ils seront finalisés pour fin mars 2023 afin de commencer la formation des conférenciers pédagogiques. La phase de test des modules démarrera au second semestre, pour l’année de formation 2023-2024.

De plus, toujours dans un objectif d’augmenter l’attractivité, la pertinence et la qualité des formations au tutorat, l’IFAPME a collaboré avec les secteurs professionnels (EDUCAM - automobile, Commerce Training, Construction) afin d’adapter les formations Tutorat à leurs besoins spécifiques. En 2022, c’est donc 3 formations spécifiques au secteur de la mobilité qui ont été dispensées au sein des centres de formation. De nouvelles collaborations sectorielles seront en outre développées dans le courant de l’année 2023.

Enfin, riche de son expertise et de son expérience, l’IFAPME contribue à la réflexion globale sur le tutorat/mentorat qui a été mise en place en novembre 2022 dans le cadre du projet 008b porté par le FOREM. Dans l’attente des premiers résultats de cette réflexion, l’IFAPME a initié les travaux d’analyse en vue d’alimenter la réflexion globale et de tester les nouveaux outils de formation.

008b - (PROJET) Mener une réflexion globale sur le tutorat

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – Enveloppe globale
FOREM	Christie MORREALE	5.363.000 €

Initialement, le projet visait spécifiquement le déploiement, dans le cadre de la formation en milieu de travail (FMT), d’un dispositif de soutien aux entreprises formatrices. Il s’agissait d’accompagner les entreprises et les bénéficiaires (demandeurs d’emploi) par des modules de coaching individuels et collectifs. L’activité dédiée au soutien des bénéficiaires a été transférée sur le projet 25 – déployer la formation en milieu de travail.

Un groupe de travail associant le FOREM, l’IFAPME, les cabinets des ministres Morreale et Borsus et les partenaires sociaux et environnementaux a été mis en place en novembre 2022.

Il a été décidé lors de ces réunions que le périmètre du projet sera élargi dès 2023. En effet, il s’avère nécessaire de mener préalablement une réflexion globale sur le tutorat/mentorat avec les opérateurs de formation et les parties prenantes afin d’améliorer le dispositif.

Il s’agit désormais de travailler sur les axes suivants :

- **Les adaptations juridiques (textes légaux à adapter) : à ce sujet, les interlocuteurs sociaux ont remis un avis le 18 janvier 2023 et proposent d’harmoniser les conditions fixées aux tuteurs dans les textes relatifs aux dispositifs wallons de formation en milieu de travail concernés, à savoir la formation alternée pour les chercheurs d’emploi, la convention de stage et la convention de stage de pratique professionnelle. Un avis complémentaire sera demandé sur les conditions à prévoir pour le Plan Formation Insertion (PFI) ;**
- **La clarification du rôle du tuteur : définition claire de ses missions et plus largement des différents intervenants de la formation en entreprise des adultes (formateur du centre de formation, employeur, référent), recensement des actions de soutien aux différents acteurs – identifier les différents intervenants, leur rôle et leurs besoins (cartographie) ;**
- **Travailler le soutien aux tuteurs en tant que tel (formation, coaching et outils) : qu’est-ce qui existe aujourd’hui pour aider le tuteur, que faut-il amplifier, créer, ... ?**

- **La réflexion sur la valorisation de la fonction de tuteur et de l'entreprise (mesures incitatives) ;**
- **La communication afin que chaque acteur connaisse son rôle et celui des autres, afin d'améliorer la communication entre l'entreprise, le stagiaire et le référent/accompagnateur, etc.**

012 - Améliorer les incitants à la formation menant à des emplois en pénurie

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – Enveloppe globale
FOREM	Christie MORREALE	7.420.000 €

Le projet visait initialement à mener une réflexion sur les incitants à la formation qui permettraient d'être plus impactant sur la participation des demandeurs d'emploi à la formation aux métiers en pénurie, en vue de répondre aux besoins de main-d'œuvre dans les métiers concernés.

Dans le cadre des travaux de reconstruction à la suite des inondations de juillet 2021, une prime pilote de 2.000€ a été créée et est octroyée depuis le 1^{er} janvier 2022 pour attirer les demandeurs d'emploi dans des formations menant à des métiers en pénurie du secteur de la construction, du bois et de l'électricité (projet 315 du Plan de relance de la Wallonie).

Les partenaires sociaux, au travers du CESE, ont rendu le 7 juin 2022 leur « Avis d'initiative sur les pénuries de main-d'œuvre et difficultés de recrutement : Propositions à court terme des interlocuteurs sociaux wallons ». Ils proposaient de ne pas développer de nouvel incitant à la formation, mais de développer une approche intégrée, avec des actions conjointes sur plusieurs axes de travail. Sur cette base, des réunions de concertation ont été menées en septembre 2022. Une rencontre a également été organisée avec les représentants des principaux fonds sectoriels.

Les axes de travail suivants ont été proposés et doivent à présent être validés par les partenaires sociaux :

- **Négocier avec le Fédéral sur la question du cumul des indemnités de formation et sur le gel de la dégressivité des allocations de chômage : l'objectif est de lever une partie des freins administratifs et financiers à l'entrée en formation ;**
- **Revaloriser l'euro/h en formation : sur proposition des partenaires sociaux et dans le cadre des mesures de soutien au pouvoir d'achat dans un contexte de crise énergétique, la décision a été prise de doubler la prime horaire perçue par les stagiaires en formation (sous contrat F70bis et dans les EFT), quelle que soit la formation (pénuries ou non) ;**
- **Intégrer la thématique des pénuries de main-d'œuvre dans les plans d'actions des comités stratégiques sectoriels (cf. projet 29j du PRW) ;**
- **Intégrer les métiers en pénurie dans les appels à projets "promotion des métiers" (cf. projet 13 du PRW) ;**
- **Évaluer les incitants financiers.**

Le travail réalisé en 2022 a consisté essentiellement à :

- **Chiffrer les différentes propositions des partenaires sociaux et analyser les possibilités budgétaires pour renforcer les moyens du projet 12 du PRW ;**
- **Rencontrer les fonds sectoriels ;**
- **Adopter la base légale pour le doublement de l’euro de l’heure de formation, à savoir l’arrêté modifiant l’arrêté du Gouvernement wallon du 8 février 2002 relatif à l’octroi de certains avantages aux stagiaires qui reçoivent une formation professionnelle et modifiant l’arrêté du 15 décembre 2016 portant exécution du décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d’insertion socioprofessionnelle (le texte est passé en 3ème lecture le 1er décembre 2022) ;**
- **Préparer une Note au Gouvernement wallon, qui sera présentée en 2023.**

013 - Mettre en place un plan coordonné de promotion des métiers/filières/compétences porteurs d’emploi et de sensibilisation aux STEAM (Science, Technology, Engineering, Arts, Mathematics) et au numérique

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – Enveloppe globale
SPW EER	Christie MORREALE et Willy BORSUS	16.345.000 €

Ce projet vise à renforcer l’attractivité des filières porteuses d’emploi, des métiers, des compétences et des disciplines d’études associées aux STEAM et au numérique et ainsi à contribuer à la résorption des pénuries et à l’augmentation du taux d’emploi.

Globalement, le projet suit son cours selon le timing prévu, en associant les partenaires sociaux à la co-construction.

Dans un premier temps, un cadastre des acteurs de la promotion des métiers et de la sensibilisation aux sciences a été réalisé sous forme de mindmap, et une cartographie des acteurs et actions de la promotion des métiers a été créée sous forme d’un tableau de bord Power BI, qui a notamment été présenté aux partenaires sociaux le 1^{er} décembre 2022. Il est prévu que cette cartographie soit à terme intégrée au portail internet à créer, et ainsi mise à disposition du grand public.

Parallèlement, un appel à projets et un appel à manifestation d’intérêts ont été lancés en juillet 2022 et les projets ont été sélectionnés et approuvés par le Gouvernement :

- **Appel à projet "promotion des métiers porteurs d'emploi" : 7 projets retenus,**
- **Appel à manifestation d’intérêt "parcours intégré de sensibilisation aux STEAM" : 5 projets retenus.**

Les projets sélectionnés seront donc mis en œuvre au cours de l’année 2023. Le Département de la Recherche du SPW EER a tenu une réunion de démarrage avec les porteurs de projets en janvier 2023.

Des sous-groupes de travail ont été lancés début 2023 pour poursuivre les travaux sur ces deux aspects du projet (Portail web et Appels à projets), et un nouvel appel à projets commun sera lancé en 2023. Ainsi, les grandes lignes de l’appel 2023 ont déjà fait l’objet d’échanges dès janvier. Les projets qui seront retenus,

comme ceux des appels précédents, permettront d’alimenter un Plan d’action de promotion des métiers et de sensibilisation aux STEAM et au numérique.

026 - Mettre en place le passeport wallon à la formation pour l’ensemble des travailleurs y compris les travailleurs non-standards en lien avec la réforme des aides à la formation et le chèque-carrière ainsi que la transition emploi-emploi

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – Enveloppe globale
FOREM	Christie MORREALE	67.170.000 €

La réforme des aides à la formation (Crédit-Adaptation, Chèque-Formation, Congé éducation payé et Fonds de l’expérience professionnelle) est actuellement toujours en phase de réflexion. **En 2022, des réunions régulières ont eu lieu entre le cabinet et le Forem.**

Il est prévu que le projet de réforme soit présenté au Groupe des Partenaires Sociaux Wallons (GPS-W) dans le courant du mois de février 2023. Après cette étape de concertation, une note sera déposée au Gouvernement wallon, afin d’enclencher la réforme et d’en préciser les orientations et les étapes nécessaires.

Outre la réforme globale des décrets Congé-éducation payé et Incitants financiers à la formation continue des travailleurs, une attention est également portée sur les nouveaux travailleurs dit « non-standards » (c’est-à-dire autres que les statuts de salariés, indépendants, étudiants) avec, en 2023, une expérimentation de formation spécifique aux travailleurs non-standards qualifiés et non-qualifiés.

029 (PROGRAMME) - INVESTIR DANS LES INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS DE FORMATION

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – Enveloppe globale
FOREM	Christie MORREALE Willy BORSUS	61.673.500 €

Ce programme regroupait au départ 13 projets d’investissement dans les infrastructures et équipements de formation. Ce programme a été présenté aux partenaires sociaux le 18 juillet 2022.

Le projet 29k « Renforcer les compétences et l’accompagnement en matière d’autocréation d’emploi » a été opérationnalisé le premier dès le mois de mai 2022.

Ensuite, en novembre et décembre 2022, le Gouvernement a acté l’opérationnalisation de 6 projets :

- 029a - La création d’un « Eco-Centre » de formation à Belgrade ;
- 029b- La création d’un Centre des Eco-Technologies Contemporaines et de la formation continue à Mons ;
- 029e - Le développement des compétences en soutien du développement du e-commerce et de la e-logistique ;

- 029i - Transformer l'offre de formation bureautique et développer une offre de formation en compétences transversales ;
- 029j - Développer les comités stratégiques sectoriels ;
- 029m - Garantir la qualité des formations dans les Centres de compétence du Forem et les Centres de formation de l'IFAPME par un soutien dans les équipements et dans les infrastructures.

NB : Le projet 029l- Projets pilotes « générateur STEAM » a été supprimé.

029a (projet) - La création d'un « Eco-centre » de formation à Belgrade.

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – Enveloppe globale
FOREM	Christie MORREALE	852.000 €

Ce projet vise à développer des programmes de formation pour l' « Eco-Centre » de formation à Belgrade à destination des métiers en pénurie et des fonctions critiques dans les domaines de la construction, de l'industrie et du secteur tertiaire. Ce projet vise à développer la capacité formative du Centre.

Ce projet est complémentaire avec le projet 031a « Eco-centre Belgrade » (PNRR) : il s'agit ici d'assurer les ressources humaines nécessaires au projet, tandis que le 031a concerne la construction du bâtiment.

Les procédures de recrutement de 6 formateurs ont été lancées en 2022. Ils entreront en fonction début 2023. Une fois en place, ils seront chargés d'élaborer les référentiels de formation pour permettre le déploiement des activités.

Le début des formations dépendra de l'avancement des travaux du bâtiment.

029b (projet) - La création d'un centre des écotecnologies contemporaines et de la formation continue à mons

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – Enveloppe globale
FOREM	Christie MORREALE	367.000 €

Ce projet vise à développer des programmes de formation pour le Centre des Eco-Technologies Contemporaines et de la formation continue à Mons, afin de développer une capacité formative de pointe dans le secteur des Nouveaux Matériaux pour les domaines suivants : construction, efficacité énergétique, mobilité et biomédical.

Ce projet est complémentaire avec le projet 031h « Centre technologies innovantes » (PRW/PNRR) : il s'agit ici d'assurer les ressources humaines nécessaires au projet, tandis que le 031h concerne la construction de 2 bâtiments passifs (une plateforme technologique sur les espaces de l'UMons et un centre de formation en éco-technologies du Forem à Jemappes).

Le présent projet consiste donc à engager les ressources destinées à définir et construire l'offre de formation, ainsi qu'à identifier les différents types de besoins à rencontrer pour assurer son déploiement. Il s'agira en outre de coordonner les activités du centre en lien avec les acteurs locaux et wallons.

Dans ce cadre, un chef de projet a été engagé en septembre 2022 et le recrutement d'un expert en stratégies innovantes a été lancé, pour une entrée en fonction début 2023. La définition de l'offre et des besoins est en cours. Le début des formations dépendra de l'avancement des travaux des bâtiments.

029c (projet) - Le life long digital training - fonctionnement

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – Enveloppe globale
FOREM	Christie MORREALE	3.080.000 €

Ce projet vient en complément au projet 033 c et d « Life Long Digital Training » qui répond au double défi de l'égalité d'accès au numérique pour l'ensemble de la population (réduction de la fracture numérique) et de la formation des jeunes, seniors, travailleurs- et demandeurs d'emploi aux dernières évolutions digitales, dans un processus de formation/orientation tout au long de la vie.

Le présent projet vise à compléter les besoins (notamment RH) du projet Life Long Digital Training. Il est lié avec le suivant (29d) qui concerne quant à lui l'équipement.

Le recrutement des personnes a été reporté à 2023.

029d (projet) - Le life long digital training - équipement

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – Enveloppe globale
FOREM	Christie MORREALE	520.000 €

Ce projet vient en complément au projet 033 c « Life Long Digital Training » qui répond au double défi de l'égalité d'accès au numérique pour l'ensemble de la population (réduction de la fracture numérique) et de la formation des jeunes, seniors, travailleurs, demandeurs d'emploi aux dernières évolutions digitales, dans un processus de formation/orientation tout au long de la vie.

Le présent projet vise à compléter les besoins du projet Life Long Digital Training en matière d'équipement. Il est lié avec le précédent (29c) qui concerne quant à lui les ressources humaines.

Il s'agira ici d'équipements complémentaires pour les Digital Factories et la Plateforme réingénierie, mises en place via le projet 33c.

L'acquisition d'équipements n'a pas commencé car les projets d'infrastructures sont en cours. Ils seront acquis à partir de 2023 de manière à permettre de démarrer les actions dès la finalisation des travaux.

029e (projet) - Le développement des compétences en soutien du développement du e-commerce et de la e-logistique

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – Enveloppe globale
FOREM	Willy BORSUS	11.000.000 €

Ce projet vise à la remise à niveau des équipements et de l'infrastructure du Centre de compétence Logistique Hainaut par l'acquisition d'un terrain d'environ 15.000m² situé près de l'aéroport de Charleroi appartenant à Igretec, et à la construction :

- D'un entrepôt dédié à la formation dans la logistique & e-commerce sur +-4.500 m²,
- De plusieurs locaux de cours sur +- 600m²,
- D'un espace de démonstration à l'e-logistique sur +- 1.500 m²,
- D'espaces administratifs.

Cet investissement visera également à favoriser les synergies entre le Centre de compétence Logistique Hainaut (FOREM), l'IFAPME et son réseau de Centres de formation. Le Forem collaborera avec l'IFAPME dans la mise en place de formations au sein de la nouvelle infrastructure. Par ailleurs, le partenariat avec Logistics in Wallonia, pôle de compétitivité dédié au transport, logistique et mobilité sera renforcé.

Le compromis pour l'acquisition de la parcelle à Jumet a été signé fin 2022, et le paiement d'un acompte relatif à l'achat du terrain a été réalisé.

Les offres des bureaux d'études seront réceptionnées fin janvier 2023 et la première réunion de lancement du projet est planifiée fin février 2023.

029f (projet) - Déployer une stratégie d'orientation, de sensibilisation et de formation à la rénovation durable

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – Enveloppe globale
FOREM	Christie MORREALE	4.000.000 €

Ce projet vise à déployer une stratégie d'orientation, de sensibilisation et de formation à la rénovation durable. Elle abordera, notamment, les métiers de l'isolation du bâtiment en matière de PEB (Performance énergétique des Bâtiments), rénovation énergétique du bâtiment, de l'utilisation de matériaux biosourcés et de la gestion rationnelle et intelligente des énergies (eau, électricité...).

2022 a été mise à profit pour l'élaboration de la stratégie : un groupe de travail a été mis sur pied, réunissant les opérateurs de l'écosystème de formation (Forem, IFAPME, Interfédé, Centre de validation des compétences, Service Francophone des Métiers et des Qualifications, SPW Emploi Formation, Structures collectives d'enseignement supérieur, Greenwin) afin de travailler sur l'identification des besoins et des projets déjà existants. L'objectif est de définir sur cette base une stratégie cohérente et intégrée, avec des priorités de travail.

La concertation avec le secteur a également démarré, dans le cadre du groupe opérationnel “Offre” de l’Alliance Emploi-Construction-Rénovation, et va se poursuivre en 2023.

L’étape suivante sera la présentation de la stratégie fin avril 2023 au Gouvernement wallon, afin d’établir dans la foulée le catalogue des formations contribuant à cette stratégie, et de lancer les actions d’orientation, de sensibilisation et de formation.

029g (projet) : Répondre aux besoins en compétences dans le secteur de la construction par la réalisation d’une extension du construfarm (antenne de Verviers)

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – Enveloppe globale
FOREM	Willy BORSUS	2.900.000 €

Le projet vise à répondre aux besoins en compétences dans le secteur de la construction par la réalisation d’une extension du Construfarm (antenne de Verviers). Il souhaite rassembler sur un même site l’ensemble des filières de formation – construction.

En 2022, des contacts ont été pris avec les bureaux d’étude : une étude et un avant-projet sont en cours. S’ensuivront les étapes de l’octroi du permis d’urbanisme puis la phase de travaux proprement dite, et enfin l’aménagement. Selon le planning du projet, le bâtiment devrait être opérationnel pour la fin 2025.

029h (projet) - Mettre en place un point de contact wallon (wcp) « emploi-formation »

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – Enveloppe globale
SPW EER	Christie MORREALE	110.000 €

Le projet consiste à développer une expertise en matière de montage de projets européens pour augmenter la participation des acteurs et opérateurs wallons de l’emploi et de la formation professionnelle (FOREM, IFAPME, CISP, SAACE, MIRE, ...) aux appels à projets lancés directement notamment par la Commission européenne. Le WCP Emploi-Formation, hébergé au sein du SPW Economie Emploi Recherche (SPW EER) sera le point de contact central pour la veille et la recherche d’opportunités, la diffusion d’informations synthétisées et l’aide à la rédaction de dossiers de candidature des opérateurs wallons.

Le projet a démarré par la réalisation d’un cadastre des opportunités européennes et un benchmarking des bonnes pratiques, qui ont alimenté la réflexion. Sur cette base, une modélisation du WCP a été réalisée, incluant un plan de communication pour l’information des opérateurs. Cette modélisation a été présentée au cabinet Morreale début février.

Les deux personnes dédiées au point de contact au sein du SPW EER sont entrées en fonction début février 2023.

Pour 2023, il est également prévu qu’une deuxième version du cadastre des opportunités européennes soit réalisée, en lien avec un marché "Stratégies Européennes" lancé par le SPW EER.

029i (projet) - Transformer l'offre de formation bureautique et développer une offre de formation en compétences transversales

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – Enveloppe globale
FOREM	Christie MORREALE	378.000 €

Le projet vise à :

- Actualiser l'offre de formation du Forem aux métiers de bureau, répondant aux besoins du marché de l'emploi et tenant compte des compétences portées par le DE ainsi que de son objectif professionnel ;
- Développer une offre en compétences transversales, en ce compris à des fins de remédiation/STEM permettant aux DE de suivre toutes les formations proposées par le Forem et ses partenaires (se basant notamment sur le référentiel RECTEC) ;
- Permettre aux demandeurs d'emploi de valider/certifier leurs compétences métiers et/ou transversales afin de pouvoir les porter sur le marché de l'emploi.

Concrètement, le présent projet vise l'engagement de ressources destinées à définir et construire l'offre de formation du Forem aux métiers de bureau. **Le projet a démarré depuis septembre 2021. Un expert a été engagé en septembre 2022 et la procédure d'engagement d'un formateur est en cours. D'ores et déjà, la formation aux métiers de base et de perfectionnement dans les domaines de l'accueil et du secrétariat est mise en œuvre dans tous les territoires.**

L'offre de service « Bureau Secrétariat Langues » est en cours de déploiement dans les centres construction, industrie, transport, etc., y compris dans les Centres de compétence en ASBL.

La certification des compétences transversales en lien avec les métiers de bureau est opérationnelle, en ce compris un test ELAO (test de niveau de langues).

Les différents chantiers à poursuivre concernent :

- **La validation des compétences, qui est encore à développer ;**
- **Le développement et l'intégration dans l'offre de service des processus d'auto-positionnement (qui permettent aux personnes de s'évaluer) ;**
- **L'accompagnement des formateurs et tuteurs en entreprises formés aux méthodes d'auto-positionnement.**

029j (projet) - Développer les comites stratégiques sectoriels

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – Enveloppe globale
FOREM	Christie MORREALE	556.000 €

Le projet vise à développer des réponses concrètes, spécifiques, agiles et rapides aux besoins des secteurs, tant en termes d’emploi qu’en termes de formation, pour soutenir la relance post-Covid, ainsi qu’une gouvernance conjointe pour en assurer la mise en œuvre et le monitoring.

Les comités stratégiques sectoriels rassemblent les partenaires sociaux des secteurs concernés et le FOREM, l’IFAPME et Wallonie Compétences d’Avenir. Ils permettent d’identifier les difficultés rencontrées par les secteurs et de discuter des réponses à y apporter. Des plans stratégiques sont élaborés, qui sont suivis et évalués.

L’objectif est de renforcer les comités stratégiques existants et de développer de nouvelles conventions avec les secteurs, assorties d’objectifs spécifiques mesurables et d’engagements, en ce compris financiers.

Le projet a démarré depuis septembre 2021 : le budget dédié vise l’engagement de ressources humaines pour piloter, animer et suivre les Comités stratégiques sectoriels.

Une note relayant les réalisations relatives aux différents Comités stratégiques sectoriels a été présentée au Comité de gestion du FOREM le 16 novembre 2022. À ce stade, 7 périmètres économiques font l’objet d’un Comité stratégique, et pour 6 d’entre eux, un plan d’actions est établi et suivi. Le thème de la lutte contre les pénuries de main-d’œuvre a été intégré dans les plans d’actions 2023. Un 8ème périmètre est actuellement en cours de prise en charge (l’économie sociale). La dynamique a été initiée fin 2022 et n’a pas encore abouti à la constitution d’un plan d’actions structuré.

029k (projet) - Renforcer les compétences et l’accompagnement en matière d’autocréation d’emploi

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – Enveloppe globale
SPW EER	Christie MORREALE	3.900.000 €

Les S.A.A.C.E. (Structures d’accompagnement à l’autocréation d’emploi) sont agréées en Région wallonne pour accompagner les porteurs de projets d’autocréation d’emploi et leur permettre, le cas échéant, de tester leur projet en bénéficiant d’un encadrement et d’une protection des droits liés à leur statut de demandeur d’emploi. Parallèlement, le dispositif « chèques formation à la création d’entreprises » permet aux demandeurs d’emploi (entre autres) de recevoir un accompagnement durant le lancement de leur activité, en particulier pour renforcer les compétences des candidats entrepreneurs. Le projet 029k vise à mener une réflexion afin d’identifier des synergies entre les deux dispositifs, dès lors que les S.A.A.C.E. sont les principales utilisatrices du chèque-formation à la création d’entreprises. Il vise également à renforcer l’accompagnement et la formation des porteurs de projets désireux de lancer leur activité.

Concernant la synergie entre le dispositif S.A.A.C.E. et le dispositif chèque-formation à la création d’entreprise, les réflexions menées pendant la réforme ont bien permis d’assurer la synergie entre ces deux

dispositifs. Le décret S.A.A.C.E. est entré en vigueur au 1er janvier 2023. Le cadre de financement des S.A.A.C.E. a été revu et est drastiquement simplifié.

En 2022, le projet a aussi consisté à l'octroi d'une subvention complémentaire aux SAACE pour l'accompagnement des porteurs de projets, qui remplace le financement du Fonds Social Européen + pour l'année 2022. Les montants ont bien été engagés en 2022 et les premières tranches de la subvention ont été payées aux opérateurs entre fin décembre 2022 et mi-janvier 2023.

A partir de 2023, une partie du budget sera consacré au financement d'une structure représentative des S.A.A.C.E. « Starter Wallonia » afin d'assurer le développement d'outils mutualisés pour les S.A.A.C.E. et de renforcer ainsi leurs actions.

029m (projet) - garantir la qualité des formations dans les centres de compétence du Forem et les centres de formation de l'ifapme par un soutien dans les équipements et dans les infrastructures

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – Enveloppe globale
SPW EER	Christie MORREALE et Willy BORSUS	20.000.000 €

Le projet 29m vise à soutenir les Centres de compétence et l'IFAPME en leur permettant de disposer d'infrastructures et d'équipements afin de garantir la qualité de l'offre de formation professionnelle ainsi que son adaptation aux besoins du marché de l'emploi.

Dans ce cadre, l'objectif est plus particulièrement de combler les besoins liés aux formations dans les secteurs en pénurie, à haute croissance et d'innovation (biotechnologie, manufacture avancée, métiers verts, construction et transition écologique, etc.) et haute valeur sociétale (énergie, mobilité et logistique, économie circulaire, etc.).

En 2022, un appel à initiatives a été lancé uniquement vers les Centres de compétence, qui ont été invités à exprimer leurs besoins. Les projets ont été sélectionnés au troisième trimestre : 7 centres ont été aidés dans le cadre de ce 1er appel à projets.

Les équipements et les infrastructures financés seront utilisés par un large public comprenant notamment des demandeurs d'emploi, des étudiants, des élèves, des professeurs, des formateurs, des apprenants et des travailleurs.

L'appel à initiatives 2023 n'a pas encore été lancé, il sera élargi aux centres IFAPME.

029n (projet) - Garantir la qualité des formations dans les centres de formation du Forem, des cisp, ... par un soutien dans les équipements et dans les infrastructures

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – Enveloppe globale
FOREM	Christie MORREALE	14.010.000 €

Ce projet vise à permettre le financement d'infrastructures et d'équipements des opérateurs de formation sous la tutelle de la Ministre Morreale.

Initialement, un appel à projets était envisagé pour objectiver les besoins, mais l'augmentation conséquente des coûts d'infrastructures et d'équipements ces derniers mois a nécessité une réorientation des modes de financement. En 2023, les crédits de ce projet seront prioritairement affectés aux compléments et augmentations budgétaires nécessaires pour les projets portés par la Ministre Morreale dans le cadre du programme 031 « Upgrader les centres de formation » (PNRR).

262 (projet) – Pérenniser « tremplin 24 mois+ »

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – Enveloppe globale
FOREM	Christie MORREALE	30.880.000 €

Le projet « Tremplin 24 mois+ » vise à augmenter le taux d'emploi des demandeurs d'emploi de très longue durée et à soutenir les besoins de recrutement des employeurs. Le dispositif consiste à octroyer une prime à l'employeur :

- Qui engage un demandeur d'emploi inscrit au Forem et inoccupé depuis au moins 24 mois ;
- Et qui s'engage à assurer sa formation à concurrence de minimum 40 heures/an pendant la durée de la subvention.

Un monitoring mensuel du dispositif Tremplin 24 mois a été mis en place par le FOREM. Il reprend les demandes, les octrois et les engagements de postes Tremplin.

Depuis le début du projet, 1859 postes ont été octroyés, ce qui correspond dans les faits à 1151 engagements (il y a un décalage entre l'octroi et l'engagement réel puisque l'employeur dispose de 6 mois pour procéder à l'engagement).

Les premiers contrats de travail (d'une durée de 2 ans) n'arriveront à échéance qu'à partir du 1er trimestre 2023 : il est donc trop tôt pour évaluer le taux d'insertion durable dans l'emploi.

Vu le succès de la mesure en 2022, il a été décidé d'octroyer 1200 postes supplémentaires en 2023. Un rapport complet de l'exécution de la mesure sera produit à la fin du 1er trimestre 2023 pour intégrer l'évolution des dossiers un an après la mise en œuvre de l'élargissement du dispositif.

La pérennisation du dispositif passera également par l'adoption de textes légaux, qui sont en préparation. Ce projet sera concerté avec les partenaires sociaux en fonction de l'évaluation de la mesure.

Des développements informatiques sont également prévus pour 2023 pour la gestion des primes.

PNRR





INTRODUCTION

Les projets décrits dans ce chapitre sont ceux qui ont été présentés par la Région wallonne dans le **Plan national de reprise et de résilience (PNRR), remis à la Commission européenne en avril 2021.**

L'Union européenne a en effet décidé d'initier son propre plan de relance dénommé « Next Generation EU » en juillet 2020, financé par un instrument phare « La Facilité pour la Reprise et la Résilience » (FRR). Pour prétendre aux financements européens, les Etats membres doivent se conformer aux exigences de la Commission, dont notamment :

- Atteindre les jalons et cibles prédéterminés dans les délais fixés ;
- Proposer un ensemble cohérent de réformes et de projets. La Wallonie porte 51 projets et contribue à 3 réformes ;
- Les projets doivent respecter le principe du DNSH (Do No Significant Harm), c'est-à-dire ne pas causer de préjudice aux 6 objectifs environnementaux suivants :
 - L'atténuation du changement climatique,
 - L'adaptation au changement climatique,
 - L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines,
 - L'économie circulaire,
 - La prévention et la réduction de la pollution,
 - La protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.
- Proposer un Plan qui consacre au moins 20% de son budget à des dépenses en faveur du numérique et 37% en faveur du climat ;

Le respect de ces conditions constitue un ensemble complexe et ambitieux de critères quantitatifs et qualitatifs à monitorer au quotidien, qui font du suivi des projets du PNRR un exercice exigeant et jalonné de nombreux défis.

Le Plan National de Relance et de Résilience (PNRR) remis par la Belgique s'inscrit bien dans les objectifs de la Facilité puisqu'il vise à accélérer la transition de notre pays vers une croissance plus **durable, résiliente et inclusive** en finançant d'ambitieux projets **d'investissement et de réformes**. Ces projets touchent à 6 thématiques :

- Climat, durabilité et innovation,
- Transformation numérique,
- Mobilité,
- Social et vivre-ensemble,
- Economie du futur et productivité,
- Finances publiques.

Tous les projets et réformes du Plan doivent être terminés au plus tard pour fin juin 2026.

Au sein du Plan National belge, la Wallonie porte **32 mesures** (correspondant à **51 projets auxquels s'ajoutent 3 réformes**). Parmi ces 51 projets, **14 ont été identifiés par les PSE comme en lien direct avec les 4 programmes d'actions prioritaires (PAP)**.

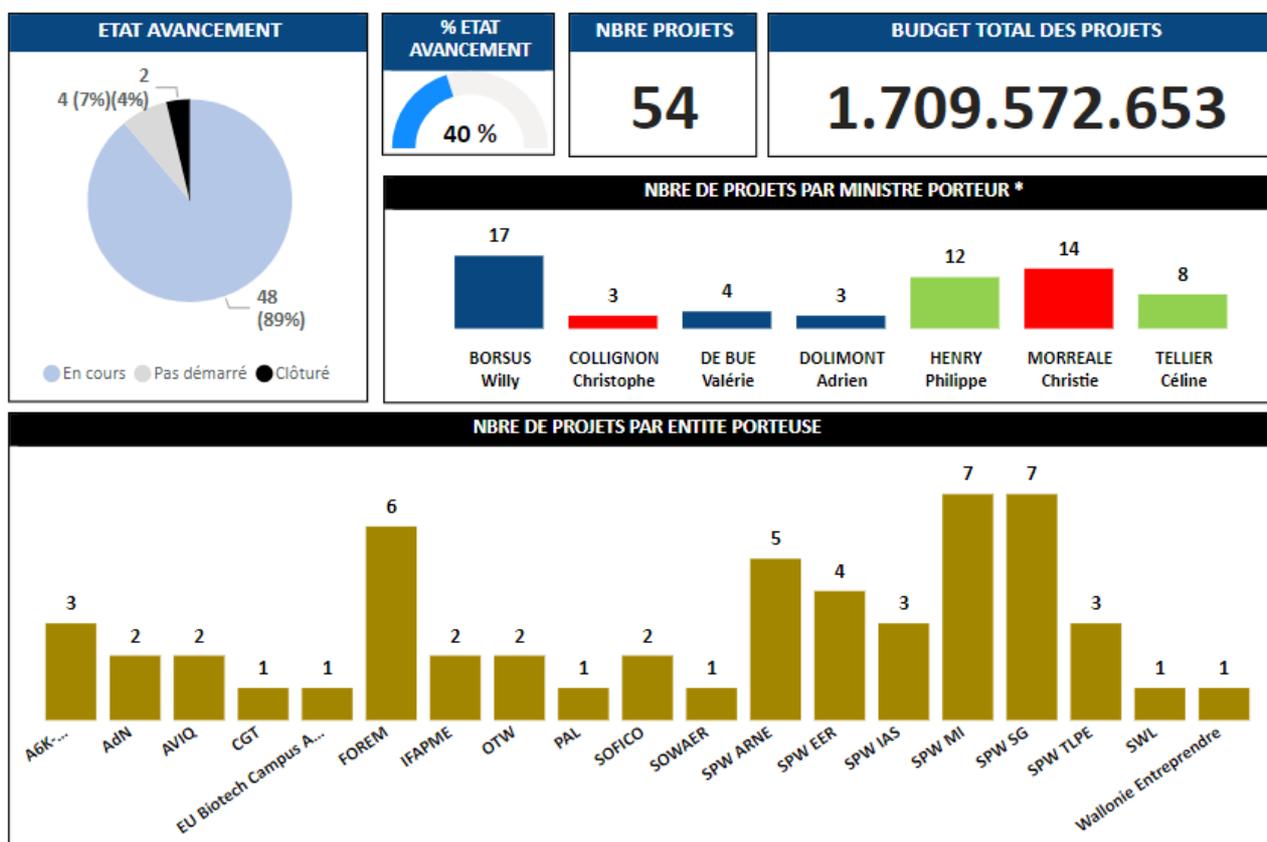


L'état d'avancement des projets du PNRR sera dès lors présenté ci-dessous en trois parties :

1. Les projets PNRR ciblés par les PSE, contribuant aux PAP ;
2. Les projets PNRR non ciblés par les PSE ;
3. Les réformes (dont la réalisation conditionne le financement européen pour les projets PNRR).

VUE MACRO

Le PNRR comprend **32 mesures** (correspondant à **51 projets auxquels s'ajoutent 3 réformes**) pour un budget total de **1,7 milliard d'euros** dont plus de 1.1 milliard d'euros⁵ provient de subsides issus de la FRR. Les 600 millions restants sont financés au travers du budget régional. Quatre ministres se partagent la majorité des projets : les **Ministres Willy Borsus, Christie Morreale, Philippe Henry et Céline Tellier**. Les projets sont portés autant par les UAP que par les administrations wallonnes. 2 projets sont d'ores et déjà clôturés, et seuls 4 projets n'ont pas encore démarré. On observe un **taux d'avancement** moyen de **40%**.



* Les projets co-portés par plusieurs ministres sont comptabilisés à l'actif de chacun des ministres porteurs, ce qui explique que la somme du nombre de projets portés par chaque Ministre (61) soit supérieure au nombre réel de projets (54).

⁵ Ce montant tient compte de la réduction des fonds européens issus de la FRR. Pour plus de détails, voir chapitre budgétaire.



ÉTAT D'AVANCEMENT PAR PROJET - PROJETS CIBLES PAR LES PSE

PAP 1

250 - Créer de nouveaux logements d'utilité publique dans une dynamique de développement et de soutien de filières locales du secteur de la construction, innovantes et éco-responsables dans leurs concepts et processus de production

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SWL	Christophe COLLIGNON	75.116.000 €

Ce projet vise la création de 800 logements publics préfabriqués (Design and build) à haute performance environnementale, sur les terrains de la Société Wallonne du Logement (SWL) ou des Sociétés du Logement du Service Public (SLSP). À travers ces créations de logement, le projet poursuit trois objectifs :

- Contribuer à l'augmentation du nombre de logements d'utilité publique ;
- Initier un mouvement de transformation du processus immobilier dans ses concepts et sa production vers des pratiques en phase avec le développement durable et répondant de manière appuyée aux objectifs énergétiques et environnementaux de l'Europe à l'horizon 2050 ;
- Créer les conditions minimums nécessaires à l'expérimentation à grande échelle de filières alternatives à la construction traditionnelles.

Ce projet ambitieux a dû relever de nombreux défis en 2022, dont celui de l'inflation qui a mené à une augmentation importante des coûts dans le secteur de la construction.

Néanmoins, la réalisation du projet a été maintenue à un rythme soutenu et les étapes suivantes ont pu être menées à bien en 2022 :

- **Un appel à projets à destination des SLSP a été lancé. En novembre 2022, le gouvernement wallon a ainsi sélectionné 50 projets correspondant à la création de 801 logements publics éco-responsables.**
- **Un accord-cadre de conception-construction en écoconstruction a été lancé. Ce marché permet la désignation par la SWL de consortium (architecte, entrepreneur) qui seront ensuite consultés par les SLSP pour mettre en œuvre les projets sélectionnés par le Gouvernement. Le marché a été attribué le 23 décembre 2022 à 6 sociétés au total.**

Comme pour l'ensemble des projets de construction dans la conjoncture actuelle (inflation, pénurie de matériaux et de main d'œuvre), les défis en 2023 resteront nombreux. Chaque consortium recevra un nombre conséquent de projets à réaliser en même temps afin de respecter les délais ambitieux imposés par l'Union européenne. Relever ce défi est cependant une nécessité face à l'amplification des difficultés, pour la population wallonne, d'accéder à un logement décent.



252 (PROGRAMME) - Accroître l'offre d'accueil et d'hébergement en faveur des personnes les plus vulnérables (personnes sans-abri ou mal logées, etc.) et créer des habitats inclusifs et solidaires pour les personnes en perte d'autonomie, dans une logique de désinstitutionnalisation et de réduction de la fracture numérique

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
AVIQ	Christie MORREALE Christophe COLLIGNON	85.800.000 €

Ce programme vise de manière transversale une désinstitutionnalisation de publics vulnérables et/ ou en perte d'autonomie, au travers d'un renforcement d'une offre diversifiée de logements implantés dans la communauté et d'équipements spécifiques.

Les places ainsi créées permettront d'éviter :

- Les entrées au sein des structures d'hébergement dédiées aux personnes en situation de handicap ;
- Les entrées au sein des maisons de repos ;
- Les hospitalisations (en ce compris en milieu psychiatrique) et d'en écourter leur nombre et leur durée.

Ce programme regroupe les activités et projets suivants :

- Définition d'une stratégie wallonne pour la désinstitutionnalisation, état des lieux et recommandations pour opérationnaliser la stratégie. **Cette stratégie a été adoptée le 10 février 2022 par le gouvernement wallon et est disponible sur le site de l'AVIQ : <https://www.aviq.be/fr/sensibilisation-et-promotion/promotion-de-la-sante/parcours-de-vie-integres-des-personnes-en-perte-dautonomie>**
- Projet 252a : Lancement d'un appel à projets pour la construction d'habitats inclusifs, autonomes et solidaires ;
- Projet 252b : Rénovation et création de places d'accueil et d'hébergement pour les publics sans-abri ou mal logés ;
- Projet 252c : Equipement du domicile des seniors en perte d'autonomie, afin de retarder ou d'éviter l'institutionnalisation des personnes âgées au sein de maisons de repos et de soins, mais également d'éviter ou de réduire la durée des hospitalisations.

252a - Lancer un appel à projets pour la construction d'habitats inclusifs, autonomes et solidaires

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
AVIQ	Christie Morreale	Cf. programme

Le projet prévoit le développement de 125 unités de logements inclusifs et solidaires équipés des dernières technologies permettant d'assurer aux personnes en perte d'autonomie (en raison de l'âge et/ou d'un handicap) de vieillir dans leur habitation.



La création d'habitats inclusifs, autonomes et solidaires vise à répondre aux enjeux suivants :

- Permettre d'anticiper son vieillissement et de choisir son mode de vie ;
- Faciliter le « vivre chez soi » ;
- Construire et vivre dans un habitat de proximité de manière autonome et solidaire entre les générations ;
- Développer des réseaux solidaires d'acteurs.

Cette formule d'habitats contribue à fournir une réponse innovante au manque de structures d'hébergements de type maison de repos et de structures à destination des personnes en situation de handicap. Elle constitue une alternative à l'institutionnalisation et une diversification de l'offre des lieux de vie.

Ce projet répond aux objectifs et recommandations établis au sein de la stratégie wallonne pour des parcours de vie intégrés des personnes en perte d'autonomie (cf. supra).

Les logements devront notamment répondre aux conditions suivantes : accessibilité universelle et adaptabilité, utilisation de la domotique, accès au numérique et développement durable (notamment une haute performance énergétique et un respect élevé de l'environnement ainsi que l'exigent les normes de financements européens).

En 2022, un premier appel à projets a été lancé et un jury de sélection s'est tenu. Le Gouvernement Wallon devrait valider cette première sélection au cours du 1^{er} trimestre 2023. Un second appel à projets devrait suivre afin de compléter l'offre de logements.

252b - Rénover et créer des places d'accueil et d'hébergement pour les publics sans-abri ou mal logés

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW IAS	Christie Morreale	Cf. programme

Ce projet entend s'attaquer aux conséquences sociales de la crise sanitaire (notamment en matière de santé mentale) qui touchent particulièrement les personnes en situation de précarité et ont accru les risques de basculer dans le sans-abrisme. Ces risques sont des facteurs pouvant mener à une exclusion sociale des individus (perte d'emploi et de lien social) et à une croissance de l'institutionnalisation.

La vétusté des structures d'accueil existantes et le manque de places ne permettent pas aux acteurs concernés de prendre en charge cette problématique et d'accompagner le public cible dans de bonnes conditions. Au travers d'un appel à projets, ce projet vise concrètement à octroyer des subsides à l'infrastructure pour rénover les structures existantes ou construire de nouvelles structures afin d'augmenter de 775 le nombre d'unités de logement disponibles pour ce public cible. Pour être sélectionnés, outre la création de nouvelles places, les projets devaient prévoir des espaces numériques et des accompagnements de qualité visant, in fine, une sortie vers un logement durable. Les logements devaient de plus répondre à des critères élevés en termes de durabilité environnementale tels qu'exigés par les financements européens ainsi qu'à des critères en matière d'accessibilité.

Le 24 novembre 2022, 30 dossiers ont été sélectionnés correspondant à la création des 775 unités de logement supplémentaires visées. La majorité des opérateurs sélectionnés devraient avoir réalisé leur avant-projet dans le courant de l'année 2023 et certains pourraient avoir commandé les travaux encore en 2023. Les travaux devront être terminés en 2026.



252c - Equiper le domicile des seniors en perte d'autonomie, afin de retarder ou d'éviter l'institutionnalisation des personnes âgées au sein de maisons de repos et de soins, mais également d'éviter ou de réduire la durée des hospitalisations

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
AVIQ	Christie MORREALE	Cf. programme

Le projet vise, conjointement avec le projet 253 (Mettre en place une assistance digitale à domicile afin de soutenir le maintien à domicile), l'installation de 15.000 dispositifs d'assistance digitale au domicile des personnes en perte d'autonomie (soit en raison de l'âge soit en raison d'un handicap) ainsi que la formation et l'accompagnement du personnel d'aide et de soins entourant les bénéficiaires ainsi que des bénéficiaires eux-mêmes.

Un système d'assistance digitale se caractérise par le placement, au domicile des personnes, de capteurs environnementaux connectés à une box (intelligence artificielle) qui analyse le rythme de vie de la personne à travers un logiciel d'apprentissage automatique. Le système analyse les données récoltées concernant les activités journalières de la personne. Ainsi, en cas de situation anormale, l'alerte s'enclenchera via la base centrale de transmission pour prévenir la centrale et appeler si nécessaire un proche. Les données seront ainsi centralisées par l'installateur du dispositif, chargé de garantir la protection des données, et pourront être communiquées aux proches et faire l'objet d'un suivi avec le soutien du personnel d'accompagnement et de soins.

Ces dispositifs permettront aux personnes de vivre à domicile le plus longtemps possible en toute sécurité.

Un appel à projets a été lancé en septembre 2022.

Au vu de la grande qualité des 5 dossiers de candidature jugés recevables et éligibles et compte tenu des difficultés soulevées quant à la faisabilité d'un déploiement de 15.000 solutions technologiques d'assistance digitale par un unique prestataire, le Gouvernement Wallon a suivi la proposition du jury et a sélectionné en décembre 2022 les 5 prestataires prévoyant un partage entre eux du nombre de boîtiers d'assistance digitale à installer.

Les activités qui seront déployées en 2023 consisteront principalement à réaliser une phase test visant à identifier les solutions technologiques les plus adéquates, à installer des dispositifs auprès de 50 utilisateurs par porteur de projets, à établir un modèle de prestations de services et à former les prestataires de services à l'utilisation de ces solutions technologiques ainsi qu'aux prestations de services y liées.

255 - Lancer un appel à projets pour la création de places supplémentaires, suivi et création effective des places

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW IAS, ONE	Valérie DE BUE et Christie MORREALE	119.824.945 €



L'objectif de ce projet est de créer 3143 places subventionnées supplémentaires en crèche en Wallonie et ce, en réduisant les énormes disparités d'offre d'accueil subventionné de la petite enfance entre communes et en réduisant les disparités entre les catégories de population.

Ce projet est mis en œuvre au travers d'un appel à projets ouvert aux pouvoirs publics et aux secteurs associatifs en vue de construire et rénover des milieux d'accueil permettant d'accueillir les nouvelles places. Ces nouvelles constructions ou rénovations devront, comme tous les projets européens financés dans le cadre du Plan National pour la Reprise et la Résilience (PNRR), répondre à des normes environnementales élevées, notamment, en termes de performances énergétiques.

L'appel à projets comprenait deux volets :

- Le premier volet, ouvert à 39 communes spécifiques qui connaissent cumulativement un faible taux d'emploi des femmes, un taux élevé de ménage de type monoparentale, un faible revenu par habitant et un taux de couverture faible (sous les 33% de places subventionnées), est financé, pour la partie infrastructure, dans le cadre du PNRR belge ;
- Le second volet, ouvert aux autres communes wallonnes de langue française est financé, pour la partie infrastructure, par la Wallonie.

La Wallonie finance, en outre, l'emploi subsidié pour les deux volets. L'ONE complète le financement dans sa sphère de compétence.

Suite à cet appel à projets, un total 75 dossiers pour le volet 1 et 179 dossiers pour le volet 2 ont été réceptionnés. In fine, par décision du Gouvernement Wallon le 15 décembre 22 et par décision du conseil d'administration de l'ONE (Office de la Naissance et de l'Enfance) le 21 décembre 22, pour le volet 1, l'ensemble des projets recevables, à savoir 1.975 places, a été sélectionné dont 1.838 places incluant une subvention à l'infrastructure. Pour le volet 2, des projets pour un équivalent de 1.593 places ont été sélectionnés.

L'année 2023 sera rythmée par la préparation des avant-projets et les réunions plénières de validation que chaque porteur devra avoir avec l'administration responsable de l'appel.

PAP 2

047 - Soutenir le déploiement d'une filière wallonne "hydrogène" : recherche, production verte et applications sectorielles

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW EER	Willy BORSU	88.000.000 €

Pour atteindre la neutralité climatique en 2050 et atteindre ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre dès 2030, la Wallonie a l'ambition de déployer des technologies basées sur un hydrogène produit à partir de sources d'énergie renouvelables. Ce projet a pour objectif de contribuer à ce défi en déployant une filière wallonne "hydrogène". En effet, il est constitué d'un ensemble de sous-projets qui couvrent l'ensemble de la filière de production d'hydrogène vert ainsi que des applications multiples de l'hydrogène comme vecteur énergétique



sous forme de e-méthane, e-méthanol, e-kérosène ainsi que l'adaptation de dispositifs pour permettre son utilisation et sa valorisation.

Les principaux défis auxquels le projet répond est de réduire l'empreinte carbone des entreprises et industries wallonnes, du transport ou du résidentiel/tertiaire, de créer des emplois dans cette nouvelle filière, de répondre de manière proportionnée aux besoins de flexibilité que demandent les énergies renouvelables et de réduire, à terme, notre dépendance aux énergies fossiles importées. Ce projet doit également permettre de répondre au défi du maintien de l'excellence scientifique, technique et industrielle en Wallonie.

La mise en œuvre de ce projet a débuté en février 2020 par la publication d'un appel à manifestation d'intérêt pour des projets PIIEC/IPCEI hydrogène (Projet Important d'Intérêt Européen Commun). Après analyse des projets candidats, deux projets ont reçu le soutien de la Région wallonne : projet Columbus et projet John Cockerill Hydrogen. Ce soutien s'est traduit par un accompagnement et un suivi par le SPW EER. En effet, un travail conséquent de maturation des projets a été opéré entre les entreprises candidates, le SPW EER et la Commission Européenne. Au terme de ce travail, ces deux projets ont pu poser leur candidature au subventionnement de la Commission européenne.

Les deux projets sont : le projet Columbus (Electrabel et TecForLime) et le projet JCH2 (John Cockerill Hydrogen)

Le projet Columbus vise à concentrer le CO₂ provenant d'un type innovant de four à chaux et à le combiner à de l'hydrogène vert pour produire de l'e-méthane, un gaz synthétique renouvelable de haute qualité.

Celui-ci sera injecté dans le réseau de gaz ou utilisé dans l'industrie ou encore comme carburant de substitution dans le secteur des transports.

Columbus doit permettre d'éviter de produire jusqu'à 162 000 tonnes d'émissions de CO₂ par an. En outre, il va servir à réaliser des projets futurs plus vastes dans le secteur de la chaux et de les reproduire dans d'autres secteurs industriels à forte intensité de CO₂. Le grand avantage de l'e-méthane est qu'il peut être directement injecté dans le réseau de gaz existant sans modifications des outils de production.

Le projet JCH2 est mené pour partie en France (à Aspach en Alsace) et à Seraing. John Cockerill est déjà un acteur des électrolyseurs alcalins pressurisés, brique essentielle de la chaîne de valeur de l'hydrogène décarboné. L'entreprise veut également se doter d'une installation d'essai de dimension industrielle afin de tester sur un nombre réduit de cellules les performances globales des configurations et matériaux préconisés suite à des essais de laboratoire.

En 2022, ces deux projets ont franchi une nouvelle étape : la validation par la Commission européenne d'un soutien financier. La Wallonie financera donc au travers du PNRR ces projets de recherche à hauteur de 88 millions d'euros d'investissements.

La phase de recherche de ces deux projets a débuté et il sera possible de faire état de premiers résultats dans 6 mois.



072 - Soutenir la décarbonation des entreprises (industrielles) wallonnes via le développement permettant d'amener de nouvelles technologies à maturité industrielle à travers la mise en place d'une plateforme de démonstrateurs

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW EER	Willy BORSUS	48.808.622 €

Les entreprises industrielles wallonnes reprises dans l'ETS (Emission Trading System) émettent près de 10 millions de tonnes équivalent CO₂ chaque année. Elles sont très représentées dans différents secteurs comme la chaux, le ciment, la brique, l'industrie technologique, la sidérurgie, la production d'électricité, la chimie ou encore le bois.

Les principaux défis en matière de décarbonation auxquels la Wallonie est confrontée et auxquels le présent projet tend à répondre sont les suivants :

- Atteindre les engagements de la Wallonie pour se rapprocher de l'objectif européen de neutralité carbone en 2050 en décarbonant les industries à forte intensité énergétique (notamment les secteurs du verre, de la chaux, de la chimie et de la sidérurgie) qui représentent 29% des émissions CO₂ wallonnes) ;
- Réindustrialiser la Wallonie en améliorant la compétitivité de ses grands sites industriels et en créant de nouvelles activités à fort potentiel dans le domaine de la transition « bas carbone »

Concrètement, le projet poursuit les 2 objectifs complémentaires suivants :

- Répondre aux besoins des industriels wallons en matière de transition énergétique et bas carbone en menant des projets spécifiques qui prennent appui sur l'expérience et la compétence collective (action sur la demande) ;
- Amener de nouvelles technologies à maturité industrielle à travers la mise en place d'une plateforme de démonstrateurs/pilotes (pré-)industriels (action sur l'offre).

Suite à l'appel à projets lancé en 2021, 7 projets rassemblant des équipes de recherche et des industriels ont été sélectionnés par un jury et labellisés par le Gouvernement Wallon fin mars 2022.

La première phase des projets ainsi que le conventionnement officiel ont débuté. Des comités de pilotage sont organisés semestriellement et les résultats obtenus y ont été présentés et discutés. En 2022, les équipes des différents projets ont cherché à sélectionner les meilleures pistes technologiques ainsi que les paramètres associés, de manière à pouvoir concevoir les premiers pilotes dès 2023.

Un plan a été rédigé montrant que l'utilisation du gaz naturel est de nature transitoire et que le biogaz/gaz de mine remplaceront progressivement le gaz naturel au fur et à mesure du déroulement du projet.

En plus de l'avancement des technologies, le projet vise aussi à réaliser une roadmap de décarbonation de l'industrie wallonne. Cette activité a démarré en décembre 2022 et est portée par Wallonie Entreprendre. Elle doit permettre d'une part d'identifier pour chaque entreprise une trajectoire de décarbonation basée sur plusieurs scénarii, combinant technologies existantes ou émergentes et d'autre part d'élaborer une stratégie intégrée et systémique de déploiement de ces solutions technologiques à l'échelle de la Wallonie (notamment



PMEs). Le rapport final sera disponible en juin 2024. Il appartiendra ensuite à chaque entreprise, sur base des outils développés dans le cadre de l'étude roadmap, de s'appropriier les scénarii et d'identifier sa trajectoire.

178b - Assurer la transition digitale du secteur du tourisme

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
CGT	Valérie DE BUE	2.345.000 €

Le tourisme en Wallonie représente un poids économique d'importance qui a été fortement impacté par la crise sanitaire. Il est dès lors primordial, de renforcer la résilience du secteur, notamment au travers de la digitalisation des outils de gestion et du renforcement des capacités digitales des acteurs le composant.

En effet, l'enjeu pour les opérateurs est de répondre aux attentes du touriste d'aujourd'hui. Celui-ci s'attend non seulement à pouvoir s'informer sur Internet, mais également de poser un acte d'achat à tout moment et dans un environnement sécurisé. Cette dynamique est encore plus marquée depuis la crise sanitaire. Elle permet également d'augmenter la valeur ajoutée du tourisme wallon en augmentant le panier de produits achetés en ligne, tout comme la fréquence de ces achats, à travers un parcours digital adapté aux touristes belges et étrangers.

Pour répondre aux attentes du touriste, le secteur du tourisme doit amplifier sa digitalisation (conclusion de l'étude sur la stratégie digitale du secteur commanditée par le cabinet de la Ministre De Bue, le Commissariat général au Tourisme et VISISWALLONIA et finalisée en 2021). Pour ce faire, ce projet vise le développement d'une base de données unique pour le tourisme wallon, le déploiement d'un outil régional de commercialisation et le développement du pilotage coordonné du secteur du Tourisme en s'appuyant sur des sources de données Big Data.

Concrètement, le CGT travaille actuellement sur trois activités :

1. Baliser les besoins et l'architecture de la future plateforme du tourisme. **Le cahier des charges visant au développement d'une nouvelle plateforme transactionnelle dédiée aux professionnels du tourisme et liée à une base de données est en cours de finalisation afin d'être soumis au Gouvernement wallon durant le 1er trimestre de 2023.**
2. Sensibiliser les opérateurs touristiques à la nécessité de franchir le cap de l'e-commerce. En effet en 2018, 41% des opérateurs touristiques n'étaient pas équipés d'une solution de vente en ligne. **Pour répondre à ce besoin, VISITWallonia (anciennement WBT) a développé un Outil Régional de Commercialisation (ORC) qui compte aujourd'hui 605 adhérents (dont 52 nouveaux adhérents en 2022). Il convient maintenant d'accélérer le déploiement de l'ORC, dans le but de donner la possibilité à un nombre encore plus grand d'opérateurs touristiques de s'équiper d'une solution de vente en ligne performante et ainsi de répondre aux nouvelles attentes des consommateurs. L'objectif est d'atteindre 1.500 adhérents à l'horizon 2025.**
3. Développer un pilotage coordonné du secteur du Tourisme en s'appuyant sur des sources de données Big Data. En effet, la bonne gestion d'un secteur ne peut se concevoir à l'heure actuelle sans l'apport de données externes qui viennent enrichir le modèle, afin d'en assurer un pilotage toujours plus fin. Il s'agira dans un premier temps de développer une meilleure connaissance des flux touristiques dans les espaces naturels wallons, pour lesquels nous disposons de moins de données. Ces données complémentaires permettront d'objectiver l'ampleur des activités exercées dans la nature et d'ainsi orienter les mesures à prendre pour



mieux les encadrer et favoriser une approche intégrée de la gestion des territoires concernés. **Un marché public visant à récolter des données de fréquentation des espaces naturels en Wallonie a été lancé et attribué en décembre 2022 pour une durée de 18 mois. Les données de type Big Data dont disposera le CGT seront intégrées à la plateforme transactionnelle mentionnée plus haut afin de piloter le tourisme wallon depuis un seul outil authentique et commun pour le secteur.**

200 - Construire 5 infrastructures névralgiques qui permettront d'assurer le déploiement de la filière agro-alimentaire durable sur l'ensemble du territoire wallon, en assurant le lien entre les acteurs et actrices de chaque filière, les hubs logistiques et les consommateurs.

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW SG	Céline TELLIER	30.000.000 €

La crise sanitaire a démontré l'importance de rendre nos sociétés plus résilientes dans de nombreux domaines, notamment dans le secteur alimentaire. L'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire ont été fortement mobilisés et ont pu démontrer toute leur capacité à s'adapter afin d'assurer l'approvisionnement alimentaire. Mais cette crise a également mis en évidence certaines dépendances et plusieurs défis en termes alimentaires, notamment :

- L'attrait grandissant pour une alimentation locale, durable et différenciée, c'est-à-dire respectueuse des humains, des animaux et de la nature en privilégiant la diminution des additifs chimiques et la diversification des produits ;
- L'évolution du système alimentaire pour qu'il réponde aux enjeux en matière de changements climatiques et de protection de la biodiversité ;
- Le besoin de mieux concilier les échanges internationaux et circuits courts en ménageant des conditions de travail équitables pour tous ;
- L'importance d'offrir de meilleures conditions de travail et de rémunération aux acteurs de la chaîne ;
- Le défi en matière d'infrastructure, c'est à dire la nécessité de disposer des plateformes logistiques de pointe pour favoriser le développement économique des circuits courts.

La réponse à ces défis consiste à développer un système agro-alimentaire qui repose notamment sur deux principes, souvent complémentaires : le circuit court et la relocalisation alimentaire. La combinaison de ces deux principes permet aux agriculteurs et agricultrices de participer en totalité ou en partie à la transformation et à la commercialisation, au sein du territoire où le produit final sera consommé.

C'est ainsi que ce projet a pour objectif de soutenir le développement de nouvelles filières basées sur le principe des circuits courts et/ou de la relocalisation alimentaire et le développement d'outils manquants (de « maillons ») au sein des filières existantes. Concrètement, des infrastructures névralgiques de plus grande taille seront soutenues et permettront d'assurer le déploiement de la filière agro-alimentaire durable sur l'ensemble du territoire wallon, en assurant le lien entre les acteurs de chaque filière.

Un appel à projets a été lancé en juin 2022 pour subventionner 5 infrastructures névralgiques qui permettront d'assurer le déploiement de la filière agro-alimentaire durable sur l'ensemble du territoire wallon.



L'analyse des dossiers a permis de présélectionner 4 projets. La sélection finale est prévue pour le premier trimestre 2023 avec subventionnement des projets sélectionnés. Ces infrastructures seront opérationnelles en décembre 2025.

PAP 3

049 - Lancer un appel à projets à destination des pouvoirs locaux afin de les inciter à améliorer la rénovation énergétique des bâtiments publics leur appartenant.

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW MI	Christophe COLLIGNON	103.000.000 €

Ce projet consiste à mettre en œuvre un plan de rénovation des bâtiments publics des collectivités locales. L'objectif est de diminuer massivement l'impact environnemental des bâtiments publics en améliorant leur performance énergétique. Les collectivités locales constituent à ce sujet un maillon incontournable pour la mise en œuvre des politiques de transition énergétique, tout en contribuant à la relance en leur qualité de premier investisseur public.

Afin d'assurer une rapide mise en œuvre qui tienne compte des réalités du secteur (inflation notamment) tout en veillant à des projets de qualité répondant aux standards européens de rénovation énergétique, un appel à projets a été lancé et une sélection opérée par le Gouvernement Wallon le 15 décembre 2022.

Pour être éligibles, les dossiers devaient comprendre notamment un rapport d'un audit énergétique. Ce rapport devait démontrer que le projet remplirait les conditions de réduction suivantes pour les rénovations :

- 35% de réduction de consommation des énergies finales,
- 30% de réduction de consommation d'énergies primaires,
- 55% de réduction du CO2.

Les démolitions/reconstructions quant à elles devaient s'engager à être 20% plus performantes que le standard QZEN.

Sur les 166 dossiers reçus, 98 projets ont été sélectionnés. Le premier paiement de l'acompte a suivi rapidement, ce qui permet à chaque bénéficiaire de la subvention de commencer sans tarder la suite des opérations.

L'année 2023 sera cruciale pour le maintien de la qualité des dossiers et la tenue du planning. En effet durant cette année, les pouvoirs locaux rédigeront les clauses techniques de leur(s) marché(s) public(s). Certains seront en mesure d'attribuer les marchés encore cette année.

055 - Réformer UREBA, et lancement de plusieurs UREBA exceptionnels

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW TLPE	Philippe HENRY	237.415.000 €



Le dispositif UREBA est un outil de rénovation du bâti public destiné à réduire la consommation énergétique des bâtiments. L'idée de ce projet de réforme est d'élargir l'accès au dispositif UREBA aux zones de secours et de les rendre éligibles à l'accompagnement proposé aux instances publiques. De la sorte, la rénovation énergétique des bâtiments publics et du non marchand sera facilitée pour atteindre l'objectif de la Déclaration de politique régionale (DPR) de rénovation de 2500 bâtiments publics.

Le projet consiste plus concrètement à réformer le dispositif UREBA dit "classique" et à lancer un appel à projets UREBA dit « exceptionnel ».

- **La révision du dispositif UREBA dit « classique » a été adoptée par le Gouvernement Wallon le 13 octobre 2022. Les adaptations principales proposées au travers de cette révision touchent aux aspects suivants :**
 - **Élargissement du public cible,**
 - **Augmentation du scope de bâtiments éligibles,**
 - **Imposition d'un audit énergétique,**
 - **Révision des exigences (abandon du soutien aux énergies fossiles notamment),**
 - **Augmentation du taux de subventionnement,**
 - **Adaptation de la procédure.**

L'ensemble de ces adaptations doit permettre de disposer d'un mécanisme plus attractif et plus rapide.

- L'appel à projets UREBA exceptionnel est prévu en 3 vagues. Pour être sélectionnés, les projets doivent notamment porter sur des travaux permettant une économie d'énergie minimale de 30% et un minimum de 20% des parois du bâtiment doit être isolé. Le montant de la prime est forfaitaire et représente entre 70 à 90 % des dépenses éligibles, en fonction du niveau de performance atteint et de la volonté du candidat de favoriser des matériaux bio-sourcés qui ont, de cette manière, été favorisés. **Le gouvernement Wallon a validé la sélection des projets de la phase 1 lors de sa séance du 15 décembre 2022. C'est ainsi que 319 projets ont été sélectionnés pour un total de plus 470.000 m² et un montant global de primes de 77 millions d'euros.**
Les vagues 2 et 3 de l'appel à projets seront lancées en 2023, tandis que la fin de premiers travaux de la vague 1 sont attendus pour 2024.

083 (PROGRAMME) - RENFORCER L'OFFRE DE TRANSPORT EN COMMUN ET SON ATTRACTIVITE

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
Opérateur de transport de Wallonie (OTW)	Philippe HENRY	378.790.000 €

Ce programme vise à renforcer l'offre de transport en commun et son attractivité afin de réduire la part modale de la voiture individuelle dans les déplacements.

Ce programme est composé de 5 projets pour un montant total de 378.790.000 €, seuls les trois premiers projets sont intégrés dans le PNRR et seront donc abordés ici. Il s'agit des projets suivants :

- **Projet 83a : implémentation de bus à haut niveau de service (BHNS) dans la région Mons-Borinage ;**



- Projet 83b : extension du tram de Liège jusqu'à Seraing et Herstal ;
- Projet 83c : extension du métro léger de Charleroi jusqu'au Grand Hôpital de Charleroi (en cours de construction).

083a - Mettre en service un bus à haut niveau de service de la N51

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW MI	Philippe HENRY	24 790 000 €

La N51 (tronçon Mons, Boussu et Saint-Ghislain), connaît d'importants problèmes de mobilité liés à une congestion intense et continue. Il en découle, outre les aspects directement liés à la mobilité que l'on peut qualifier d'inefficace, des retombées néfastes sur l'environnement et sur le cadre de vie des riverains. Suite à des études menées entre 2012 et 2015, il a été conclu qu'une amélioration importante pouvait être obtenue via l'implémentation de bus à haut niveau de service (BHNS) sur un tronçon de 7km de la N51 qui traverse le Borinage et va de Mons à Boussu-Hornu.

Plus concrètement, il s'agit de l'aménagement d'une voirie existante en une voirie pouvant accueillir un BHNS et de la reprise/rationalisation des diverses lignes de bus classiques actuellement présentes sur la N51.

Un marché public d'études a été attribué fin décembre 2022. Il vise à compléter l'étude réalisée entre 2012 et 2015 en tenant compte des changements apparus sur le territoire depuis lors, tels que de nouveaux logements, de commerces, l'hôpital, des écoles... qui vont influencer les différents flux multimodaux (véhicules, piétons, cyclistes...). Ces études permettront d'établir, en 2023, le cahier spécial des charges du marché de travaux qui devra être lancé ensuite, d'établir les dossiers de permis et seront également l'occasion de réaliser une actualisation des budgets nécessaires aux travaux.

083b - Etendre l'infrastructure du tram de Liège

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
OTW	Philippe HENRY	105 000 000 €

Ce projet a pour contexte la première ligne de Tram de l'agglomération liégeoise qui est en cours de construction (la pose des premières voies a eu lieu en août 2020 sur le pont Atlas). Pour des raisons budgétaires, la Wallonie en avait limité à l'époque le tracé à la seule Ville de Liège (ligne courte). Or l'étude de la ligne, tant en termes de mobilité que de pertinence territoriale, a montré que le tracé optimal devrait couvrir un plus grand territoire. Ce projet 83b comprend la réalisation des études techniques et le dépôt de permis portant sur l'ensemble de cette extension ainsi que le financement des infrastructures et de la rénovation de l'espace public jusqu'à Seraing (Jemeppe, partie sud du projet) et Herstal (place Licourt, partie nord du projet). Soit un total de 5,5 km de voies.

Concrètement, une campagne de sondages préalables a été entamée en 2022. En ce début d'année 2023, elle est presque clôturée, tout comme la campagne d'essais de sol. Les informations ont été intégrées au fur et à mesure dans les études de projet. Les 2 permis nécessaires ont été déposés en janvier 2023 et devraient être octroyés d'ici septembre 2023.



Plus particulièrement, l'état d'avancement de chacun des tronçons est le suivant :

➤ **Première partie, partie nord, côté Herstal.**

Les études projet sont terminées. Les cahiers des charges ont été publiés le 5 décembre 2022 et la remise des offres est prévue fin mars 2023 pour un ordre de commencer les travaux début octobre 2023.

➤ **Deuxième partie, partie sud, côté Jemeppe (Seraing).**

Les études projet sont en cours et seront finalisées mi-mars 2023 et les cahiers des charges seront diffusés à ce moment-là. Les entreprises auront jusqu'à la fin juin 2023 pour remettre leur offre. Le début des travaux est prévu en janvier 2024.

083c - Extension du Métro de Charleroi

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
OTW	Philippe HENRY	60 000 000 €

Dans son tracé initial, l'antenne de Châtelet comportait 11 stations desservant les quartiers à forte densité d'habitat. Certains travaux ont été réalisés entre 1975 et 1985. Mais depuis 1986, plus aucun investissement d'infrastructure n'a été consenti sur cette antenne, sa mise en service en l'état ne fut donc pas réalisée.

L'objectif de ce projet financé dans le cadre du Plan de Relance consiste à rénover les infrastructures déjà réalisées et prolonger le tracé de l'antenne jusqu'au Grand Hôpital de Charleroi en cours de construction. Cette antenne sera constituée de 8 nouvelles stations pour une longueur totale de 5,5 km et sera mise en service en 2026.

Sur le terrain, la rénovation des voies existantes et de la signalisation ferroviaire sur les voies existantes (2,5 km) est en cours depuis le 2ème semestre 2022. Ces travaux devraient être terminés fin avril 2023 et concernent la moitié du linéaire total (entre les stations Waterloo et Centenaire).

Les 2 permis d'urbanisme nécessaires à la rénovation et l'extension (sur 3 km) ont été délivrés le 6 janvier 2023. Les études des cahiers des charges sont terminées, il restera les études d'exécution en cours de chantier.

Le cahier des charges relatif au marché d'infrastructure a été publié fin janvier 2023. Si le traitement de ce marché se déroule normalement, cela signifie que le début des travaux peut être attendu pour septembre de la même année. La publication d'un plus petit cahier des charges qui concerne les techniques spéciales (incendie, caméra, électricité...) est attendue également prochainement.

PAP 4

31 (PROGRAMME) - UPGRADER LES CENTRES DE FORMATION

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
FOREM	Christie MORREALE, Willy BORSUS	75.430.000 €



La Wallonie souhaite se doter d'infrastructures de formation de pointe, énergétiquement efficaces, en phase avec l'évolution des métiers et de l'économie. Le programme « Upgrader les centres de formation » vise à favoriser les synergies entre opérateurs de la formation professionnelle, afin de rendre le paysage de la formation plus lisible, plus efficace et plus efficient ainsi que de créer des parcours de formation intégrés avec des passerelles, rendues possibles par la proximité des équipements.

La construction, l'agrandissement et la rénovation de certaines infrastructures permettra d'augmenter les capacités des formations pour des métiers en demande et en pénurie. Les équipements des Centres de formation seront modernisés de façon à intégrer des techniques innovantes de formation basées sur la simulation et la virtualisation ; il s'agit de fournir un équipement de pointe (salles immersives, studios d'enregistrement, jumeau numérique, réalité augmentée...) qui permet aussi de démultiplier le nombre de formations.

Lors des travaux d'infrastructure, une attention particulière sera accordée aux matériaux éco-responsables, à l'isolation des bâtiments, à des moyens de production énergétiques durables (green building).

Il s'agit d'un programme composé de 6 projets faisant chacun référence à un centre de formation :

- Construction d'un éco-centre en partenariat IFAPME/Forem à Belgrade (31a);
- Extension et aménagement en équipements du Centre de compétence Aptaskil (ex Cefochim) à Seneffe et à Liège (31b) ;
- Extension du Centre de Compétence Technocité à Mons (31c) ;
- Rénovation du Centre de Compétence Technifutur à Liège (31d) ;
- Extension des infrastructures de Centres de Formation Forem (Pôle Bois et Pôle usinage à Arlon, Centre de formation de Mornimont) (31g) ;
- Création d'un centre des Eco-technologies contemporaines et de la formation continue comportant une plateforme technologique sur les espaces de l'UMONS à Mons et un centre de formation Forem sur le site des anciens Laminoirs à Jemappes (31h).

L'extension du Centre de Compétence AutoFORM à Liège (31e) ainsi que l'extension du Centre Secteurs Verts à Ath (31f), initialement prévues, ont été supprimées du programme en 2022 pour des raisons budgétaires.

Au total, c'est plus de 35.000 m² d'espaces de formation de pointe qui seront construits ou rénovés et entièrement équipés au plus tard fin juin 2026. En 2022, l'extension du bâtiment de Technocité a été achetée, la construction du Pôle Bois a commencé et le bâtiment Aptaskil de Seneffe a été inauguré. Les autres projets sont en bonne voie puisque les études préalables sont soit réalisées, soit sur le point de l'être et les demandes de permis sont en cours d'obtention.

31a - Construction d'un éco-centre à Belgrade

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
IFAPME	Christie MORREALE, Willy BORSUS	30.264.000 €



Grâce au PNRR, l'IFAPME a l'opportunité de construire, en collaboration avec le FOREM, un Eco-Centre sur un site identifié avec la collaboration du BEP, à savoir l'ancienne Caserne militaire de BELGRADE sur les hauteurs de Namur.

Cette nouvelle implantation dédiée à l'apprentissage a pour vocation d'atteindre les 2 objectifs suivants :

- Regrouper sur un site unique les activités de formation localisées actuellement dans plusieurs bâtiments confrontés à des problèmes de vétusté, de contraintes environnementales, voire de troubles de voisinage du fait des activités de formation, ou de manque de place ;
- Répondre aux évolutions constantes de l'offre de formation avec des ateliers et/ou salles de cours polyvalents et adaptés permettant de dispenser des formations de qualité et innovantes sur le plan de la pédagogie numérique (multimédia, réalité virtuelle et augmentée ...) et de la pédagogie par projet (espaces modulables, learning labs...).

Le projet de l'Eco-Centre de BELGRADE vise à construire un nouveau bâtiment de 16.000 M² afin de répondre aux besoins en formation pour les métiers en pénuries et les fonctions critiques notamment dans les secteurs suivants :

- Construction (+ de 30 métiers) : ouvrier de voirie, maçon, plafonneur/plaquiste, couvreur, carreleur, électricien, monteur en sanitaire et chauffage, menuisier, peintre en bâtiment, dessinateur de la construction, métreur-deviseur... ;
- Soins aux personnes : coiffure, esthétique, ... ;
- Soins aux animaux: toilettage, ... ;
- Mobilité: mécanique, carrosserie, ...
- Métiers de bouche : cuisine, boulangerie/pâtisserie, froid, ...
- Tertiaire : Aide-ménager, technicien de surface, agent d'entretien de lieux publics ou privés, ... ;
- Ferronnerie et maréchalerie.

Globalement le projet suit la planification initialement proposée : il est ainsi prévu un dépôt du permis d'urbanisme en août 2023 et un début de chantier en avril 2024 pour une livraison du bâtiment en mars 2026.

La sélection du terrain de Belgrade s'est effectuée sur la base des critères de mobilité (bus TEC au départ de la gare de Namur et facilement accessible par les axes autoroutiers) et de développement durable (réappropriation d'un terrain en cours de désaffectation par la Défense).

Les négociations pour l'achat du terrain sont terminées. L'année 2022 a permis la signature de l'option d'achat du terrain, l'attribution du marché public d'architecture au bureau d'étude qui a été notifié et la préparation de l'esquisse en vue de la rédaction du dossier de demande de permis d'urbanisme et du lancement des marchés de travaux.

31b - Extension et aménagement en équipements du Centre de compétences Aptaskil (Cefochim)

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
FOREM	Willy BORSUS	3.852.000 €



En Wallonie, le secteur de la chimie et des biotechnologies est en manque de main-d'œuvre qualifiée et il convient d'augmenter la capacité formative, notamment par un renforcement du Centre de compétence Aptaskil (anciennement Cefochim).

Ce projet s'inscrit dans la politique régionale de réindustrialisation de la Wallonie et du renforcement de sa position de leader international en tant que « Wallonia Biotech Valley ».

Il permettra à Aptaskil de faire rayonner ses formations sur l'ensemble de la Wallonie via la création d'une antenne de formation dans la région liégeoise ainsi que via l'extension et l'aménagement de nouveaux locaux à Seneffe avec des équipements et des outils pédagogiques digitaux.

L'objectif à terme est qu'Aptaskil puisse augmenter sa capacité de formation de 35 à 50% d'ici 3 ans, ce qui correspond dans l'état actuel de ses activités à environ 4.500 personnes par an. Le projet permettra aussi à Aptaskil de se doter d'équipements pédagogiques de pointe (par exemple d'une salle blanche).

À Liège, l'aménagement intérieur d'un bâtiment existant situé au Mont Légia (LégiaPark) est en cours et devrait être terminé fin 2023.

À Seneffe, la partie construction est terminée. Le bâtiment a été inauguré. Des activités de formation pourront y être entamées début 2023. Il restera une partie d'aménagement intérieur de bâtiment qui devrait être terminée fin juin 2024.

31c – Extension du centre de compétence Technocité à Mons

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
FOREM	Willy BORSUS	1.411.000 €

Le Centre de compétence Technocité est à l'étroit dans ses infrastructures de Mons et doit augmenter ses capacités afin de pouvoir répondre aux besoins en matière de compétences IT et ICC (Industries Culturelles et Créatives).

Grâce à ce projet d'extension, Technocité peut acquérir la deuxième moitié du bâtiment qu'il partage à Mons avec IDEA, soit environ 1.450 m² d'espaces supplémentaires. Ces espaces permettront de développer des environnements adaptés aux pédagogies actives, favoriser l'incubation de projets (Fablab immersif), susciter l'entrepreneuriat dans les ICC (Maker Space & Entrepreneur Center), l'upskilling des travailleurs (Comptoir numérique) et des enseignants (EDU Centre). Le projet prévoit la rénovation des locaux et l'installation de panneaux photovoltaïques.

L'acquisition du bâtiment en pleine propriété a été réalisée. La remise en état des locaux ainsi que l'étude technique en cours en vue de l'installation des panneaux photovoltaïques sont en cours. Le bâtiment sera entièrement équipé pour les services de formation fin juin 2025.

31d – Rénovation du Centre de compétences Technifutur

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
FOREM	Christie MORREALE, Willy BORSUS	4.200.000 €



Les infrastructures actuelles du centre de compétence Technifutur nécessitent une rénovation afin d'améliorer la performance énergétique des bâtiments et de continuer à accueillir dans les meilleures conditions les différents publics du centre (demandeurs d'emploi, élèves et enseignants, travailleurs des entreprises..).

La rénovation de Technifutur vise la rénovation d'une partie du bâtiment principal du Centre à Seraing. Cette rénovation couvrira plus de 2.200m² et aura pour objectif d'améliorer la performance énergétique du bâtiment et de doter le centre d'équipements de pointe dans le domaine du numérique.

Le Centre privilégiera les travaux les plus efficaces en termes de réduction d'émission en fonction de l'évolution des coûts de construction. L'objectif est de réduire d'au moins 30% les émissions de gaz à effet de serre (GES) du Centre.

31g – L'extension des infrastructures de centre de formation classique du Forem

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
FOREM	Christie MORREALE	5.703.000 €

L'objectif du projet est d'améliorer les possibilités de formation ainsi que les performances de 3 Centres de formation classiques du Forem : le pôle Industrie et le pôle Bois d'Arlon, ainsi que le Centre expert en sécurité routière pour poids lourd et bus/car de Mornimont. La construction de ces nouvelles infrastructures permettra la mise en œuvre de formations spécifiques aux métiers de la construction, de l'industrie et du transport.

L'extension de 800m² du Pôle Bois à Arlon vise à répondre à des besoins de type environnemental (réutilisation des eaux pluviales, valorisation des déchets, contraintes écologiques urbanistiques..). **Le bâtiment est d'ores et déjà en construction.**

L'extension du Pôle Usinage d'Arlon permettra de proposer une offre globale en matière de maintenance et d'usinage. Concrètement, le projet consiste en la construction d'une extension « up to date » (800 m²) des infrastructures existantes, sur deux niveaux. L'agrandissement de l'actuel Centre de formation et l'acquisition des équipements pédagogiques adaptés permettront de disposer d'un Centre dédié aux formations d'usinage et d'électromécanique de maintenance.

En ce qui concerne le Centre expert en sécurité routière pour poids lourd et bus/car à Mornimont, les infrastructures actuelles doivent être complétées afin de pouvoir présenter une offre de service globale. Le projet prévoit l'aménagement, autour du site actuel, d'une zone d'application pour la sécurité routière qui comportera une piste de glisse, un rond-point de renversement et une station d'emportage/dépotage pour les camions-citernes qui permettra la réalisation de modules de formation en situation réelle, visant à développer les compétences préventives et curatives des apprenants. Le projet intégrera en outre une offre de formation en matière d'écoconduite et de conduite responsable. Cela permettra de faire évoluer le Centre de formation actuel en un Centre expert de niveau européen.

Sur les trois projets, seul celui concernant le Pôle Bois a déjà démarré. **Les trois projets seront terminés fin 2025.**



31h – Création d'un centre des Eco-technologies contemporaines et de la formation continue à Mons

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
FOREM	Christie MORREALE	30.000.000 €

Le projet vise à impulser une dynamique nouvelle en matière de formation professionnelle pour en faire un levier essentiel en termes de rencontre des défis sociétaux, d'insertion professionnelle et de relance économique. Il concerne le secteur des nouveaux matériaux pour les domaines de la construction, de l'efficacité énergétique, de la mobilité et du biomédical.

Plus concrètement, l'objectif central du projet consiste à mettre à disposition, au profit des bénéficiaires, un centre d'excellence, appelé « Centre des écotecnologies contemporaines et des nouveaux matériaux », dans le domaine de la formation aux métiers de la transition écologique. Cela signifiera plus spécifiquement de former à la maîtrise des connaissances et compétences nécessaires à la mise en œuvre de matériaux nouveaux, en rapprochant la formation des lieux où ils sont développés.

Ce projet est constitué de deux volets :

1. La construction et l'équipement par l'UMONS d'une plateforme technologique sur le site de l'UMONS à la plaine de Nimy. Ce bâtiment accueillera, outre des chercheurs et des étudiants, des formateurs et apprenants en formation du FOREM.
2. La construction par le Forem d'un centre de formation à Jemappes.

L'outil pédagogique ainsi mis en place permettra de développer des projets en lien avec des TPE/PME, aussi bien pour les chercheurs et les étudiants avancés que le personnel des TPE/PME et les demandeurs d'emploi peu qualifiés. L'association entre une plateforme technologique de pointe en collaboration avec les industriels et des Centres de recherche est aussi un lieu privilégié pour développer des projets multi-niveaux de formation ou multidisciplinaires (design, conception, ...) et la création de projets innovants.

Lors de l'année 2022, l'UMONS a attribué le marché AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) pour la construction de la plate-forme technologique et a lancé le marché Design & Build. Le bâtiment sera construit sur un terrain appartenant à l'UMONS. Quant au Forem, il a acquis un terrain et a désigné un bureau d'études pour réaliser des études de stabilité, d'architecture et de techniques spéciales.

Il est prévu que la réception provisoire du nouveau bâtiment du Forem ait lieu en mai 2026.

32 - Mettre sur pied une EU Biotech Campus

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
EU Biotech Campus ASBL	Christie MORREALE et Willy BORSUS	24.800.000 €

Ce projet vise à maintenir le secteur de la biotechnologie et la biopharmacie wallon à la pointe sur l'échelle internationale. Il s'agit en effet d'un secteur clé pour l'économie, la prospérité et l'emploi en Wallonie.



Le budget prévu dans le cadre du PNRR va permettre d'amorcer les premiers leviers de création de l'infrastructure de EU Biotech Campus à Charleroi Gosselies), d'installer des équipements et d'assurer le développement commercial du programme de formation du Campus.

Concrètement, le projet EU Biotech Campus est un projet inclusif qui stimule la fertilisation intersectorielle. Le pôle Biotech prend la forme d'un nouveau centre de formation professionnelle multiopérateurs et multipartenarial sur le campus, ainsi qu'un accélérateur d'entreprises dédié au développement des talents et des compétences dans le secteur de la biotechnologie et de la santé. Ce projet inclusif vise à accueillir des fournisseurs de formation (locaux, mais aussi européens) et des accélérateurs d'entreprises dans un lieu phare à guichet unique. Ils développeront ensemble des programmes de formation adéquats pour les demandeurs d'emploi, les travailleurs et les étudiants, et proposeront des services d'accélération des activités des indépendants débutants et des sociétés (PME).

Le campus sera opérationnel en 2025. La première pierre du chantier a été posée le 13 décembre 2022. Le site internet « biotechcampus.be » est en ligne et de premières formations digitales sont testées avec BLOWIN afin de pouvoir mettre de premiers modules à la disposition du public d'ici la fin de l'année 2023.

33 (PROGRAMME) - Lancer Life long Digital training

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
ADN IFAPME FOREM	Christie MORREALE, Willy BORSUS	38.300.000 €

Le programme « Life long digital training » répond à deux défis :

- Assurer l'égalité d'accès au numérique et réduire la fracture numérique pour l'ensemble de la population ;
- Former les jeunes, les seniors, les travailleurs, les demandeurs d'emploi aux dernières évolutions digitales, dans un processus de formation/orientation tout au long de la vie.

Tous les publics fragilisés sur le plan du numérique, qu'ils soient demandeurs d'emploi, seniors, jeunes, femmes, personnes en situation de handicap, travailleurs peu qualifiés, doivent en effet pouvoir bénéficier d'un accès, d'un accompagnement et des compétences de base indispensables à leur participation active à la vie sociale, économique, culturelle et politique.

Le programme se déclinera en 3 projets :

- Inclusion numérique (33a) : ce projet vise notamment à cartographier et qualifier l'offre de services existantes, identifier les besoins non rencontrés, visibiliser et promouvoir l'offre de service, soutenir l'équipement des dispositifs et des ménages, mobiliser et soutenir les acteurs de proximité ou encore mettre en place, animer et coordonner le réseau des opérateurs ;
- Digitalisation des formations et formation aux métiers du numérique (33b) ;
- Digitalisation des formations grâce à l'équipement des Digital Factories ; Création et aménagement des sites de formation (Digital Factories et Plateforme ré-ingénierie & STEM) (33c).

Concrètement, il est attendu qu'en juin 2026, le programme ait atteint les résultats suivants :



- Des équipements TIC mis à disposition et opérationnels pour 9.000 ménages (PC requalifiés) ;
- 285 espaces numériques publics ;
- 39 espaces de formation immersive de l'IFAPME (22 centres de formation et 17 sites de services locaux) ;
- 9 sites du FOREM transformés et équipés en Digital Factories (4 rénovés et 5 construits) et 1 site équipé comme une plateforme de réingénierie & STEM ;
- Un rapport recensant les besoins de formation numérique et les besoins de développement des programmes professionnels ;
- 10 000 heures de formation pédagogique à la transition numérique dispensées au personnel enseignant et aux stagiaires ;
- Au moins 6 000 m² d'infrastructures de formation accueillant des formations aux compétences numériques construits ou adaptés.

33a - Cartographier et qualifier l'offre de services existantes, identifier les besoins non rencontrés

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
ADN	Christie MORREALE, Willy BORSUS	6.520.000 €

L'inégalité de l'accès au numérique et la fracture numérique sont une réalité pour une trop grande partie des citoyens wallons. Ce projet vise à promouvoir l'inclusion numérique et comporte 5 volets :

- Cartographier et qualifier l'offre de services existantes, identifier les besoins non rencontrés,
- Visibiliser et promouvoir l'offre de service,
- Soutenir l'équipement des dispositifs et des ménages,
- Mobiliser et soutenir les acteurs de proximité,
- Mettre en place, animer et coordonner le plan d'inclusion numérique.

De façon plus globale, ce projet d'inclusion numérique est en lien avec les actions du projet 230 « Améliorer l'inclusion de tous les Wallons par la réduction de la fracture numérique ». Ensemble, ils constituent le Plan d'Inclusion numérique qui est lui-même mis en œuvre par le SPW EER en partenariat avec l'AdN.

En matière de cartographie, il s'agit de mettre à disposition de l'ensemble des acteurs de l'inclusion et du grand public une application de type web et mobile permettant d'identifier facilement les lieux ressources de l'inclusion numérique et les activités susceptibles d'aider les personnes en fracture numérique. La collecte des données initiales a été réalisée et intégrera, dans un premier temps, la liste des EPN, des opérateurs de la formation de base au numérique pour les demandeurs d'emploi (ex PMTIC) et les Espaces Wallonie. La cartographie sera diffusée notamment via Digital Wallonia et relayée via les acteurs de proximité au contact des publics fragilisés. L'action proprement dite consiste en la spécification, la conception, le développement informatique puis la publication de l'application (site web et appli mobile) ainsi que sa maintenance et son évolution fonctionnelle jusqu'en 2026. **Le marché public a été attribué à la société DEUSE et la réalisation des maquettes est en cours.**



Le développement d'une stratégie de promotion et de communication pour la valorisation du Plan d'inclusion numérique de tous les Wallons sera assuré via un marché public de services. L'objectif est de faire connaître tous les dispositifs, acteurs et ressources, ainsi que de sensibiliser le grand public à l'utilisation des outils numériques. Repérer et accompagner les personnes en difficulté est un enjeu important puisqu'une partie des bénéficiaires demeure éloignée du canal numérique sans même parfois le savoir. Concrètement, il s'agira de déployer une nouvelle image de marque de l'inclusion numérique via une campagne de communication et une marque spécifique qui servira de repère pour les usagers. Elle sera attractive, crédible et durable et utilisera un langage accessible aux publics visés.

Un marché public dont la date d'exécution est fin juin 2024 a été lancé.

En matière d'équipement numérique des ménages, l'idée est de permettre aux ménages précarisés ou insuffisamment équipés d'avoir accès à un outil numérique de base. Cette action se divise en deux grandes phases : la récupération et le reconditionnement d'ordinateurs et la redistribution aux ménages wallons. L'objectif est de permettre à 9000 ménages d'être équipés de PC requalifiés. **Pour la première phase, la piste de la récupération du matériel IT obsolète du SPW a été envisagée. Cette piste permettrait de céder, à titre gratuit et moyennant mesures adéquates, des PC à des entreprises d'économie sociale. Ces opérateurs assureraient la distribution des machines aux ménages wallons. Pour la deuxième phase, de premiers contacts ont été pris avec des associations dont la Fédération Ressources (représentant des entreprises sociales et circulaires), afin de discuter des pistes de collaboration pour la distribution des PC aux ménages wallons. Le projet n'a pas encore démarré.**

En matière d'équipement des dispositifs, **fin 2020, les CISP et les EPN ont bénéficié de subventions afin de pouvoir acquérir des équipements numériques.**

Afin de mobiliser et soutenir les acteurs de proximité dans leurs actions à destination de publics fragilisés numériquement (seniors, femmes en fracture numérique, jeunes, personnes en situation de handicap, etc.), des appels à projets viendront les appuyer dans leurs missions d'approche, de diagnostic, d'orientation et d'accompagnement vers l'autonomie numérique. **Le SPW EER a réalisé la récolte des besoins, déterminé le premier public cible (les seniors) et envisage une collaboration avec la Fondation Roi Baudouin. L'année 2023 verra le montage et la mise en œuvre des premiers appels à projets à destination des seniors.**

Afin d'animer et coordonner le projet d'inclusion numérique, **il a été décidé en 2022 de recruter un chef de projet via un marché de sous-traitance.** L'objectif est de mettre en place une coordination et une animation permanentes pour maximiser les partages de compétences et de ressources, soutenir les synergies et complémentarités. Une équipe de coordination transversale sera aussi mise en place pour l'ensemble du réseau. À terme, des relais territoriaux pourraient être envisagés pour une animation de réseau plus fine.

33b - Digitalisation des formations et formation aux métiers du numérique

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
IFAPME	Christie MORREALE, Willy BORSUS	8.010.000 €

Ce projet vise à implémenter une formation en alternance 4.0 accompagnée d'une digitalisation dans les formations métiers et à développer de nouvelles formations aux métiers du numérique. Et ce, spécifiquement pour les jeunes,



les demandeurs d'emploi et les travailleurs qui choisissent la filière de la formation en alternance ou qui souhaitent créer leur propre entreprise, grâce au soutien de l'IFAPME.

Afin de pouvoir développer des nouveaux parcours métiers et d'« upskilling » des compétences numériques des apprenants en alternance, des investissements doivent être réalisés dans des équipements numériques ainsi que dans des outils et logiciels permettant d'élaborer une offre de formations innovantes où la pédagogie s'appuie sur la plus-value que le numérique apporte aux apprentissages et à l'accrochage en formation.

Dans ce cadre, le projet porté par l'IFAPME vise l'installation de 39 espaces immersifs d'apprentissage.

Les objectifs visés seront opérationnalisés par la mise en œuvre des trois activités suivantes :

- Déployer une stratégie de pédagogie numérique innovante autour d'une plate-forme numérique en ligne transversale à l'ensemble du réseau IFAPME ;
- Doter le Réseau IFAPME d'une infrastructure et d'équipements numériques de pointe ;
- Acquérir et développer des outils numériques et des ressources pédagogiques.

Actuellement, 33 bornes interactives ont été livrées et installées dans les centres de formation et Services Alternance. L'amélioration continue des applicatifs se poursuit afin de répondre aux besoins de terrain.

L'ensemble des Centres de formation du Réseau IFAPME sont équipés de classes virtuelles. Les équipements ont tous été livrés et installés. La finalisation des configurations est programmée pour début 2023. Les formations à l'utilisation des nouveaux outils numériques s'organiseront au cours des années 2023 et 2024.

Le laboratoire numérique a été livré et installé à la Chaufferie (Charleroi). Sa configuration sera terminée au début de l'année 2023.

En outre, le Réseau IFAPME s'est doté de matériels et équipements de pointe intégrant les dernières innovations en matière de réalité virtuelle :

- **9 bancs didactiques de simulation et de régulation d'une installation de chauffage,**
- **7 simulateurs de pannes électriques,**
- **8 simulateurs de pistelage en peinture,**
- **1 simulateur de chariot élévateur,**
- **1 ambulance didactique,**
- **10 simulateurs de fraisage et d'usinage bois.**

Actuellement, l'ensemble de ces simulateurs ont été livrés et installés dans les Centres de formation. La finalisation des configurations et la formation des équipes encadrant leur utilisation est programmée pour le début 2023.

33c - Digitalisation des formations grâce à l'équipement des Digital Factories

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
FOREM	Christie MORREALE, Willy BORSUS	23.770.000 €



Ce projet comporte 2 parties :

- La digitalisation des formations via la mise en place de 9 Digital Factories ;
- Le développement d'une plateforme de recherche et développement, bureau d'ingénierie en digital learning.

Digital Factories :

Les Digital Factories sont des infrastructures spécifiquement dédiées au développement des compétences numériques, notamment par la mobilisation de pratiques pédagogiques variées tels que de l'équipement IT et de projection, découpeuse laser, imprimante 3D etc.) permettant de répondre aux besoins du marché dans le contexte de la transformation numérique.

Le présent projet vise à l'installation en Wallonie de 9 Digital Factories (via acquisition ou construction de nouvelles infrastructures ou aménagement des sites existants).

Les lieux d'implantation prévus sont les suivants :

- 3 sites en Province de Liège. Le premier site identifié est celui de la future Cité des métiers de Liège. L'espace qui y est réservé pour le Forem abritera la première Digital Factory. Huy et Verviers sont identifiées pour abriter deux autres Factories ;
- 1 site en Province de Luxembourg (Arlon). Les négociations sont en cours pour définir le lieu d'implantation ;
- 1 site en Province de Namur (Namur). Le lieu d'implantation est identifié, une convention a été signée avec la Ville et le marché est en cours de rédaction. ;
- 1 site en Province du Brabant wallon (Louvain-la-Neuve) ;
- 3 sites en Province de Hainaut (La Louvière, Mons, Tournai – Charleroi étant couvert par le projet A6K/E6K, des collaborations seront mises en place pour assurer le déploiement d'une offre de services similaire à celle des Factories sur ce bassin). Les négociations sont en cours concernant le lieu du site de La Louvière.

Selon une logique de complémentarité et de spécialisation, le choix des nouveaux équipements est lié aux équipements déjà disponibles et accessibles dans les écosystèmes où les digital Factories vont être installées. La conceptualisation de la typologie des espaces a été réalisée et a abouti à un programme architectural (room by room). **Un recensement des équipements technologiques (PC, matériel de prototypage) est en cours.**

Les chefs de projet sont identifiés et opérationnels pour les digital Factories; un groupe de travail est en action afin d'affiner une offre de services adéquate.

Plate-forme de recherche et développement :

Ce projet vise à développer une plateforme de recherche et développement, bureau d'ingénierie en digital learning, qui permettra la mise en commun d'expertises, la mutualisation d'équipements et d'outils, avec pour objectif de soutenir le déploiement d'une offre en digital learning, non seulement dans le domaine numérique, mais également dans les autres domaines de formation, en ce compris les filières STEM (Science Technology Engineering Mathematics).



Le projet consiste concrètement en :

- La création à Liège d'un espace de travail, de formation, de co-ingénierie... de l'ordre de 2.000 m², à la pointe en matière de numérique (par exemple en termes de connectivité) ;
- La mise à disposition d'un environnement informatique, d'équipements et d'outils spécifiques aux nouvelles modalités d'apprentissage : plateformes d'apprentissage, logiciels, contenus et modules e-learning (webinaires, MOOCs...).

Le lieu d'implantation de la plate-forme a été déterminé. Les Digital Factories ainsi que la plate-forme seront à disposition progressivement de début 2024 à fin juin 2026.

ÉTAT D'AVANCEMENT PAR PROJET – NON-CIBLES PAR LES PSE

34 (PROGRAMME) - ETABLIR UN HUB D'INNOVATION ET DE FORMATION NUMERIQUE ET TECHNOLOGIQUE ET CONSOLIDER TOUTES LES STRATEGIES EXISTANTES DE DEVELOPPEMENT DE FORMATIONS REALISEES SUR LE TERRITOIRE DE CHARLEROI METROPOLE SUR LA DERNIERE DECENNIE EN VENANT COMPLETER L'OFFRE EXISTANTE (CITE DES METIERS, CAMPUS UNIVERSITAIRE, ETC.)

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
A6K-E6K	Christie Morreale	86.800.000 €

A6K-E6K est un laboratoire du renouveau industriel et technologique de Charleroi. Le lieu vise à développer des activités liées à l'éducation, l'innovation, l'incubation au travers d'espaces dédiés (classes, ateliers, bureaux, espaces R&D, espaces de coworking et fonctions mutualisées) sur une surface de minimum 25.000 m² comprenant l'ancien tri postal de Charleroi et de nouveaux bâtiments à construire, situés à proximité directe de la Gare de Charleroi-Sud.

Ce projet entend répondre à différents défis :

- Offrir un parcours de formation numérique et technologique à la population de la région, en particulier les NEET ;
- Multiplier les projets d'innovation liés aux thématiques de la transition énergétique, la communication industrielle et la transformation opérationnelle des processus des entreprises (« Industrie 4.0 ») ;
- Renforcer l'offre d'accueil des entreprises sur le territoire ;
- Stimuler l'entrepreneuriat dans la région ;
- Permettre aux PME de répondre aux mutations technologiques dont la digitalisation et la transition énergétique ;
- Rendre accessible des ressources humaines et technologiques au plus grand nombre en les concentrant et en les mutualisant dans un lieu unique pour son accessibilité, en plein cœur de la ville et à proximité immédiate d'un pôle multimodal (gare ferroviaire, gare de bus et de métros, bus à haut niveau de service, etc.).



Pour répondre à ces défis, le projet vise à mettre à l'échelle deux initiatives complémentaires A6K et E6K décrites ci-dessous.

Concrètement, 3 sous-projets seront soutenus à cet effet :

- Innovation, Incubation et Education,
- Rénovation du tri postal,
- Construction des nouveaux bâtiments.

34a - Volet Innovation, Incubation, Education

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
A6K-E6K	Christie Morreale	11.572.000 €

Dès 2017, à la suite d'efforts de reconversion de la fermeture du site Caterpillar de Charleroi, une analyse comparée a été effectuée avec l'Europe occidentale et en particulier la Flandre, sur les moyens de recréer de l'emploi via les opérateurs de formation et soutenir la création de valeur à travers une réindustrialisation de la région. Deux initiatives ont vu le jour : A6K ET E6K

A6K est un centre multidisciplinaire dédié aux sciences de l'ingénieur qui localise en un même lieu des équipes d'entreprises industrielles, des start-ups, des universités et des Centres de recherche pour stimuler l'innovation et la transformation industrielle en Wallonie. Chacun de ces partenaires colocalise des équipes de recherche et de transformation au sein de A6K.

E6K est une plateforme physique innovante regroupant différents opérateurs (publics/privés) de l'éducation numérique et technologique proposant des formations variées en contenu et en durée. E6K remplit la fonction essentielle d'Education. Elle a pour vocation d'augmenter le nombre d'apprenants suivant un cursus numérique et technologique (STEM), visant en particulier les NEETs⁶, les demandeurs d'emploi et les personnes en besoin de développement de leurs compétences technologiques et numériques.

A6K-E6K est donc localisé dans le même environnement physique à Charleroi, permettant de structurer un écosystème technologique compétitif à l'échelle européenne dans les domaines des STEAM.

Pour mener à bien ce projet dans sa globalité et plus particulièrement le volet Innovation, Incubation et Education, les équipes se sont vue renforcées pour atteindre les objectifs de développement commercial et d'offre d'incubation fixés pour la fin de cette année.

34b – Infrastructures - Volet rénovation du tri postal (bâtiment A)

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
A6K-E6K	Christie Morreale	31.596.000 €

⁶ NEETs : de l'anglais « Not in Employment, Education or Training »



Comme décrit ci-dessus, A6K-E6K a pour mission de dynamiser l'Innovation et l'Incubation dans les domaines technologiques de la région de Charleroi. Pour ce faire, ce projet vise à rénover le bâtiment du tri postal (10.000 m²) situé au centre de Charleroi de manière à développer des espaces dédiés à l'Innovation et l'Incubation (ateliers, bureaux, espaces R&D, espaces de coworking et fonctions mutualisées).

34c – Infrastructures – Volet construction neuve (bâtiments B, C, D et E)

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
A6K-E6K	Christie Morreale	43.632.000 €

Au-delà de la rénovation du tri postal, il est prévu la construction de nouvelles surfaces, à minima 15.000 m², de manière à soutenir le développement des activités d'A6K-E6K.

Les différents marchés publics liés aux projets b et c ont été lancés, la prochaine étape est l'obtention du permis en juin 2023 et l'attribution des marchés de travaux en novembre 2023.

48 – Soutenir l'intégration sectorielle d'hydrogène vert dans les secteurs du transport ou de l'industrie au sein d'une chaîne énergétique liant la production, éventuellement le transport local et l'utilisation ciblée

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW TLPE	Philippe HENRY	12.960.915 €

Pour atteindre la neutralité climatique en 2050 et atteindre ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre dès 2030, la Wallonie a l'ambition de déployer des technologies basées sur un hydrogène produit à partir de sources d'énergie renouvelables. La crise énergétique et climatique montre toute l'importance de relocaliser des activités stratégiques sur notre territoire et de diversifier notre mixte énergétique. L'hydrogène est une pièce maitresse pour aller vers un mixte énergétique composé majoritairement d'énergies renouvelables. Les projets soutenus permettront de positionner la Wallonie sur la carte européenne et mondiale des acteurs de la filière de l'hydrogène. Notons également, que ce projet est intimement lié au projet 47 qui a pour objectif de contribuer à ce défi en déployant une filière wallonne "hydrogène".

Dans le cadre de ce projet, c'est le soutien à l'intégration de l'hydrogène vert dans le secteur du transport qui est plus précisément mis en avant. Concrètement, l'hydrogène vert est celui obtenu par l'hydrolyse de l'eau en ayant recours à des énergies renouvelables, comme l'éolien ou le photovoltaïque. Suite au lancement d'un appel à projet, 2 projets⁷ ont été sélectionnés par le Gouvernement wallon en 2022 pour une enveloppe globale de près de 13 millions d'euros : H2C-Mouscron et W2T (Wind2Truck).

Le projet H2C-Mouscron (Hydrogène Circulaire Mouscron) concerne l'entreprise Mydibel Fresh, gros fabricant de produits de pommes de terre qui produit du biométhane avec ses déchets et a installé des unités de cogénération.

⁷ Deux autres projets ont été sélectionnés dans le cadre de cet appel à projets sur fonds KYOTO à savoir : WalHyco et ZELLIE



Le projet consiste à utiliser l'électricité excédentaire pour faire de l'électrolyse d'eau. L'hydrogène ainsi produit serait utilisé comme carburant pour une quinzaine de véhicules (camions, tracteurs, camions-poubelle).

Le projet W2T (Wind2Truck) concerne la construction, à Leuze-en-Hainaut, d'une station d'électrolyse de l'eau de 1,25 MW, de la compression et du stockage de l'hydrogène produit et de la distribution de cet hydrogène pour alimenter 10 camions fonctionnant au moyen d'une pile à combustible à hydrogène.

058 - Lancer un appel à projets pour la rénovation énergétique des infrastructures sportives

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW MI	Adrien DOLIMONT	66.762.180 €

Le projet répond d'une part à un besoin des gestionnaires d'infrastructures sportives dans la mesure où le parc des infrastructures sportives existantes date majoritairement des années 70 et nécessite des investissements importants. D'autre part, étant donné que les infrastructures sportives sont particulièrement énergivores et les investissements consentis dans ces infrastructures particulièrement efficaces en termes d'économie de CO2 par million d'investissement, il est donc apparu comme indispensable de soutenir, via le plan de relance, la rénovation énergétique des infrastructures sportives de manière complémentaire aux dispositifs classiques existants.

Ce projet ambitionnait de rénover plus de 84.000m². Pour être éligible les dossiers devaient, notamment, atteindre une réduction des consommations énergétiques globales de minimum 35% ainsi que présenter un ratio minimum 70% « travaux économiseurs d'énergie » / maximum 30% « travaux connexes » au stade de la candidature. Ils devaient également s'inscrire dans une démarche de durabilité environnementale.

À la suite d'un appel à projet lancé le 12 octobre 2021, les candidats sélectionnés ont reçu un accord de principe en novembre 2022. L'appel à projet a été un succès puisque 85 dossiers ont été sélectionnés pour une surface totale bien supérieure à l'objectif initial du projet.

L'année 2023 s'annonce intense pour les lauréats puisqu'ils devront majoritairement déposer leur dossier technique pour juin 2023 ainsi que déposer leurs dossiers d'attribution et débiter les travaux pour mars 2024. La fin de l'ensemble des travaux est, elle, attendue pour juin 2026.

084 - Soutenir l'équipement des feux de signalisation, en vue de donner la priorité aux transports en commun et aux modes actifs (Digitalisation du trafic- feux intelligents)

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW MI	Philippe HENRY	26.640.000 €

Ce projet vise à moderniser et à centraliser la gestion de l'ensemble des feux tricolores régionaux gérant 400 carrefours routiers wallons sur un total d'environ 600 feux, afin d'assurer la priorisation des transports en commun et des usagers actifs. En favorisant le franchissement des carrefours pour les cyclistes, les piétons et les bus ou trams, l'objectif est de renforcer la mobilité active et collective. En effet, les transports en commun, notamment, ont une



vitesse moyenne nettement inférieure à celle de la voiture, ce qui les rend moins attractifs. En travaillant sur les temps d'arrêts nécessaires à la régulation du trafic en paramétrant le passage au vert des feux à l'approche des véhicules de transport en commun, ces derniers peuvent se rapprocher du temps de parcours des voitures et devenir plus attractifs de ce fait.

Afin de mener ce projet à bien, différentes étapes sont à mener :

- Un état des lieux avec l'OTW des principaux axes des Transports en commun afin de prioriser les carrefours à rénover et à aménager ;
- La réalisation d'études de trafics et d'études en cours d'exécution ;
- Le développement et le déploiement du PCGC (poste central de gestion des carrefours) ;
- Les travaux et leur raccordement au PCGC.

En 2022, une grosse partie des états des lieux a été réalisée et la base des données mise à jour. Un choix des premiers carrefours à feux devant être rénovés a donc pu être fait sur cette base. Le marché des travaux quant à lui devrait être notifié en avril 2023, ce qui permettra le début des premiers travaux dans la foulée, mais également le début des études et du développement du PCGC. 120 premiers carrefours devraient être modernisés en 2023.

086b - Relever 4 ponts du canal Albert

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW MI	Philippe HENRY	24.700.000 €

Les enjeux climatiques et les problématiques de congestion du réseau routier et de pollution de l'air rencontrés actuellement invitent à repenser la manière de transporter les marchandises. À travers ce projet, le Gouvernement wallon s'inscrit dans la politique européenne de favorisation du report modal et de la réduction des gaz à effet de serre dans le secteur des transports.

En effet, le canal Albert transporte près de 40 millions de marchandises par an et est la voie navigable (intérieure) la plus importante de Belgique. Un navire de 1 200 tonnes remplace 50 camions. Cela permet d'éviter chaque jour que 8 000 camions se retrouvent dans les embouteillages, ce qui représente annuellement deux millions de camions en moins. Le relèvement des ponts sur le canal Albert permet aux navires de transporter jusqu'à quatre niveaux de conteneurs. Cela permet non seulement de stimuler notre navigation intérieure et notre économie, mais aussi de réduire la circulation sur nos routes.

Concrètement, l'objectif du projet est d'assurer une navigation avec une hauteur libre de 9.1m sur le canal Albert entre Anvers et Liège permettant la navigation avec 4 couches de containers, ainsi que de renforcer la capacité de transborder des containers de la voie d'eau vers la route ou le ferroviaire à Liège. Cela représente une augmentation



de la capacité de 25 %. La hauteur sous les ponts permettra d'être conforme sur l'ensemble du canal Albert d'Anvers à Liège à la classe VIb de la résolution CEMT 92/2⁸ relative à la nouvelle classification des voies navigables.

Sur le territoire wallon, l'opération concerne l'élévation de quatre ponts pour l'accès à Liège : pont de Lanaye, de Lixhe, de Haccourt et d'Hermalle-sous-Argenteau.

Les études permettant l'établissement des documents de soumission pour les marchés de travaux ont démarré en août 2021. En 2022, suite à l'étude sur les rehaussements, il s'est avéré qu'une évaluation supplémentaire des incidences sur la sécurité routière était nécessaire. Celle-ci est en cours. L'évaluation des incidences permet de poser des choix garantissant la sécurité des usagers et de consolider collégalement le tracé avec les différents services publics, les communes, les transports en commun, etc. La phase d'étude clôturée, l'attribution des marchés de travaux suivra. Les travaux pourront alors commencer, pont(s) après pont(s), en suivant un phasage qui limitera, le plus possible, les perturbations sur la circulation.

086c - Etendre le Trilogiport

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
Port Autonome de Liège (PAL)	Philippe HENRY	9.230.000 €

Ce projet est intimement lié au 86b décrit ci-dessus, puisqu'il consiste à élargir la plateforme multimodale de Liège Trilogiport sur le canal Albert. En effet cette plateforme multimodale réalisée dans la dernière décennie a traité plus de 80 000 équivalents vingt pieds (EVP) en 2020 et approche la limite de capacité de l'infrastructure de 100 000 EVP. Notons également que Liège Trilogiport dispose depuis décembre 2020 d'une liaison ferroviaire opérationnelle. L'objectif de ce projet est de passer de 80 000 EVP en 2020 à 250 000 EVP en 2024. Pour cela il est nécessaire d'étendre la dalle du terminal à conteneurs de la plate-forme multimodale de Liège Trilogiport en créant une superficie complémentaire. Les travaux prévoient en outre :

- L'aménagement d'un parking pour camions transporteurs,
- La réalisation de fondations pour les chemins de roulement d'un futur portique à containers,
- La réalisation de nouveaux bollards.

Concrètement, les travaux ont débuté en mars 2022 pour une durée de 300 jour ouvrable. Fin 2022 l'état d'avancement des travaux était le suivant :

- **Le parking camions a totalement été livré à l'opérateur et est service ;**
- **2/3 des sous-fondations de l'extension du terminal ont été réalisées, 45% du béton sec compacté est mis en place, 35% des sous-couches hydrocarbonées sont réalisées et 30% des infrastructures destinées à supporter le futur portique ont été mises en place.**

Le projet sera finalisé en juin 2023.

⁸ http://voies-hydrauliques.wallonie.be/opencms/export/sites/met.dg2/fr/infos/SeineEscaut/enquete_publicque/pdf/annexe4-6-1.PDF



090a – Projet Développer les corridors vélos N275 et E411

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW MI	Philippe HENRY	13 740 000€

Le projet fait partie du programme qui vise à développer plusieurs corridors vélos (ou cyclostrades) et également à compléter les investissements stratégiques au niveau de la connectivité des infrastructures cyclables, dans l'objectif d'effectuer un bond de rattrapage dans la mise en place d'un réseau cyclable de qualité essentiel au transfert modal.

Au travers de ce projet, il est prévu de développer un réseau express cyclable dans le Brabant wallon vers Bruxelles, afin d'assurer une continuité des itinéraires vers la capitale via les Régions wallonne et flamande et à travers la capitale via la Région de Bruxelles-Capitale et le Fédéral (Beliris). Il s'agit plus concrètement de 2 axes, l'un longeant l'autoroute E411 *venant de Overijse puis la N4 jusque Louvain-la-Neuve* sur un tronçon de 12 km et l'autre longeant la N275 *de Hoeillaert à Rixensart, et ensuite suivre un tracé encore à étudier pour rejoindre la gare d'Ottignies*, sur un tronçon d'environ 15 km. Soit un total de 27 km. *(Dont environ 13km sur budget PNRR)*. L'usage à grande échelle de ces investissements sont liés à une réforme en cours en Wallonie liée à la « culture vélo » et aux services associés (sensibilisation, formation, ateliers de réparation, méthodologie d'aménagement des routes prioritaire pour les modes actifs, etc.).

Plusieurs phases de travaux sont ainsi envisagées :

- Travaux N275 – Phase 1, *(les 2 phases suivantes se feront hors PNRR)*,
- Travaux E411-N4 phase 1 : Wavre LLN,
- Travaux E411-N4 phase 2 : Overijse-Bierges,
- Travaux E411-N4 phase 3 : Bierges - Wavre (caserne des pompiers.)

Les travaux de la 1^{ère} phase de la cyclostrade N275 devaient se terminer pour la fin de l'année 2022 mais ont pris un peu de retard en raison de la météo. Ils seront donc achevés au 1^{er} trimestre 2023. Pour la cyclostrade E411-N4, la phase 1 sera adjugée en mai 2023, la phase 2 en décembre 2023 et la phase 3 en juin 2024.

091 (PROGRAMME) - DEVELOPPER ET DEPLOYER DES BORNES DE CHARGEMENT

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
À désigner	Philippe HENRY	9.000.000 €

Dans le cadre de la transition vers une décarbonation du transport, le déploiement de l'électromobilité est essentiel. Les tendances sur le moyen terme montrent une électrification croissante du transport qui pourrait atteindre un optimum en 2035 avec de nouvelles obligations en la matière.

Ce programme vise à garantir un déploiement harmonisé d'infrastructures de chargement à l'échelle territoriale en répondant à des besoins clairement identifiés.

Un prérequis au déploiement des infrastructures de chargement était de disposer d'un cadre réglementaire et de soutien complet, permettant de répondre aux divers enjeux constatés de ce déploiement. **Ce cadre, ou plan de**



déploiement, a été validé par le Gouvernement Wallon en novembre 2022. Il propose les modalités pour le déploiement de 7.000 points de chargement accessibles au public d'ici 2026.

Ce programme est opérationnalisé au travers de trois projets :

- Projet 91a : Lancer des appels à projets pour le développement de bornes de chargement sur le domaine public ;
- Projet 91b : Mettre en œuvre des primes (bornes) pour les entreprises ;
- Projet 91c : Déployer des bornes sur le réseau structurant via la SOFICO.

091a – Lancer des appels à projets pour le développement de bornes de chargement sur le domaine public

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
Cabinet HENRY	Philippe HENRY	1.500.000 €

Ce projet vise à aider les communes à mettre en place des bornes de rechargement sur des terrains en concession. L'objectif final est l'installation de 2000 points de chargement pour 2025 et d'en installer 2000 de plus d'ici 2026.

En 2022, afin d'installer les bornes dans des zones adéquates en termes de connexion sur le réseau basse tension et de fréquentation automobile, une cartographie a été élaborée par les Agences de Développement Territorial (ADT) et les Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD). Ensuite, un appel à intérêt a été lancé vers les communes afin qu'elles décident pour chaque zone d'intérêt si elles sont favorables au développement d'une borne. Elles choisissent également si elles prennent en charge le lancement du marché de concession ou si c'est leur ADT qui lance le marché. Un soutien au déploiement est également prévu sur les bornes réellement installées répondant strictement à la cartographie établie. Il consistera en une couverture par la Région du déficit d'autofinancement des bornes installées sur chaque zone identifiée (Ville, commune ou Agences de Développement territorial). Le bénéficiaire de la subvention du déficit d'autofinancement sera le concessionnaire.

Les réponses des communes sont attendues pour fin mars 2023. Ensuite, un cahier des charges type reprenant les clauses administratives et techniques minimales sera mis à disposition des communes, ce qui permettra le lancement des marchés de concession dès validation par le Gouvernement wallon.

091b – Mettre en œuvre des primes (bornes) pour les entreprises

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW TLPE	Philippe HENRY	2.500.000 €

L'objectif de ce projet est le déploiement, sur le domaine privé accessible au public, de 2.000 points de chargement équivalent d'ici juin 2025.

Le déploiement des bornes (en tout ou en partie) se fera sur base volontaire par les propriétaires ou gestionnaires de parkings de grandes surfaces ou centres commerciaux ainsi que sur les stations-services. Ce déploiement sera réalisé sur des sites existants exclusivement, les nouveaux sites étant, eux, assujettis aux obligations liées au Décret relatif à la performance énergétique des bâtiments.



Le soutien au déploiement se fera sur les bornes réellement installées. Elle consistera en une couverture partielle par la Région des frais de raccordement des bornes de chargement au réseau de distribution. Ainsi, la couverture des frais de raccordement se fera à concurrence des frais réels de raccordement avec une limite fixée à 2.000€ par point équivalent.

Afin d'établir une couverture géographique équilibrée sur le territoire wallon, la répartition des moyens sera établie par territoire de référence des GRD et respectera la clé théorique de la cartographie réalisée par les ADT.

Les modalités de mise en œuvre de la disposition seront établies par le Gouvernement courant 2023.

091c – Déployer des bornes sur le réseau structurant via la SOFICO

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SOFICO	Philippe HENRY	5.000.000 €

L'objectif de ce projet est le déploiement de bornes rapides sur les voiries structurantes pour un total de 1.000 points de chargement équivalent d'ici le 30 juin 2026.

La SOFICO a audité son réseau afin de définir les implantations potentielles de bornes de chargement sur le réseau qu'elle gère directement ou indirectement. L'audit a abouti à 115 sites pour l'installation de bornes, dont plusieurs dizaines de bornes semi-rapides réparties sur le territoire.

Le soutien au déploiement de ce type d'infrastructures se fera sur base du déficit de financement ou de tout mode de soutien qui permette de compenser le déficit de financement des opérateurs qui seront désignés au travers des procédures de mise en concurrence.

Les modalités de l'action seront définies par le Gouvernement courant 2023.

096 - Soutenir la régénération de forêts résilientes

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW ARNE	Céline TELLIER	10.975.000 €

Le contexte dans lequel s'inscrit ce projet sont les changements climatiques et les menaces qu'ils représentent sur les forêts wallonnes. Pour s'y adapter, la forêt wallonne devra être plus résiliente et durable. Dans cet objectif, ce projet vise à soutenir la régénération de forêts résilientes, constituées d'essences diversifiées et adaptées au changement climatique en lieu et place de peuplements équiens, monospécifiques ou dépérissant. À cet effet, les propriétaires forestiers publics et privés sont soutenus par l'octroi de moyens financiers pour régénérer leurs forêts de manière résiliente, en donnant davantage de place à la biodiversité. Combinée avec cette dernière, la fonction économique liée à la production de bois de qualité reste une préoccupation essentielle de ce projet afin de satisfaire les besoins croissants de la société.



Les moyens financiers sont octroyés sur base de montants forfaitaires allant de 1. 500 à 3. 000 euros à l'hectare en fonction du degré de diversité des essences et de l'importance accordée à la biodiversité.

Les modalités de soutien tiennent compte des connaissances et recherches menées notamment dans le cadre du Plan quinquennal de Recherches forestières, qui a notamment permis la révision du fichier écologique des essences et sa mise à disposition de tout gestionnaire forestier. Le projet s'inspire également d'expériences menées dans les pays voisins et a été élaboré en y impliquant l'administration et les fédérations du secteur forestier et du bois.

Pour s'assurer que chaque propriétaire forestier engagé dans ce projet atteigne l'objectif visé, il doit proposer un "itinéraire technique". Cet itinéraire sylvicole, validé par le comité de suivi composé de spécialistes de la question, est un programme de travail de gestion des parcelles s'étalant sur 10 ans (ex : dégagement des parcelles, choix des essences, puis plantation, puis contrôle sur la présence effective de ces essences, etc).

Les moyens financiers sont octroyés annuellement via un appel à projets à destination des propriétaires privés et un droit de tirage au bénéfice des propriétaires publics.

Suite à la campagne de 2022, un total de 1119 hectares a déjà bénéficié des mesures de soutiens pour une régénération des forêts résiliente prévues par ce projet.

097 - Renforcer le réseau d'aires protégées en Wallonie

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW ARNE	Céline TELLIER	22.000.000 €

Ce projet vise le renforcement du maillage d'aires protégées afin d'assurer la survie des espèces rares et/ou menacées et à assurer la conservation de leurs habitats. Ce renforcement sera mis en œuvre par l'acquisition, la restauration ou la valorisation de terrains à haute valeur biologique.

Six mois après son lancement, l'état d'avancement de ce projet était le suivant :

- **Nombre de projets : 54 projets dont 1 de valorisation et 53 pour l'acquisition (dont 17 sont clôturés avec un acte d'achat) ;**
- **Superficies couvertes : 206 ha, dont 71 ha ont un acte d'achat finalisé.**

En 2023 et chaque année jusqu'en 2026, la subvention sera réitérée afin de financer les acquisitions, restaurations et valorisations d'hectares supplémentaires.

098 - Créer deux parcs nationaux (catég. II UICN) en Wallonie

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW ARNE	Céline TELLIER	28.000.000 €

Ce projet vise au développement d'un projet de territoire basé sur la mise en valeur d'une nature exceptionnelle de la Wallonie.



Avec la création de parcs nationaux, le Gouvernement wallon veut promouvoir de vastes espaces naturels remarquables en Wallonie et les doter d'un outil leur permettant de se renforcer et en faire une destination attractive grâce à ses richesses naturelles, paysagères et patrimoniales. De cette manière, les parcs nationaux de Wallonie pourront contribuer à une meilleure protection de la nature tout en apportant une contribution importante au développement local, notamment via le tourisme durable.

Concrètement, un appel à projet a été lancé en juillet 2021. En décembre 2021 une première sélection a permis de retenir 4 projets sur les 7 candidatures retenues : l'Entre-Sambre-et-Meuse, la Forêt d'Anlier, les Hautes Fagnes et la Vallée de la Semois. Les 4 candidats ont été invités à élaborer leur plan opérationnel et directeur.

Pour désigner les deux lauréats finaux, les plans opérationnels et directeurs des 4 candidats ont été évalués par un comité d'experts indépendants. Ce comité a remis son rapport au Gouvernement qui a sélectionné les 2 lauréats en décembre 2022. Il s'agit du parc national de l'Entre-Sambre-et-Meuse et du parc national de la Vallée de la Semois.

Le parc national de l'Entre-Sambre-et-Meuse s'étend sur 5 communes (Viroinval, Couvin, Chimay, Froidchapelle et Momignies) et sur 2 provinces. Cette superficie de plus de 22.000 ha proposera trois zones bio-géologiques distinctes (la Fagne, la Calestienne, une partie de l'Ardenne).

Le projet de Parc national de la Vallée de la Semois s'est quant à lui construit autour d'un partenariat avec le WWF-Belgique. Ce domaine de près de 29.000 ha s'inscrira sur les communes de Bertrix, Bouillon, Chiny, Florenville, Herbeumont, Paliseul et Vresse-sur-Semois. L'ambition est le maintien et la restauration de l'habitat naturel de certains mammifères emblématiques, parmi lesquels la loutre et le lynx. Ce partenariat, d'une durée de 5 ans, implique une série de mesures scientifiques, d'observation, d'accompagnement et de sensibilisation.

La mise en œuvre des plans opérationnels et directeurs des deux projets sélectionnés démarrera en 2023.

099 - Mettre en place la reméandration de cours d'eau et créer des zones d'immersion temporaire (ZIT) pour lutter contre les inondations et les risques de pénurie d'eau.

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW ARNE	Céline TELLIER	19.000.000 €

La reméandration de cours d'eau et la création de zones d'immersion temporaire (ZIT) ont pour objectif d'apporter des solutions en termes de lutte contre les inondations. Ce projet vise à créer des zones humides et de reméandration dans le lit majeur de cours d'eau (fleuves, rivières de 1ère, 2ème et de 3ème catégorie).

La mise en œuvre de ce projet passe par la réalisation de projets pilotés par le SPW ARNE et un appel à projets décliné en 3 phases pour le dépôt et la sélection des projets. L'objectif est de couvrir un équivalent d'au moins 150 hectares sur lesquels des mesures de gestions ad hoc ont été appliquées.

On trouvera ci-dessous l'état d'avancement des projets portés par l'Administration :

- Prévention des crues dans le bassin versant de la Chiers via une ZIT à Saint-Rémy (Virton) et finalisation des aménagements sur la Vire, construction d'une digue protectrice le long du chemin de fer et aménagement d'une ZIT de 200 600 m³. **Pour ce projet, les acquisitions sont en cours ;**



- Reméandration de la Brouffe avec pour objectif de ralentir l'onde de crue en amont du village de Mariembourg : **le levé topographique a été réalisé. Les concertations sont sur le point d'aboutir et les premiers travaux devraient débuter en 2023 ;**
- Création d'une ZIT sur la Wamme en amont des villages d'Hargimont, Harsin et On (Marche-en-Famenne) et de Jemelle (Rochefort) en vue de réduire l'occurrence des inondations avec la création d'une retenue d'eau d'environ 650 000 m³. **L'étude hydraulique est toujours en cours.**

En ce qui concerne l'appel à projets à destination des pouvoirs locaux : 30 dossiers ont été réceptionnés au mois d'octobre 2022 dans le cadre du premier appel à projets. Un rapport de sélection a été produit par un groupe d'experts. Cette sélection devrait être validée par le Gouvernement wallon début 2023. Le second appel à projets sera finalisé et attribué dans le premier semestre 2023.

132 – Déployer le réseau de fibre optique dans 35 zones d'activités économiques (ZAE)

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SOFICO	Willy BORSUS	15.000.000 €
SPW MI		
ADN		

La Wallonie a nourri de grandes ambitions à travers son plan stratégique de déploiement de la fibre optique sur son territoire en vue d'équiper rapidement les zones d'activités économiques (ZAE) d'une connectivité à Très Haut Débit (THD). En effet, l'ambition de ce plan stratégique était de câbler 154 Parcs d'activités additionnels, en plus des 103 Parcs déjà partiellement ou totalement couverts par la SOFICO, pour atteindre une couverture totale finale de 257 Parcs sur une distance totale de 1.494 km.

Ce projet ajoute 35 Parcs d'Activités Economiques (PAE) aux 257 prévus. Il consiste en l'amélioration de la connectivité numérique THD par le déploiement de la connectivité fibre optique en lien direct avec le programme Giga Region Digital Wallonia de l'AdN. L'amélioration de la connectivité permettra d'augmenter l'attractivité de ces 35 PAE en vue d'attirer les investisseurs. La fibre optique sera déployée et limitée en voirie publique et permettra la connexion ultérieure de toutes les entreprises des 35 PAE.

Le marché de travaux pour ce projet a été attribué en juin 2022. Le début des travaux de câblage des zonings est prévu pour 2023, avec le déploiement de 15 PAE. L'objectif est de câbler 15 PAE supplémentaires en 2024 et les 5 derniers en 2025.

134 - Déployer la connectivité interne (WIFI) des établissements scolaires et mettre des équipements spécifiques à disposition

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
ADN	Willy BORSUS	72.000.000 €

La Région Wallonne a la volonté d'amplifier la connectivité interne de 1350 établissements scolaires afin de mettre en œuvre la stratégie d'enseignement numérique et de réduire la fracture sociale.



Plus précisément, ce projet ambitieux vise à doter les établissements scolaires des équipements numériques permettant la mise en œuvre des stratégies d'enseignement les plus efficaces dans toutes les disciplines et accompagner les enseignants dans l'appropriation de ces outils.

Ce projet de connectivité interne des écoles permettra d'atteindre une situation où au moins 45% des implantations scolaires (1350), tant de l'enseignement fondamental que secondaire, disposent d'une infrastructure de réseau LAN principalement sans-fil (Wi-Fi) qui soit structurée, stable, durable et sécurisée.

Pour ce faire, la mise en œuvre de la connectivité des écoles s'appuiera sur l'expertise engrangée lors d'un projet pilote d'équipement de 200 implantations scolaires déployé en 2016-2019 (EN-WiFi). L'AdN apporte son expertise et son support au lancement de ce projet en collaboration avec la cellule Ecole Numérique du SPW-EER.

Concrètement, quelques grandes actions sont prévues pour répondre aux objectifs de ce projet :

- La détermination d'un modèle générique d'implantation et de gestion des installations,
- La création d'un cadastre de la qualité des couvertures réseaux des écoles,
- La rédaction et l'attribution des marchés d'études,
- L'installation des infrastructures centralisées et mise en place d'outils de gestion.

En 2022, le modèle générique a été validé et les différents marchés publics nécessaires ont été préparés. Début 2023, le cadastre de la qualité des couvertures réseaux des écoles a été lancé avec une fin de collecte des données planifiée pour fin mars. L'attribution des marchés publics est planifiée d'ici la fin de l'été.

Au terme du projet (fin juin 2026), des équipements LAN et WAN seront déployés dans 1350 écoles wallonnes, ce qui augmentera leur connectivité interne. D'autre part, 675 écoles wallonnes seront aidées et équipées par un accompagnement technique et pédagogique, pour mettre en place un projet d'école numérique leur permettant de mettre en œuvre des technologies numériques adaptées aux besoins spécifiques de leur pédagogie.

135 - Mettre en œuvre des proof of concepts (POC) 5G

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
ADN	Willy BORSUS	15.010.000 €

La Région wallonne a la volonté de se doter des technologies de télécommunications les plus modernes et respectueuses de la santé. Plus précisément en ce qui concerne ce projet, le déploiement des réseaux de nouvelle génération (5G et autres) se fera en lien direct avec le programme Giga Region Digital Wallonia de l'AdN et les opérateurs de télécommunications nationaux. Dans ce cadre, une évaluation sur le plan de la santé publique, de l'efficacité économique, de la sécurité des données et de respect de la vie privée sera réalisée

De manière plus précise, des *proof of concept* (POC) seront mis en œuvre pour tester des cas d'usages réalistes et pratiques qui mobilisent la technologie 5G « grandeur nature ». Ces tests seront opérés de sorte à confronter des hypothèses techniques, commerciales, sanitaires, économiques ou même environnementales. Il s'agit d'une étape importante qui permettra de valider certaines orientations fonctionnelles en amont ou en parallèle du déploiement du réseau 5G commercial. Ces tests participeront également à l'acquisition de connaissances en matière de santé, d'économie, d'environnement, notamment, via un monitoring opéré par l'ISSEP. Les données recueillies pourront



également participer à l'alimentation de la plateforme de connaissance fédérale Parlons5G et la plateforme régionale de connectivité opérée par l'AdN.

Plusieurs thématiques ont été retenues en fonction des ambitions du Gouvernement wallon : l'industrie du futur, la ruralité connectée, la mobilité, la logistique et l'e-santé sont autant de secteurs qui bénéficieront d'un ou plusieurs POC en Wallonie dans les années à venir.

Les deux premières thématiques qui seront déployées sont celles de l'industrie du futur et de la ruralité connectée. **Les appels à projets POC 5G pour ces deux secteurs ont été lancés en 2022 et ont abouti à la désignation de 10 projets lauréats. De nouveaux appels pour les POC 5G sont prévus en 2023, mais cette fois pour les 4 secteurs.**

Les évaluations des POC porteront d'une part sur les cas d'usages potentiels dans les secteurs identifiés comme étant vecteurs de connaissances en matière de technologie et pour lesquels la 5G peut avoir des applications pratiques immédiates constitutrices d'une plus-value. Les tests mis en œuvre seront évalués au regard des résultats techniques attendus. Ces résultats dépendent d'un secteur à l'autre. Ils seront définis dans le dossier de candidature de chaque projet. Ces expérimentations devraient permettre de mieux appréhender le champ des possibles, améliorer les usages et trouver de nouveaux modèles d'affaires.

Au-delà des aspects techniques inhérents à chaque POC, d'autres impacts seront également analysés. Les impacts potentiels en termes économiques ou sociaux seront également pris en compte.

Enfin, les facteurs sanitaires et environnementaux feront également l'objet d'une analyse, notamment à l'éclairage des campagnes de mesures mises en œuvre par l'ISSEP pour les antennes extérieures, en respect **des nouvelles normes d'émissions approuvées par le Gouvernement wallon fin 2022**. Le résultat de ces évaluations sanitaires et environnementales permettra de nourrir la réflexion sur l'amélioration des usages et des processus de déploiement de l'éventuel futur réseau commercial. L'ensemble de ces paramètres participera à valider ou invalider certaines hypothèses (ex. consommation d'énergie) et contribuera à l'amélioration des connaissances en la matière.

L'AdN, dans le cadre de la mission déléguée qui lui a été confiée, procédera à l'agrégation des différentes évaluations menées.

162 - Mettre en place des partenariats d'innovation au niveau de 2 des 6 chaînes de valeur prioritaires qui sont celles de la métallurgie et des matériaux de construction

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW EER	Willy BORSUS	64.942.098 €

Ce projet a été initié dans un environnement de post-crise sanitaire qui a provoqué une récession économique inédite pour notre pays. Dès lors, il était primordial de lancer au plus vite des projets qui permettraient à la fois de relancer l'économie et en même temps d'accélérer la transition de notre pays vers une croissance plus durable, résiliente et inclusive. **La Région wallonne a donc lancé en septembre 2021 un appel à projets en matière de**



recherche, développement et innovation afin de donner un coup d'accélérateur pour développer l'industrie à faible émission de carbone.

Ce projet se concentre plus précisément sur la recherche et le développement, à travers la mise en place de partenariats d'innovation au niveau des 2 chaînes de valeur prioritaires qui sont celles de la métallurgie et des matériaux de construction et qui ont été définies dans la réforme Circular Wallonia. Ce projet doit permettre d'accélérer le développement d'une plateforme d'excellence industrielle, technologique, scientifique et de support opérationnel afin de positionner la Région wallonne comme pôle d'excellence. Il sera mis en œuvre sur base d'une procédure de type "pôles de compétitivité" adaptée pour l'occasion. Les projets éligibles seront des projets de type partenariat d'innovation (R&D) et viseront à amener la majorité des technologies identifiées à l'échelle du démonstrateur/pilote (pré-)industriel.

Les projets de recherche seront centrés sur la circularité (réutilisation, upscaling et recyclage) des métaux, batteries et minéraux, en ce compris les batteries de véhicules électriques et hybrides et les matériaux issus du démantèlement d'avions hors d'usage.

Suite à l'appel à projets lancé en 2021, 11 projets rassemblant des équipes de recherche et des industriels ont été sélectionnés par un jury et validés par le gouvernement Wallon fin mars 2022.

La première phase des projets a débuté. Des comités de pilotage sont organisés semestriellement et les résultats obtenus y sont présentés et discutés. En 2022, les équipes des différents projets ont mis en place les premières actions qui leur permettront de faire rapidement les choix technologiques permettant de sélectionner les meilleures pistes technologiques afin de concevoir les premiers pilotes dans la seconde phase des projets.

163 - Développer et renforcer l'économie collaborative et de la fonctionnalité, les filières d'écoconception, d'écodesign, d'éco-innovation ainsi que celles de la collecte/tri sélectifs des flux de matières, en commençant par les chaînes de valeur prioritaire

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW ARNE	Céline TELLIER	13.240.000 €

Ce projet est lié au projet 162 décrit ci-dessus. En effet, il a été initié dans le même environnement de post-crise sanitaire qui a provoqué une récession économique inédite pour notre pays. Il fait également partie des initiatives dans le cadre du déploiement de l'économie circulaire en Wallonie. La Région wallonne a donc lancé en décembre 2021 un appel à projets qui vise à soutenir les pratiques innovantes et la transition vers de nouveaux modes de gouvernance, de business modèles et de prévention et de gestion opérationnelle des déchets.

L'objectif poursuivi est de relancer l'économie et de diminuer durablement l'impact environnemental des activités, la production des déchets évitables, non réemployables, non recyclables et non recyclés, ainsi que la dépendance externe de la Wallonie en énergie et matières premières.

Ce projet contribue ainsi à l'atteinte des objectifs de gestion des déchets définis dans la Déclaration de politique régionale, à savoir :

- Renforcer la coordination et les synergies entre les opérateurs de déchets ;



- Renforcer les priorités de l'échelle de Lansinken matière de gestion des déchets-ressources ;
- Renforcer la prévention des déchets tant pour les particuliers que pour les administrations, les pouvoirs locaux et les entreprises ;
- Renforcer la collecte et le tri des déchets d'entreprises ;
- Développer les filières de réemploi, préparation au réemploi et de recyclage ;
- Atteindre à l'horizon 2027 une diminution de l'incinération des déchets de minimum 50% par rapport au niveau de 2019 ;

Concrètement, un appel à projets lancé en décembre 2021 a permis de sélectionner 68 projets en juillet 2022.

L'accompagnement des porteurs des projets subventionnés démarrera en 2023. Des comités de pilotage sont également organisés semestriellement. Enfin, 5 projets devraient être entièrement réalisés pour la fin de l'année 2023 et 26 projets pour la fin de l'année 2024.

164 - Créer une filière de démantèlement d'avions

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SOWAER	Adrien DOLIMONT	28.900.000 €

Ce projet s'inscrit dans le développement de l'écosystème aéronautique belge, impliquant les aéroports régionaux, la SOWAER, des partenaires industriels, des acteurs publics et institutionnels (notamment les universités), des centres de recherche et des pôles de compétitivité, et contribue au maintien et au développement de compétences industrielles en Europe dans des secteurs stratégiques.

Le projet vise à développer des activités de démantèlement d'avions et à assurer la formation en vue de favoriser la réinsertion et la réorientation professionnelle dans des zones en reconversion. L'objectif est également de se placer au plus proche de la chaîne de création de valeur au sein des aéroports afin de bénéficier des différentes expertises et ressources.

De manière plus précise, le projet consiste à :

- Créer une filière de recyclage des avions en capitalisant sur l'expertise complémentaire des partenaires locaux, pour permettre le recyclage jusqu'à 90% du poids des avions en fin de vie en réduisant les déchets. Ce processus de recyclage permet le phase-out durable des avions les plus polluants. Précisons également que les textiles d'équipements électriques et électroniques, les machines hydrauliques et les systèmes électroniques rentrent dans les flux de déchets traités. Ces opérations de démantèlement et de recyclage nécessitent la construction d'un hangar qui doit pouvoir accueillir au moins deux avions, l'acquisition d'un terrain jouxtant la zone aéroportuaire et la construction d'une bretelle d'accès au taxiway. La construction du hangar s'insérera dans la philosophie QZEN ;
- Développer une offre de formation (On-Job-training) sur le terrain pour les écoles aéronautiques (centres d'excellence), ayant pour objectif de former aux nouveaux processus issus du recyclage et du démantèlement et de faire face au manque de personnel technique en Belgique et donc de soutenir la reconversion industrielle et professionnelle en offrant de nouvelles opportunités d'emploi.



- Contribuer à la cohésion territoriale et sociale puisque le projet renforcera les offres de formation existantes et sera créateur d'emplois directs et indirects ;
- Créer un effet de volume facilitant les investissements nécessaires pour accompagner la transition écologique entamée dans ce secteur stratégique de l'aviation. Cette filière devrait en effet permettre à d'autres initiatives économiques de se développer dans la région, telles que des entreprises de fabrication d'équipements sur base des matériaux recyclés issus du démantèlement d'avions et de permettre la reconversion industrielle et professionnelle.

Un appel à projets a été lancé en janvier 2022 pour lequel 2 candidatures ont été reçues. En avril de la même année, l'un des deux candidats informait la SOWAER de sa décision de retirer sa candidature. En juillet 2022, le Gouvernement wallon a désigné le porteur de projet (consortium SABENA – SABCA – COMET). La prochaine étape du projet est l'acquisition du terrain pour le hangar et la finalisation du contrat entre la Sowaer et le consortium.

198 - Subventionner 30 infrastructures à petite échelle et 4 filières émergentes pour soutenir la production, le stockage, le transport, la micro-transformation (découpe, mise en conserve...), la distribution, valorisation des sous-produits et la commercialisation locale des produits de ces quatre filières

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW SG	Céline TELLIER	15.000.000 €

Ce projet est intimement lié au projet 200, en effet ces deux projets visent à répondre aux défis liés à la transition verte pour le secteur alimentaire en développant un système agroalimentaire qui repose notamment sur deux principes souvent complémentaires : le circuit court et la relocalisation alimentaire.

Quatre filières alimentaires (fruits, légumes, céréales et protéines) ont été identifiées, sur la base des plans de développement stratégique des filières agricoles wallonnes, comme étant encore très vulnérables ou en devenir. Ce projet de relocalisation alimentaire vise le soutien au développement de nouvelles filières basées sur le principe des circuits courts et/ou de la relocalisation alimentaire et le développement d'outils manquants (de « maillons ») au sein des filières existantes.

Une trentaine d'infrastructures à petite échelle seront subventionnées suite à un appel à projets pour soutenir la production, le stockage, le transport, la micro-transformation (découpe, mise en conserve...), la distribution, la valorisation des sous-produits et la commercialisation locale des produits de ces quatre filières. **19 premiers projets ont été présélectionnés en décembre 2022 dans le but de combler les maillons de ces filières et les déployer sur l'ensemble du territoire wallon.** Par ailleurs, au minimum 4 projets permettant de soutenir la structuration des filières émergentes seront également soutenus. **11 projets ont été présélectionnés en décembre 2022 à cette fin.**

Les projets ont été présélectionnés par le Gouvernement wallon sur base de la proposition d'un jury d'experts, en tenant compte de leur complémentarité et de leur répartition régionale et s'appuient sur des études prospectives de développement de filières.

La sélection finale des projets est prévue pour le premier trimestre 2023 avec subventionnement des projets sélectionnés.



199 - Construire 3 hubs logistiques équipés et dédiés aux activités de grossiste (hall de stockage, assemblage, préparation de commande et livraison), de transformation alimentaire de produits primaires (fruit, légume, viande, fromagerie...) et d'incubateur de coopératives

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SOWALFIN	Christie MORREALE	16.490.000 €

La pandémie a démontré l'importance de rendre nos sociétés plus résilientes dans de nombreux domaines, notamment dans le secteur alimentaire.

Au niveau de la Wallonie, les initiatives locales de mise à disposition de produits ont du sens au niveau des citoyens, mais ne permettent pas nécessairement d'offrir une diversité de produits pour une grande masse de consommateurs. Effectivement, le constat actuel démontre d'une part une insuffisance liée à l'approvisionnement structuré en produits durables et équilibrés et d'autre part un manque d'outils logistiques de pointe. La situation se caractérise également par un potentiel inexploité au niveau de la demande (collectivités dont les écoles, les hôpitaux et l'Horeca) et de la frilosité due notamment aux aléas de l'offre.

C'est pourquoi ce projet a pour ambition d'encourager l'investissement public dans la création d'infrastructures de pointe en Wallonie pour :

- Créer de l'emploi local grâce au changement d'échelle des entreprises d'économie sociale actives dans les circuits courts alimentaires (coopératives) ;
- Professionnaliser les acteurs économiques actifs dans les circuits courts grâce à l'accompagnement d'experts et de conseillers ;
- Réduire le nombre d'intermédiaires durant tout le processus logistique allant de la production, de l'approvisionnement à la distribution et commercialisation. Par conséquent, contribuer à la réduction de l'impact du transport de produit alimentaire (proximité géographique) ;
- Améliorer la structuration de l'offre alimentaire et des services aux consommateurs grâce à des points de vente de proximité en zone urbaine approvisionnés par les hubs logistiques ;
- Contribuer à l'amélioration de la santé alimentaire et du bien-être des citoyens en facilitant l'accès à des produits équilibrés et durables grâce aux hubs logistiques ;
- Approvisionner les cuisines de collectivité notamment en milieu hospitalier grâce aux hubs logistiques.

Ce projet répond ainsi à la nécessité d'investir dans la transition environnementale via les entreprises d'économie sociale actives dans le secteur alimentaire. L'investissement public aura un effet multiplicateur direct et indirect auprès des acteurs économiques des circuits courts tant en termes d'activité économique que d'emploi au niveau local.



Une consultance a été lancée le 6 septembre 2021 par la Direction de l'Économie sociale du SPW EER, à la demande du Cabinet de la Ministre Morreale pour réaliser une étude technique, économique et juridique des hubs logistiques destinés à optimiser les flux alimentaires en circuit court au niveau de trois provinces wallonnes.

Dans la foulée de cette étude, les implantations et les programmations des trois hubs (dans les provinces de liège, du Hainaut et de Namur) ont été validées par arrêté du Gouvernement wallon en juillet 2022.

Enfin, les différents organes de gouvernance (comités de pilotage, comité opérationnel et comités projet) se sont mis en place. Une première identification des besoins a eu lieu avec l'ensemble des partenaires en matière d'expertise en écoconstruction, aide technique et IT.

290 - Digitalisation du secteur public wallon

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW Digital	Valérie DE BUE	10.300.000 €

En termes de digitalisation du secteur public wallon, le premier constat est que les services offerts en ligne par les Administrations sont parcellaires, morcelés et peu en phase avec les besoins et les attentes des utilisateurs. De plus, les applications utilisées sont trop nombreuses, complexes et vieillissantes.

À ce constat s'ajoute celui de l'upskilling IT du personnel. En effet, trop peu d'agents et d'élu.e.s sont formés aux nouvelles technologies et surtout aucun plan de formation n'est mis en place. Le projet vise à faire un bond quantitatif et qualitatif dans la transformation digitale du secteur public wallon dans son ensemble, en investissant massivement dans la refonte de l'architecture et des solutions IT en place, et ce sur la base d'une vision cible et d'une stratégie commune et transversale.

Concrètement les premières actions du projet concernent le principal portail usager wallon, « Mon Espace ». En 2016, le Service Public de Wallonie a créé la plateforme Mon Espace afin de permettre aux citoyens, aux entreprises et au secteur non marchand de mener leurs démarches administratives en ligne, de manière dématérialisée.

Aujourd'hui, nous constatons que l'utilisation de la plateforme Mon Espace a fortement progressé, à l'aune notamment des effets de la crise sanitaire. A titre d'illustration, plus de 130.000 dossiers ont été soumis via la plateforme en 2021. Le développement de la plateforme a dès lors pris un caractère prioritaire. Une feuille de route relative à son développement a dès lors été adoptée par le Gouvernement en juin 2022.

L'ambition consiste à faire du guichet Mon Espace une plateforme de services digitaux comparable aux meilleurs exemples européens, tels que la Finlande, à l'horizon 2025. Ceci permettra de mieux servir les citoyens et entreprises de Wallonie, tout en accélérant la simplification et la digitalisation de l'Administration. À terme, la plateforme intégrera non seulement les services de la Wallonie, mais aussi d'autres services de manière à constituer la plateforme digitale de référence en Wallonie pour les citoyens et les entreprises, qui sera rebaptisée pour l'occasion ma.wallonie.



Au-delà de la plateforme Mon Espace, la stratégie de transformation digitale a pour ambition de simplifier l'architecture applicative et de la structurer autour de ses missions principales, notamment par la mise en œuvre de plateformes applicatives transversales

Enfin, la réussite de cette transformation digitale nécessite que les agents des services publics soient des acteurs du numérique pour l'Administration et donc pour ses usagers. Pour ce faire, il est indispensable que les agents, disposent des compétences numériques adaptées suivant la constante évolution des métiers.

292 (PROGRAMME) - DEPLOYER LA PLATEFORME ET ACCELERER LA DEMATERIALISATION : « PERMIS D'ENVIRONNEMENT –PERMIS D'URBANISME »

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW Digital	Céline TELLIER Valérie DE BUE Willy BORSUS	8.600.000 €

Le présent projet vise la mise en œuvre d'une plateforme destinée à permettre la communication dématérialisée avec les citoyens concernant leurs demandes de permis d'environnement (PE) et/ou de permis d'urbanisme (PU). Elle permettra d'orienter au mieux les utilisateurs dans le choix des permis disponibles et permettra une uniformisation de l'expérience usager entre les différents systèmes.

Est particulièrement visée par ce projet la mise en œuvre d'une gouvernance commune, car si les projets « permis d'environnement et permis d'urbanisme » sont indépendants l'un de l'autre, une articulation importante et fluide entre les différentes entités du SPW impliquées (ARNE, TLPE et Digital) est nécessaire.

Cette plateforme sera gérée de manière centralisée par des centres de services au sein du SPW Digital. Une gouvernance commune impliquant les métiers concernés sera mise en place. Actuellement, les backoffices de gestion de permis d'environnement (Twice) et d'urbanisme (GesPer) permettent aux agents du SPW d'instruire efficacement les dossiers. L'intégration de ces outils avec les systèmes de dématérialisation des permis d'urbanisme et d'environnement (demandes en ligne, gestion dématérialisée des remises d'avis via l'outil NOTICE) avance en parallèle et n'est pas au même point de maturité. **La mise en production progressive des développements en cours est prévue dans le courant de l'année 2023.**

301 - Soutenir la transition numérique des pouvoirs locaux

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW IAS	Christophe COLLIGNON	1.652.893 €

Le point de départ de ce projet est identique à celui exposé pour le projet 290, et repose sur le constat d'une offre de services en ligne parcellaire, morcelée et pas toujours en phase avec les besoins des utilisateurs. De plus, les applications utilisées ainsi que l'infrastructure informatique sont parfois vieillissantes. La connectivité du territoire n'est pas assurée et certains citoyens ne bénéficient pas d'un accès facilité aux services administratifs.



L'interopérabilité des outils n'est pas assurée au sein d'une même entité ni entre entités et d'autres niveaux de pouvoirs. Le projet vise à faire un bond, quantitatif et qualitatif, dans la transformation digitale du secteur public wallon dans son ensemble, en investissant massivement dans la refonte de l'architecture et des solutions IT en place.

Les moyens investis doivent répondre à une stratégie globale visant la transformation digitale des Pouvoirs locaux au bénéfice des citoyen.ne.s et des élu.e.s.

Cette stratégie de soutien des Pouvoirs locaux se décline en 5 objectifs à atteindre d'ici 2026 :

- Améliorer l'état de l'infrastructure informatique locale ;
- Investir dans la connectivité du territoire ;
- Former les agents et les élus ;
- Développer des solutions digitales sur le territoire en vue d'améliorer la qualité de vie et les services aux citoyen.ne.s et entreprises ;
- Accroître l'interopérabilité et la mutualisation.

Dans le cadre de cette stratégie, différents moyens ont été investis au profit de la digitalisation des Pouvoirs locaux à travers le lancement de deux appels à projets et une subvention :

- **Appel à projets « Territoires intelligents » qui s'est clôturé en 2021 ;**
- **Subvention spécifique à la digitalisation pour financer essentiellement de l'infrastructure informatique nécessaire à l'organisation dans le cadre de la crise Covid-19 pour l'année 2021 ;**
- **Appel à projets réalisé dans le cadre de l'accord Tax on pylons 2 signé avec les opérateurs de télécommunications pour l'année 2022.**

Cette stratégie devait s'appuyer sur une consultation des Pouvoirs locaux au travers d'un baromètre et de rencontres des Communes de moins de 12.000 habitants qui représentent 170 Communes et 70% du territoire wallon.

Concrètement, la phase 1 de l'opération s'est terminée en 2022, elle a permis de rencontrer quelque 300 élus et agents locaux.

L'année 2023 doit permettre aux Pouvoirs locaux de mettre en œuvre les projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets relatif à l'accord Tax on pylons 2 passé avec les opérateurs de téléphonie mobile.

ÉTAT D'AVANCEMENT PAR PROJET – REFORMES

R-2.03 - Introduction de la 5G - Plan national

Entité gestionnaire	Ministre porteur
Cabinet BORSUS	Willy BORSUS



Ce projet fait partie du Plan national pour le haut débit fixe et mobile. Ce plan permettra d'atteindre les objectifs européens en matière de connectivité d'ici 2025, à savoir atteindre une situation où :

- Chaque ménage aura accès à une connexion Internet de 100 Mb/s d'ici 2025, avec la possibilité de faire évoluer ces réseaux pour atteindre des vitesses bien supérieures ;
- Tous les grands moteurs socio-économiques - tels que les écoles, les universités, les centres de recherche, les nœuds de transport, les hôpitaux, les services publics et les entreprises qui dépendent des technologies numériques - devront avoir accès à une connectivité gigabit ;
- Une couverture 5G ininterrompue devrait être disponible dans toutes les zones urbaines et sur tous les grands axes de transport terrestre.

Une des contributions nécessaires de la Région wallonne dans ce plan était d'étudier - et si nécessaire réviser - les normes régionales de rayonnement afin de permettre un déploiement efficace du spectre 5G pour un usage tant privé qu'industriel.

Dans ce cadre, en février 2021, un groupe d'experts multidisciplinaire 5G (GE5G) remettait au Gouvernement Wallon son rapport et ses recommandations relatifs aux futurs déploiements de la 5G en Wallonie. Sur cette base, le 14 juillet 2021, le Gouvernement Wallon a adopté une note visant à avancer sur les premières étapes du déploiement de la 5G et reprenant des balises et des mesures d'accompagnement inspirées des recommandations de ce premier groupe d'experts. Notamment, d'une part des campagnes de mesures prévues dans le cadre des déploiements de la 5G et, d'autre part, la signature d'une charte entre la Région et les opérateurs de télécommunications.

En sa séance du 14 octobre 2021, le Gouvernement a désigné les membres d'un deuxième groupe d'experts chargé de remettre des recommandations concernant plus spécifiquement la révision des normes d'émissions des ondes. Sur la base des éléments repris dans le rapport final déposé par ce groupe d'experts et dans le respect du principe de précaution, il a été proposé d'adapter le décret du 3 avril 2009 relatif à la protection contre les éventuels effets nocifs et nuisances provoqués par les rayonnements non ionisants générés par des antennes émettrices stationnaires en :

- **Interdisant les antennes émettrices stationnaires des réseaux mobiles publics générant un rayonnement électromagnétique dans la gamme des fréquences comprises entre 20 GHz et 300 GHz ;**
- **Modifiant la norme de 3V/m par antenne en une norme de 9,2 V/m par opérateur ;**
- **Introduisant une norme cumulée multi-opérateurs de 18,4 V/m.**

Ce décret adapté, ouvrant la voie au déploiement sous conditions de la 5G en Wallonie, a été adopté par le Parlement le 7 décembre 2022. Les opérateurs de téléphonie mobile ont dès lors tout en main pour mettre en œuvre le déploiement de la 5G.



R-5.05 - Réforme accompagnement demandeurs emploi

Entité gestionnaire	Ministre porteur
Cabinet Morreale	Christie MORREALE

Cette réforme, **adoptée le 7 décembre 2021 (publication Moniteur Belge)**, vise à améliorer l'efficacité de l'activation des chercheurs d'emploi en Wallonie en adaptant, le Décret relatif à l'accompagnement orienté coaching et solutions des chercheurs d'emploi. Le nouveau dispositif vise à accompagner tous les chercheurs d'emploi, à exploiter toutes les informations disponibles, à vérifier les compétences dès l'inscription et à optimiser les collaborations entre le Forem et les partenaires d'accompagnement. La réforme tire parti d'outils digitaux performants permettant de gérer les parcours à distance et/ou en vis-à-vis pour les chercheurs d'emploi plus autonomes, tout en renforçant le soutien en vis-à-vis pour ceux qui en ont le plus besoin.

La réforme sera progressivement mise en œuvre pour l'être totalement d'ici décembre 2023. Depuis son adoption, les changements significatifs suivants ont déjà été mis en œuvre :

- **Depuis le 1er juillet 2022, les équipes du Forem en charge de l'accompagnement sont réorganisées selon les nouvelles modalités d'accompagnement :**
 - **Une équipe de e-conseillers s'occupe, à distance, des chercheurs d'emploi considérés comme proche du marché du travail ;**
 - **Les équipes en charge de l'accompagnement présentiel des chercheurs d'emploi plus éloignés du marché du travail ont été scindés entre :**
 - **Les équipes de conseillers sectoriels, spécialisés sur un secteur d'activité et en charge des demandeurs d'emploi positionnés sur des métiers relevant du secteur d'activité concerné.**
 - **Les équipes de conseillers spécialisés en accompagnement socio-professionnelle qui prennent en charge les chercheurs d'emploi confrontés à des difficultés qui dépassent les obstacles d'ordre strictement professionnel ;**
- **Les nouvelles modalités d'accompagnement, qui prévoient une mobilisation plus soutenue des demandeurs d'emploi (notamment avec des entretiens plus réguliers et une objectivation des compétences dans les plus brefs délais suivant l'inscription) s'appliquent à tout chercheur d'emploi nouvellement inscrit au Forem à partir du 1^{er} juillet 2022. Concernant les chercheurs d'emploi qui étaient déjà inscrits au Forem au 30 juin 2022, ceux-ci basculent progressivement vers les nouvelles modalités d'accompagnement entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023. Actuellement, 125 920 demandeurs d'emploi (soit un peu moins de 2/3) ont basculé dans les nouvelles modalités d'accompagnement ;**
- **En vue de la mise en œuvre de la réforme, de nouveaux outils ont été développés par le Forem et sont désormais en production, tant au bénéfice des agents du Forem qu'au bénéfice des demandeurs d'emploi :**



- **Au niveau des outils interne au Forem, on peut notamment citer :**
 - **L’outil d’évaluation visant à déterminer, au moment de l’inscription, les probabilités d’insertion à court, moyen et long terme du chercheur d’emploi et qui détermine la modalité d’accompagnement à laquelle le chercheur d’emploi est affecté lors de son inscription ;**
 - **Le nouvel outil de gestion du parcours des chercheurs d’emploi, utilisé par les conseillers du Forem en charge de l’accompagnement et qui permet de suivre le parcours du chercheur d’emploi ;**
- **Au niveau des outils à destination des chercheurs d’emploi, on peut notamment citer :**
 - **La mise à disposition de test de compétences permettant d’objectiver les compétences du chercheur d’emploi en confrontant ses compétences déclarées aux compétences et qualifications nécessaires ou attendues pour les métiers sur lesquels le chercheur d’emploi est positionné ;**
 - **Le nouvel outil de matching (correspondance) entre offre et demande d’emploi qui permet au chercheur d’emploi de recevoir automatiquement les offres d’emploi répondant à son profil, accompagné d’un rapport de correspondance entre l’offre d’emploi et le profil du chercheur d’emploi. Depuis la mi-janvier 2023, le chercheur d’emploi a également la possibilité de postuler en ligne.**

En 2023, la mise en œuvre de la réforme s’achèvera d’une part avec les derniers basculements de chercheurs d’emploi déjà inscrits au Forem au 30 juin 2022 vers les nouvelles modalités d’accompagnement. Et d’autres part avec la signature de l’ensemble des conventions qui unissent le Forem à chaque partenaire du dispositif de collaboration. Ces conventions devront toutes être conclues au plus tard pour le 31 décembre 2023.

R-6.03 - Revue des dépenses – Budget Base Zéro PNRR

Entité gestionnaire	Ministre porteur
Cabinet Dolimont	Adrien DOLIMONT

La genèse de ce projet est d’une part le constat que les dépenses de la Région wallonne ont augmenté significativement plus rapidement que les recettes sur la période 2015-2020, et que d’autre part le Gouvernement wallon prévoit de mener un programme d’investissement ambitieux, qui nécessite des moyens visant à relancer la Wallonie. Besoin de relance qui a été exacerbé par la crise Covid 19. Il a dès lors été décidé de mener un exercice de budget dit « base zéro » (BBZ) afin de dégager des marges budgétaires et réduire cet écart entre les dépenses et les recettes. Cet exercice comprend 3 axes :

- Une revue complète des recettes maîtrisées par la Région Wallonne afin de les optimiser au regard des critères de cohérence, d’efficacité et d’efficacités ;
- Une revue des dépenses de fonctionnement au travers de la méthodologie du BBZ à la maille des activités, c’est-à-dire, une revue des activités de fonctionnement de l’ensemble des acteurs wallons ;
- Une revue des dépenses d’intervention (environ 500 dispositifs existants) au travers de la méthodologie « Spending Review ».



Commencé fin 2019, ce projet, après la réalisation d'un pilote, s'est déroulé en 4 vagues qui se sont achevées début mars 2022. Suite à l'exercice global BBZ qui a consisté à analyser l'ensemble des dépenses et des recettes de la Région wallonne, il s'est avéré nécessaire, dans le cadre de la soutenabilité des finances publiques, d'inscrire le spending review (revue des dépenses) dans la durée. Pour ce faire, la Région wallonne a pu bénéficier de l'assistance technique de la Commission européenne via l'accompagnement de l'OCDE pour obtenir des recommandations de mise en œuvre efficace de ce spending review. Sur la base de ces recommandations, en sa séance du 15 décembre 2022, le Gouvernement wallon a opté pour une procédure sélective sur base annuelle. Cela signifie qu'un nombre limité de sujets (3 à 5) seront analysés lors de chaque exercice budgétaire annuel.

Au-delà de l'aspect pérenne de l'exercice, la gouvernance mise en place par la décision de fin la mi-décembre distingue clairement le rôle des acteurs politiques et le rôle technique des administrations, chacun intervenant à des moments distincts du processus. Le travail d'analyse technique sera réalisé par les administrations, avec le support de l'entité de coordination chargée de la gestion globale du processus de revue des dépenses. Dans le cadre de l'analyse des groupes de travail qui intervient après la sélection des sujets, lors de la phase de réalisation du processus, une règle innovante sera d'application. Il s'agit de la règle de « non-veto » qui consiste à reprendre l'ensemble des options formulées par les membres des groupes de travail (pour autant que celles-ci s'inscrivent dans les objectifs repris dans les cahiers des charges) et de n'en rejeter aucune, à charge pour le Gouvernement ensuite de décider quelle(s) option(s) retenir

Suite à la décision du Gouvernement du 15 décembre 2022, l'année 2023 sera dédiée à :

- 1. La détermination du cadre, à savoir l'élaboration du manuel de revue des dépenses (vademecum) et la désignation des membres du Comité de pilotage ;**
- 2. Le lancement du premier exercice de revue des dépenses A noter que les résultats de ce premier exercice de revue des dépenses intégré dans le processus budgétaire, ne seront disponibles qu'en septembre 2024 en vue du budget initial 2025.**
- 3. L'intégration du principe de spending review dans le décret WBFIn.**

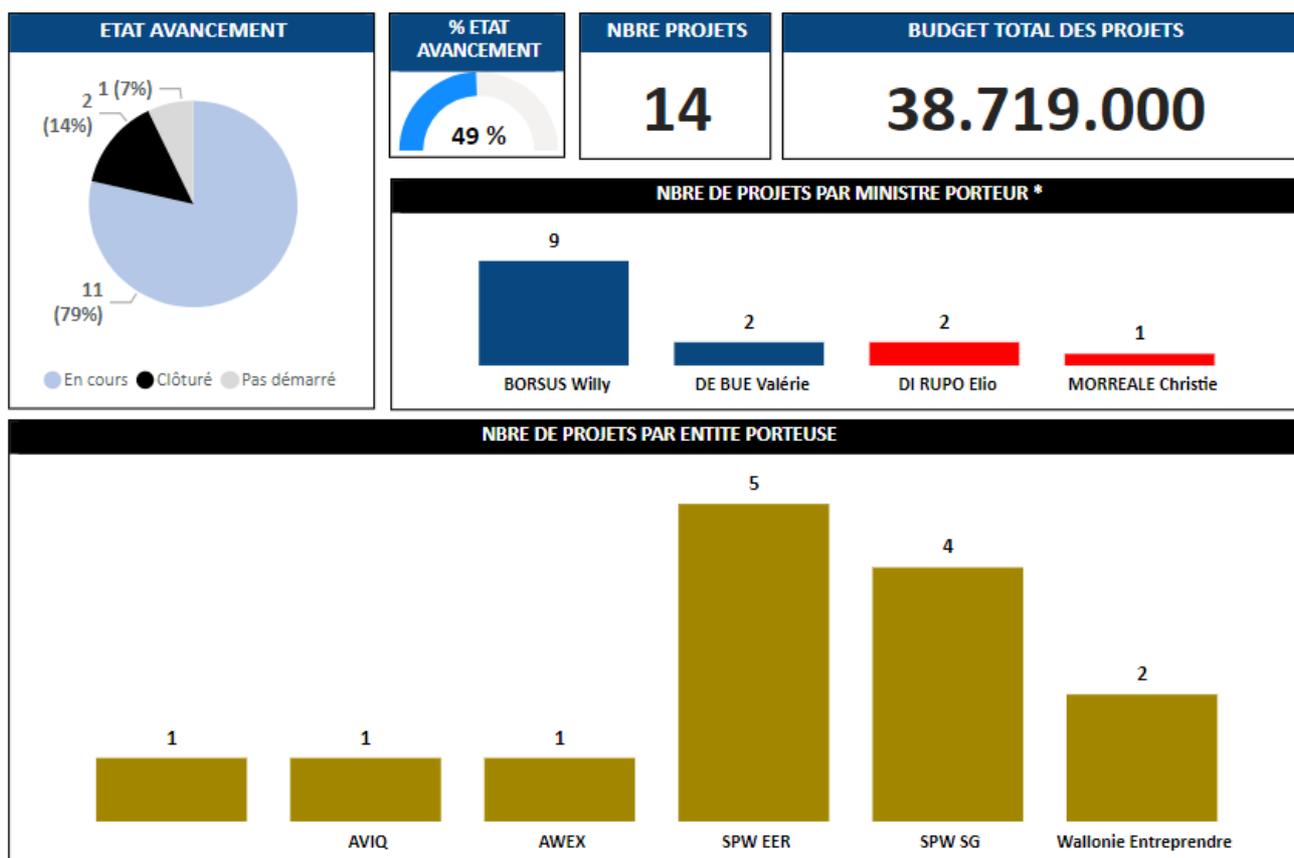
PREREQUIS

INTRODUCTION

La mise en œuvre des projets prérequis est considérée comme une condition nécessaire et indispensable au déploiement de l'ensemble des projets.

VUE MACRO

Les **11 mesures** (correspondant à **14 projets**) relevant des prérequis disposent d'un budget de **38 millions d'euros**. La majorité de ces projets sont portés par le **Ministre Willy Borsus** (9) et mis en œuvre par le **SPW EER** (5), suivi du SPW SG (4). **79%** des projets sont en cours et présentent un taux d'avancement moyen de **49%**.



Le budget de ces projet prérequis (38.719 milliers €) est essentiellement consacré au développement d'un outil digital de gestion intégrée "W.all.in.health" (14.000.000 € - 36 %), au renforcement des capacités digitales du SPW (5.000.000 € - 13 %), à la mise en œuvre de la refonte des mécanismes d'aides à la recherche, la réforme des aides à l'investissement ainsi que la réforme du soutien à l'internationalisation (4.290.000 € - 11%), à la mise en place de la gouvernance PRW (4.000.000 € - 10,5%) et la mise en œuvre d'un parcours pour les entreprises à haut potentiel de croissance (4.000.000 € - 10,5%).

Le reste du budget (7.429.000 - 19%) se répartit entre 5 autres mesures-phares :

- Développer l'orientation usager et renforcer l'optimisation des dispositifs au sein de l'Administration (3.000.000 €) ;
- Mettre en place un Passeport Entreprise au sein de l'administration wallonne (1.194.000 €) ;

- Structurer, optimiser ou coordonner l'offre de service des centres de recherche agréés (1.235.000 €) ;
- Réformer l'écosystème de support/accompagnement des entreprises (1.000.000 €) ;
- Mettre en force la réforme des outils économiques et financiers wallons (1.000.000 €).

ÉTAT D'AVANCEMENT PAR PROJET

305 (PROGRAMME) - METTRE EN PLACE LA GOUVERNANCE DU PRW (PILOTAGE, COMMUNICATION, EVALUATION)

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW SG	Elio DI RUPO	4.000.000 €

Le suivi du Plan de Relance nécessite une gouvernance forte et structurée. A cette fin, une méthodologie de suivi a été adoptée par le Gouvernement le 14 juillet 2021 et prévoit 2 volets :

- Un volet relatif au suivi du Plan attribué à la Cellule des Stratégies transversales (CST)
- Un volet relatif à l'évaluation du Plan attribué à l'IWEPS.

En ce sens, le programme 305 qui porte sur la mise en place de la gouvernance du Plan de Relance de la Wallonie (PRW) comprend 2 projets :

- 305a – Piloter le PRW et en assurer la communication
- 305b – Evaluation ex-post et ex-ante du PRW

305a - Piloter le PRW et en assurer la communication

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW SG	Elio DI RUPO	Cf. programme

La méthodologie de suivi du Plan de Relance prévoyait initialement un reporting trimestriel impliquant les administrations (SPW et Unités d'Administration publique), les cabinets ministériels et la Cellule des Stratégies transversales (CST), chargée de la coordination et du suivi du Plan de Relance.

Suite à l'accord entre le Gouvernement et les partenaires sociaux et environnementaux conclu le 28 mars 2022, cette méthodologie a été modifiée. En effet, l'accord a engendré un suivi (trimestriel) approfondi recentré sur 42 projets ou portefeuilles de projets prioritaires. Ces derniers sont depuis lors coconstruits avec les partenaires sociaux et environnementaux, lesquels participant également au reporting desdits projets ou portefeuilles de projets.

P4 est l'outil de gestion de plan, programme, projet et portefeuille propre au SPW. Dans le cadre du Plan de Relance, son utilisation a été étendue aux UAP afin de permettre une centralisation des données et d'assurer un reporting rigoureux. L'objectif étant de faciliter le pilotage du Plan par le Gouvernement, la CST utilise,

depuis la fin de l'année 2022, l'outil Power BI : celui-ci permet, à partir d'un export des données issues de P4, de les visualiser de manière dynamique.

En ce qui concerne les projets du PNRR inscrits dans le Plan de Relance, ceux-ci font l'objet d'un suivi spécifique en raison des règles imposées par l'UE. Le respect de ces règles est un enjeu important : celui-ci permet la libération des financements Européens qui se base uniquement sur l'atteinte des objectifs prédéfinis. À cet effet, la CST assure le suivi et le contrôle opérationnel ex post des projets, tandis que le Département de la Coordination des Programmes FEDER en assure le contrôle financier et la Cellule Audit de l'Inspection des finances (CAIF) en assure les audits.

Concernant la communication du Plan de Relance, une campagne de communication interne (vers les administrations) a été lancée le 3 février lors d'une rencontre entre le Ministre-Président et l'ensemble des parties prenantes impliquées dans le Plan de Relance. Une campagne de communication externe démarrera dans les prochains mois.

305b - Evaluation ex-post et ex-ante du PRW

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
IWEPS	Elio DI RUPO	Cf. programme

Le projet consiste à effectuer des évaluations (*ex-ante* et *ex-post*) ainsi que des diagnostics (sociaux, environnementaux et économiques) du Plan de Relance de la Wallonie :

- Une évaluation *ex-ante* macro-économique,
- Un diagnostic sur l'indice de situation sociale,
- Un diagnostic économique,
- Un diagnostic environnemental,
- Une évaluation *ex-ante* sur base des 17 objectifs de développement durable,
- Une évaluation *ex-post*.

Durant l'année 2022, les évaluations *ex-ante* et les diagnostics ont été réalisés. Pour plus de détails, on renvoie le lecteur au chapitre du présent rapport portant sur l'évaluation.

145 – Mettre en œuvre un parcours pour les entreprises à haut potentiel de croissance

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
WALLONIE ENTREPRENDRE	Willy BORSUS	4.000.000 €

Ce projet vise à mettre en œuvre un parcours pour les entreprises à haut potentiel de croissance (scale-up) ainsi qu'à faire émerger davantage d'entreprises d'une certaine taille en Wallonie.

Le projet tient compte de l'ensemble des freins/défis à la croissance, sur base d'une analyse spécifique de chaque entreprise. Concrètement, il s'agit donc de proposer un dispositif spécifique pour les scale-up qui sera

complémentaire à l'offre existante en Région wallonne (service d'accompagnement proposé par des chargés de relation et experts privés, programme d'accélérateur de croissance, dispositif de mentorat, etc.).

Cet accompagnement sur mesure propose des produits à la carte en fonction des cibles identifiées. L'objectif est d'aider les entreprises :

- À structurer leur stratégie ;
- À lever les éventuelles barrières à la croissance au travers de l'identification des besoins de l'entreprise ;
- À l'élaboration et au suivi d'un plan d'actions avec des objectifs tangibles de création de valeur.

Un projet pilote qui consistait en l'accompagnement de 6 entreprises dans leur croissance s'est déroulé en 2022. L'exercice a permis de confirmer l'intérêt d'accompagner de telles entreprises dans un programme de type *scaling-up*. Les conclusions du projet pilote ont permis de lancer, à la fin de l'année 2022, un nouveau dispositif d'accompagnement : celui-ci concerne un portefeuille non-exhaustif d'une nonantaine d'entreprises. Un travail de prospection est actuellement mené par les différents opérateurs auprès de ces entreprises, ce qui permettra d'identifier et d'accompagner *effectivement* une vingtaine d'entreprises à haut potentiel de croissance en 2023.

146 – Mettre en œuvre une procédure Fast-Track pour les projets d'entreprises

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW EER	Willy BORSUS	0 €

Le projet de mise en œuvre d'une procédure Fast-Track pour les projets d'entreprises vise à faciliter, coordonner, accélérer et simplifier les démarches administratives de ces dernières. L'objectif est de permettre de capter les projets d'entreprises et ainsi densifier plus rapidement le tissu économique wallon dans une approche orientée entreprise. Concrètement, l'objectif sera d'identifier au sein de l'Administration un point de contact unique (SPOC) pour les entreprises afin de faciliter leurs démarches administratives.

155 – (PROGRAMME) Mettre en œuvre la refonte des mécanismes d'aides à la recherche, la réforme des aides à l'investissement ainsi que la réforme du soutien à l'internationalisation

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
AWEX	Willy BORSUS	4.290.000 €

Ce programme comprend la mise en œuvre de 3 projets, à savoir :

- Mettre en œuvre la refonte des mécanismes d'aides à la recherche (projet 155 a),
- Mettre en œuvre la réforme des aides à l'investissement (projet 155 b),
- Mettre en œuvre la réforme du soutien à l'internationalisation (projet 155 c).

On trouvera ci-dessous une présentation de l'état d'avancement de chacun de ces 3 projets.

155a – Mettre en œuvre la refonte des mécanismes d'aides à la recherche

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW EER	Willy BORSUS	Cf. programme

Ce projet vise à mettre en œuvre la refonte des mécanismes d'aide à la recherche. Il ressortait en effet de différentes études concernant les aides à la Recherche que les bénéficiaires étaient globalement satisfaits des mécanismes de financement, mais souhaitaient principalement pouvoir en améliorer les processus, les délais de traitement et la lisibilité.

La réforme mise en place vise donc à optimiser l'impact des aides à la Recherche octroyées par la Région wallonne, en répondant à ces faiblesses identifiées. Elle comporte deux volets :

- Au niveau des aides régionales, l'objectif du travail était de rationaliser le nombre d'aides (suppression d'éventuels chevauchements entre types d'aides), améliorer la visibilité des différents mécanismes et optimiser les processus d'octroi des aides. **Ce volet est clôturé et la refonte des mécanismes d'aides à la recherche est effective depuis le 8/10/2021 ;**
- Au niveau des aides internationales et suivant les recommandations de l'adjudicataire du marché public "Mise en place d'un cadre propice à une amélioration de la participation des acteurs wallons aux programmes de recherche et d'innovation européens", dénommé Propitia, la relance des primes Horizon Europe (anciennement dénommées Horizon 2020) est envisagée. Le soutien à l'international se concrétise également par le cofinancement wallon aux "European Partnerships" du programme-cadre Horizon Europe (octroi d'une subvention aux projets retenus par la Commission européenne).

155b - Mettre en œuvre la réforme des aides à l'investissement

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW EER	Willy BORSUS	Cf. programme

Les aides à l'investissement seront réformées dans le but d'allouer les aides là où elles ont le plus d'impact et où elles produisent des effets bénéfiques pour l'entreprise et pour son environnement.

Il s'agit des aides générales aux petites et moyennes entreprises (classiques et FEDER) et des aides classiques aux grandes entreprises.

Cette réforme s'inscrit dans les objectifs fixés par la Déclaration de politique régionale 2019-2024. L'octroi des aides sera soumis à une série de conditions, comme les critères de réduction de l'émission des gaz à effet de serre en lien avec les objectifs de réduction de 55 % à l'horizon 2030, de respect de l'environnement et de qualité des emplois créés.

Les aides accordées aux entreprises seront orientées vers la création d'emplois durables et de qualité ainsi que vers une économie circulaire, décarbonée et innovante. Les aides seront ciblées, objectives et conditionnées à des résultats mesurables.

Des ateliers de travail avec les différentes parties prenantes ont été organisés et ont permis d'établir une nouvelle grille d'évaluation des projets d'investissement et de réaliser la note d'orientation qui devrait être présentée au Gouvernement à la fin du premier trimestre 2023.

155c - Mettre en œuvre la réforme du soutien à l'internationalisation

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
AWEX	Willy BORSUS	Cf. programme

Le projet de réforme des incitants financiers à l'internationalisation s'inscrit dans le suivi des États généraux de l'AWEX (Agence Wallonne à l'Exportation et aux Investissements Étrangers) qui avaient pour objectif de répondre à l'enjeu d'une plus grande internationalisation de l'économie wallonne portant sur :

- L'accroissement de la base exportatrice ;
- Le renforcement de la diversification géographique et sectorielle des exportations ;
- L'augmentation de l'attractivité auprès des investisseurs étrangers en conservant un focus prioritaire sur les domaines sectoriels des pôles de compétitivité, la stratégie de spécialisation intelligente de la Wallonie.

Le projet porte sur une réforme complète des aides à l'internationalisation des entreprises visant une simplification administrative et une adaptation à l'évolution des besoins en matière de prospection et de développement de projets internationaux.

Malgré un léger retard, le projet suit son cours avec la finalisation de la détermination des 4 nouvelles enveloppes d'incitants financiers à l'internationalisation qui seront proposées aux entreprises en 2023. L'AWEX proposera ainsi ces enveloppes aux entreprises suivant leur degré de maturité à l'international (déterminé par le diagnostic de maturité/identification de Haut potentiel d'internationalisation) :

- **Enveloppe « Communication », Enveloppe « Prospection », enveloppe « Implantation (Soft landing) » : ces 3 enveloppes seront opérationnelles et proposées aux entreprises courant du dernier trimestre 2023. Les entreprises pourront rentrer leurs dossiers qui seront examinés et si ces derniers sont éligibles, elles recevront l'incitant financier ;**
- **Enveloppe « Projet stratégique d'internationalisation » : cette enveloppe sera disponible à la fin du premier trimestre 2023, via un appel à projet.**

156 – Réformer l'écosystème de support/accompagnement des entreprises

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
WALLONIE ENTREPRENDRE	Willy BORSUS	1.000.000 €

Le projet consiste à réformer l'écosystème de support et d'accompagnement des entreprises. Ce support et cet accompagnement ont pour objectif d'aider les entreprises à relever les défis auxquels elles font face afin de poursuivre leur croissance et leur développement. Si des outils existent déjà, ils sont multiples et peu lisibles pour

les dirigeants d'entreprises. Ce projet vise donc à mettre en place une offre de service globale, pertinente, cohérente et efficiente, structurée autour d'objectifs et qui soit cohérente pour les entreprises sur l'ensemble du territoire.

La réforme du paysage de l'accompagnement a été initiée en septembre 2018. **C'est toutefois à travers le Plan de Relance qu'elle s'est concrétisée : en juin 2022, la construction d'un nouveau référentiel de produits de l'accompagnement public décrivant tous les types de produits la composant et établissant un lien clair avec le besoin des entrepreneurs auquel il répond s'est achevée. Durant le 3ème trimestre de l'année 2022, la construction d'un système de financement forfaitaire aux livrables a été finalisée : les opérateurs d'accompagnement seront désormais financés sur base de réalisations (livrables). En outre, un pool d'évaluateurs a été constitué et veille à la qualité des dites réalisations (livrables).**

Désormais, les opérateurs d'accompagnement inscrivent leurs produits dans le cadre du référentiel de produits commun, sont financés forfaitairement sur base de réalisations et sont évalués par un système qualité professionnel et indépendant.

157 – Structurer, optimiser ou coordonner l'offre de service des centres de recherche agréés

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW EER	Willy BORSUS	1.235.000 €

Ce projet vise à structurer, optimiser ou coordonner l'offre de services des Centres de recherche agréés (CRA). À ce jour, la Wallonie dispose d'un réseau de 19 Centres agréés. Ceux-ci ont une position stratégique dans le développement économique de la Wallonie. Le projet 157 vise à soutenir substantiellement ces centres afin qu'ils puissent atteindre l'excellence dans leurs domaines de compétences et faire percoler cette expertise dans leurs secteurs respectifs et à l'international.

Une étude sur l'optimisation de l'offre des CRA a été confiée à 2 cabinets de consultance. L'étude porte :

- **D'une part sur les questions liées à la conformité du soutien public à la réglementation sur les aides d'État ;**
- **D'autre part sur les mesures à prendre pour améliorer la structuration du paysage des CRA en Wallonie afin de le rendre plus efficace, plus cohérent et plus visible.**

Cette étude a permis de procéder à une analyse approfondie de la situation actuelle et à un benchmarking avec d'autres régions européennes. Elle a abouti à des recommandations en cours d'analyse, l'objectif étant de les rendre opérationnelles au cours des années 2023 et 2024. La clôture du marché public a eu lieu le 31 janvier dernier.

158 – Mettre en place la réforme des outils économiques et financiers wallons

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
Cabinet BORSUS	Willy BORSUS	1.000.000 €

Le projet n°158 porte sur la mise en place de la réforme des outils économiques et financiers wallons (la SOGEPa, la SOWALFIN et la SRIW), **laquelle s'est concrétisée en octobre 2022 par le vote du Décret relatif aux sociétés**

régionales de développement économique et aux sociétés spécialisées visant la constitution d'un nouvel outil économique et financier. Depuis le 1^{er} janvier 2023, la fusion est effective. Le nom donné à la nouvelle entité est « Wallonie Entreprendre » (WE).

Les raisons et les objectifs poursuivis par la réforme des outils, ainsi qu'une proposition de scénario et une feuille de route 2021-2023 ont fait l'objet d'une première note, présentée et validée par le Gouvernement le 9 septembre 2021.

En sa séance du 18 mai 2022, le Gouvernement a approuvé le processus de fusion des trois outils économiques et financiers sur base des orientations stratégiques relatives à l'organisation et au business model, à la gouvernance ainsi qu'au plan d'intégration.

En date du 19 juillet 2022, le Gouvernement a adopté en deuxième lecture le projet de décret relatif aux sociétés régionales de développement économique et aux sociétés spécialisées.

En date du 22 septembre 2022, le Gouvernement a adopté définitivement le projet de décret relatif aux sociétés régionales de développement économique et aux sociétés spécialisées.

Le 29 octobre dernier, le Gouvernement a approuvé les statuts de la Société, il a également procédé à la désignation du Comité de direction, de son président, ainsi que des membres de l'extension du comité de direction, il a proposé les personnes qui siègent au Conseil d'administration.

Le premier Conseil d'administration de la Société s'est tenu en date du 22 novembre 2022.

Cette réforme est importante car elle soutiendra des mesures structurantes pour le développement économique dans le cadre du Plan de relance : accélérer la croissance des entreprises, développer l'emploi, intensifier la numérisation, favoriser l'économie circulaire, soutenir l'innovation, développer une stratégie bas-carbone, encourager la politique industrielle, investir dans les territoires locaux et assurer la soutenabilité environnementale. En effet, Wallonie Entreprendre gère désormais les projets du PRW qui étaient gérés auparavant par la SOGEPA, la SOWALFIN et la SRIW. La fusion des outils économiques et financiers étant un prérequis pour le démarrage de certains projets du Plan, certains d'entre eux, prioritaires pour la Wallonie, étaient par conséquent en attente de cette fusion pour être mis en œuvre.

159 – Mettre en place un Passeport Entreprise au sein de l'administration wallonne

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW EER	Willy BORSUS	1.194.000 €

Ce projet consiste en la création d'un « Passeport Entreprise ». Le Passeport Entreprise est un document officiel déterminant la taille des entreprises (micro-, petite, moyenne ou grande entreprise). Ce document sera nécessaire à l'entreprise dans différentes démarches qu'elle entreprendra avec les administrations (par exemple : l'obtention d'une aide, d'un agrément, ... exclusivement réservés à certaines catégories d'entreprises). Le Passeport Entreprise permettra la mise en œuvre d'une approche davantage « *business friendly* » et d'appliquer le principe du « *only once* » pour l'entreprise, afin d'éviter de devoir la solliciter pour obtenir des informations dont les administrations disposent déjà (sauf lorsque celles-ci doivent être mises à jour) et ainsi faire réaliser l'analyse par un service unique pour toute la Wallonie.

La 1^{ère} étape du projet est l'adoption d'un décret donnant une base juridique au Passeport Entreprise. L'avant-projet de texte a été adopté en première lecture le 16 février 2023 et l'adoption du décret par le Parlement de Wallonie est attendue pour le dernier trimestre 2023. Les autres étapes du projet seront le développement d'une plateforme interactive entre le SPW EER et les entreprises, l'opérationnalisation d'un système de ticketing et la communication du Passeport Entreprise vers les entreprises, en collaboration avec les parties prenantes.

281 - Développer un outil digital de gestion intégrée "W.all.in.health" pour l'observation, le suivi cartographique et administratif et le renfort des actions wallonnes en promotion de la santé et la prévention par la mise en place articulée avec les plateformes

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
AVIQ	Christie MORREALE	14.000.000 €

Le projet vise à développer un outil digital de gestion intégrée pour l'observation, le suivi cartographique et le renfort des actions wallonnes en promotion et prévention de la santé avec 4 interfaces interconnectées :

- Une pour le grand public, professionnels de 1^{ère} ligne et chercheurs où l'on retrouvera toutes les activités en matière de promotion et de prévention de la santé, un répertoire des opérateurs de l'AViQ, les événements, les campagnes, mais aussi une vue didactique sur les données de santé disponibles en Région wallonne. L'objectif est d'avoir une vision en tout temps des leviers et ressources disponibles en promotion de la santé et en prévention en Wallonie ;
- Une pour les professionnels pour la gestion administrative et l'encodage des données de monitoring de leurs activités liées à la promotion et la prévention (dont le monitoring épidémiologique pour la structure de soins) ;
- Une pour le système de déclaration de cas dans le cadre de la déclaration obligatoire pour la surveillance des maladies infectieuses et le *tracing* de celles-ci ;
- Une pour l'Administration pour le suivi des activités du secteur, le monitoring et la programmation en promotion de la santé et en prévention ainsi que la gestion des données.

Le projet se décline en 4 étapes :

- Recrutement en interne et via un marché public de design thinking ;
- Processus participatif avec les parties prenantes ;
- Rédaction du cahier des charges sur base du processus participatif ;
- Lancement du marché pour la création de 4 interfaces.

Au début de l'année 2023, l'AVIQ a entamé un travail de rédaction d'un cahier spécial des charges de *design thinking* afin de recourir à un consultant externe facilitateur en innovation des processus et gestion du changement pour aider à la conceptualisation rapide de l'outil *W.all.in.health* et à la simplification des processus. L'attribution du marché est prévue pour le dernier trimestre de l'année 2023.

304 - Développer l'orientation usager et renforcer l'optimisation des dispositifs au sein de l'Administration

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW SG	Valérie DE BUE	3.000.000 €

Ce projet vise à développer l'orientation usager et renforcer l'optimisation des dispositifs au sein de l'Administration. Il contient 3 axes :

- L'orientation usager, c'est-à-dire améliorer l'expérience usager des différents publics cibles du SPW (entreprises, citoyens, associations, pouvoirs locaux) et améliorer l'efficacité du service public wallon pour les usagers ;
- L'optimisation des dispositifs, c'est-à-dire la réalisation d'un inventaire et une priorisation des dispositifs à optimiser ainsi que le pilotage stratégique et le suivi de l'optimisation des mesures découlant du Plan de Relance ;
- La maîtrise des activités, c'est-à-dire assurer une meilleure gestion des risques identifiés dans la réalisation des missions des différentes entités du SPW.

La première étape de ce projet a consisté en la mise en place, à la fin de l'année 2022, d'une nouvelle Direction au sein du SPW Secrétariat général : la Direction de l'Optimisation et des Relations Usagers (DORU).

La DORU a travaillé sur la définition d'une feuille de route et d'un plan stratégique qui est prévue pour le début de l'année 2023, notamment sur base de la définition des différents moyens pour recueillir les besoins des usagers (listes des pratiques existantes au niveau des entités du SPW, rencontres des partenaires externes, ...). Ces documents permettront de mettre en œuvre les 3 axes de travail définis ci-avant.

Concrètement, un travail d'optimisation sera effectué prioritairement sur deux dispositifs : les marchés publics et la reventilation budgétaire.

306 - Renforcement des capacités digitales des services SPW opérationnels

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW Digital	Valérie DE BUE	5.000.000 €

La montée en puissance de la digitalisation constitue une condition nécessaire pour la réalisation du Plan de relance, mais aussi pour la concrétisation des ambitions du Gouvernement. En vue d'assurer la bonne fin de cette digitalisation, des moyens doivent être consacrés au renforcement des capacités digitales du SPW.

Le projet est en cours et consiste à financer au total 25 équivalents temps plein au sein des SPW opérationnels afin de fluidifier et d'améliorer la gestion de projets digitaux : 14 chefs de projets digitaux, 7 analystes métiers et 4 développeurs.

Malgré les difficultés rencontrées par le secteur en termes de recrutements des profils IT, en particulier au sein de la Fonction Publique, les engagements évoluent :

Concernant les recrutements des chefs de projets digitaux, 1 engagement est effectif au sein du SPW ARNE depuis fin 2022 et 3 nouveaux engagements seront effectifs au sein des SPW MI, SPW TLPE et SPW EER dans le courant du mois de février 2023. Concernant les analystes métiers : 4 personnes sont en cours d'engagement (1 engagement sera effectif dans le courant du mois de février 2023). Enfin, les auditions sont en cours pour le recrutement des développeurs.



IV. Réalisations des projets hors accord

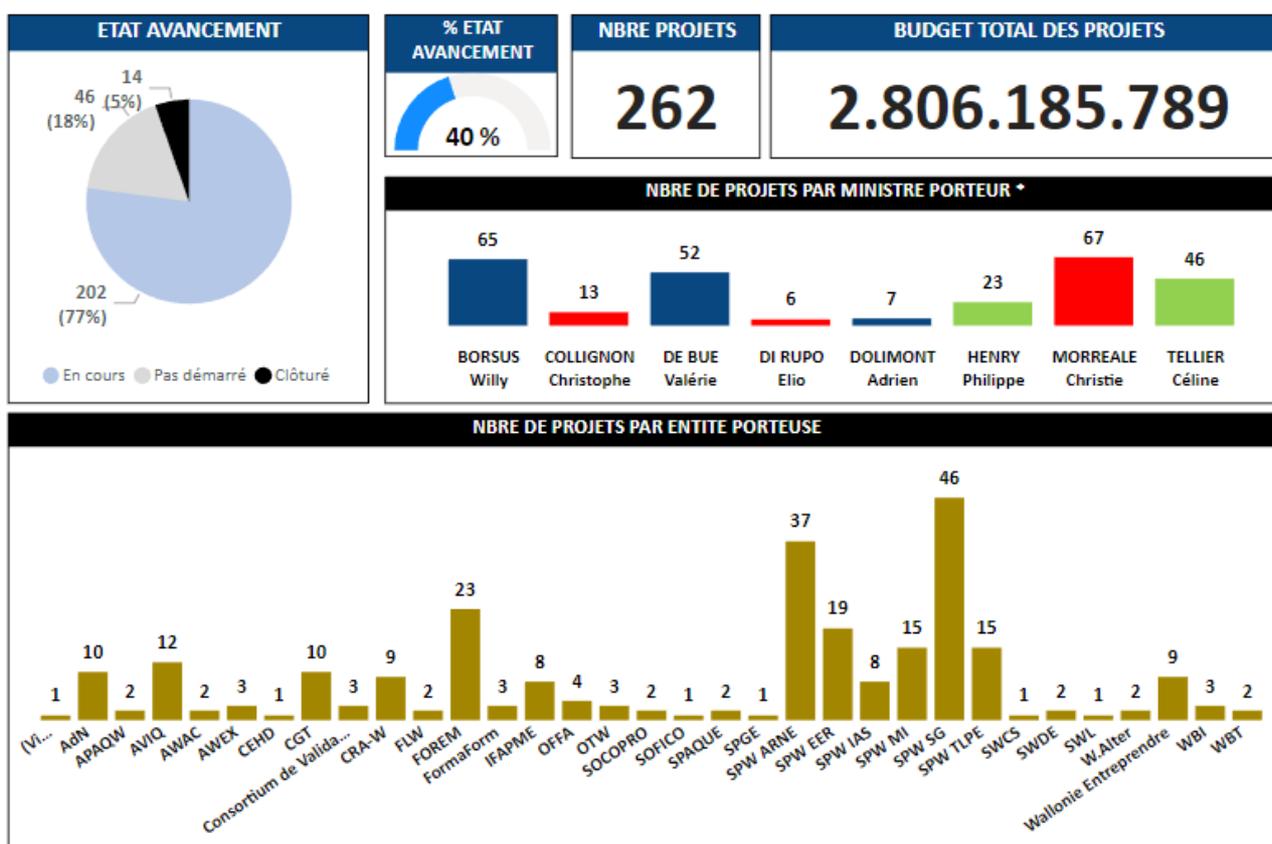
INTRODUCTION

Les projets dits « **hors accord** » sont les projets qui ne se retrouvent ni dans un Programme d'actions prioritaires, ni dans le PNRR et ne constituent pas un prérequis.

VUE MACRO

On compte **192 mesures** (correspondant à 262 **projets**) « hors accord » pour un budget de **2.8 milliards d'euros**

La majorité de ces projets sont portés par la **Ministre Christie Morreale** et le **Ministre Willy Borsus** suivis de la **Ministre Valérie De Bue**. Ils sont mis en œuvre principalement par le **SPW SG (46)**, **SPW ARNE (37)** et le **Forem (23)**. **77%** de ces projets sont **en cours** et présentent un **taux d'avancement** moyen de **40%**.



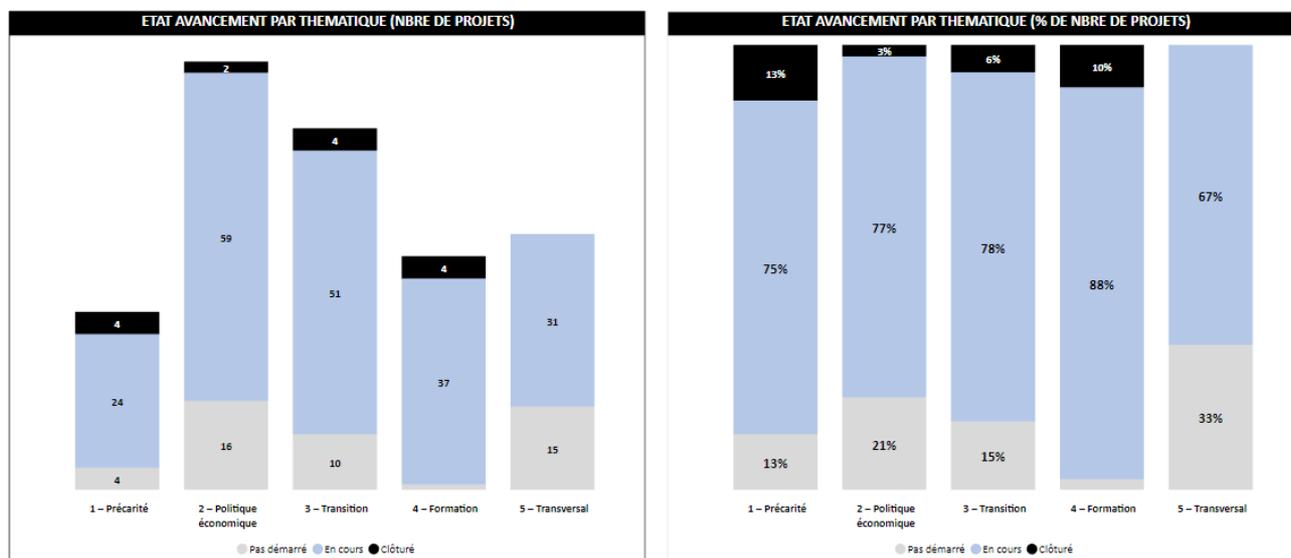
* Les projets co-portés par plusieurs Ministres sont comptabilisés à l'actif de chacun des ministres porteurs, ce qui explique que la somme du nombre de projets portés par chaque Ministre (279) soit supérieure au nombre réel de projets (262).

Le budget de **2.806.185.789 €** est réparti entre les 5 thématiques du Plan comme suit :

- Précarité : 280.799.432 € - 10 %,
- Politique Economique : 945.101.500 € - 34 %,
- Transition énergétique : 1.311.138.357 € - 47%,
- Formation : 210.413.000 € - 7 %,
- Transversal : 58.733.500 € - 2%

Les graphiques ci-dessous présentent la répartition des projets (en nombre et en %) selon leur état d'avancement (non démarrés, en cours ou clôturés).

On observe qu'une grande majorité des projets sont en cours ou clôturés.



Pour plus de détails concernant les avancées de ces projets, nous renvoyons le lecteur à l'annexe 1.



V. Suivi budgétaire

MISE EN CONTEXTE DU BUDGET ALLOUÉ AU PLAN DE RELANCE DE LA WALLONIE

Le Plan de Relance de la Wallonie (PRW) se compose de 291 mesures (initialement 319) réparties en 6 axes. Le PRW est financé, d'une part, par le budget régional et, d'autre part, par la Facilité pour la Reprise et la Résilience (FRR) pour ce qui concerne les projets repris dans le Plan National pour la Reprise et la Résilience (PNRR). Le PNRR est le plan de réformes et d'investissements soumis par la Belgique dans le cadre du plan de relance européen « NextGenerationEU ». La Facilité pour la Reprise et la Résilience est l'outil de financement de NextGenerationEU. Le PNRR a été validé par la Commission européenne le 23 juin 2021 et doit être mis en œuvre pour fin 2026.

Dans le cadre de la Facilité pour la Reprise et la Résilience, le montant alloué aux Etats membres est une enveloppe fermée. Sa répartition se compose d'une part fixe (70 %) et d'une part variable (30 %). Cette dernière est notamment fonction de l'impact de la crise Covid-19. La méthode de calcul européenne réserve une importance prépondérante à la situation économique de chaque pays pour la période 2020-2021 par rapport à 2019 : plus l'impact de la crise est élevé, plus le montant alloué est important. Le montant alloué à un Etat membre est donc également dépendant des paramètres affectant les autres Etats membres. La partie variable a été définitivement fixée en juin 2022, lorsque l'évolution du PIB⁹ entre 2019 et 2021 a pu être calculée sur base des chiffres définitifs.

En raison d'une croissance économique 2021 supérieure aux prévisions de l'automne 2020, l'enveloppe de subsides européens destinés à la Belgique a été diminuée par l'Union européenne de 1,4 milliards €. Le Comité de Concertation du 15 mars 2023 a décidé de répartir cette diminution entre l'Etat fédéral et les Entités fédérées. **La part de la Wallonie s'en est trouvée réduite de 350 millions €.** Afin de ne pas aggraver la dette régionale, le Gouvernement wallon a décidé de réduire le budget total du PRW pour tenir compte de cette réduction de recettes européennes.

Aux yeux de la Commission européenne, les projets wallons repris dans le PNRR sont particulièrement structurants et impactants pour la Wallonie. Le Gouvernement a donc décidé de réaliser une partie des économies sur le budget des projets du PRW non repris dans le PNRR.

Sur cette base, les économies suivantes ont été décidées (sur l'ensemble de la période de programmation) :

- 143,5 millions € sur le budget des projets du PRW repris dans le PNRR ;
- 206,5 millions € sur le budget des projets du PRW non repris dans le PNRR.

⁹ Le Produit Intérieur Brut ou la valeur ajoutée créée sur le territoire de chaque Etat membre.

En outre, plusieurs projets wallons du PNRR ont été identifiés pour basculer du PNRR vers le PRW. Ils ne seront plus financés par des fonds européens mais par le budget régional. Sous réserve de l'approbation de ces changements par la Commission européenne, ils ne feront donc plus partie du PNRR. Le PNRR révisé doit être officiellement remis à la Commission européenne fin avril 2023.

Par ailleurs, dans le cadre de la préparation du budget initial de 2023, le gouvernement a décidé de réorienter 395 millions € du budget du PRW afin de répondre à la crise énergétique. Les budgets libérés dans le cadre du PRW financent des mesures énergétiques vivement souhaitées par les partenaires sociaux : aides aux entreprises, PME, indépendants ; aides aux maisons de repos, centres d'hébergement pour personnes handicapées, abris de nuit ; aides aux employeurs APE (aides à la promotion de l'emploi), aides à la mobilité pour les aides familiales et ménagères, *etc.*

Au total, 745 millions € d'économies ont été réalisés sur le budget initial du PRW prévu pour l'ensemble de sa programmation. Le PRW a ainsi été recentré sur ses priorités pour tenir compte, d'une part, de la baisse de la dotation européenne à la Belgique dans le cadre de la FRR et, d'autre part, des conséquences de la crise énergétique de l'hiver 2022.

L'EXECUTE DU PLAN DE RELANCE DE LA WALLONIE AU 31 DECEMBRE 2022.

Comme chaque trimestre, la Cellule d'informations financières (CIF) et la Cellule d'appui au monitoring (CAM) ont réalisé une analyse de l'exécuté du Plan de Relance de la Wallonie (PRW) au 31 décembre 2022.

A la suite de cet exercice, les conclusions suivantes peuvent être soulignées.

Chiffres globaux

A la suite de la modification de la maquette budgétaire du PRW dans le cadre du conclave budgétaire d'octobre 2022 relatif au budget initial de l'année 2023, 2.153.557.910 € étaient **prévus** en crédits d'engagement¹⁰ (CE) et 1.037.455.934 € en crédits de liquidation¹¹ (CL) pour l'année 2022.

L'**exécuté** tel qu'enregistré par le Service Public de Wallonie (SPW) au 31 décembre 2022 s'élève quant à lui à 1.658.264.038 € en CE et 769.255.421 € en CL, soit respectivement 77,00% et 74,15% des crédits budgétés. En parallèle, 2.030.480.039 € en CE et 1.014.247.308 € en CL ont fait l'objet d'une note au gouvernement wallon (NGW) validée par le Gouvernement au 31 décembre 2022.

Concernant les unités d'administration publique (UAP)¹² impliquées dans le Plan, ces dernières rapportent pour l'année 2022 des recettes perçues à hauteur de 555.611.115 € et des dépenses imputées à hauteur de 187.118.581 €¹³. A titre de comparaison, des montants de 958.213.425 € en engagement et de 575.250.164 € en liquidation ont fait l'objet de NGW pour l'année 2022 et sont donc prévus sur des adresses budgétaires (AB) à destination des UAP. Au 31 décembre, le SPW a engagé un montant de 830.204.033 € et liquidé 386.006028 € vers les UAP pour l'année 2022.

¹⁰ Les crédits d'engagement font référence aux moyens d'action dédiés à une politique particulière, soit les montants qui sont réservés à une politique précise.

¹¹ Les crédits de liquidation font référence aux moyens de paiement dédiés à une politique particulière, soit les montants qui sont payés pour la mise en place d'une politique précise.

¹² Il s'agit d'unités relevant du périmètre de consolidation de la Région wallonne au sens du SEC 2010 (S.1312), ce dernier étant le système européen des comptes nationaux et régionaux, soit le cadre comptable de l'Union Européenne.

¹³ Ce montant ne comprend pas 20.826.049,30 € exécuté par le FOREM en 2022 mais qui ne pouvait être ventilé entre les projets concernés. La répartition de ce montant par projet apparaîtra dans le prochain rapport.

Tableau 1 : Consommations 2022 du PRW par axe

	Prévu dans la maquette		Budgété au travers de décisions prises par le GW		Exécuté SPW au 31/12		Recettes UAP	Dépenses UAP
	CE	CL	CE	CL	CE	CL		
Axe 1	523.224.925	187.696.560	425.904.483	158.379.261	295.530.450	122.498.681	34.087.445	18.375.895
Axe 2	713.094.949	252.071.051	717.228.015	285.135.701	551.471.000	166.368.081	85563666	54157918,9
Axe 3	356.734.850	158.575.665	351.478.153	137.203.854	339.744.284	126.697.942	62.556.215	17.425.281
Axe 4	452.557.023	320.974.843	449.039.337	323.122.731	417.201.089	291.762.825	357.758.535	80.172.059
Axe 5	13.709.503	9.931.495	15.939.691	11.657.394	12.963.347	5.971.244	0	0
Axe 6	94.236.660	108.206.320	70.890.360	98.748.366	41.353.868	55.956.648	15.645.254	16.987.427
TOTAL	2.153.557.910	1.037.455.934	2.030.480.039	1.014.247.308	1.658.264.038	769.255.421	555.611.115	187.118.581
%			94,28%	97,76%	77,00%	74,15%		

Plan national de relance et de résilience (PNRR)

Dans la maquette, 746.635.914 € CE et 152.257.260 € en CL ont été prévus en 2022 pour les projets PNRR dont 651.749.379 € en CE et 131.618.829 € en CL ont fait l'objet d'une note validée en GW. De ces montants et tel qu'enregistré au niveau du SPW, 478.160.045 € en CE et 72.425.665 € en CL ont été exécutés soit respectivement 64,04% et 47,57% des montants inscrits dans la maquette.

Au niveau des UAP, 36.265.131 € relatifs au PNRR ont été inscrits en recettes et 10.864.030 € en dépenses réalisées. A titre de comparaison, des montants de 281.728.850 € en CE et 54.169.450 € en CL ont fait l'objet de NGW et ont été inscrits sur des AB à destination des UAP en 2022. Le SPW en a exécuté 217.017.300 € en CE et 29.273.450€ en CL.

Projets wallons (PRW hors RRF)

Dans la maquette, 1.406.921.996 € CE et 885.198.674 € CL étaient prévus en 2022 pour les projets PRW. De ces montants et tel qu'enregistré au niveau du SPW, 1.180.103.993 € en CE et 596.829.757 € en CL ont été exécutés soit respectivement 83,87% et 67,42%. En parallèle, 1.378.730.660 € en CE et 882.628.479 € en CL ont fait l'objet d'une note au gouvernement.

Au niveau des UAP, 519.345.984 € de crédits relatifs au PRW ont été inscrits en recettes et 176.254.550 € en dépenses réalisées. A titre de comparaison, des montants de 676.484.575 € en CE et 521.080.714 € en CL ont fait l'objet de NGW et ont été inscrits sur des AB à destination des UAP dont le SPW a exécuté respectivement 613.186.733 € et 356.732.578 €.

Tableau 2 : Consommations 2022 du PRW par type de budget

	Prévu dans la maquette		Budgété au travers de décisions prises par le GW		Exécuté SPW au 31/12		Recettes UAP	Dépenses UAP
	CE	CL	CE	CL	CE	CL		
PNRR	746.635.914	152.257.260	651.749.379	131.618.829	478.160.045	72.425.665	36.265.131	10.864.030
RW	1.406.921.996	885.198.674	1.378.730.660	882.628.479	1.180.103.993	696.829.757	519.345.984	176.254.550
TOTAL	2.153.557.910	1.037.455.934	2.030.480.039	1.014.247.308	1.658.264.038	769.255.421	555.611.115	187.118.581

Projets prioritaires (PAP)

Au niveau du **PAP 1** (Sortir de la précarité – 9 projets), on retrouve dans la maquette, un montant prévu de 61.711.085 € en CE et 47.835.981 € en CL. De ces montants, 60.988.321 € en CE et 55.085.462 € en CL ont fait l'objet d'une NGW validée par le Gouvernement.

L'exécution de ces projets au niveau du SPW atteint 53.586.668 € en CE et 58.730.983 € en CL.

En ce qui concerne les UAP, le montant des différentes NGW validées par le Gouvernement dans le cadre du PAP 1 et prévoyant un transfert de crédits vers les UAP en 2022 s'élève à 49.829.800 € en CE et 32.949.980 en CL dont le SPW a exécuté respectivement 49.818.772 € et 32.968.772 €. Au terme de l'année, les UAP ont reçu un montant de 33.035.772 € en recettes et ont enregistrées des dépenses pour 700.740 € pour les projets prioritaires 1.

En ce qui concerne les **PAP 2** (Mener une politique économique et industrielle forte et durable – 16 projets et 1 portefeuille), on retrouve dans la maquette, un montant prévu de 79.238.210 € en CE et 58.296.850 € en CL. L'exécuté tel qu'enregistré au niveau du SPW s'élève quant à lui à 66.684.413 € en CE et 49.341.607 € et ce pour des NGW validées en Gouvernement de 70.629.280 € en CE et 52.034.304 € en CL.

En ce qui concerne les UAP, le montant des différentes NGW validées dans le cadre des PAP 2 et prévoyant un transfert de crédits vers les UAP en 2022 s'élève à 7.040.411 € en CE et 2.342.045 € en CL dont le SPW a exécuté respectivement 6.140.411 € et 1.367.045 €. Les UAP concernées ont indiqué des recettes à hauteur de 329.900 € relatives aux PAP 2 et des dépenses qui s'élèvent à 150.482 €.

Au niveau du **PAP 3** (Renforcer l'indépendance et la transition énergétique – 6 projets et 1 portefeuille), on retrouve dans la maquette, un montant prévu de 359.353.250 € en CE et 275.395.756 € en CL et de cela, 351.147.274 € en CE et 268.368.725 € en CL ont été exécutés au niveau du SPW. En parallèle, des montants de 368.615.205 € en CE et 289.447.250 €¹⁴ en CL ont fait l'objet d'une validation en Gouvernement.

En ce qui concerne les UAP, le montant des différentes NGW validées dans le cadre des PAP 3 et prévoyant un transfert de crédits vers les UAP en 2022 s'élève à 261.239.000 € en CE et 235.181.000 € en CL dont le SPW a exécuté respectivement 261.238.766 € et 233.633.773 €. Parallèlement, les UAP ont exécuté de 9.131.190 € en dépense et ont enregistré des recettes pour 258.112.968 €

Enfin, pour les **PAP 4** (Former – 9 projets), 21.275.000 € en CE et 20.415.500 € en CL sont prévus dans la maquette avec un montant validé en Gouvernement de 14.992.568 € en CE et 14.326.787 € en CL. L'exécuté tel qu'enregistré au niveau du SPW s'élève quant à lui à 14.657.443 € en CE et 13.374.433 € en CL au niveau du SPW.

¹⁴ Il est à noter que certaines NGW, validées par le gouvernement avant la révision de septembre de la maquette, prévoyaient des montants supérieurs aux montants finalement retenus dans la maquette budgétaire révisée.

En ce qui concerne les UAP, le montant des différentes NGW passées dans le cadre des PAP 4 et prévoyant un transfert de crédits vers les UAP en 2022 s'élève à 10.444.652 € en CE et 10.386.826 € en CL dont le SPW a exécuté respectivement 10.218.651 € et 10.160.826 €. Parallèlement, les UAP ont reçu, au 31 décembre 2022 un montant de 5.923.139 € en recette et ont dépensé 3.161.174 € pour les projets du PAP 4.

Tableau 3 : Consommations 2022 de chaque PAP

	Prévu dans la maquette		Exécuté SPW au 31/12		Recettes UAP	Dépenses UAP
	CE	CL	CE	CL		
PAP 1	61.711.085	47.835.981	53.586.668	58.730.983	33.035.772	700.740
PAP 2	79.238.210	58.296.850	66.684.413	49.341.607	329.900	150.482
PAP 3	359.353.250	275.395.756	351.147.274	268.368.725	258.112.968	9.131.190
PAP 4	21.275.500	20.415.500	14.657.443	13.374.433	5.923.139	3.161.174
TOTAL	521.578.045	401.944.087	486.075.798	389.815.748	297.401.779	13.143.586

Synthèse

Tableau 4 : Synthèse de l'exécuté 2022 au 31 décembre 2022

Le tableau ci-dessous, reprend ce qu'on pourrait définir comme « l'exécuté réel » du PRW au 31 décembre 2022. Ce montant est obtenu en additionnant, ce que le SPW a dépensé (hors transferts vers les UAP) et ce que les UAP ont dépensées.

	CE	CL
Exécuté SPW	1.658.264.038	769.255.421
<i>Vers les UAP</i>	<i>830.204.033</i>	<i>486.006.028</i>
<i>Vers autres</i>	<i>828.060.006</i>	<i>283.249.393</i>
Exécuté UAP	-	187.118.581
Exécuté réel du PRW	1.658.264.038	470.367.974

L'EXECUTE DU PLAN DE RELANCE CUMULE SUR TOUTE LA DUREE DU PLAN (2020-2022).

Comme indiqué dans les précédents rapports, le rapport annuel 2022 est l'occasion de présenter l'exécution total du Plan de Relance, depuis le lancement de celui-ci. Dès lors, seront repris ci-après les moyens du plan exécutés pour les années 2020, 2021 et 2022.

Chiffres globaux

Depuis 2020, 2.461.022.407 € en CE et 1.141.455.027 € en CL ont été exécutés au départ des comptes de la Région wallonne. En parallèle, 2.866.031.324 € en CE et 1.403.197.148 € en CL ont fait l'objet d'une validation par le Gouvernement wallon.

Comparativement aux moyens prévus pour toute la durée du plan, à savoir, 6.870.796.118 € en CE et 6.870.502.117 € en CL¹⁵, 35,82% des crédits d'engagements prévus ont donc déjà fait l'objet d'un engagement et 16,56% en ce qui concerne les crédits de liquidation.

Au niveau des UAP, celles-ci ont inscrit 941.940.711 € de recettes perçues entre 2020 et 2022 ainsi que des dépenses réelles de 473.190.449 €. A titre d'information, un total de 1.378.838.007 € en CE et de 870.796.434 € en CL ont été budgétés dans des NGW. Le SPW a quant à lui exécuté 1.249.986.154 € en CE et 680.144.149 € en CL vers les UAP.

Pour rappel, l'écart constaté entre les exécutions du SPW à destination des UAP et les recettes et dépenses de celles-ci peut s'expliquer par plusieurs éléments. En effet, un décalage est possible entre l'enregistrement par les UAP sur base des droits constatés de leurs recettes provenant du SPW et l'enregistrement des dépenses correspondantes par le SPW sur base des liquidations. Au niveau des UAP, un écart est possible entre leurs recettes et leurs dépenses ; en effet, certaines UAP ont préfinancé des dépenses avant que les projets correspondants ne soient officiellement validés par le gouvernement.

¹⁵ Une prochaine révision de la maquette devrait permettre d'égaliser les crédits de liquidation par rapport aux crédits d'engagement.

Tableau 5 : Chiffres cumulés globaux 2020-2022.

Niveau	CE	CL
NGW	2.866.031.324	1.403.197.148
Exécuté	2.461.022.407	1.141.455.027
Maquette total	6.870.796.118	6.870.502.117
%	35,82%	16,56%
UAP	Recettes	Dépenses
Exécuté	941.940.711	473.190.449

Plan national de relance et de résilience (PNRR)

Au niveau du PNRR, 488.265.409 € en CE et 82.531.028 € en CL ont été exécutés sur l'ensemble de la durée du plan par le SPW. A titre de comparaison, 662.190.379 € en CE et 142.059.829 € en CL ont fait l'objet d'une NGW validée en Gouvernement, tous mouvements confondus.

En ce qui concerne les UAP, celles-ci ont enregistré, sur la période 2020-2022, pour les projets PNRR des recettes à hauteur de 36.620.331 € et des dépenses pour 12.344.070 €. A titre de comparaison, des NGW prévoyant des transferts vers les UAP ont été validées pour un montant de 285.026.850 € en CE et 57.467.450 € en CL.

Au total, sur l'ensemble de la période, 1.103.309.899 € en CE et en CL sont prévus pour les projets PNRR du Plan. Si l'on compare ces montants avec « l'exécuté réel » 2020-2022, on peut indiquer que 44,25% des CE prévus ont été engagés et 5,68% des CL liquidés.

Tableau 6 : Chiffres cumulés 2020-2022 – PNRR

PNRR	CE	CL
Exécuté SPW	488 265 409	82 531 029
<i>Vers les UAP</i>	<i>219 980 100</i>	<i>32 236 250</i>
<i>Vers autres</i>	<i>268 285 309</i>	<i>50 294 779</i>
Exécuté UAP	-	12 344 070
Exécuté réel – PNRR	488 265 409	62 638 849
Maquette totale – PNRR	1 103 309 899	1 103 309 898
% d'exécution	44,25%	5,68%

Projets wallons (PRW hors RRF)

Quant aux projets wallons, sur la période 2020-2022, 2.203.840.945 € en CE ainsi que 1.261.137.319 € en CL ont été validés par le Gouvernement wallon pour une exécution de 1.972.756.998 € en CE et 1.058.923.998 € en CL au niveau du SPW.

En ce qui concerne les UAP, les crédits ayant été validés par le gouvernement wallon s'élèvent à 1.093.811.157 € en CE et à 813.328.984 € en CL. Les recettes enregistrées sur cette période sont de 905.320.380 € et les dépenses de 460.846.379 €.

Les crédits prévus sur l'ensemble du plan, soit 5.767.486.219 € en CE et 5.767.192.219 € en CL, ont connu une « exécution réelle » de 34,20% des CE et 13,38% des CL.

Tableau 7 : Chiffres cumulés 2020-2022 – RW

RW	CE	CL
Exécuté SPW	1 972 756 998	1 058 923 998
<i>Vers les UAP</i>	<i>1 030 006 054</i>	<i>747 907 899</i>
<i>Vers autres</i>	<i>942 750 944</i>	<i>311 016 099</i>
Exécuté UAP	-	460 846 379
Exécuté réel - RW	1 972 756 998	771 862 477
Maquette totale - RW	5 767 486 219	5 767 192 219
% d'exécution	34,20%	13,38%

Tableau 8 : Exécuté par source de financement (2020-2022).

Source du budget	Budgété au travers de décisions prises par le GW		Exécuté SPW		% exécuté SPW		Recettes UAP	Dépenses UAP
	NGW – CE	NGW - CL	Exécuté – CE	Exécuté - CL	% - CE	% - CL		
PNRR	662.190.379	142.059.829	488.265.409	82.531.029	73.7%	58.1%	36.620.331	12.344.070
RW	2.203.840.945	1.261.137.319	1.972.756.998	1.058.923.998	89.5%	84.0%	905.320.380	460.846.379
Total	2.866.031.324	1.403.197.148	2.461.022.407	1.141.455.027	85.9%	81.3%	941.940.711	473.190.449

Projets prioritaires (PAP)

Ce point vise à présenter les moyens dédiés et exécutés liés aux 42 projets prioritaires entre 2020 et 2022. Le gouvernement a ainsi validé des crédits d'engagement et de liquidation sur la période de respectivement 995.899.754 € et 654.969.034 €. Au total, 966.533.847 € en CE et 632.506.298 € en CL ont été exécutés par le SPW dans le cadre de la mise en œuvre des projets PAP.

En ce qui concerne les UAP, les NGW validant les crédits qui leur ont été accordés atteignent 647.815.863€ en CE et 490.550.851 € en CL. Alors qu'ils ont été exécutés à hauteur de 646.677.390 € en CE et 387.820.963 € en CL par le SPW, les UAP ont quant à elles enregistré 607.862.569 € en recettes et exécuté 249.433.672 € de dépenses sur la période 2020-2022.

Les tableaux ci-après vise à présenter en détail et par type de PAP :

- Le montant des NGW validées en GW pour les projets PAP.
- L'exécuté au niveau du SPW et des UAP pour les projets PAP.

Tableau 9 : Exécuté SPW par PAP

PAP	NGW - CE	NGW - CL	Exécuté - CE	Exécuté - CL	% Ex. - NGW - CE	% Ex - NGW - CL
PAP 1 - Sortir de la précarité	179 499 696	61 868 191	171 992 288	65 407 202	95,82%	105,72%
PAP 2 - Mener une politique économique et industrielle forte et durable	105 819 280	77 575 304	101 869 413	74 878 965	96,27%	96,52%
PAP 3 - Renforcer l'indépendance et la transition énergétique	694 286 205	500 612 750	676 816 043	478 323 040	97,48%	95,55%
PAP 4 - Former	16 294 573	14 912 789	15 856 103	13 897 091	97,31%	93,19%
Total général PAP	995 899 754	654 969 034	966 533 847	632 506 298	97,05%	96,57%
Prérequis (accompagnement, digitalisation, gouvernance)	6 649 272	5 174 272	8 786 152	7 450 291	132,14%	143,99%

Tableau 10 : Exécuté UAP par PAP

PAP	NGW - CE	NGW - CL	Exécuté - CE	Exécuté - CL	Recettes UAP	Dépenses UAP
PAP 1 - Sortir de la précarité	50 626 800	33 746 980	50 615 017	33 765 017	33 832 017	874 127
PAP 2 - Mener une politique économique et industrielle forte et durable	7 340 411	2 642 045	6 440 411	1 667 045	329 900	277 532
PAP 3 - Renforcer l'indépendance et la transition énergétique	579 404 000	443 775 000	579 403 310	342 228 076	567 777 513	245 120 840
PAP 4 - Former	10 444 652	10 386 826	10 218 651	10 160 826	5 923 139	3 161 174
Total général PAP	647 815 863	490 550 851	646 677 390	387 820 963	607 862 569	249 433 672
Prérequis (accompagnement, digitalisation, gouvernance)	3 786 000	2 661 000	3 785 999	2 660 999	946 000	279 665

Sur l'ensemble du Plan de relance de la Wallonie, 2.316.318.675 € en CE et en CL ont été définis comme étant prioritaires. De ces moyens, 41,73% des crédits d'engagement et 17,01% des crédits de liquidation ont été « réellement liquidés ».

Tableau 11 : Chiffres cumulés 2020-2022 – PAP

PAP	CE	CL
Exécuté SPW	966 533 847	632 506 298
<i>Vers les UAP</i>	<i>646 677 390</i>	<i>487 820 963</i>
<i>Vers autres</i>	<i>319 856 457</i>	<i>144 685 335</i>
Exécuté UAP	-	249 433 672
Exécuté réel - PAP	966 533 847	394 119 007
Maquette total - PAP	2 316 318 675	2 316 318 675
% d'exécution	41,73%	17,01%

Synthèse

Cette synthèse a pour objectif de tenter de définir « l'exécution réelle » (addition de l'exécution SPW hors UAP avec les dépenses des UAP) du Plan de Relance de la Wallonie entre 2020 et le 31 décembre 2022. Compte tenu des chiffres présentés ci-dessus, **cet exécuté réel s'élève à 834.501.326 €, soit 12,15 % des crédits de liquidation prévus sur l'ensemble du Plan de Relance (à savoir, 6.870.502.117 €).**

Tableau 12 : Synthèse de l'exécuté du Plan de Relance entre 2020 et 2022.

PRW	CE	CL
Exécuté SPW	2 461 022 407	1 141 455 027
<i>Vers les UAP</i>	<i>1 249 986 154</i>	<i>780 144 149</i>
<i>Vers autres</i>	<i>1 211 036 253</i>	<i>361 310 877</i>
Exécuté UAP	-	473 190 449
Exécuté réel PRW	2 461 022 407	834 501 326
Maquette total - PRW	6 870 796 118	6 870 502 117
% d'exécution	35,82%	12,15%



VI. Programme d'évaluation

L'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) a été chargé par le Gouvernement wallon de réaliser un programme d'évaluation du Plan de Relance de la Wallonie (PRW) reposant sur trois grands volets¹⁶ : (1) un diagnostic de la situation sociale, économique et environnementale en Wallonie, (2) une évaluation *ex ante* et (3) une évaluation *ex post* (sur la base d'évaluations thématiques). Un Comité Transversal d'Encadrement (CTE) a été mis en place pour accompagner l'IWEPS tout au long des travaux d'évaluation (4).

En juillet 2022, le programme d'évaluation du PRW a fait l'objet d'un NGW, approuvant la structure de celui-ci et la composition du CTE.

UN DIAGNOSTIC DE LA SITUATION SOCIALE, ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE EN WALLONIE

Afin de disposer d'un référentiel actualisé du contexte social, économique et environnemental dans lequel se déploie le PRW – sans établir de liens de causalité entre les projets du PRW et des variations qui pourraient être observées en Wallonie, l'IWEPS va procéder à un état des lieux, à deux moments clés de la mise en œuvre du PRW (2022 et 2024) et au départ de trois sources : le Rapport sur l'Économie wallonne (IWEPS), l'Indice de Situation sociale de la Wallonie (IWEPS) et le portail de l'État de l'Environnement wallon (DEMNA – SPW ARNE).

Dans le premier état des lieux, achevé en octobre 2022,

Le rapport sur l'Économie wallonne propose une analyse détaillée des principales évolutions macroéconomiques récentes, y compris de la crise sanitaire de 2020–2021, dans un contexte belge et européen. Il discute également les indicateurs-clés relatifs à la dynamique du marché du travail en Wallonie.

L'Indice de situation sociale dresse un panorama statistique, de 2004 à 2021, pour un ensemble d'indicateurs-clés regroupés au sein de dimensions représentatives, d'une part, des conditions de vie et de la qualité de vie de la population wallonne et, d'autre part, des déséquilibres socio-économiques.

Le DEMNA a réalisé une note synthétique et actualisée, autour de quelques indicateurs clés, au départ de la publication "L'environnement wallon en 10 infographies" (décembre 2021).

Le 14 octobre 2022, les enseignements du premier état des lieux ont été présentés, par l'IWEPS et le DEMNA (SPW ARNE), au CTE, avant d'être envoyés au Gouvernement.

UNE EVALUATION EX ANTE DES IMPACTS DU PRW

L'évaluation *ex ante* du PRW comprend deux piliers : une évaluation de l'impact macroéconomique du PRW à laquelle s'adjoint une évaluation de l'impact du PRW au regard des 17 objectifs de développement durable (ODD/SDG). Ces deux évaluations *ex ante* apportent des éclairages complémentaires pour cerner les impacts potentiels du PRW.

¹⁶ Toutes les informations sur le programme d'évaluation du PRW et les publications liées à ce programme sont disponibles sur le site de l'IWEPS : <https://www.iweps.be/projet/programme-devaluation-du-plan-de-relance-de-la-wallonie/>

L'évaluation macroéconomique mobilise une méthode quantitative, basée sur la modélisation de l'économie régionale, pour mesurer les effets économiques attendus de court et moyen termes (soit à l'horizon de 2026).

L'évaluation au regard des ODD, quant à elle, adopte une approche participative (consultation d'expert-es de type Delphi) pour identifier l'ensemble des effets potentiels du PRW – en lien avec les enjeux économiques, sociaux et environnementaux – que ces effets soient escomptés ou non, positifs ou négatifs, ici ou ailleurs, à court ou plus long terme.

Les résultats de l'évaluation *ex ante* des effets macroéconomiques du PRW à court et à moyen terme ont été présentés et discutés avec le CTE le 27 juin 2022. Le rapport final a été remis au Gouvernement le 18 juillet 2022. Il a également été publié, comme tous les travaux liés à l'évaluation du PRW, sur le site de l'IWEPS ; accompagné d'une vidéo présentant de manière didactique et accessible ses principaux enseignements (<https://www.iweps.be/publication/les-effets-macroeconomiques-attendus-du-plan-de-relance-de-la-wallonie-a-court-et-a-moyen-terme/>).

Les résultats de l'évaluation *ex ante* au regard des 17 objectifs de développement durable ont été présentés et discutés avec le CTE le 14 octobre 2022. Le rapport final a été remis au Gouvernement le 24 novembre. À l'image de ce qui a été fait pour le rapport d'évaluation *ex ante* des effets macroéconomiques du PRW, une vidéo de présentation a également été réalisée. (<https://www.iweps.be/publication/evaluation-ex-ante-du-plan-de-relance-de-la-wallonie-au-regard-des-objectifs-de-developpement-durable/>).

DES ANALYSES EVALUATIVES THEMATIQUES EX POST

Le programme d'évaluation comprend la réalisation d'évaluations *ex post* ; c'est-à-dire des évaluations de projets dont la mise en œuvre a déjà débuté et dont les effets, *a minima* ceux de court terme, peuvent être observés.

Les thèmes qui seront évalués par l'IWEPS dans le cadre de ce troisième volet du programme d'évaluation font l'objet d'un ciblage stratégique. Il s'agit de (1) donner la priorité à des projets importants du point de vue budgétaire ou au caractère innovant affirmé. Il est également nécessaire de (2) cibler le travail évaluatif de l'IWEPS, tout en maximisant les synergies avec les évaluations menées ou planifiées au sein des administrations (l'IWEPS réalise un inventaire des travaux d'évaluation envisagés pour des projets du PRW). Enfin, il importe que les évaluations soient l'occasion, comme mentionné dans le PRW, (3) d'améliorer l'application du *gender mainstreaming* en Wallonie. Le processus de sélection tiendra également compte des priorités établies au travers des PAP.

La démarche de mise en œuvre de l'inventaire des évaluations prévues dans le PRW, démarrée à l'été 2022 avec l'aide des SPOCs et des chef-fe-s de projet, a été présentée au CTE le 14 octobre 2022.

Le processus de choix des thématiques a été enclenché en octobre 2022. Il est piloté par l'IWEPS, en collaboration avec un groupe de travail, composé des cabinets et des interlocuteurs sociaux et environnementaux, et toujours avec l'accompagnement du CTE. Ce groupe de travail s'est réuni à trois reprises entre novembre 2022 et février 2023, afin d'établir une proposition de programme d'évaluation *ex post*. Une proposition d'évaluations thématiques a été élaborée et sera remise au Gouvernement pour validation en février 2023.

CONSTITUTION DU COMITE TRANSVERSAL D'ENCADREMENT

Le Comité transversal d'Encadrement (CTE) est composé d'académiques, de représentants des partenaires sociaux, du Bureau fédéral du Plan, de la Cellule des Stratégies transversales du Secrétariat général, ainsi que de représentants de l'IWEPS. Il a pour mission de garantir l'indépendance de l'IWEPS en tant qu'évaluateur, la transparence de la démarche d'évaluation, la rigueur scientifique des travaux et la prise en considération d'une pluralité de points de vue.

Le CTE s'est réuni à quatre reprises depuis sa mise en place.

Le 24 février 2022, le CTE s'est prononcé sur la proposition de programme évaluatif établie par l'IWEPS.

Le 27 juin 2022, le CTE a remis un avis sur l'évaluation *ex ante* macroéconomique.

Le 14 octobre 2022, le CTE s'est réuni pour la présentation du premier état des lieux économique, social et environnemental. Il a également discuté des résultats de l'évaluation *ex ante* du PRW au regard des 17 ODD et de la mise en œuvre de l'inventaire des évaluations prévues dans les différents projets et programmes du PRW.

Le 16 décembre 2022, le CTE a formulé un avis pour la sélection des évaluations thématiques *ex post*, sur la base d'une première proposition de programme d'évaluation autour de 8 thématiques, établie par le groupe de travail rassemblant les cabinets et les partenaires sociaux et environnementaux.

LEXIQUE DES ABREVIATIONS

ABREVIATION	SIGNIFICATION
A6K/E6K	Atelier 6000 (centre multidisciplinaire partagé dédié aux sciences de l'ingénieur) Ecole 6000 (centre de formation multi-opérateurs dédié aux métiers du numérique) situés à Charleroi.
ACER	Alliance Climat-Emploi-Rénovation
Actions « Kids & Teens »	Actions menées en réponse aux besoins structurels des centres de compétence en matière de sensibilisation et d'information à destination des jeunes.
ADL	Agence de Développement Local
AdN	Agence du Numérique
ADT	Agence de Développement Territorial
AEI	Agence pour l'Entreprise et l'Innovation
Agent EPOC	Agent « Écoute, Première Orientation, Conseil »
Agoria Wallonie	Fédération des entreprises de l'industrie technologique, notamment dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication (ICT), en Région wallonne.
AIS	Agence Immobilière Sociale
ALE	Agence Locale pour l'Emploi
Alternativ'ES Wallonia	Stratégie wallonne pour l'économie sociale.
AMO	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
APAQ-W	Agence Wallonne pour la Promotion d'Une Agriculture de Qualité
APE	Aide à la promotion de l'emploi
APL	Association de Promotion du Logement
Articles 60 et 61	Articles de la loi organique des CPAS permettant à une personne éloignée du marché du travail de trouver un emploi.
ASTE	Accompagnement d'entrepreneurs cédants par un Agent de Stimulation à la Transmission

AVIQ	Agence pour une Vie de Qualité
AWAC	Agence wallonne de l'Air et du Climat
AWaP	Agence wallonne du Patrimoine
AWEX	Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers.
BBZ	« Budget base zéro » Une des pistes de relance de la Wallonie post-confinement qui a pour objectif d'améliorer la gestion publique des dépenses et implique que toutes les dépenses et les recettes doivent être justifiées par leur utilité et leur pertinence.
BEP	Intercommunale de développement économique de la province de Namur
BHNS	Bus à Haut Niveau de Service
BIM	Bénéficiaires de l'intervention majorée.
CAIF	Cellule Audit de l'Inspection des finances pour les Fonds européens
CarboneFaST	Diagnostic (évaluation/quantification) des stocks de carbone dans les sols agricoles, forestiers et urbains.
Casimire	Application informatique en ligne nommée propre au secteur des MIRE.
Canopea	Fédération d'associations environnementales
CCP	Certificat de compétence professionnelle
CCSAD	Centre de Coordination de l'Aide et des Soins à Domicile
CCTB	Cahier des Charges Type-Bâtiments
CdM	Cités des métiers
CdN	Conseil du Numérique
CEFA	Centre d'Éducation et de Formation en Alternance
CEHD ASBL	Centre d'études en habitat durable de Wallonie
CEMT	Conférence des Ministres des Transports
Centexbel	Centre scientifique et technique de l'industrie textile belge
Centre PEREX	Centre « PERmanence d'EXploitation » Le centre surveille et gère le trafic du réseau routier et autoroutier wallon.
CER	Communauté d'énergie renouvelable

CET	Centre d'Enfouissement Technique
CESE Wallonie	Conseil économique, social et environnemental de Wallonie
CEPICOP	Centre Pilote Céréales et Oléo-Protéagineux
CGT	Commissariat général au tourisme
Chapitre XII (Association)	Chapitre de la loi organique des CPAS prévoyant la possibilité, pour les CPAS, de former une association avec un ou plusieurs autres CPAS, avec d'autres pouvoirs publics et/ou avec des personnes morales autres que celles qui ont un but lucratif, en vue de réaliser une des tâches confiées aux CPAS par cette même loi.
Circular Design	Conception circulaire : vise à intégrer dès la conception du produit les principes de l'économie circulaire et contribue ainsi au développement d'une économie durable.
Circular Wallonia	Stratégie de déploiement de l'économie circulaire en Wallonie.
CISP	Centre d'insertion socioprofessionnelle
Cluster TWEED	Cluster « Technologie Wallonne Energie-Environnement et Développement durable » Organisation wallonne rassemblant les entreprises, acteurs de la recherche et partenaires publics du secteur de l'énergie durable.
CMI	Cellules mobiles d'intervention
CO2	Dioxyde de Carbone
COIB	Comité olympique et interfédéral belge
ConcertES	Plateforme de concertation des organisations représentatives de l'économie sociale en Belgique francophone.
Connect Region Giga	Projet visant à faire de la Wallonie un territoire connecté performant en respect des objectifs européens notamment par une amélioration de la couverture des réseaux de télécommunications.
COS	Carbone Organique du Sol
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019
CPAS	Centre Public d'Action Sociale

CPF	Centre de Planning Familial
CRA	Centre de Recherche agréé
CRA-W	Centre wallon de Recherches agronomiques
CRM	Customer Relationship Management Outil de gestion de la relation client
CRWASS	Code réglementaire wallon de l'action sociale et de la santé
CSS	Centre de service social
CST	Cellule des Stratégies transversales (SPW SG)
CSTC	Centre de recherche axé sur la construction et les méthodes de rénovation et techniques d'efficacité énergétique
CVDC	Consortium de validation des compétences
CWaPE	Commission wallonne pour l'énergie
CWEHF	Conseil wallon pour l'égalité entre les hommes et les femmes
CWHD	Code wallon de l'habitation durable
DAS	Domaines d'Activités Stratégiques
DCPF	Département de la Coordination des Programmes FEDER (SPW SG)
DECIDE	Outil « Diagnostic Energie-Climat Des Exploitations agricoles en Wallonie »
DEEE	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
DENUO	Fédération belge des entreprises actives dans le traitement et le recyclage des déchets
DIS	Domaine d'Innovation Stratégiques
Dispositif Welbio	Fonds public wallon dédié aux sciences de la vie : recherche fondamentale autour de thématiques comme la biologie du cancer ou les maladies neurologiques et dans le secteur industriel comme levier pour des projets à l'industrie et au secteur de l'innovation.
DMC	Consommation intérieure de matières
DMI	Demande directe en matières
DORU	Direction de l'Optimisation des Relations Usagers (SPW SG)
DPC	Département de la Police et des Contrôles
DPR	Déclaration de politique régionale.

DSD	Département du Sol et des Déchets du SPW
DW4AI	Programme régional DigitalWallonia4.ai (intelligence artificielle).
EES	Entreprise d'économie sociale
EFT	Entreprises de formation par le travail
EPD	Environmental Product Déclaration
EPN	Espace public numérique
EQAVET	Cadre européen de l'assurance qualité pour l'enseignement et la formation professionnelle
ERC	European Research Council
Essenscia	Fédération belge de l'industrie chimique et des sciences de la vie
ETP	Equivalent temps plein
ETS	Emission Trading System
EVRAS	Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle
FAST (vision)	Vision « Fluidité Accessibilité Sécurité Santé Transfert modal » Vision de la mobilité wallonne à 2030.
FCE/COEN	Filière de formation de Chef d'Entreprise et de Coordination et Encadrement
FCE	Formation Chef d'Entreprise
FEDER	Fonds européen de Développement régional
FRR	La Facilité pour la Reprise et la Résilience
FLE	Français Langue Etrangère
FLW	Fonds du Logement de Wallonie
FMP	Famille monoparentale
FMT	Formation en milieu de travail
FOREM	Service public wallon de l'Emploi et de la Formation professionnelle
FoF	Factories of The Future
FRIC	Fonds régional pour les investissements communaux
FRR	Facilité pour la Reprise et la Résilience

	Plan de relance initié par l'Union européenne destiné à soutenir les réformes et investissements des pays membres. Aussi appelée la « Facilité ».
FWA	Fixed wireless access
FWB	Fédération Wallonie-Bruxelles
GAL	Groupe d'action locale
Gaz MP	Gaz moyenne pression
Géothermie	L'énergie géothermique est une énergie emmagasinée sous forme de chaleur sous la surface de la terre.
GES	Gaz à effet de serre
GE5G	Groupe d'Experts multidisciplinaires 5G
GPS-W	Groupe des Partenaires Sociaux Wallons
GRD	Gestionnaire de réseau de distribution (énergie)
GRO	Outil d'évaluation de la durabilité et de la circularité
GUW	Get up Wallonia Initiative ayant eu pour objectif de mobiliser l'intelligence collective pour inscrire la Wallonie dans la relance, mais aussi, permettre à la société dans son ensemble de s'exprimer et d'orienter la Wallonie de demain.
H2C-Mouscron	Projet Hydrogène Circulaire Mouscron soutenu par la Wallonie
HHMI	Howard Hughes Medical Institute
Housing first/Housing led	Projet pour lutter contre le sans-abrisme
IA	Intelligence artificielle
ICC	Industries Culturelles et Créatives
IDEA	Intercommunale de Développement Économique et d'Aménagement
IDELUX	5 intercommunales : IDELUX Développement, IDELUX Environnement, IDELUX Eau, IDELUX Finances et IDELUX Projets publics
IdF	Industrie du Futur
IDETA	Agence de Développement territorial de Wallonie picarde
InBW	Intercommunale du Brabant wallon

IFAPME	Institut wallon de Formation en Alternance et des indépendants et Petites et Moyennes Entreprises
IIS	Initiatives d'Innovation Stratégiques
INAH	Institute of Analytics for Health
Infopôle Cluster TIC	Réseau wallon des acteurs du numérique
ISSEP	Institut Scientifique de Service Public
IoT	Internet of Things, en français « Internet des objets » (IdO)
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
JCH2	Projet John Cockerill Hydrogène soutenu par la Wallonie.
LAN	Local Area Network : réseau local couvrant une petite zone géographique (maison, bureau, ...)
MAEC	Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
MAN	Réseaux MAN : Metropolitan Area Network Réseaux urbains
MdE	Maison de l'Emploi
MEBAR	MENage à BAs Revenu Mesure prévoyant l'octroi d'une subvention aux ménages à revenu modeste et à bas revenu en vue de les encourager à effectuer des travaux leur permettant de réaliser des économies d'énergie ou d'utiliser l'énergie de manière rationnelle dans leur habitation.
MECATECH	Pôle de compétitivité wallon en génie mécanique
MIRE	Mission régionale pour l'emploi
MISIP	Mise en situation professionnelle
Mobipôle	Lieu où les divers modes de transport se rencontrent, afin de favoriser leur utilisation combinée.
MOOC	Massive Open Online Course : formation à distance disponible sur internet et capable d'accueillir un grand nombre de participants.
MP	Marché public

Multitel	Centre de recherche agréé en Réseaux & télécoms, Photonique appliquée, IoT & systèmes embarqués, Intelligence artificielle, Certification ferroviaire.
NEET	Not in Education, Employment or Training Jeunes qui ne sont ni en emploi, ni aux études ou en formation.
NEXT	Ce dispositif de financement permet le soutien financier de projets wallons d'économie circulaire en phase de croissance.
Numeria	Numeria regroupe les offres de formations proposées par les centres de formation Technofutur TIC, Technifutur, TechnoCité, Technobel, Mais aussi celles du Forem, de Cepegra, du Cefora et de Talenteo.
OAD	Outil d'Aide à la Décision
Objectif opérationnel	Trajet mis en œuvre pour atteindre un objectif stratégique via un ensemble coordonné de projets.
Objectif stratégique	Principales ambitions que la Wallonie s'engage à atteindre via un ensemble coordonné d'objectifs opérationnels.
OEWB	Office économique wallon du bois
OGD	Open government data
OIP	Organisme d'intérêt public
ONE	Office National de l'Enfance
OPEX	Dépenses d'exploitation (de l'anglais OPerational EXpenditure) sont les charges courantes pour exploiter un produit, une entreprise, ou un système.
ORC	Outil Régional de Commercialisation
OTLAV	Orientation tout au long de la vie Réseau OTLAV mis en place avec pour mission de réfléchir à un dispositif unique « d'orientation tout au long de la vie ».
PACE	Plan Air-Climat-Energie Ce plan vise à décrire de manière intégrée les actions menées dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (GES) et de polluants atmosphériques, ainsi qu'en faveur de la diminution de notre consommation d'énergie.
PAE	Parc d'activité économique
PAP	Programme d'Actions Prioritaires

PCDR	Programme Communal de Développement Rural
PCGC	Poste Central de Gestion des Carrefours
PE	Permis d'Environnement
PEB	Performance Énergétique des Bâtiments
PFI	Plan Formation Insertion
PIIEC / IPCEI	Projet Important d'Intérêt européen Commun / Important Projects of Common European Interest
PIMACI	Plan d'investissement mobilité active communal et intermodalité
PIVOT	Partage de l'Information pour la Valorisation de l'Offre Touristique Base de données mutualisant l'information touristique wallonne.
Plan Bio 2030	Plan de développement de la production biologique à l'horizon 2030.
Plan ENVieS	Plan wallon environnement-santé Plan visant à étudier et limiter les risques environnementaux sur la santé humaine.
PME	Petites et moyennes entreprises
PMTIC	Dispositif visant la sensibilisation et l'initiation du public des demandeurs d'emploi Wallons aux outils numériques liés à l'insertion socioprofessionnelle
PMV	Panneaux à messages variables
PNRR	Plan National de Reprise et de Résilience Déclinaison nationale de la Facilité pour la Reprise et la Résilience européenne.
POC	Proof of concept Validation concrète dans la mise en place d'un projet nouveau.
PRW	Plan de Relance de Wallonie Plan issu de la mutualisation de trois programmes d'actions (Get up Wallonia, Plan wallon de Transition et FRR).
PSE	Partenaires sociaux et environnementaux
PSOP	Plan de sortie de la pauvreté. Plan succédant au Plan de lutte contre la pauvreté, approuvé en 2015.

PU	Permis d'Urbanisme
PWD-R	Plan wallon Déchets-Ressources Stratégie wallonne en matière de déchets, orientée par la vision que le déchet doit aujourd'hui constituer une ressource.
PWT	Plan wallon de Transition Plan de transition sociale, écologique et économique wallonne issu de la DPR 2019.
QZEN	Quasi Zéro ENergie : standard en vigueur pour les nouveaux bâtiments depuis le 01/01/2021
RDI	Recherche, Développement et Innovation
R&D	Recherche et Développement
REGAL	Plan REGAL Plan de Réduction du Gaspillage Alimentaire en Wallonie
Renowatt	Projet pilote de rénovation énergétique de bâtiments publics
REQUASUD	Réseau de laboratoires wallons qui mesure la qualité du milieu et la qualité des produits agricole et agroalimentaire.
Réseau MT	Réseau moyenne tension
ReUse	Traitement et la réutilisation des eaux usées (ReUt en français).
RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
RIS	Revenu d'intégration sociale
RIS3	Stratégies nationales/régionales d'innovation pour une spécialisation intelligente (S3 pour Smart Specialisation Strategy)
RND ASBL	Ressources Naturelles Développement (ASBL)
SAACE	Structure d'accompagnement à l'autocréation d'emploi
SAFA	Service d'Aide aux Familles et aux Aînés
SAMI	Service d'Analyse des Milieux Intérieurs
SAR	Site à réaménager
SCMR	Salle de consommation à moindre risque pour usagers de drogue.
SF	Smart Farming

	Utilisation de technologies dans la production et la distribution de produits agricoles, ainsi que dans la régulation des approvisionnements en intrants (eau, engrais, énergie, etc.).
Sherwoodisation	Processus de décrochage de masse par lequel des populations sortent des circuits d'aide institutionnalisée, vivent en dehors des écrans radars de la sécurité sociale et qu'il devient de plus en plus difficile de toucher
SIRW	Société régionale d'Investissement de Wallonie
SLSP	Société de Logement de Service Public
Smart grid	Réseaux intelligents Réseaux d'énergie qui cherchent à ajuster au mieux l'offre et la demande d'énergie en temps réel grâce à des outils informatiques.
Smart Region	Projet Smart Region issu de la stratégie Digital Wallonia. Il agit comme un cadre d'appui en vue du renforcement de la cohérence, de l'accélération et de la visibilité des projets « smart cities » menés à l'échelle des villes.
Socopro	Collège des Producteurs
SOFICO	Société de Financement Complémentaire des infrastructures
Sofinex	Société de financement de l'exportation et de l'internationalisation des entreprises wallonnes (groupe SOWALFIN).
Soft skills	Compétences « comportementales » telles que la fiabilité, la créativité, l'autonomie, la gestion du stress et du temps, l'esprit d'équipe, la communication et les attitudes professionnelles.
SOGEPA	Société wallonne de gestion et de participations
SOWALFIN	Société wallonne de financement et de garantie des PME
SPAD	Services de soins psychiatriques pour Patients résidant à Domicile
SPGE	Société Publique de Gestion de l'Eau
SRLT	Stratégie wallonne de rénovation énergétique à long terme du bâtiment
SWCS	Société Wallonne du Crédit Social
SPAQuE	Société publique d'aide à la qualité de l'environnement
Spending Review	Méthodologie de revue des dépenses
SPOC	Single Point Of Contact (point de contact unique)
SPW	Service public de Wallonie

SRIW	Société régionale d'Investissement de Wallonie
SPW ARNE	SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
SPW IAS	SPW Intérieur et Action sociale
SPW EER	SPW Economie, Emploi, Recherche
SPW MI	SPW Mobilité, Infrastructure
SPW SG	SPW Secrétariat général
SPW TLPE	SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie
STE(A)M	Sciences, Technology, Engineering, Arts, Mathematics
STEP	Station d'épuration
SWCS	Société Wallonne du Crédit Social
SWL	Société Wallonne du Logement
THD	Très haut débit
THR	Données à Très Haute Résolution
TIM (Décret)	Décret « Talents, Impulsion Mobilisation » Réforme visant à améliorer l'accès des personnes à l'emploi en Wallonie.
TOTEM (outil)	Tool to Optimise the Total Environmental impact of Materials. Outil pour évaluer la performance environnementale des bâtiments.
TPE	Très petite entreprise
Trilogiport	Infrastructure multimodale le long du canal Albert développée par le port autonome de Liège afin de participer au redéploiement économique de la région liégeoise.
TZCLD	Territoires zéro chômeur de longue durée
UAP	Unité d'administration publique
Upskills Wallonia	Stratégie visant à compléter les actions de transformation numérique des entreprises par un volet développement de compétences.
UREBA (dispositif)	Dispositif « Rénovation énergétique des bâtiments » Subventions destinées à soutenir les personnes de droit public (communes, provinces, CPAS et zones de police) et les organismes non commerciaux qui veulent réduire la consommation énergétique de leurs bâtiments.

VALBIOM	Valorisation de la biomasse ASBL. Organisation qui accompagne les initiatives de valorisation non alimentaire de la biomasse
Vélo cargo	Vélo spécifiquement conçu pour le transport de fret volumineux ou des personnes, particulièrement des enfants.
VESTA/HESTA	Dispositifs visant le développement d'entreprises d'économie sociale dans le secteur immobilier.
VIB	Vlaams Instituut voor Biotechnologie
VISITWALLONIA	Anciennement WBT (Wallonie Belgique Tourisme)
VUCA	Environnement dit « VUCA » se dit d'un environnement volatile, incertain, complexe et ambigu.
W2T	Projet Wind2Truck soutenu par la Wallonie
W.alter	Partenaire financier de l'économie sociale et coopérative en Wallonie.
WaCy 3	3ème appel à projets du plan Wallonie Cyclable
WalEnergie	Dispositif de soutien à la décarbonation des entreprises (industrielles) wallonnes.
WAN	Wide Area Network : réseau couvrant une zone géographique de grande envergure
WAPPS (plan)	Plan wallon de prévention et de promotion de la santé
WBFIN (Décret)	Décret portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publique wallonnes (UAP).
WBI	Wallonie-Bruxelles International
WBT	Wallonie Belgique Tourisme (ou VISITWallonia)
WCA	Wallonie, Compétences d'avenir
WCP « Emploi-Formation »	Point de contact wallon « Emploi-Formation »
WE	Wallonie Entreprendre
Weight in motion	Mécanisme de pesage et contrôle des charges aux essieux des camions.
WEL Research Institute	Walloon ExceLLence Research Institute

WEP	Walloon Economic Program
WWF	World Wide Fund for Nature – Fond mondial pour la nature
ZAE	Zone d'activités économiques
ZIT	Zone inondable temporaire

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION	5
<i>Contexte</i>	5
<i>Structure du rapport</i>	5
<i>Un travail collaboratif</i>	6
VUE MACRO DU PRW	7
REALISATIONS DES PROJETS PRIORITAIRES	10
PAP1 – SORTIR DE LA PRECARITE	13
<i>Introduction</i>	14
<i>Vue macro</i>	14
<i>État d'avancement par projet</i>	15
036 - Favoriser l'accès à l'emploi des NEETS via la généralisation du dispositif Coup de boost	15
060 - Stimuler la rénovation énergétique par quartier, dans le cadre de la politique de la Ville, et également dans le cadre de pôles urbains de taille moyenne, en vue de développer et expérimenter des méthodes et approches ..	16
230 - Améliorer l'inclusion de tous les Wallons par la réduction de la fracture numérique	16
233 - Renforcer et élargir les dispositifs « Housing First /Housing Led » sur tout le territoire wallon.....	18
235 - Initier des expériences pilote de type « Territoire zéro sans-abri »	18
243 - Augmenter la création de logements d'intérêt public via le PPP (valorisation foncière et acquisition).....	19
268 - Créer des "one-stop-shop" (MdE, ALE, Cpas, ADL, ...) au niveau local pour les personnes en recherche emploi confrontées à des freins spécifiques (santé, logement, endettement, garde d'enfants, information, ...) qui entravent leur recherche d'emploi.....	20
273 - Créer des réseaux sur base des travaux des Assises via notamment l'élaboration de la Gouvernance et du maillage territorial et soutenir les acteurs locaux dans l'implémentation de leur écosystème	20
278 (PROGRAMME) - REFORMER LA PROMOTION DE LA SANTE ET PREVENTION GRACE A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE PROGRAMMATION STRUCTUREE EN PROMOTION DE LA SANTE ET PREVENTION EN WALLONIE	21
278a – Mise en application du décret Promotion de la Santé et Prévention du 2 mai 2019	22
278b – Construction et mise en œuvre d'une programmation en Promotion santé et Prévention pour rencontrer les objectifs de santé poursuivi par le WAPPS	22
PAP 2 – MENER UNE POLITIQUE ECONOMIQUE ET INDUSTRIELLE FORTE ET DURABLE	24
<i>Introduction</i>	25
<i>Vue macro</i>	25
<i>État d'avancement par projet</i>	26
038 - Soutenir la recherche stratégique en vue du déploiement économique des aires stratégiques définies dans les feuilles de route de la RIS3 et dans le Walloon Economic Program	26
039 - Développer des programmes de recherche collective et d'excellence autour de thématiques clés pour la Wallonie	27
042 - Renforcer la chaîne de valeur biotech/medtech pour consolider la position de leader de la Wallonie	28
045 - Mettre en œuvre une gouvernance pour la stratégie régionale d'innovation (S3)	29
067 - Inciter à la mise en place de techniques innovantes de gestion du CO2 et soutenir des projets pilotes (Capture, transport, réutilisation et séquestration).....	30
071 - WAIÉnergie et le dispositif de financement zéro carbone.....	30

107 - Développer la filière de première et deuxième transformation du bois feuillus. Créer des filières de valorisation locales avec des produits finis de qualité, limitant la dépendance à l'exportation	31
137 - Favoriser le déploiement des technologies de l'industrie 4.0 au sein des entreprises manufacturières wallonnes	32
149 (PROGRAMME) – SOUTENIR UNE STRATEGIE DE REBOND DES ENTREPRISES	33
149a - Doter la Wallonie d'une cellule de veille et d'anticipation.....	34
149b - Amplifier et monitorer la sensibilisation et l'accompagnement à la transmission des entreprises en Wallonie ...	35
150 - Permettre une politique industrielle centrée sur les chaînes de valeur stratégique	35
151 - Opérer l'implantation de projets de relocalisation industrielle/manufacturière (industrie ou PME)	36
161 (PROGRAMME) - CONCRETISER LE POTENTIEL DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE A TRAVERS LA MISE EN ŒUVRE DE CIRCULAR WALLONIA.....	36
161a - Adapter et renforcer les dispositifs existants en matière d'accompagnement et de financement pour y intégrer davantage l'économie circulaire (Projet NEXT + Projet Opérationnalisation de la chaîne de valeur eau)	38
161b - Renforcer l'approche territoriale du développement de l'économie circulaire	39
161c – Accélérer le déploiement de l'économie circulaire à travers la transition numérique	40
161d - Favoriser la mise en réseau, la créativité et l'innovation, l'émergence de nouvelles activités et le développement de l'entrepreneuriat innovant.....	42
161e - Développer une stratégie de communication autour du déploiement de l'économie circulaire en Wallonie	42
161f - Assurer une veille stratégique et politique, notamment en prenant part aux travaux européens et internationaux sur l'économie circulaire et par le biais d'études & Mutualiser l'information, assurer le suivi des actions, renforcer la coordination et maintenir une dynamique d'engagement des acteurs	43
161g - Chaîne de valeur Construction : Développer des outils permettant de concevoir en amont le bâtiment de manière circulaire	44
161h - Chaîne de valeur Construction : Mettre en place des dispositifs d'accompagnement auprès de l'offre et de la demande en construction/rénovation circulaire	44
161j - Chaîne de valeur Construction : Lancer des appels à projets pour des bâtiments au travers de chantiers, produits et services circulaires	45
161k - Chaîne de valeur Plastiques : Améliorer la séparabilité dans les produits multi matériaux et les techniques de purification dans le recyclage – RDI.....	45
161l - Chaîne de valeur Métallurgie - Stimuler la valorisation de la recherche en économie circulaire des métaux vers des applications.....	46
161m - Chaîne de valeur Textiles : Soutenir le tri - l'utilisation circulaire et le remanufacturing des textiles – RDI	48
161n - CdV Industrie alimentaire et les systèmes alimentaires : Développer des filières agroalimentaires ancrées localement et porteuses pour l'ensemble de la chaîne et permettant une valorisation totale et circulaire et stimuler les pratiques circulaires au sein des acteurs du système agroalimentaire	48
161o - CdV Biobasé - Organiser les réseaux régionaux des acteurs de l'économie biobasée dans une logique de filières et les inscrire dans leur contexte belge et européen	49
179-183 (PORTEFEUILLE) - ASSURER LA TRANSITION DIGITALE DU SECTEUR DU TOURISME.....	50
179 - Mettre en place un Chèque numérique pour accélérer la transition numérique du secteur.....	50
180 - Mettre en place un outil de gestion des flux.....	50
181 - Adapter la plateforme visitwallonia.be	51
182 - Adapter la plateforme du CGT	51
183 (PROGRAMME) - PASSER DEUX MARCHES PUBLICS POUR L'ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DIGITALE	52
183a - Passer un marché public pour l'accompagnement à la mise en œuvre de la stratégie digitale (CGT)	52
183b - Passer un marché public pour l'accompagnement à la mise en œuvre de la stratégie digitale (WBT)	52
224 - Soutenir le commerce dans son volet économique	53
227 - Redynamiser les zones rurales sur le volet économique et territorial	53

237 - Développer une politique de soutien à la création de sociétés coopératives en Wallonie	54
302 - Faciliter l'accès des PME/TPE aux Marchés publics.....	55
PAP 3 – RENFORCER L'INDEPENDANCE ET LA TRANSITION ENERGETIQUE.....	57
<i>Introduction</i>	58
<i>Vue macro</i>	58
<i>État d'avancement par projet</i>	59
050 - Mettre en place la prime simplifiée pour les isolations de toitures et les travaux de rénovations énergétiques de moins de 3000 euros.....	59
051 - Mettre en place une prime « chauffage » spécifique.....	59
052 - Augmenter l'incitation à la rénovation (primes)	60
053 - Mettre en place un programme pour soutenir la rénovation des « passoires » énergétiques	61
054 - Réformer et renforcer le système d'aides MEBAR	61
056 - Stratégie de rénovation du SPW MI	62
057 - Elargir les missions de RENOWATT.....	63
059 (PROGRAMME) - DEPLOYER L'ALLIANCE CLIMAT EMPLOI RENOVATION, AVEC LES PARTIES PRENANTES DU SECTEUR DE L'ISOLATION DES BATIMENTS.....	64
059a - Stimuler la demande de rénovation énergétique durable des bâtiments publics	65
059b – Stimuler la demande de rénovation énergétique durable des bâtiments privés	66
059c - Renforcer quantitativement et qualitativement l'offre de rénovation énergétique durable	67
059d - Opérationnaliser une Gouvernance participative de l'ACER.....	68
061 - Soutenir les réseaux de chaleur (par quartier d'habitation).....	68
062 - Faciliter le financement de rénovations énergétiques de bâtiments par la mécanique des fonds d'investissement	69
063 - Lancer des appels à projets en vue de valoriser et favoriser la rénovation énergétique de « Bâtiments Exemplaires », en vue de démontrer qu'il est possible d'atteindre de très bonnes performances énergétiques et environnementales dans un budget raisonnable.....	71
076 - Soutien à la création de 35 Communautés d'énergie renouvelable (CER)	71
079 - Soutenir la géothermie profonde et les projets de géothermie minière en Région wallonne	72
081 - Implémenter des Mobipôles	73
093 - Mettre en œuvre un nouvel appel à projets WACY3 : soutien aux communes pour leurs investissements en infrastructures cyclables sur leur territoire afin de développer des réseaux locaux	73
095 - Lancer des appels à projets pour la création d'espaces verts en milieu urbanisé dans le contexte d'adaptation à la crise climatique.....	74
251 - Rénover énergétiquement 20.000 logements d'utilité publique.....	75
PAP 4 – FORMER	77
<i>Introduction</i>	78
<i>Vue macro</i>	78
<i>État d'avancement par projet</i>	79
001 (PROGRAMME) - PORTER LA REFORME DE L'ALTERNANCE POUR LES JEUNES DE 15 A 25 ANS.....	79
001a (PROJET) - Réaliser un état des lieux de la filière de l'alternance dans le paysage global de la formation et de l'enseignement et organiser les Etats généraux de l'Alternance	80
001b (PROJET) - Mettre en œuvre un plan d'action à court terme.....	80
002 (PROJET) - Développer l'offre de formations pour l'enseignement dans les Centres de compétence	81
003 (PROJET) - Augmenter l'attractivité de la formation en alternance sous convention de stage IFAPME.....	81
008 (PROGRAMME) - REFORMER LE TUTORAT.....	83
008a - (PROJET) Tutorat Alternance IFAPME	83
008b - (PROJET) Mener une réflexion globale sur le tutorat	84
012 - Améliorer les incitants à la formation menant à des emplois en pénurie.....	85

013 - Mettre en place un plan coordonné de promotion des métiers/filières/compétences porteurs d'emploi et de sensibilisation aux STEAM (Science, Technology, Engineering, Arts, Mathematics) et au numérique.....	86
026 - Mettre en place le passeport wallon à la formation pour l'ensemble des travailleurs y compris les travailleurs non-standards en lien avec la réforme des aides à la formation et le chèque-carrière ainsi que la transition emploi-emploi	87
029 (PROGRAMME) - INVESTIR DANS LES INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS DE FORMATION	87
029a (projet) - La création d'un « Eco-centre » de formation à Belgrade.....	88
029b (projet) - La création d'un centre des écotechnologies contemporaines et de la formation continue à mons.....	88
029c (projet) - Le life long digital training - fonctionnement.....	89
029d (projet) - Le life long digital training - équipement	89
029e (projet) - Le développement des compétences en soutien du développement du e-commerce et de la e-logistique	90
029f (projet) - Déployer une stratégie d'orientation, de sensibilisation et de formation à la rénovation durable.....	90
029g (projet) : Répondre aux besoins en compétences dans le secteur de la construction par la réalisation d'une extension du construfarm (antenne de Verviers)	91
029h (projet) - Mettre en place un point de contact wallon (wcp) « emploi-formation ».....	91
029i (projet) - Transformer l'offre de formation bureautique et développer une offre de formation en compétences transversales.....	92
029j (projet) - Développer les comites stratégiques sectoriels.....	93
029k (projet) - Renforcer les compétences et l'accompagnement en matière d'autocréation d'emploi	93
029m (projet) - garantir la qualité des formations dans les centres de compétence du Forem et les centres de formation de l'ifapme par un soutien dans les équipements et dans les infrastructures	94
029n (projet) - Garantir la qualité des formations dans les centres de formation du Forem, des cisp, ... par un soutien dans les équipements et dans les infrastructures.....	94
262 (projet) – Pérenniser « tremplin 24 mois+ ».....	95
PNRR	96
<i>Introduction</i>	<i>97</i>
<i>Vue macro</i>	<i>98</i>
<i>État d'avancement par projet - projets ciblés par les PSE</i>	<i>99</i>
PAP 199	
250 - Créer de nouveaux logements d'utilité publique dans une dynamique de développement et de soutien de filières locales du secteur de la construction, innovantes et éco-responsables dans leurs concepts et processus de production	99
252 (PROGRAMME) - Accroître l'offre d'accueil et d'hébergement en faveur des personnes les plus vulnérables (personnes sans-abri ou mal logées, etc.) et créer des habitats inclusifs et solidaires pour les personnes en perte d'autonomie, dans une logique de désinstitutionnalisation et de réduction de la fracture numérique.....	100
252a - Lancer un appel à projets pour la construction d'habitats inclusifs, autonomes et solidaires.....	100
252b - Rénover et créer des places d'accueil et d'hébergement pour les publics sans-abri ou mal logés.....	101
252c - Equiper le domicile des seniors en perte d'autonomie, afin de retarder ou d'éviter l'institutionnalisation des personnes âgées au sein de maisons de repos et de soins, mais également d'éviter ou de réduire la durée des hospitalisations.....	102
255 - Lancer un appel à projets pour la création de places supplémentaires, suivi et création effective des places....	102
PAP 2	103
047 - Soutenir le déploiement d'une filière wallonne "hydrogène" : recherche, production verte et applications sectorielles.....	103
072 - Soutenir la décarbonation des entreprises (industrielles) wallonnes via le développement permettant d'amener de nouvelles technologies à maturité industrielle à travers la mise en place d'une plateforme de démonstrateurs	105

178b - Assurer la transition digitale du secteur du tourisme	106
200 - Construire 5 infrastructures névralgiques qui permettront d'assurer le déploiement de la filière agro-alimentaire durable sur l'ensemble du territoire wallon, en assurant le lien entre les acteurs et actrices de chaque filière, les hubs logistiques et les consommateurs.....	107
PAP 3	108
049 - Lancer un appel à projets à destination des pouvoirs locaux afin de les inciter à améliorer la rénovation énergétique des bâtiments publics leur appartenant.....	108
055 - Réformer UREBA, et lancement de plusieurs UREBA exceptionnels	108
083 (PROGRAMME) - RENFORCER L'OFFRE DE TRANSPORT EN COMMUN ET SON ATTRACTIVITE	109
083a - Mettre en service un bus à haut niveau de service de la N51	110
083b - Etendre l'infrastructure du tram de Liège	110
083c - Extension du Métro de Charleroi	111
PAP 4	111
31 (PROGRAMME) - UPGRADER LES CENTRES DE FORMATION.....	111
31a - Construction d'un éco-centre à Belgrade.....	112
31b - Extension et aménagement en équipements du Centre de compétences Aptaskil (Cefochim)	113
31c - Extension du centre de compétence Technocité à Mons	114
31d - Rénovation du Centre de compétences Technifutur.....	114
31g - L'extension des infrastructures de centre de formation classique du Forem	115
31h - Création d'un centre des Eco-technologies contemporaines et de la formation continue à Mons.....	116
32 - Mettre sur pied une EU Biotech Campus.....	116
33 (PROGRAMME) - Lancer Life long Digital training	117
33a - Cartographier et qualifier l'offre de services existantes, identifier les besoins non rencontrés	118
33b - Digitalisation des formations et formation aux métiers du numérique	119
33c - Digitalisation des formations grâce à l'équipement des Digital Factories.....	120
<i>État d'avancement par projet – NON-CIBLES par les PSE.....</i>	<i>122</i>
34 (PROGRAMME) - ETABLIR UN HUB D'INNOVATION ET DE FORMATION NUMERIQUE ET TECHNOLOGIQUE ET CONSOLIDER TOUTES LES STRATEGIES EXISTANTES DE DEVELOPPEMENT DE FORMATIONS REALISEES SUR LE TERRITOIRE DE CHARLEROI METROPOLE SUR LA DERNIERE DECENNIE EN VENANT COMPLETER L'OFFRE EXISTANTE (CITE DES METIERS, CAMPUS UNIVERSITAIRE, ETC.).....	122
34a - Volet Innovation, Incubation, Education	123
34b - Infrastructures - Volet rénovation du tri postal (bâtiment A).....	123
34c - Infrastructures - Volet construction neuve (bâtiments B, C, D et E)	124
48 - Soutenir l'intégration sectorielle d'hydrogène vert dans les secteurs du transport ou de l'industrie au sein d'une chaîne énergétique liant la production, éventuellement le transport local et l'utilisation ciblée	124
058 - Lancer un appel à projets pour la rénovation énergétique des infrastructures sportives.....	125
084 - Soutenir l'équipement des feux de signalisation, en vue de donner la priorité aux transports en commun et aux modes actifs (Digitalisation du trafic- feux intelligents)	125
086b - Relever 4 ponts du canal Albert	126
086c - Etendre le Trilogiport	127
090a - Projet Développer les corridors vélos N275 et E411	128
091 (PROGRAMME) - DEVELOPPER ET DEPLOYER DES BORNES DE CHARGEMENT	128
091a - Lancer des appels à projets pour le développement de bornes de chargement sur le domaine public	129
091b - Mettre en œuvre des primes (bornes) pour les entreprises	129
091c - Déployer des bornes sur le réseau structurant via la SOFICO	130
096 - Soutenir la régénération de forêts résilientes.....	130
097 - Renforcer le réseau d'aires protégées en Wallonie.....	131

098 - Créer deux parcs nationaux (catég. II UICN) en Wallonie.....	131
099 - Mettre en place la reméandration de cours d'eau et créer des zones d'immersion temporaire (ZIT) pour lutter contre les inondations et les risques de pénurie d'eau.....	132
132 – Déployer le réseau de fibre optique dans 35 zones d'activités économiques (ZAE).....	133
134 - Déployer la connectivité interne (WIFI) des établissements scolaires et mettre des équipements spécifiques à disposition	133
135 - Mettre en œuvre des proof of concepts (POC) 5G.....	134
162 - Mettre en place des partenariats d'innovation au niveau de 2 des 6 chaînes de valeur prioritaires qui sont celles de la métallurgie et des matériaux de construction.....	135
163 - Développer et renforcer l'économie collaborative et de la fonctionnalité, les filières d'écoconception, d'écodesign, d'éco-innovation ainsi que celles de la collecte/tri sélectifs des flux de matières, en commençant par les chaînes de valeur prioritaire	136
164 - Créer une filière de démantèlement d'avions.....	137
198 - Subventionner 30 infrastructures à petite échelle et 4 filières émergentes pour soutenir la production, le stockage, le transport, la micro-transformation (découpe, mise en conserve...), la distribution, valorisation des sous-produits et la commercialisation locale des produits de ces quatre filières	138
199 - Construire 3 hubs logistiques équipés et dédiés aux activités de grossiste (hall de stockage, assemblage, préparation de commande et livraison), de transformation alimentaire de produits primaires (fruit, légume, viande, fromagerie...) et d'incubateur de coopératives	139
290 - Digitalisation du secteur public wallon	140
292 (PROGRAMME) - DEPLOYER LA PLATEFORME ET ACCELERER LA DEMATERIALISATION : « PERMIS D'ENVIRONNEMENT –PERMIS D'URBANISME ».....	141
301 - Soutenir la transition numérique des pouvoirs locaux.....	141
<i>État d'avancement par projet – REFORMES</i>	142
R-2.03 - Introduction de la 5G - Plan national.....	142
R-5.05 - Réforme accompagnement demandeurs emploi	144
R-6.03 - Revue des dépenses – Budget Base Zéro PNRR	145
PREREQUIS	147
<i>Introduction</i>	148
<i>Vue macro</i>	148
<i>État d'avancement par projet</i>	149
305 (PROGRAMME) - METTRE EN PLACE LA GOUVERNANCE DU PRW (PILOTAGE, COMMUNICATION, EVALUATION).....	149
305a - Piloter le PRW et en assurer la communication	149
305b - Evaluation ex-post et ex-ante du PRW	150
145 – Mettre en œuvre un parcours pour les entreprises à haut potentiel de croissance	150
146 – Mettre en œuvre une procédure Fast-Track pour les projets d'entreprises	151
155 – Mettre en œuvre la refonte des mécanismes d'aides à la recherche, la réforme des aides à l'investissement ainsi que la réforme du soutien à l'internationalisation	151
155a – Mettre en œuvre la refonte des mécanismes d'aides à la recherche	152
155b - Mettre en œuvre la réforme des aides à l'investissement	152
155c - Mettre en œuvre la réforme du soutien à l'internationalisation.....	153
156 – Réformer l'écosystème de support/accompagnement des entreprises	153
157 – Structurer, optimiser ou coordonner l'offre de service des centres de recherche agréés	154
158 – Mettre en place la réforme des outils économiques et financiers wallons	154
159 – Mettre en place un Passeport Entreprise au sein de l'administration wallonne.....	155
281 - Développer un outil digital de gestion intégrée "W.all.in.health" pour l'observation, le suivi cartographique et administratif et le renfort des actions wallonnes en promotion de la santé et la prévention par la mise en place articulée avec les plateformes.....	156

304 - Développer l'orientation usager et renforcer l'optimisation des dispositifs au sein de l'Administration	157
306 - Renforcement des capacités digitales des services SPW opérationnels.....	157
REALISATIONS DES PROJETS HORS ACCORD	159
<i>Introduction</i>	<i>160</i>
<i>Vue macro</i>	<i>160</i>
SUIVI BUDGETAIRE	162
<i>Mise en contexte du budget alloué au Plan de Relance de la Wallonie.....</i>	<i>163</i>
<i>L'exécuté du Plan de Relance de la Wallonie au 31 décembre 2022.</i>	<i>164</i>
<i>L'exécuté du Plan de Relance cumulé sur toute la durée du plan (2020-2022).</i>	<i>170</i>
PROGRAMME D'EVALUATION	177
<i>Un diagnostic de la situation sociale, économique et environnementale en Wallonie.....</i>	<i>178</i>
<i>Une évaluation ex ante des impacts du PRW.....</i>	<i>178</i>
<i>Des analyses évaluatives thématiques ex post.....</i>	<i>179</i>
<i>Constitution du Comité transversal d'encadrement</i>	<i>180</i>
LEXIQUE DES ABREVIATIONS	181
TABLE DES MATIERES.....	195

Service public de **Wallonie**

Secrétariat général

Cellule des stratégies transversales

Place Joséphine Charlotte 2,

5100 Jambes (Namur)

cst.sg@spw.wallonie.be